

www.e-rara.ch

Histoire des Suisses

**Müller, Johannes von
A Lausanne, 1795-1797**

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6268

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-24700>

Tome quatrième.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

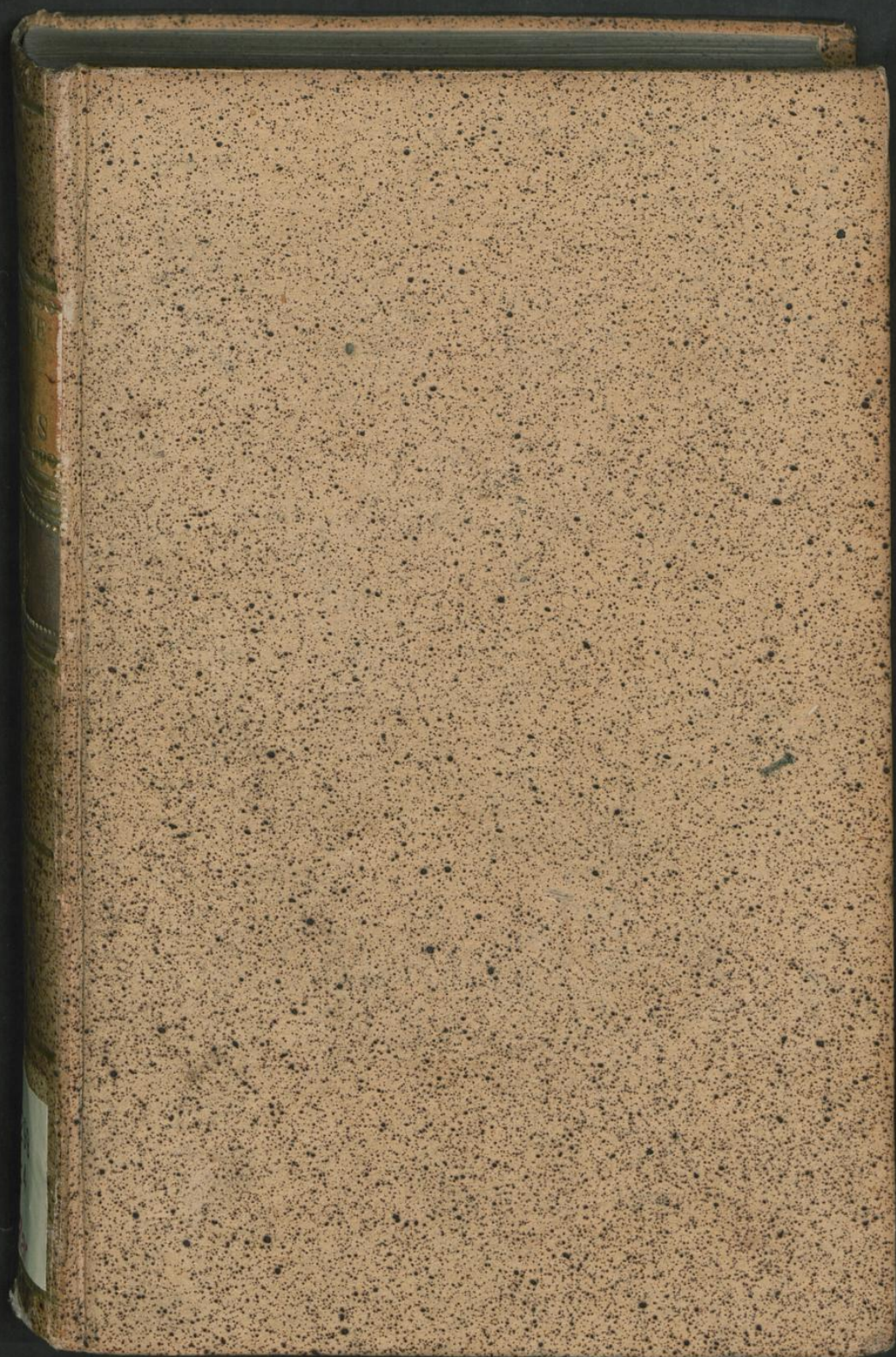
e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

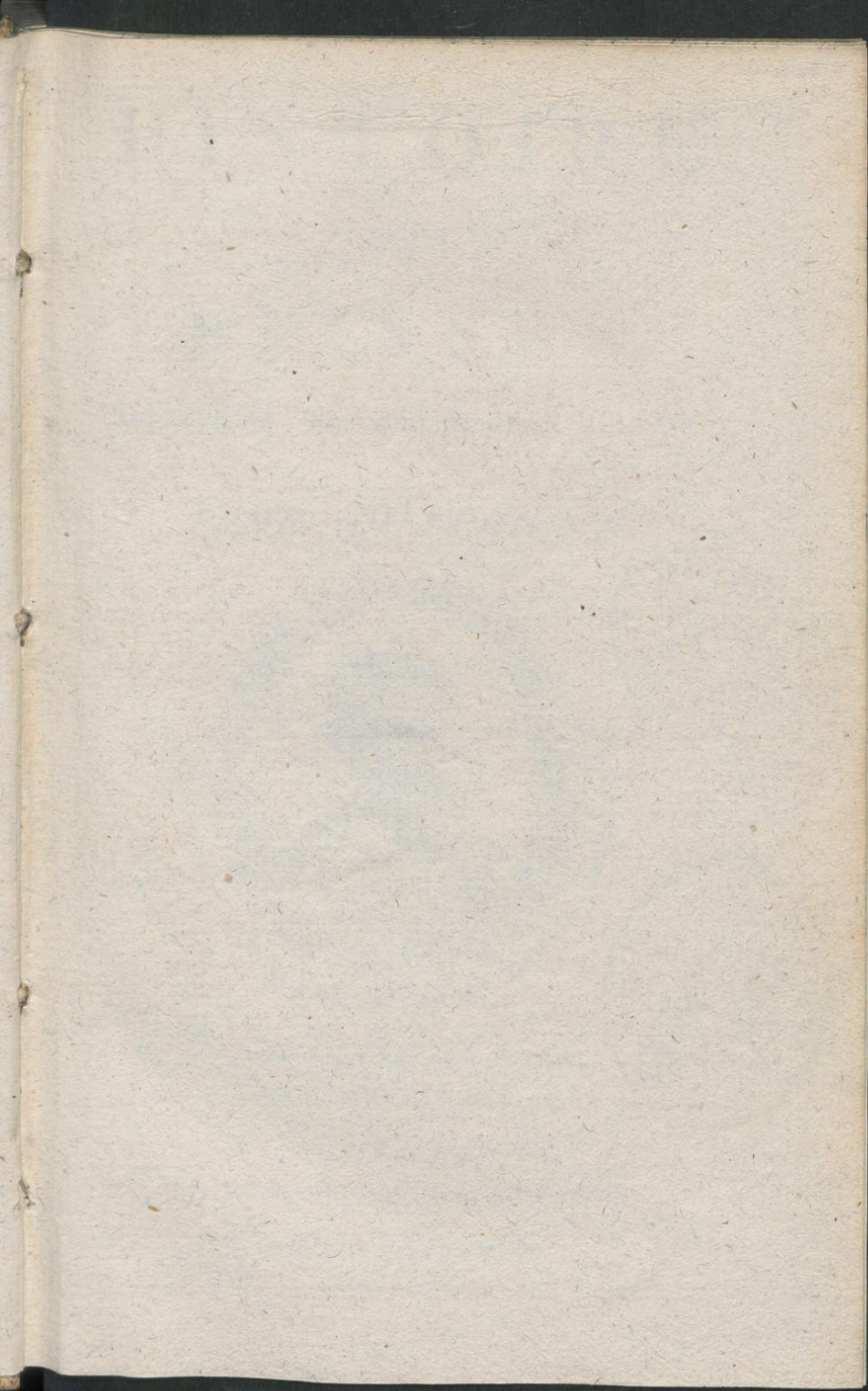
Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



~~9299:4 (Rar)~~

(1)

Rar 6268:4





HISTOIRE

DES

SUISSES,

Traduite de l'Allemand de JEAN MULLER.

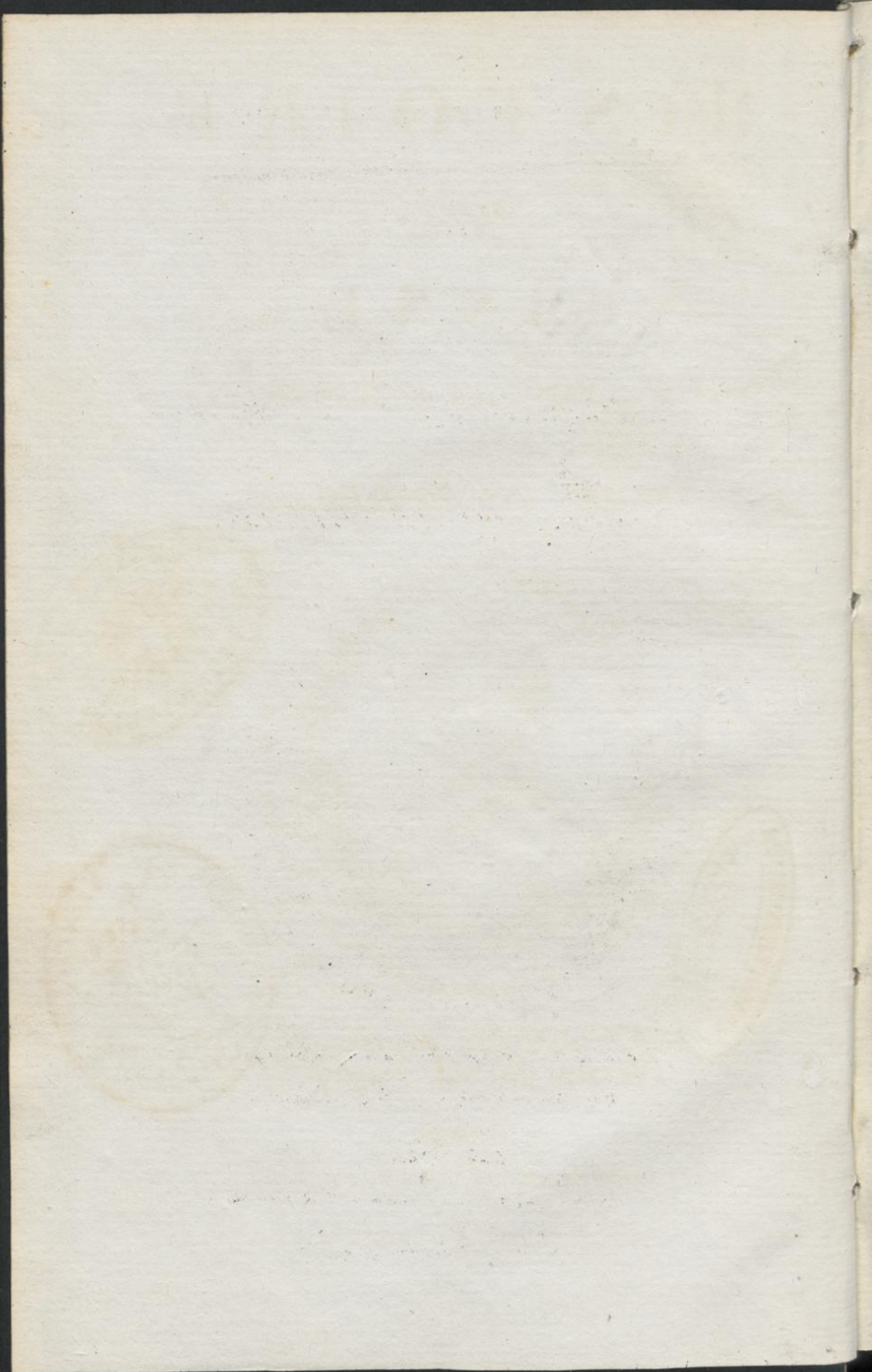
TOME QUATRIEME.



A PARIS,

Chez BOSSANGE, MASSON & BESSON .

An III. de la Rép.^e Fr.^{se} (1795)



HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Premier jour de l'année 1308; bataille de Morgarten; éternelle confédération des quatre Waldstettes.

1308 — 1334.

DANS les premières heures de l'année 1308, ^{Expulsion des gouverneurs.} une jeune fille du château de Rotzberg, introduisit dans sa chambre, au moyen d'une corde (1), un jeune Unterwaldien, du nom-

(1) Il s'agit ici du *Kilpen*, visite nocturne des jeunes gens aux filles du pays, qu'ils ont envie d'épouser. Cet usage remonte à la plus haute antiquité dans les Alpes. Il s'est conservé dans tous les cantons

bre de ceux qui avoient formé le saint complot de délivrer leur patrie. Vingt de ses amis l'avoient accompagné jusque dans les fossés du château. Il les fit monter à l'aide de la corde dont lui-même s'étoit servi. Le châtelain et ses gens furent bientôt leurs prisonniers, et après s'être rendus maîtres de la porte, ils demeurèrent en repos. Au point du jour, le gouverneur Landenberg, qui logeoit à Sarnen, étant descendu de son château pour aller à la messe, rencontra vingt paysans d'Underwald, chargés de veaux, de chèvres, d'agneaux, de lièvres et de poules, qu'ils lui offrirent suivant l'ancien usage des Alpes (2) et des contrées voisines. Le

Suisses, où les mœurs nationales subsistent encore, & jamais il n'entraîne des suites bien scandaleuses.

(2) Les paysans de Sanen, par exemple, qui sont francs de toutes redevances seigneuriales, ont coutume de porter le jour du nouvel an, des fromages au baillif nommé par la République de Berne, comme ils en portoient jadis au comte de Gruyère. Au surplus on ne sait pas précisément si par le nouvel an de 1308, il ne faut pas entendre le jour de Noël,

gouverneur, charmé de ces dons, commanda aux paysans de les porter dans son château. Lorsqu'ils y furent tous entrés, l'un d'eux sonna du cor. Ils armèrent aussi-tôt la pointe de leurs bâtons d'un fer qu'ils avoient jusqu'alors tenu caché dans leur sein, et trente de leurs compagnons étant accourus du bois d'Erlen, ils s'emparèrent du château et firent ses habitans prisonniers. Au signal qu'ils donnèrent, on se rassembla de tous les villages d'Underwald, pour la conquête de la liberté, et les signaux dont on étoit convenu s'allumèrent de montagne en montagne. Les habitans d'Uri se mirent en possession du fort de Tuinghof. Stauffacher marcha vers le lac de Lowerz avec tout le peuple de Schwitz. Ils prirent sur le champ la forteresse de Kussnacht; et les messagers des trois cantons, également porteurs de nouvelles satisfaisantes, se rencontrèrent sur le lac des Waldstettes. Alors le vieil aveugle de Melchtal se félicita encore une fois de vivre. La ver-

d'après l'usage où l'on étoit alors dans ces contrées, de commencer l'année à cette époque.

tueuse femme d'Alzellen goûta la joye la plus pure ; Waither Furst honora publiquement son gendre, et l'épouse de Stauffacher traita gratuitement à Steinen tous ceux qui avoient été avec lui à Rutli et au lac de Lowerz. Dans cette allégresse universelle, il n'y eût pas une goutte de sang répandue, et pas un seigneur ne fut dépouillé de ses droits. Dès que l'on eût atteint Landenberg, qui fuyoit vers Alpnach, à travers les plaines de Sarnen, on l'obligea de jurer, ainsi que tous les châtelains, qu'il ne remettrait pas le pié dans les Waldstettes; il se rendit auprès d'Albert. Le dimanche suivant 7 Janvier, les Suisses assemblés renouvelèrent, sous la foi du serment, leur alliance antique et perpétuelle (3).

Mort
d'Albert.

Au commencement du printems, l'Empe-

(3) Tschudi. — Les savantes recherches de cet écrivain, et sa parfaite connoissance des antiquités de la Suisse, dont personne n'a été aussi à portée de consulter les archives, le distinguent éminemment de tous les annalistes qui n'ont pas écrit l'histoire de leur propre siècle.

reur vint dans l'Autriche antérieure, faire des préparatifs formidables contre la Bohême (4). Son armée mit le siège devant Furstenstein, château de Werner de Rothberg, vassal de l'Evêché de Bâle. Albert refusoit depuis long-tems à l'Evêque, Othon de Granson, l'investiture des fiefs attachés à son siège. Le parti que son père avoit protégé dans cette ville, ne jouissoit pas de sa faveur, et il en vouloit à son clergé, parce que le prédécesseur d'Othon, Pierre Aischpalter, homme d'une prudence consommée, avoit acquis à l'Evêché le Sissgau (5) dont

(4) *Arma instruit, civitates circuit, propositum aperit.* ann. Leobiens.

(5) Tschudi, A. 1303, marque les limites du Sissgau d'après les documents de Homberg, femme du comte Frederic de Tokenbourg, héritière du comte Herman son frere, qui mourut en 1303 (Ch. du comte Wolmar, ap. Bruckner, p. 1052), céda à l'Evêché pour 2100 marcs, la ville de Liestal, le château de Neuonberg, et la métairie d'Ellenwyller, située en Alsace, ch. de son mari, 1305, Bruckner, p. 970; ch. d'elle-même, ibid, p. 979, au surplus le Sissgau étoit un fief épiscopal dès

lui-même ambitionnoit la possession. Othon l'alla trouver chez Monch (6) où il logeoit, dans l'intention de se venger de ses refus, et il fallut que Henri de Sonne, le bourguemestre d'alors, eût recours à la ruse, pour l'empêcher d'exécuter son projet (7). La cour étoit à Rheinfelden; Albert traversa le Thurgau et l'Aargau.

Il avoit avec lui Jean d'Autriche, fils unique de son frere Rodolphe : ce jeune prince étoit mécontent, quoiqu'il eut atteint sa majorité. (8) Son oncle s'obstinoit à lui retenir la part qu'il avoit droit de prétendre dans l'héritage de la maison de Habsbourg, et dans les fiefs indivis (9). Le dessein d'Albert étoit de

l'Emp. Henri V. ch. de 1041, ap. Herrg. et Werner de Nonberg, Rodolphe, comte de Habsbourg-Laufenbourg, et le comte Louis de Frobourg, en avoient encore été investis en 1275. Bruckner p. 1962.

(6) Monch de Monchberg et son cousin de Landskron, l'un et l'autre appelés Conrad, sont nommés dans une ch. de l'abbaye de Kœnigsfelden, 1316.

(7) Wurstisen, alb. Argentin, etc.

(8) Il étoit né en 1289, Zurlauben, tables.

(9) Son père avoit été investi en commun de

l'appaiser, en lui donnant une partie de la Saxe qu'il espéroit conquérir (10).

A Bade, le chevalier Ulrich de Klingenberg présenta à l'Empereur, Henri, abbé de Saint Gall. Après avoir détruit Schwartzzenbach, comme on le lui avoit permis, cet abbé avoit rebâti et repeuplé Wyl. Mais l'Empereur ne vouloit pas lui rendre cette dernière place, et ce fut en vain que les grands unirent en sa faveur leurs recommandations et leurs instances. Albert ordonna ensuite que tout commerce seroit interdit aux Waldstettes et résolut de faire subir à leurs habitans la même punition qu'il avoit infligée à d'autres peuples.

Cependant la vue de Léopold, fils d'Al-

l'Autriche et de tout le reste. V. la lettre de 1282. Mais Rodolphe esperoit aussi lui acquérir une principauté séparée, et Albert devoit lui payer une certaine somme en compensation de ses droits. Partage de Rodolphe entre ses fils, Rheinfeld, 1 Jan. 1283, ap. Lambec. commentar. Bibl. Vindob. app. III. Les réglemens postérieurs n'ont pas encore été découverts.

(10) Meissen, chron. Neoburg.

bert, qui étoit de l'âge du duc Jean, et abondamment pourvu d'honneur et de biens, excitoit la jalousie de ce prince. Plusieurs gentilshommes de l'Aargau, las de la triste cupidité d'Albert, et impatiens d'être sous la domination de Jean, le pressaient de faire valoir ses justes prétentions. Il s'enhardit jusqu'à demander de nouveau le pays que son père avoit gouverné du vivant de Rodolphe (11), et sa demande fut encore rejetée. Accablé de douleur, n'envisageant plus qu'avec effroi son oncle et ses cousins, il désespéra de son sort et versa des plaintes amères dans le sein de ses affidés. Quoiqu'ils sentissent leur foiblesse, ils furent touchés de son infortune et brûlèrent du désir de prou-

(11) Engagement d'Immi à la ville de Zurich, 1289 etc. *Johannes* (ce détail paroît le plus exact de tous) *comitatum de Kyburgâ* (et peut-être l'Aargau), *ad se pertinere prætendebat, pro eo quod matri suæ datus erat in dotem ab avo suo* (le contrat de mariage n'a point encore été imprimé), *regnum quoque Bohemie sibi* (nom de Rodolphe fils d'Albert) *deberi.*

ver à l'Empereur qu'il suffit de ne rien craindre pour être redoutable. *Ils jugèrent qu'un Suzerain, injuste envers son vassal, cessoit lui-même d'être protégé par la justice* (12), ET QU'ON POUVOIT LÉGITIMEMENT EMPLOYER LA FORCE CONTRE LUI.

Ce jeune prince arrêta donc avec Walther d'Eschenbach, Rodolphe de Balm, Rodolphe de Wart, et Conrad de Tægerfeld, de tuer l'Empereur Albert. Eschenbach descendoit de Walther qui avoit hérité de Schnallenbourg, château situé sur un sommet du mont Albis, et qui avoit fondé Cappel sur d'agréables hauteurs (13). Il étoit petit-fils d'un autre Walther, qui avoit réuni la succession des puissans Barons d'Uspunnen, de Frutigen et d'Oberhofen. Berthold son père étoit mort au service de l'Empereur Rodolphe, et il avoit eu pour mère

(12) Ils lui reprochoient d'avoir donné au duc une couronne de fleurs pour toute réponse, en lui disant que c'étoit là ce qui convenoit à son âge. Ann. Leob.

(13) Acte de fondation, 1185, 4 Kal. Jul.

une fille de Lutold de Regensberg (14). C'étoit un baron opulent. Ses biens s'étendoient sur les bords de la Reuss, sur le mont Albis, près du lac, et jusque sous les murs de Zurich, et dans les montagnes de l'Oberland. Il étoit avoué d'Interlachen (15) et d'amples héritages devoient encore augmenter ses possessions. Parent de la noblesse la plus distinguée de l'Aargau, du Thurgau, et de la Rhétie (16), il portoit un nom sur lequel l'amour de l'honnête et du beau avoit répandu plus d'éclat que n'en procurent la

(14) Généalogie, ap. Bullinger, hist. de Cappel, dans le recueil de Mr. Simmler, T. II. Confirm. des franchises d'Interlachen par le duc Léopold, 1320. Girard de Roo, p. 75, Edit. d'Augsbourg, 1621.

(15) Ch. de 1306. Jacques et Rodolphe, Seigneur de Wart, attestent avec Luthold de Regensberg le jeune que Walther d'Eschenbach est avoué d'Interlachen, par la libre élection du Chapitre.

(16) On trouve dans les documens de la note 14 les noms de Wart, de Gœsikon, de Staulten, de Klingen. Lui-même avoit épousé la sœur du grand baron de Vatz. Tschudi, d'après une chartre d'Eschenbach.

puissance et les richesses. Il se plaignoit de ce que l'Empereur ne vouloit pas reconnoître certains droits de sa maison. Le Baron de Wart étoit son cousin (17). Il étoit voisin de Balm. Le château de Wart étoit situé dans le comté de Kibourg, sur une montagne couverte de vignobles. Balm dépendoit du comté de Lenzbourg. Tægerfeld (18), de la seigneurie de Baden, étoit chargé de l'éducation du duc Jean.

Le premier Mai de la dixième année qui s'étoit écoulée depuis le meurtre d'Adolphe, Albert partit de Stein pour se rendre à Baden. Il étoit accompagné de Landenberg et d'Eberard de Waldsée, favoris qui le rendoient odieux à ses sujets, de ses principaux con-

(17) N. 14 et 15. L'Empereur *castra quædam abstulit* à tous les trois. Haselb. orig. duc. Austriæ.

(18) Burkard de Tægerfeld chevalier, est renommé dans une chartre de 1265; Rodolphe, aussi chevalier, dans une autre de 1305; le vavasseur Burkard de Tegervell vend en 1314 sa métairie de Lupfen, Lettre de Kœnigsfelden.

seillers Autrichiens (19), de son cousin le comte Burkard de Hohenberg, de Hugues de Werdenberg, fameux par la victoire de Winterthur, du noble Griessenberg et de plusieurs autres seigneurs ou vassaux. Il alloit réjoindre sa cour. A l'issue des vallées qui conduisent au guè de Windisch, les conjurés le séparèrent du reste de son cortège, sous prétexte de ne pas trop charger le bateau (20). Il se trouvoit alors sur les terres de ses ayeux, et traversoit le vaste champ labouré, qui est au-dessous de la colline où s'élève le château de Habsbourg, en causant avec Walther de Castelen, chevalier, qu'il venoit d'y rencontrer. Tout-à-coup le duc Jean lui plongea sa lance dans le gosier, en s'écriant : *reçois le prix de l'injustice*. Au même instant, Balm lui passa son épée au travers du corps, et Walther d'Eschenbach lui fendit la tête du revers de la sienne.

(19) Albert de Buchheim, Etienne Michsauer, le grand Kappeler.

(20) *Omnes navi regia*. Chron. Neob.

Wart demeura immobile , et Castelen prit la fuite. Albert tomba dans son sang , privé de connoissance. Une pauvre femme le vit et courut le relever. Il rendit le dernier soupir entre ses bras. Deux fois il essaya de rouvrir les yeux (21). A la troisième, il expira. C'est le seul des Empereurs d'Allemagne qui ait ainsi terminé ses jours (22).

Le duc Jean et ses amis aussi épouvantés que s'ils n'avoient pas eux-mêmes conçu le projet de l'assassiner , se regardèrent pour la dernière fois. Le duc s'enfuit dans les Alpes , passa quelques jours à Einsiedlen , et promena dans les bois son existence vagabonde et solitaire. On ne sait ni comment ni en quel lieu les remords abrégèrent la vie de Balm (23). Personne n'a entendu

(21) Hagen , 1297.

(22) Car la mort de Philippe en 1208 , n'eût point pour prétexte un droit à réclamer.

(23) Il doit être mort peu après à Altbiihren-Wurtisen. Il comptoit sans doute au nombre de ses parens Rodolphe et Indenta , à qui Herman de Bonstetten, *homo ingenuus* , fut donné pour tuteur, après

parler de Tægerfeld. Eschenbach et Wart se réfugièrent à Falkenstein, château qui appartenait à l'oncle du premier. On craignit par-tout dans les premiers momens qu'il n'y eût un plan secret d'insurrection populaire, contre la famille de l'Empereur. Le comte Burkard de Hohenberg se hâta de conduire le duc Léopold à Baden. L'impératrice Elizabeth, que l'étendue de son malheur élevoit au-dessus d'elle-même, choisit pour gouverner l'Autriche antérieure le comte Immer de Strasberg et Henri de Griessenberg, qu'elle savoit être exempts de tout soupçon et dévoués à ses intérêts (24). Le soir du jour qui avoit été témoin de l'assassinat d'Albert, un homme avoit traversé son camp, et avoit été crier auprès du château de Furstenstein : Seigneur de Rothberg, l'Empereur est mort.

la mort de son mari, *quasi consanguine*. Chron. de 1298.

(24) Hagen, 1308. Cet auteur écrit Triessenbourg au lieu de Griessenberg. Le noble Seigneur Henri de Griessenberg siégeoit encore à Bruck en 1322, à la place du duc. Lettre de Kœnigsfelden.

L'armée se sépara le lendemain matin. On donna la paix et une somme d'argent à l'Evêque de Bâle et l'on envoya dans les Waldstettes pour en tirer des secours. Tous les châteaux et tous les passages des montagnes furent occupés et fortifiés, et l'on obtint que le duc Frédéric, fils aîné d'Albert, lui succéderoit sur le trône impérial.

Zurich ferma ses portes qui n'avoient pas été fermées depuis 30 ans, (25) et toutes les villes veillèrent à leur sureté. L'abbé de St. Gall demanda à ses sujets dans une seule année huit subsides pour son armement. A Bâle, après que l'Evêque et la noblesse eurent pris et ravagé la demeure de Monch, toute sa famille fut obligée de sortir de la ville, en jurant de n'y pas rentrer (26). Les habitans de Schwitz palissadèrent l'entrée de leur pays. Les Unterwaldiens garnirent de pieux le guè de Stanzstad, et bâtirent une

(25) Chron. de Krieg. Helv. Bibl. St. IV. p. 159.

(26) Leur absence ne dura pas plus de 20 ans. V. la ch. de la note 6.

forte tour destinée à protéger le canton (27). Cela fait, les Waldstettes contemplèrent tranquillement l'agitation du pays d'alentour et firent la réponse suivante aux instances des Autrichiens : „ nous ne voulons point venger l'Empereur qui ne nous a fait aucun bien , sur ceux qui ne nous ont point fait de mal. Nous ne prendrons aucune part à votre expédition. Nous vivrons en paix avec tous ceux qui ne nous feront point la guerre? ” Soleure, conformément à une alliance qu'elle avoit contractée avec Albert , envoya des troupes à ses fils pour servir sous leurs ordres , aussi long tems qu'ils combattoient en personne. Berne se contenta de vivre en paix avec eux , et ces deux villes renouvelèrent pour toujours leur confédération mutuelle (28). Les villes de l'Aargau

se

(27) Fugger. La tour subsiste encore près de Stan. zstad.

(28) Chron. de 1308 *ap. Solodoro* où Rych étoit avoyer , Munzer l'étoit de Berne. Explication de l'alliance , eod. Ce qui suit est d'après une chanson composée en 1415 et imprimée dans la chron. de

se souvenoient que Rodolphe et Albert leur avoient été beaucoup plus favorables que la noblesse. Elles jurèrent à Baden de maintenir la domination de leurs enfans. Les Electeurs, à la recommandation de Pierre Aischpalter dont nous avons parlé et qui étoit alors archevêque de Mayence, choisirent pour Empereur le comte Henri de Luxembourg.

Cependant le duc Léopold, ayant tiré des troupes de ses Etats héréditaires, prit les armes, entra dans le château de Wart, et le détruisit, après avoir mis à mort tous les serviteurs de Rodolphe; et quoique Jacques de Wart fut innocent des complots de son frère, le duc ruina tellement ses possessions, qu'il fut réduit à passer le reste de ses jours dans une misérable hutte, à Neffenbach, village bâti par ses ayeux. Farwangen, principal château des seigneurs de Balm, se rendit par capitulation, mais le duc et sa sœur Agnès, veuve d'André, roi de Hongrie,

Albert
est cruel-
lement
vengé.

Sttetter, a. 1278. Senkenberg, *Sch. Juris*, T. IV, l'a aussi publiée dans son intéressant écrit sur l'origine des ducs d'Autriche.

furent décapiter en leur présence dans la forêt, soixante-trois gentilshommes et autres guerriers, qui protestèrent de leur innocence jusqu'à leur dernier moment. Ils répétèrent ces horreurs à la destruction d'Altbüren, château de Balm, que gardoient quarante-quatre hommes. A la prise de Maschwanden, château de la maison d'Eschenbach, pendant que l'on égorgeoit tous les serviteurs de Walther, son enfant encore au berceau vint à pousser des cris. Les soldats, humains, parce qu'ils étoient véritablement courageux, eurent beaucoup de peine à le sauver de la fureur d'Agnès (29). Si l'on en juge par la dureté de son caractère (30), il n'est pas douteux que cette princesse, alors âgée de vingt-

(29) Chronique de Bullinger. Senkenberg raconte ce qui suit dans l'écrit dont il vient d'être parlé. Les officiers épargnèrent l'enfant, dont les grâces les séduisirent. Agnès elle-même l'avoit en quelque sorte adopté, avant de savoir quel étoit son père. S'étant enfin décidée à lui laisser la vie, elle lui commanda de porter le nom de Schwartzenberg, au lieu de celui d'Eschenbach.

(30) Hagen, 1308.

six ans, n'ait exercé avec un plaisir barbare son implacable vengeance sur une multitude d'innocens (31).

Frédéric et Léopold, les deux fils aînés d'Albert, ayant dirigé leur marche sur le mont Albis et contre le château de Schnabelbourg, éveillèrent de toutes parts l'attention et l'inquiétude. Non-seulement les Waldstettes, par l'intérêt qu'une ancienne amitié leur faisoit prendre à la maison d'Eschenbach, et les Zuricois, parce que ce château étoit voisin de leur territoire, mais encore l'Empereur lui-même observèrent leurs mouvemens (32). Les Zuricois, pour obtenir la paix et la liberté du commerce avec les habitans

(31) D'une manière plus qu'inhumaine et très-opposée à ce qui convenoit à son sexe. Tschudi. *Adeo crudeliter ut Elisabetha puella regia sibi ipsa pati extrema videretur*. Bucelin. Const. ad 1309, d'après la légende de Ste. Elisabeth. Je baigne dans la rosée de mai, dit-elle à la vue du sang des 63 hommes de Farwangen. Bullinger.

(32) Traité des honorables bourgeois de Zurich avec l'Autriche, 1309, 1 Août. Tschudi.

de la baronnie, cédèrent un champ fertile et spacieux, et un bois situé près de la Sil, premier domaine de leur cité. Il fut nommé de part et d'autre des arbitres et des ôtages pour estimer et compenser tous les dommages que la guerre avoit occasionnés (33). Pendant qu'on détruisoit Schnabelbourg, Henri, qui étoit alors à Spire, mit au ban de l'Empire tous les complices de l'assassinat d'Albert. Cette formalité les déclaroit dignes de mort, délieoit leurs épouses des nœuds du mariage, interdisoit leur société à leurs amis, permettoit à leurs ennemis d'attendre à leurs jours, adjugeoit leurs biens à l'Empire, sauf la réserve des droits de leurs

(33) Griessenberg, Hartman de Baldegk (le jeune doc. de 1309), et de la part de Zurich, Rodolphe Muller et Jean Bilgeri furent arbitres. Frédéric de Tokenbourg président. Otages pour l'Autriche, Truchsesse de Diessenhofen, Egbert de Goldenberg, Batikon &c. De Zurich, Muller, d'Esche, chev. de Lunkhofen, l'avoyer Jacques Brun, Krieg, Schœfli, Bilgeri ch. des arbitres. Les ducs ont 200 marcs à donner aux Zuricois.

enfans, et associoit à leur crime tous ceux qui les prendroient sous leur protection (34).

Le duc Jean avoit passé en Italie déguisé en moine. Henri VII vit cet infortuné à Pise, (35) mais il tomba, depuis ce moment, dans la plus profonde obscurité. Il paroît certain qu'il survécut à tous ses ennemis (36); mais du reste on ignore s'il termina ses jours, comme un religieux inconnu, chez les Augustins de Pise, ou dans l'Eigen, au sein des possessions de ses peres (37). On ne sait pas davantage si l'aveugle, que plusieurs per-

(34) Ch. Spire, devant St. Maurice. Balm y est appelé de Balmen. Les biens qui auroient dû retourner à l'empire, se retrouvent parmi les possessions des ducs. Il se peut que plusieurs de ceux qui sont cités dans leurs anciens registres, tels qu'Oberhofen et Vspunnen, eussent été acquis par leur maison. Il est fâcheux que l'on ne sache pas d'une manière plus précise, pour quels châteaux le seigneur d'Eichenbach étoit ennemi de l'Empereur.

(35) 1313.

(36) Tschudi. Hemmerlin, *de nobilit.* le fait vivre jusqu'en 1368.

(37) Hemmerlin. Faber, *H. Suev.*

sonnes virent mendier dans le marché neuf de Vienne, étoit réellement, ainsi qu'il le disoit (38), fils de ce malheureux Prince et arrière petit-fils de l'Empereur Rodolphe. Walther d'Eschenbach renvoya à son épouse les titres de propriété des biens qu'elle lui avoit apportés en dot, se réduisit à la condition de simple berger, et vécut encore trente-cinq ans dans le pays de Wurtemberg. Il ne se fit connoître qu'à l'instant de sa mort et fut enterré conformément à la dignité de son ancienne famille, dont il ne subsista plus rien (39) que les vers qui ont immortalisé l'un de ses ayeux (39). Le baron

(38) Thomas Ebendorffer d'Haselbach. *In sylvâ feminam quandam secum habuit, et ex ea filium Lathonium genuit quem sapius Vienna vidi, &c.*

(39) Herman d'Eschenbach, Evêque de Coire (Sprecher, Pallas, L. 3) mort en 1326, doit avoir été le dernier de cette famille (Holtinger, hist. Eccl. T. 2, p. 152.) On trouve dans les documens en 1310, le Vavasseur Jean de Wadischwyl (c'est la même famille) qui rend le fief qu'il tenoit de l'Empire, situé à Weiler près de Brunig; en 1315, ce même Jean, alors chevalier, vend en société avec Walther,

de Wart, qui n'avoit fait qu'assister au meurtre d'Albert, fut livré à ses enfans par Thibaut de Blamont, cousin de son épouse et de Balm, comme il sortoit de la Bourgogne, pour aller à Avignon implorer le pardon du St. Père. Les juges le condamnèrent à la mort. Pendant que ses membres brisés étoient étendus sur la roue (40), il dit avec

son oncle, d'autres fiefs que Léopold avoit donné pour lui à Philippe de Kien; en 1320, l'un et l'autre paroissent dans un acte par lequel les comtes de Kybourg confirment à l'abbaye d'Interlachen le don des ornemens de l'Eglise de Thun. En 1323, Walther qui se distingue de l'autre en se disant fils de Conrad, donne à ce couvent ceux de ses fiefs qui relèvent de l'Empire. Dans la même année, Jean *tenu racione obstagii* pour les comtes de Savoye. Je n'ai point de traces postérieures de cette famille, et si l'infortuné dont il s'agit ici, mourut en 1344, il en fut incontestablement le dernier. Quant à la question de savoir si Wolfram d'Eschilbach, le poëte, étoit de cette famille, ou d'une autre, toutes les observations faites jusqu'ici à ce sujet sont recueillies dans les annonces de Gottingue, A. 1785, à l'occasion de Percival, l'un de ses ouvrages.

(40) Tschudi. à Brugk et dans le lieu de la scène;

la liberté qui lui étoit naturelle : „ je meurs quoiqu'innocent ; mais à parler franchement ceux que l'on appelle mes complices n'ont point fait mourir un Empereur. Ils ont tué UN SCÉLÉRAT, qui, infidèle à l'honneur et parjure à son serment, s'étoit souillé du sang de son Seigneur, l'Empereur Adolphe, qui retenoit contre toute équité, le patrimoine du duc Jean d'Autriche, et qui méritoit de souffrir ce que je souffre. Dieu veuille me pardonner mes péchés ! ” Non moins courageuse que lui, son épouse, de la maison de Balm (41), après avoir inutilement demandé à genoux sa grace à la Reine de Hongrie, au nom du dernier jugement, demeura trois jours

suivant d'autres à Winterthur, où Wart pouvoit être jugé, d'après la situation de son château. La *chron. Gemnic.* (Pez, script. II.) parle sans doute de lui dans ce passage : *milites ducis Johannis miserabiliter trucidavit*, (Leopold) *ad rotas positos membris confractis.*

(41) Ce nom a pu donner lieu à une méprise, d'après laquelle on a cru que le seigneur de Balm étoit mort en 1310 dans un couvent de religieuses; très-probablement cette anecdote ne regarde qu'elle. V. Hagen et Fugger.

et trois nuits à prier sous l'échafaut, jusqu'à ce qu'il fut expiré, sans prendre de nourriture; elle se rendit ensuite à pied dans la ville de Bâle, où la douleur abrégea ses jours. Russeling, leur valet, subit le même supplice que son maître (42).

Après avoir principalement contribué à faire périr par la main des bourreaux, plus de mille personnes innocentes (43) de tout âge et de tout sexe (44), Agnès fonda avec sa mère, dans le champ où Albert avoit été assassiné, un double monastère pour des frères mineurs et des claristes (45), deux ordres qui jouissoient des mêmes franchises (46). Elizabeth en posa la première pierre sur les ruines d'un palais

(42) Suivant la chronique de Rhan, il avoit arrêté par la bride le cheval d'Albert.

(43) Il est clair en effet que l'action n'avoit point été réfléchie d'avance, et qu'il n'en avoit été à peu près question qu'entre ceux qui la commirent.

(44) Bucelin et autres.

(45) Acte de fondation, de l'impératrice Elizabeth, Vienne 1311.

(46) Urbain IV *regulam instituerat*. Bref de Boniface VIII, dans la quatrième année de son pontifi-

de l'ancienne Vindonissa (47). Elle fit ériger le grand autel au lieu même où Albert avoit rendu le dernier soupir : le jour de son anniversaire, on y distribuoit du pain à tous les pauvres d'un mille à la ronde (48). Ce couvent nommé Kœnigsfelden, coûta trois mille marcs d'argent à bâtir ; on l'exempta de tout impôt et de la juridiction des tribunaux civils (49). Elizabeth et plusieurs princesses ou dames, dont l'exemple fut suivi par toutes les personnes des environs, qui vouloient se concilier la faveur du ciel ou celle de la cour, le dotèrent si richement de dîmes, de joyaux (50) et de vêtemens précieux, que ses reve-

cat. V. les archives de ce couvent.

(47) Hagen, 1308. On trouva dans les fondemens des indices qui prouvoient qu'il y avoit eu en ce lieu un édifice considérable. Il est parlé d'un acqueduc qui y conduisoit l'eau de Brunegk, dans l'écrit de Senkenberg, cité N. (28).

(48). Lettre de Kœnigsfelden, 1322.

(49) Let. de Franch. du duc Othon, 1330.

(50) Lettre d'Agnès, 1318. Le livre de Kœnigsfelden renferme une note sur les joyaux (inaliénables) de sa mère et sur les trois mille marcs.

nus suffisoient largement (51) à l'entretien de quarante religieuses (52) et d'une vingtaine de religieux, qui prioient alternativement dans son église (53). Agnès, qui n'avoit jamais pris plaisir aux exercices de la chevalerie, non plus qu'à la magnificence des cours, et n'avoit perdu sa virginité qu'à regret (54), choisit sa demeure près de ce mo-

(51) Il y avoit du riz, des amandes, du sucre, des raisins et des poules pour les malades. Les autres avoient à midi deux plats de bouillie, et des œufs; le soir, de la bouillie, des œufs et du lait ou du fromage. On leur servoit aussi du cochon, du gibier, du salé, des fruits. Deux mesures de vin formoient la portion de cinq religieuses. V. deux réglemens d'Agnès; 1330. On leur donnoit tous les trois ans deux robes blanches, tous les cinq ans un manteau, et suivant les saisons des jupes, des mouchoirs de tête, des chaperons, des corsets, du linge et des chaussures. Réglemens d'Agnès, 1335.

(52) Quarante, d'après la lettre d'Agnès de 1330; 44 suivant une autre lettre de 1335.

(53) Règlement de 1332.

(54) Ayant été fiancée à un Colonne, elle insista avec prière, pour être dispensée de partager son lit.

nastère (55). Elle entendoit la messe avant de déjeuner (56), travailloit l'après midi avec ses filles à des ornemens d'Eglise (57), et finissoit sa journée en lisant la bible ou la vie des Saints. Elle s'imposoit des jeûnes rigoureux, lavoit les pieds des pauvres, leur prodiguoit ses aumônes, et l'emportoit par sa piété sur la plus célèbre religieuse de l'Aargau, Hildegarde de Wollhausen (58). Malgré sa ferveur, ce fut en vain qu'elle essaya d'attirer à Kœnigsfelden le frere Berthold Strebel d'Offtringen, vieux guerrier du tems de l'Empereur Rodolphe, qui vivoit en hermite sur une montagne, avec le frère Ni-

(55) Dans une lettre de 1318, elle distingue son habitation du reste du couvent.

[56] Charles Quint prenoit encore son premier repas avant neuf heures. V. son histoire par un témoin oculaire, Museum Allemand, 1781. De là l'usage où sont les Bernois de nommer encore aujourd'hui déjeuner ce que nous appelons diner.

[57] Des choses précieuses pour la gloire de Dieu, Hagen.

[58] Ibid. 1308.

colas de Bischofzell. » Femme, lui dit-il, c'est mal servir le Seigneur que de réparer le sang innocent, et d'employer ensuite à fonder des monastères, le fruit des rapines dont on s'est rendu coupable. Dieu ne voit d'un œil favorable que la miséricorde et la bonté (59). » D'autres regardoient Agnès comme une femme singulière, prompte et rusée, qui avoit les sentimens d'un homme, et dont l'apparente spiritualité ne devoit pas inspirer trop de confiance (60). Dans cette persuasion, ils ne se hâtèrent pas de faire au couvent le bien qu'ils lui avoient promis (61).

Cependant l'Empereur, sur le témoignage des serviteurs même et des conseillers d'Al-

Accommo-
dement qui
termine
les trou-
bles de la
Suisse.

[59] Tschudi. Holtinger. Elle enrichit le couvent de Tæs des biens des Seigneurs de Wart. Senkenberg.

[60] V. les plaintes amères contenues dans la légende de Ste Elisabeth contre Agnès. Bucelin, dep. 1309. Tschudi.

[61] Le pape Jean XXI au trésorier de Bâle, 1329. Le même au couvent de Weltingen, 1334.

bert (62), déclara que ce prince n'avoit pas eu droit de s'emparer de Wyl (63). Henri fit plus, il confirma les Suisses dans leur double prérogative d'être sous la protection immédiate de l'Empire (64), et de n'être point tenus de comparoître dans les tribunaux étrangers (65), devant lesquels ils étoient

[62] On nomme Werdenberg, Strassberg, et *Strenuos viros* Baldegk, Truchsesse de Diessenhofen, etc.

[63] Dipl. Imp. 1310, 1 Mai, *ap. turegum* par un autre de 1311, donné à Lodi 8 kal. maii, Henri renouvelle en faveur de St. Gall l'ordonnance de 1300 marcs, donnés par Adolphe à l'abbé Guillaume, sur les revenus que l'empire tiroit de St. Gall, Appenzell etc.

[64] Les documens sont dans l'ouvrage de Tschudi a. 1309, et sous la datte de 1310 pour Steinen et Art, qui sont reçus expressément sous la protection de l'Empire.

[65] Dipl. de 1309 : *vestris inquietudinibus obviare cupientes, nostræ majestatis consistorio dumtaxat excepto, coram advocato nostro provinciali inter fines vallis parati sitis juri stare*. Il est remarquable que cette formule, sauf notre bon plaisir,

accusés relativement à la destruction des châteaux de l'Autriche (66). Le style dans lequel étoient conçues ces lettres de confirmation, fit que jamais leurs ennemis n'osèrent porter plainte contr'eux devant un gouverneur impartial (67). Henri ne désapprouvoit point leur conduite envers les gouverneurs. Ils n'avoient pris au comte de Habsbourg ni la portion la plus légère de son revenu, ni un seul de ses vassaux. Trois cent d'entr'eux accompagnèrent l'Empereur dans

Usque ad voluntatis nostrae bene placitum, ne se trouve point dans le dipl. adressé à Schwitz. Est-ce par inadvertance ou parce qu'effectivement Schwitz étoit depuis un tems immémorial, le séjour de la liberté absolue ?

[66] On voit par les termes exprès du document cité note (32) qu'en 1309, les ducs projetèrent d'envahir les Waldstetten et l'on ne rencontre pas la moindre trace d'un autre motif qui ait pu leur inspirer ce dessein.

[67] Rodolphe comte de Habsbourg-Lauffembourg est appelé dans le doc. de la note (63) et jusqu'en 1313, *ad vocatus provincialis*.

son expédition d'Italie , le reste rentra dans les Alpes avec ses troupeaux.

Ainsi l'inquiète ambition d'Albert , pour acquérir à sa maison un petit nombre de Seigneuries , lui enleva la confiance et l'attachement des peuples et des princes , entraîna dans sa ruine prématurée le fils unique de son frère , perdit sans retour la plus belle suzeraineté de ses ayeux , et fit disparaître de la terre une race noble et fameuse. D'un autre côté, l'insurrection des Suisses, sans rien changer pour lors à leur position , occasionna des guerres intestines ou étrangères , qui remplirent un espace de quatre-vingt dix ans (68), et la confédération générale de l'Helvétie et de la haute Rhétie. Mais cet admirable concours de circonstances imprévues , à l'aide duquel , suivant le témoignage de l'histoire , une main invisible conduit les nations et leurs souverains vers un but qu'ils ignorent , n'amena ces grands évènements que lorsque le trépas d'Albert eût déjà comblé en partie les vœux de la Suisse.

Dans

[68] de 1309 (V. N. 66) jusqu'en 1499.

Dans le cours d'une guerre suscitée à l'abbaye de St. Urbain, par Orchtulph d'U-^{Troubles d'Ensiedlen.} zingen, Landamman d'Uri, les habitans de Soleure détruisirent un château fort que ce magistrat possédoit dans l'Aargau (69); ceux de Schwitz ne sortirent point des limites de leur territoire. 1309.

Pendant leurs querelles avec la maison d'Autriche, il y avoit eu de la mésintelligence au sujet de quelques biens, entr'eux et l'abbaye d'Ensiedlen, qui dépendoit de l'avouerie des ducs. C'étoit elle qui avoit commencé la dispute. La plupart des conventuels faisoient peu de cas du Landamman qui, de son côté, bravoit leurs armes spirituelles. L'Avoyer, le conseil et les bourgeois de Zurich accommodèrent ce différend, après que la cause eût été plaidée dans les formes (70). Les Zuricois étoient intéressés au maintien 1311.

[69] Guttenberg, près de Langenthal.

[70] Le document est du 14 Mars. Il est dans Tschudi. Jacques de Wart figure encore parmi les arbitres; son désastre ne fut complet qu'aux environs de 1323.

de la paix publique. En effet ils étoient obligés de passer par le Saint-Gothard pour aller commercer en Italie (71), et plusieurs habitans de Schwitz, depuis que la maison de Habsbourg avoit interrompu leur commerce avec Lucerne, conduisoient de préférence leur bétail et leurs fourrages à Zurich, par le territoire d'Einsidlen (72). Un mois après l'arrangement dont nous avons parlé, deux hommes de Schwitz allèrent en pèlerinage à cette abbaye, avec leur famille. Leurs dévotions achevées, ils se promenoient dans les environs. Le curé, le maître d'école et quatre conventuels distingués allèrent à eux, et leur parlèrent de leurs concitoyens, en les accusant de grossièreté et d'injustice. „Mais, ajoutèrent-ils, cette conduite ne leur réussira plus à présent qu'ils ont pour juges des Seigneurs que nous connoissons". Les paysans répondirent qu'ils ne demandoient que des

[71] Hist. du commerce de cette ville par Mr. Schinz.

[72] Le traité de Schnabelburg, note 32 en fournit déjà une preuve diplomatique.

choses équitables, qu'au surplus UN BARON ne valoit pas mieux que tout homme libre. Les conventuels irrités de ce propos, tirèrent leurs poignards et leur firent des blessures. Les femmes poussèrent des cris ; le peuple accourut en foule, et les étrangers se sauvèrent dans le tumulte. Dès qu'ils furent de retour à Schwitz, le Landamman Conrad d'Iberg assembla la commune. Celle-ci fit signifier par un coureur, dans le territoire d'Einsidlen, qu'elle regardoit la paix publique comme indignement violée. L'abbé, Jean de Schwanden, affligé de cette querelle, promit de châtier les coupables ; mais il péchoit par un excès de bonté et ne savoit pas assez faire respecter sa domination. Les offensés le lui donnèrent à entendre. Il écrivit à Zurich pour avoir un jugement dans les formes, ainsi qu'il avoit été convenu. Ce jugement devoit être prononcé par quatre arbitres et le chevalier Rodolphe Muller leur président. Mais les Suisses, se rappelant que les conventuels s'étoient targués de la faveur des juges, déclarèrent que la commune de Schwitz n'étoit pas tenue de suivre la pro-

céduce, puisque les moines avoient violé la paix publique.

Comme il avoit été stipulé que celles des deux parties qui refuseroit le jugement, payeroit deux cent marcs d'argent, le chevalier Muller condamna les Suisses à cette amende : mais ils répétèrent qu'il n'avoit plus d'ordres à donner. Les moines envoyèrent les ôtages vivre à Zurich aux dépens de l'ennemi, suivant l'usage de ce siècle, où les juges et les accusateurs dans les affaires civiles, alloient aussi s'établir chez les personnes condamnées (73), ou les forçoient de leur faire des présens, jusqu'à ce qu'elles se fussent rendues à leur devoir. À la fin, les Zurichois, ennuyés de la présence des ôtages, leur commandèrent de retourner chez eux. Les Suisses eurent recours à la protection de l'Empereur. Tant que ce prince séjourna en Italie et que la famille d'Albert poursuivait ses vengeances, les Waldstettes continuèrent d'envoyer leurs marchandises à Zu-

(73) Coutume de la ville de Winterthur, Géog. de Fusslin, T. II; p. 292.

rich ; mais leurs habitans avoient la précaution de s'y rendre armés.

Meyer de Burglen étant venu à mourir, ^{1318.} le vavasseur Jean de Seedorf, habitant d'Uri, entreprit pour disputer sa succession, une longue guerre avec Rodolphe Tschudi de Glaris qui étoit du parti des ducs (74). Le théâtre de leurs combats fut le Schæchenthal, où depuis le Wepcha jusqu'au Gemsfeyer et jusqu'au mont Clarides, des glaciers impénétrables, jettés entre de grâs paturages et des neiges éternelles, laissent à peine un passage commode aux voyageurs. Cette guerre de nobles dura onze années, et ne désunit point les cœurs des paysans.

Cependant le comte Rodolphe de la maison de Habsbourg, Seigneur de Lauffenbourg et de Rapperschwyl, perdit le gouvernement que l'Empereur lui avoit confié par

(74) Il s'appelloit Henri Tschudi, suivant la chronique de Glaris, et le récit de Tschudi l'historien semble indiquer la même chose. Seedorf étoit connu des bergers sous le nom de *guerre du diable de Seedorf*, et son ennemi sous celui du *grand efflanqué*.

une suite de la haine que la branche de Habsbourg-Autriche portoit à celle de Habsbourg-Lauffembourg (75). Le duc Léopold avoit un grand crédit auprès de l'Empereur , tant parce que sa nièce Catherine de Savoye étoit fiancée avec ce prince (76) , que par la bravoure avec laquelle il avoit combattu pour lui (77) dans les révoltes de Milan (78). Eberard , Baron de Burglen, lui succéda dans le gouvernement de l'Autriche antérieure ; les Suisses s'en rapportèrent à son jugement pour l'amende de deux cent marcs et pour la dépense des ôtages. Ancien ami de Muller , il obtint de lui qu'il se désistât de sa demande , et Werner Stauffacher , alors Landamman , s'engagea avec d'autres habitans des Waldstettes , à payer neuf cent livres pour la dépense des ôtages (79).

(75) V. Comment l'Impératrice Elizabeth voulut lui ôter l'avouerie de St. Blaise. Ch. 1211, Herrg.

(76) Ch. Zurich , 1310 , Avril.

(77) Ann. Léob.

(78) Machiavel , Hist. L. I.

(79) Ch. 1313. Tschudi.

Sur ces entrefaites, les habitans de Lucerne, 1314.
ne, sujets des ducs, prirent les armes, et
s'étant embarqués sur un grand vaisseau ap-
pellé l'Oye, parurent devant la tour de Stanz-
tad, en vue de surprendre le canton d'Un-
derwald. La sentinelle, tout en allumant les
signaux, roula une meule sur le bâtiment
ennemi, et, comme le Renard, bâtiment
qui portoit les marchandises d'Uri, s'appro-
choit alors par hazard, les Lucernois furent
accablés de tous côtés.

Les paysans de Schwitz crurent devoir
employer la terreur pour obtenir la paix,
conformément à cette maxime, que tout
devient légitime dans les périls imminens. Pen-
dant la nuit du 1 Mars, ils entourèrent l'ab-
baye d'Einsidlen, avec tant de promptitude,
que personne ne put s'échapper. La surprise
& le trouble s'emparèrent de cette foule su-
perstitieuse, à qui la sainteté du lieu sem-
bloit un rempart inattaquable (80). La vue

(80) De là le reproche amer et exagéré qu'Hem-
merlin fait aux Suisses, en disant que *non aliter*
quam in expugnata Urbe sevitum.

de la chapelle miraculeuse n'intimida point les vainqueurs (81). Ils emmenèrent prisonniers à Schwitz les conventuels coupables, le curé Jean et le maître d'école qui célébra depuis cet évènement dans un poëme (82). L'abbé étoit alors au château de Pfeffikon. A cette nouvelle, et pendant que les prisonniers trembloient pour leurs jours, ou craignoient au moins les effets d'une juste vengeance, il écrivit aux habitans des Waldstettes de les relâcher par égard pour lui, leur promettant en récompense des témoignages de son affection. Lutold de Regensberg, dont le fils étoit au nombre des prisonniers, le comte Rodolphe de Rapperswil (83),

(81) La chapelle dont les Anges avoient, disoit-on, fait la dédicace.

(82) Hartman, *ann. Einsid.* Il nomme aussi parmi les prisonniers Othon de Schwanden, Burkard de Wulflingen, Ulric de Jægistorf, Turing d'Attinghausen, (qui reconcilia entièrement en 1350 Schwitz avec Einsidlen), Ulrich de Krambourg, Herman de Bonstetten (ce dernier étoit alors très-jeune ; il fut abbé de St. Gall de 1334 à 1360) &c.

(83) Le curé et le maître d'école étoient ses serfs.

Frédéric comte de Tokenbourg, et d'autres amis des malheureux conventuels, leur adressèrent les mêmes instances et les mêmes promesses (84). Ces lettres ayant été lues à la commune, elle dissipa les craintes des prisonniers en leur rendant la liberté. Il fut ensuite question de régler la dépense des ôtages; mais soit que ce décompte eut fait naître de nouvelles dissensions, soit que le prétendu sacrilège des habitants de Schwitz eut allumé contre eux l'indignation de Zurich, cette ville conclut avec les ducs une alliance de deux ans, et promit de joindre ses armes aux leurs contre les Waldstettes (85).

(84) Lettre du vieux Regensberg et de Rodolphe, Tsch. *Honorandis et prudentibus viris*, W. Stauffacher, *ammanno Suitiæ et incolis omnibus ejus regionis*. Regensberg promet aussi au nom du comte Ulric de Pfirt et de ses autres amis. Il avoit écrit sa lettre de sa propre main, en langue latine. *Balbæ, vig. St. Greg.*

(85) Cette promesse qui n'étoit pas usitée dans les alliances de Zurich, montre que les Waldstettes avoient été menacées avant l'élection de l'Empereur.

Election
de deux
Empe-
reurs.

Une mort prématurée avoit terminé la carrière de l'Empereur Henri VII. Louis, duc de Bavière, et Frédéric, l'ainé des ducs d'Autriche, se disputoient le trône qu'il avoit laissé vacant. Pendant que les électeurs et l'Allemagne entière se partageoient entre ces deux rivaux, les Waldstettes se souvenant des malheurs qu'elles avoient éprouvés sous Albert, reconnurent Louis pour chef de l'Empire. Cette nouvelle affligea vivement le duc Léopold. Toute l'histoire de ce prince atteste qu'une véhémence extrême dirigeoit ses actions et ses sentimens. Il attendoit tout de la fougue de ses passions, et lorsqu'il s'étoit trompé dans ses espérances, sa colère et sa mauvaise humeur le rendoient redoutable à lui-même et aux autres.

Guerre
qui en ré-
sulte con-
tre les
Waldstet-
tes.

A cette époque, l'abbé d'Einsidlen et Gerard de Benar, évêque de Constance, dans le diocèse duquel se trouvoient les Waldstettes, excommunièrent ces cantons, et sur la plainte des deux prélats (86), ils furent mis

(86) Ceci est prouvé par le diplôme où Louis annulle le ban prononcé contre les Waldstettes. Il

au ban de l'Empire par le tribunal aulique ¹³¹⁵ de Rothweil. Pierre Aischspalter, électeur de Mayence, et supérieur ecclésiastique de l'évêque de Constance, les releva de l'excommunication, et Louis, en se plaignant beaucoup de l'orgueil de la maison d'Autriche, *qui vouloit tout détruire* (87), annulla leur proscription. D'un autre côté, Léopold résolut d'entrer à main armée dans les Vallées, parce qu'elles n'avoient pas craint de lui déplaire, et que leur soumission avoit l'air d'être un jeu, lorsqu'il les forçoit à se soumettre. Tous les historiens s'accordent à dire qu'il menaça de fouler aux piés leurs habitans, les traita de rustres, et fit transporter avec

y dit que cette mesure a été provoquée par un certain abbé d'Einsidlen.

(87) Lettre de Louis, 1315, 17 mars : „ pour fermer la bouche aux médisans, nous voulons rendre compte de ce que nous avons fait jusqu'à ce jour”. Munster, *Cosm.* III, a de lui une lettre qui commence par ces mots : *virī constantissimi, adversariorum comminationibus ne sinatis animos vestros demulceri &c.*

lui un amas considérable de cordes pour emmener ou pendre les principaux magistrats (88). PEU DE PRINCES SAVENT DE QUOI LES PEUPLES SONT CAPABLES, LORSQU'ON LES POUSSE A BOUT ; et Léopold méprisoit l'inexpérience des Suisses dans l'art militaire. Leurs voisins, inquiets pour eux-mêmes , sentant qu'après la défaite des Suisses , ces contrées n'offroient plus de secours à la liberté ni de refuge à la noblesse , contre la puissance redoutable de l'Autriche , cherchèrent à détourner par leur médiation les armes de Léopold. Mais les Suisses ayant jugé ses demandes incompatibles avec leur indépendance (89) , répondirent en ces termes au comte Frédéric de Tokenbourg : „ Nous avons bien des sujets de plainte contre le duc , mais s'il vient nous attaquer , nous l'attendrons de pied ferme , en mettant notre confiance dans le Seigneur ”. Ils préférèrent avec raison les dernières calamités à une paix

(88) Vitodur. Sujet du duc ; Tschudi , son allié.

(89) Il exigeoit qu'ils reconnussent son frere.

désavantageuse. L'expérience n'a que trop appris combien le découragement est fatal aux nations. Malheur à celles qui vouloient demeurer libres , si elles avoient perdu l'assurance de pouvoir l'être , tant qu'elles ne cesseroient point d'être braves !

Après qu'on eut célébré à Bâle avec toute la magnificence des tems chevaleresques, le mariage de Frédéric et d'Isabelle d'Arragon et celui du duc Léopold avec Cathérine de Savoye (90), Léopold passa devant Soleure , qui refusoit de reconnoître son frère. Il alla tenir à Baden un conseil de guerre , où son plan de campagne fut arrêté de la manière suivante : „ pour faire aux Waldstettes une guerre aussi rapide qu'avantageuse , une triple invasion aura lieu sur trois points différens. Les Suisses seront à peine informés de cette disposition , que leur ligue , qui fait toute leur espérance , se dissoudra d'elle-même (91). Ou ils ne résisteront que foible-

(90) Ann. Léob. Fugger. Zurloben , tables.

(91) V. N. (121)

ment dans chaque endroit, ou nous les surprendrons à l'endroit où ils seront rassemblés, nous les battons, nous arrêterons leurs mouvemens, nous les entourerons, et les hâcherons en pièces". On convint ensuite des divers points d'attaque et des chefs à qui le commandement seroit confié. Enfin, lorsque les astres parurent favorables à la cause de l'Autriche, et que chacun se fut armé avec soin, Léopold se mit en marche. Othon le jeune (92), comte de Strassberg, à qui les Empereurs avoient engagé le gouvernement de l'Oberhasli, et les ducs, l'héritage de Walther d'Eschenbach, (93), n'eut pas de peine à trouver quatre mille hommes de l'Oberland pour marcher sous ses ordres sur les frontières d'Underwald, graces à l'a-

(92) Fils de Berthold, qui avoit épousé la nièce de l'Emp. Rodolphe, neveu du vieil Othon à qui Albert donna Laupen et d'autres lieux dépendans de l'Empire.

(93) Tschudi, 1310, 1316. dipl. du duc Henri, 1315, par lequel il permet à Léopold de lui engager les villes et châteaux d'Interlachen, d'Uspunnen, d'Oberhofen et de Balm.

mitié qui subsistoit entre la maison d'Autriche et le comte Pierre de Gruyères (94), et graces à la mésintelligence de la noblesse et des hommes libres. Plus de mille guerriers, ayant pour chefs les magistrats de Willisau, de Wollhausen, de Rotenbourg et de Lucerne allèrent attaquer Underwald du côté du lac.

Le duc s'approcha en personne de Zug à la tête de deux divisions. La cavalerie pesante que l'on regardoit comme la principale force de l'armée, faute d'observer la nature du pays et la manière de combattre, prit les devans en grand nombre. Dans l'ancienne tactique, l'ordre de bataille se formoit au gré du courage de chaque individu. Toute l'ancienne noblesse de Habsbourg, de Lenzbourg et de Kibourg étoit accourue des bords de la Thur et de l'Aar sous les bannières du duc. On y voyoit le maréchal de Halwyll, constamment fidèle à l'Autriche (95), traî-

(94) Contrat de mariage de Léopold avec Cathérine de Savoye, 1310. V. Guichenon.

(95) Il paroît avoir accompagné le duc dans la

nant par-tout le regret d'avoir, au milieu d'un tournois, mis à mort, sans le vouloir, un noble adversaire(96); Landenberg avide de vengeance, ainsi que les Gessler; les Bonstetten, qui connoissoient les environs du lac d'Ægeri pour les avoir longtems gouvernés; le comte Henri de Montfort de Tettwang, que l'orgueil de sa race ou le zèle du service rendoit l'implacable ennemi des Waldstettes; deux

guerre entreprise pour venger la mort d'Albert. Cependant Farwangen n'étoit point un don qu'il eut reçu de lui; il l'avoit acheté en 1338.

(96) Le comte de Catzenelnbogen; Fugger. Les moines de Cappel, en vertu d'une donation faite en 1285, devoient livrer tous les ans à Herman de Bonstetten 400 *Pisces rufos de Egre*. Je sais qu'Her. gott a vainement cherché Rodolphe comte de Laufenbourg, dans les documens; mais il est aisé de répondre à cela de plus d'une manière. Diverses transactions de l'année 1315, dont le père Marquard rapporte les chartres, paroissent fournir quelques lumières sur le sort du jeune comte, dont Laufenbourg étoit la portion, comme Rapperschweil étoit celle de son frere. Je n'ai pas voulu nommer le comte de Kibourg. V. not. (176).

deux comtes de Thun et de Lauffembourg, animés du desir de signaler leurs premières armes; Tokenbourg, entraîné presque malgré lui par ses obligations envers les ducs, qui lui avoient confiés l'administration de Glaris et de Gastern (97); enfin le comte Werner de Honberg (98), célèbre par sa valeur, et qu'avoit armé l'espérance d'hériter de Rapperschwyl (99). A ces guerriers s'en joignirent d'autres qui n'avoient pour motif que la crainte (100), ou qui en vou-

(97) Réunie dans un seul emploi sous le nom de Glaris en 1302. Tsch.

(98) Il avoit fait preuve de courage en Lombardie, dont il étoit gouverneur Impérial. Dipl. de l'Emp. Henri VII, où il lui accorde une gratification sur le revenu de l'Empire, à prendre sur le péage de Fluelen, en l'appellant *nobiliorem virtute et strenuitate armorum, qui Capitaneatus officium gessit*. Autre donné au camp devant Florence, 12 Kal. Feb. 1313; Bruckner p. 1315. &c.

(99) Ch. Constance, Juin, 1315. Bruckner. Confirm. 21 Fev. 1321.

(100) Tels qu'Henri d'Hunenberg, que l'on croit avoir averti les Suisses, en leur envoyant autour d'une

loient à la liberté, par une suite d'une vieille haine contre la bourgeoisie (101). Suivant les conditions de leur alliance, cinquante bourgeois de Zurich, en uniforme (102), étoient aussi venus grossir cette armée, et le Seigneur d'Ufikon avoit amené sous sa bannière d'Einsidlen, des sujets de cette abbaye tirés de la forêt et des bords du lac (103).

Bataille de
Morgarten

Mais en dépit de tous ces préparatifs, les habitans de Schwitz ne changèrent rien à leurs dispositions. La palissade qui fermoit l'entrée de leur pays (104), se prolongeoit

flèche le billet suivant : *Prenez garde à Morgarten.*
Tschudi.

(101) On avoit découvert à Zug en 1275 une conspiration contre les bourgeois, qui devoit éclater pendant la nuit; et la noblesse des environs avoit été battue par les citoyens.

(102) Blanc et bleu.

(103) On sait que Pfeffikon sur le lac de Zurich, appartenoit à l'abbé d'Einsidlen.

(104) Les tours subsistent encore, et il y a des vestiges de la palissade.

depuis la tour rouge sur le chemin d'Einsidlen, jusqu'à la tour de Schoren. Ils attendoient les milices de leurs alliés, qu'une première sommation avoit dû faire avancer à leur secours. Informés que l'ennemi s'approchoit, ils prirent tous les armes. A l'entrée de la nuit, quatre cents hommes d'Uri débarquèrent à Brunnen dans le canton de Schwitz. Quelques heures après, arrivèrent trois cents Unterwaldiens (105). Ces deux troupes remontèrent les prairies pour aller dans le bourg de Schwitz. Là se trouvoit un vieillard, nommé Rodolphe Reding de Biberek, tellement affoibli par l'âge, que ses jambes lui refusoient leur service, mais si recommandable par sa sagesse et son expérience militaire, que le peuple reçut avidement ses conseils et s'empressa de les suivre. „ Avant tout, dit-il à ses concitoyens, il faut chercher à vous rendre maîtres de la campagne, afin d'ôter à l'ennemi le choix du tems, du

(105) Pas davantage, attendu qu'il falloit garder la marche inférieure près de Brunig, contre l'Oberland.

lieu , et du mode de l'attaque. Vous obtiendrez cet avantage au moyen d'une position favorable. Comme vous êtes les moins nombreux , vous devez faire ensorte que la supériorité du nombre ne soit d'aucun secours au duc et que votre petite troupe puisse ne hazarder ses jours que dans les momens décisifs et jamais sans utilité. Le duc n'ira point de Zug à Art , puisqu'il en est séparé d'un côté par une montagne , et de l'autre par le lac , ce qui forme une distance de plusieurs lieues. Les deux passages sont à peu près de la même nature ; mais on n'est pas si longtems en danger , lorsqu'on prend les bords du lac d'Ægeri. Ici tout dépendra de l'emploi des momens. Vous savez que la hauteur de Morgarten (106) présente un

(106) V. La trêve de 1318. Le nom de Morgarten vient de ce que le chemin étoit encore marécageux. M. le baron de Zurlauben qui a observé ce pays avec le coup-d'œil d'un savant et d'un militaire , fait la remarque suivante : „ Avant que le Lorez eût acquis sa plus grande profondeur près de Wyl-Ægeri , le lac s'étoit étendu jusque vers Trimbach , au pié du

rempart naturel. L'Alte-Matte y forme une plaine étendue qui se confond avec le mont Sattel. Du haut du Sattel, on peut décider le succès de plus d'une affaire, passer de l'Altemate sur le Morgarten, pour épouvanter l'ennemi dans le défilé, le prendre en flanc, et le mettre en désordre, ou fondre sur lui dans la vallée, lorsqu'il sera en déroute; ou bien contrarier et rompre tous ses mouvemens : tout deviendra facile, parce que l'ennemi vous méprise, et parce qu'on fait d'autant mieux la guerre défensive, que l'on connoît mieux le pays."

Le vieux Reding, après s'être ainsi acquitté de son devoir de citoyen, reçut les remerciemens de ses compatriotes. Ensuite, conformément aux anciennes mœurs des Waldstettes, ils implorèrent à genoux le secours du Tout-puissant, *leur unique Seigneur*. Ils se mirent en marche au nombre de treize cent confédérés et se postèrent près du Sattel. Cin-

Morgarten. Le chemin tournoit les hauteurs le long des pâturages; et l'attaque eût lieu sur le terrain qui sépare Morgarten de Kayserstok."

quante paysans de Schwitz vivoient alors loin de son territoire , dont ils avoient été chassés , par une suite des factions qui régnoient dans ce siècle où les procès n'étoient décidés que par la force , et où les guerres intestines entraînoient toujours de nombreux bannissemens. Lorsqu'ils apprirent le danger qui menaçoit la liberté de leur patrie , ils s'avancèrent sur les limites , pour obtenir la permission de se montrer dignes de leur origine , en combattant pour la chose publique. Les confédérés ne croyant pas que la loi dut fléchir au gré des évènements , ne voulurent pas les admettre en deçà des limites. Ce refus ne découragea point leur zèle patriotique ; et ils choisirent leurs postes hors des limites , sur le Morgarten , résolus de hazarder leurs jours pour une patrie qui ne les reconnoissoit plus. (107).

L'anbe du quinze novembre 1315 com-

(107) C'est ainsi qu'on rapporte la chose. Pour moi , en les voyant agir sur le même plan que les confédérés , je présume que les chefs leur avoient donné l'ordre de se comporter comme ils firent.

mençoit à paroître. Bientôt les premiers rayons du soleil éclairèrent les casques et les cuirasses des chevaliers et des Seigneurs ennemis. Aussi loin que l'œil pouvoit s'étendre, on ne découvroit que des lances, on ne voyoit que cette armée, la première, qui au rapport des historiens, eut entrepris de pénétrer dans les Waldstettes. Les Suisses, agités de passions diverses, l'attendoient à l'entrée de leurs limites (108). Montfort de Tett nang conduisit la cavalerie dans le défilé; en peu d'instans, le chemin qui sépare la montagne et le lac, fut rempli de cavaliers, dont les rangs se pressèrent de plus en plus. Tout-à-coup, du haut du Morgarten les cinquante bannis firent rouler de grosses pierres en poussant des cris effroyables, ou les lancèrent d'un bras vigoureux sur ces troupes qu'ils dominoient. Les treize cens hommes qui étoient sur le Sattel ayant remarqué l'épouvante et le désordre de la cavalerie, descendirent en bon ordre, prirent l'ennemi en flanc,

(108) Morgarten est dans le territoire de Zug; Léopold n'avança pas tout-à-fait jusqu'à Schoren.

brisèrent les armures à coups de massues, & se servirent de leurs longues hallebardes (109), pour frapper ou blesser suivant l'occasion. Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg, trois barons de Bonstetten, deux de Halwyll, trois d'Urikon et quatre de Tokenbourg, deux Gessler et Landenberg, périrent dans cette journée mémorable. Les Suisses eurent à regretter Walter, fils du cousin de Furst, Beroldingen et Hospital, qui, malgré son fils, avoit embrassé la cause de la liberté. La cavalerie ne pouvoit faire aucun mouvement dans ce passage étroit, sur des chemins à demi gelés; l'infanterie, demeurée en arrière, étoit à peine instruite de ce qui se passoit; l'effroi qu'inspiroit aux chevaux ce genre inusité de combat, en faisoit précipiter une multitude dans le lac; et ce qui restoit de l'élite de la noblesse (110) se voyoit de plus en

(109) Vitodur. *Guesa*.

(110) Je ne puis m'empêcher de citer ici la description que fait de ce combat l'auteur des *Ann. Leob.* Le duc, dit-il, *gentem nullius dominii passam jugo, armis impercitam, sed pastoralibus exercitiis enutri-*

plus menacé d'une mort inévitable. Enfin la cavalerie recula et l'infanterie ne put lui donner passage. Les Suisses achevèrent ceux qui ne furent pas foulés aux pieds de leurs compagnons. Tous les Zuricois périrent à leur poste. Un homme qui connoissoit le pays, sauva Léopold par des chemins détournés. Il gagna Winterthur, la tristesse dans l'ame et la pâleur sur le visage (III). Toute l'armée Autrichienne prit la fuite dans le plus affreux désordre, et en moins d'une heure et demie, grace à leur courage, grace à l'intelligence avec laquelle ils avoient profité de l'embarras de leurs en-

tam, forti nobilium confidens adiit exercitu. Qui libertatem tueri volentes, fœdus cum commontanis habentes, introitum concesserunt &c. dicitur ibi flos militie corruisse. On nomme parmi les morts de Zurich, Wyss, chevalier, Ulrich d'Hettlingen, chevalier, Ulrich de Wasen d'Uster, Jean Bruchunt; Henri de Rumlang, chevalier, Pantaleon de Landenberg, chevalier, fils de Rodolphe, sont nommés dans le même registre. Holtinger, method. Legendi, P. 428.

(III) Vitodur, qui le vit le soir même. Ann. Leob.

nemis , les Suisses remportèrent une victoire complète , sans l'avoir achetée par une perte considérable.

Expédi-
tion de
Strasberg.

Strassberg que les Underwaldiens ne soupçonnoient guère si près d'eux (112) , s'avança le même jour sur le mont Brunig et entra dans le pays à la tête de quatre mille hommes. De Lurgeren, il alla, sans éprouver beaucoup de résistance , à Saxeln , à Sarnen , et jusqu'à la baye d'Alpnach, dans le lac des Waldstettes, pendant que la milice de Lucerne essayoit de débarquer à Burgistad. Les Oberwaldiens se hâtèrent d'envoyer demander du secours à Stantz. Leur messager rencontra celui d'Underwald qui venoit leur dire de marcher vers Stantz contre les Lucernois. Le peuple se partagea aussi-tôt en deux troupes ; et sans s'effrayer du péril , disposa tout pour arrêter l'ennemi. L'une des principales mesures fut de rappeler les trois cens Underwaldiens qu'on avoit fait passer à Schwitz. Le porteur de cet ordre apprit en débarquant

(112) Autrement ils n'auroient pas envoyé trois cens des leurs à Schwitz.

à Brunnen le triomphe de la matinée. Tous les ennemis avoient disparu ; la plupart des guerriers étoient revenus au bord du lac des Waldstettes , jouir de l'hospitalité que les paysans s'empressoient de leur offrir. Les Underwaldiens montèrent sur le champ dans leurs barques. Ceux d'Uri et de Schwitz leur témoignèrent le désir d'aller avec eux délivrer leurs campagnes de l'invasion dont elles étoient menacées ; mais, jaloux d'exécuter seuls cette prouesse , ils alléguèrent pour colorer leurs refus , qu'il n'étoit pas fait mention des confédérés dans l'ordre de leurs magistrats. Il fut cependant impossible de retenir cent hommes de Schwitz. Ainsi quatre cents hommes se mirent à voguer par un vent favorable et avec la plus grande rapidité, débarquèrent à Buchs , et occasionnèrent une telle déroute parmi les Lucernois , que plusieurs perdirent la vie dans les flots. Les libérateurs de Stantz , coururent sans délai vers l'Oberwald, dont les habitans étoient postés près de Kerns. Ceux-ci apprirent avec joie la défaite de la noblesse , et tous marchèrent sur Alpnach, où Strassberg venoit d'arriver. D'habiles généraux ont re-

marqué que les yeux et les oreilles sont toujours vaincus les premiers (113); l'évènement de cette journée confirma leur observation. Le comte entendant les cris de victoire, et voyant flotter les étendarts d'une troupe qu'il savoit avoir été à Schwitz, ne douta point du malheur de Léopold, et vit tout d'un coup le seul parti qui lui restoit à prendre. Il commanda à ses gens de rétrograder; et pour couvrir leur retraite, il tâcha de retenir les Underwaldiens avec quelques soldats. Mais une blessure qu'il reçut à la main droite devint pour tous les siens le signal de la fuite; ils gagnèrent Lucerne de montagne en montagne. Dans ces combats, comme dans la plupart des guerres des confédérés, leurs ennemis eurent toujours sur eux l'avantage de la supériorité du nombre; mais il faut avouer aussi que la frayeur ou l'adulation, l'ignorance ou le projet impardonnable d'en

(113) *Primi in omnibus praeliis oculi vincuntur.*
 Tac. de Mor. Germ. C. 43. il dit la même chose des oreilles, C. 3. Que d'exemples prouvent la justesse de cette assertion !

imposer à la postérité, ont engagés divers auteurs, ainsi qu'il est arrivé de nos jours, à grossir la multitude de ces ennemis, et à diminuer le nombre de leurs propres guerriers (114). L'un des plus grands écrivains qui ait existé, Salluste dédaigna avec raison ces détails numériques dans son histoire Romaine (115). Il n'importe pas plus de connaître précisément la liste des morts; pour bien juger des victoires, c'est par leurs suites qu'il faut les apprécier.

Au moment même où les ennemis prenoient la fuite, on vit débarquer quatre cens hommes d'Uri et trois cens de Schwitz, qui prirent part à la joye de leurs alliés. Les cinquante bannis furent réintégrés dans leurs

(114) Tschudi évalue à 9000 le nombre des Autrichiens qui combattirent à Morgarten. Vitodur, à 20000, d'autres à 15000. En général, le sage Tschudi est celui qui, en pareille circonstance, donne les nombres les moins forts.

(115) Nous le savons par l'*Hist. Miscella* (Murat. Scrip. R. I. T. I.) dont l'auteur avoit le bonheur de posséder cet ouvrage, qui est perdu pour nous.

droits de citoyens. Les Suisses arrêterent de solemniser tous les ans ce jour, comme la fête d'un apôtre, parce que, est-il dit dans l'acte, le Seigneur y avoit visité son peuple et l'avoit fait triompher de ses ennemis (116) On dit encore tous les ans des messes pour ceux qui ont péri dans ces batailles, & leurs noms sont lus devant le peuple, en mémoire de leur bravoure. C'est aussi pour en consacrer le souvenir, que les communes des Waldstettes ont souvent tenu des assemblées générales dans la plaine de Rutli; et que les Underwaldiens tiennent les leurs sur la colline où demouroit le gouverneur Landenberg. Ce fut encore dans une intention également louable que toute la jeunesse d'Undervald, animée du sentiment des antiques vertus, représenta, il y a quelques années (117)

(116) Registre d'Altorff, dans l'ouv. de Tschudi.

(117) Vers 1776, et peut-être encore depuis, car le génie de ces peuples alliés et libres produit souvent de ces belles idées, dont l'exécution est à peine connue de leurs voisins.

en présence des pères de famille et d'un peuple nombreux, l'histoire de la délivrance des Waldstettes, sur les lieux même qui furent le théâtre de leurs succès, et en copiant avec fidélité les mœurs et les usages de l'ancien tems.

Tandis que l'Empereur Louis s'applaudissoit de la défaite de Léopold (118), les trois Waldstettes renouvellèrent à Brunnen l'ancienne et perpétuelle confédération, (119) dont tous les membres, quoique séparés par des montagnes, des lacs et des fleuves, ne forment qu'une seule nation, et pour ainsi dire, une seule armée toujours prête à défendre sa liberté. On régla de nouveau que

Renou-
vellement
de l'al-
liance des
Suisses.

(118) Tschudi a conservé sa réponse à la lettre qui lui apprenoit cette nouvelle : *dilectis fidelibus nostris, officiato, concilio, civibus et universis hominibus de Suitz.*

(119) Ils prirent cette résolution dans une assemblée générale, et des envoyés allèrent recevoir le serment de chaque commune, ou bien ce furent des députés choisis par le peuple qui proposèrent ce renouveaulement.

quiconque avoit un Seigneur, lui rendroit les devoirs accoutumés, et se dispenserait uniquement de le servir contre les Waldstettes; que les biens et la personne des traîtres seroient confisqués au profit des Waldstettes; qu'aucun bourg ne pourroit accepter un Seigneur, sans avoir pris conseil de tous les autres; qu'en général, on ne feroit aucune transaction avec des étrangers, sans une délibération commune de tous les confédérés; que l'unanimité seroit même nécessaire, lorsqu'il s'agiroit de rappeler des personnes bannies pour cause de meurtre (120). Dans tout le reste, ils jurent pour eux et leurs descendans, d'aider chacun de leurs alliés, qu'on opprimerait ou que l'on voudrait opprimer, de leurs secours et de leurs avis, en exposant, s'il le faut, leurs corps et leurs biens, en tout tems, à leurs propres fraix, soit dans le pays, soit au dehors (121).

Ces

(120) On sait quelles guerres produisoient les vengeances de famille.

(121) Il faut remarquer en premier lieu, que je cite ici par préférence ce qui ne se trouvoit pas dans

Ces bases de la Confédération Helvétique, fondées sur la justice et la paix, ou, en d'autres termes, sur ce qui honore le plus une nation, et ce qui contribue le plus efficacement au bonheur de l'humanité, différoient de la plupart des constitutions et des traités d'alliance par leur extrême simplicité, et la pureté de leur objet. L'innocence, la sainteté, la stabilité de cette union la rendoient comparable à celle que les chefs des premières familles avoient contractée dans l'âge d'or de la terre; et ses formes la distinguoient à plusieurs égards des maximes constitutionnelles de tout le genre-humain (122).

la confédération de 1291; secondement, que le profond silence gardé dans l'acte sur sa date précise, fait présumer que ce renouvellement eut lieu avant l'expulsion des ducs plutôt qu'après. A cette dernière époque, l'année étoit trop avancée.

(122) C'est calomnier la nature humaine, c'est se rendre coupable d'un crime de leze-humanité que de traiter ces alliances de séditions. Quels droits veut-on enfin laisser aux hommes, s'ils ne peuvent jouir de ceux-là sans être accusés de révolte?

Le dix-huitième siècle l'a vue renouveler dans les mêmes termes par les hommes libres de Schwitz, d'Uri et d'Underwald convoqués à Rutli (123). Tous les retranchemens que leurs neveux se permettront d'y faire, seront autant de pas vers l'affoiblissement de leur ligue (124). L'énergie nationale que développent les treize cantons et les cantons alliés dans les affaires qui concernent la liberté de tous, vient des principes de cette confédération primordiale, qui sont l'ame de toutes leurs alliances. Unique lien des peuples de l'Helvétie et de la Rhétie, leur tenant lieu de code et de roi, elle prouve par leur exemple *que la liberté n'est pas exclusivement liée à la démocratie, au gouvernement par tribus, à l'aristocratie des nobles; mais qu'elle dépend sur-tout du règne de la paix et des loix.*

(123) En 1713, par cent vingt députés.

(124) V. Les développemens de tout ce passage aux endroits où il est parlé de chaque confédération particulière.

Les guerres d'alors ne ressembloient que rarement à celles de nos jours, où les souverains déploient tout l'appareil de leurs forces. C'étoient presque toujours des querelles particulières de Seigneurie à Seigneurie, et comme aujourd'hui les guerres se font entre les princes et aux dépens des peuples, *celles-là se faisoient entre les peuples et aux dépens des princes.* Les potentats vivoient alors du produit de leurs domaines *et des dons que les peuples leur faisoient volontairement.* Et la vigueur corporelle assuroit l'avantage que donne maintenant la science militaire. Issue de la guerre.

Dans le gouvernement de Glaris, auquel Albert avoit réuni celui de Gastern, les habitans de ce dernier district, par une habitude non interrompue, étoient entièrement dévoués aux ducs; et comme les Suisses avoient anciennement fait une invasion sur leur territoire, en faveur de leurs alliés, il régnoit entre les deux peuplades une antipathie si violente que la haine de la première se manifestoit malgré elle en toute occasion, et que les jeunes gens de Schwitz n'attendoient pas les ordres de leurs chefs pour

marcher contr'elle (125). Il en étoit tout autrement de Glaris. Les ducs y avoient joint à l'avouerie de leurs peres, et à leur gouvernement impérial, l'ancienne mairie de Tschudi, qu'ils avoient achetée d'Herman de Windegk (126). Plus ils voulurent confondre l'administration de Gastern et celle de Glaris, et augmenter le pouvoir qui leur étoit simplement confié à Glaris, au moyen de celui qui leur appartenoit à Gastern, plus les montagnards de Glaris conçurent d'attachement pour les Waldstettes. Il résulta de ces dispositions qu'en tems de guerre, les Suisses étoient souvent en paix avec Glaris (127), et qu'en tems de paix, ils étoient en guerre avec Gastern. Cette diversité de penchant entre deux cantons aussi voisins, qui a conservé libre jusqu'à ce jour le montueux Glaris, uniquement redevable de ses premiers habitans à l'amour de l'indépendance

(125) Trêve signée le jour de St. Martin 1316. Tsch.

(126) Baden, jour de S. Veits, 1308. *ibid.*

(127) Jugement rendu dans le canton d'Uri, 1315. V. Not. (147) *ibid.*

et qui a maintenu dans un état de sujétion le pays de Gastern (128) jadis gouverné par des comtes, et qui servoit de route aux commerçans, montre bien que la façon de penser qui fait trouver le bonheur dans la liberté, est propre à de certaines régions, tandis qu'elle est étrangère à d'autres.

Othon de Strassberg perdit tellement de sa puissance dans la contrée en deça d'Underwald, que lui et son fils le comte de Immer, furent obligés de vendre, non-seulement Uspunnen et Balm, dépouille d'Eschenbach et de ses compagnons d'infortune, mais encore les avoueries d'Oberhasli et de Laupen, que l'Empire leur avoit engagées, et même leur château de Strassberg (129), du consentement de Louis de Bavière. Le baron Jean de Weissembourg, acquéreur du château d'Us-

(128) Il est aujourd'hui sujet de Glaris et de Schwitz.

(129) Lui ou son oncle reçut de Berne en 1308, 500 marcs sur Laupen; il fut obligé de se défaire en 1316 de Hasli et d'Uspunnen; Immer vendit en 1318 Strassberg et Balm.

punnen, entra en possession du gouvernement de Hasli; et la bourgeoisie de Thun, usant de ses franchises, fit la paix avec Underwald dans une entrevue qui eut lieu à Brunig (130). Ces mesures empêchèrent Léopold de rien entreprendre contre les Waldstettes, au moyen des hommes qu'il pouvoit mettre en campagne, comme avoué d'Interlachen (131), et les habitans de ces cantons eurent dès lors la faculté de voyager librement sur le mont Brunig, près du lac de Thun, et dans l'Oechtland pour les affaires de leur commerce.

Louis déclara que toutes les *cours* des ducs, comprises dans le territoire des Waldstettes, étoient des propriétés inaliénables de l'Em-

(130) Il est sûrement question de la maison d'Autriche ou du comte Eberard dans le passage d'une charte de 1317, où les habitans de Thun promettent de demeurer tranquilles, au cas où les Suisses attaqueront quelques voisins de leurs limites.

(131) Il promet dans le traité de 1318, que les habitans des Waldstettes auront toute liberté d'aller à Interlachen.

pire (132). Gessler en qualité de gouverneur Impérial, avoit voulu s'arroger le droit chimérique de disposer de la succession des bâtards, comme si l'illégitimité de leur naissance les eût réduits à la condition de serfs. L'Empereur tranquillisa à cet égard le canton d'Uri (133), et confirma dans toute leur étendue les franchises des Waldstettes (134).^{1318.} Léopold voyant combien peu les Suisses tentoient d'envahir ce qui ne leur appartenoit pas, convint avec eux d'une trêve. Le terme étoit d'une année. Il se désistoit de toutes prétentions relatives à la destruction des forts, et promettoit de ne conserver aucun ressentiment des anciennes divisions. De leur côté, les Waldstettes le laissoient jouir des revenus de ses possessions

(132) Dipl. au camp de Merriden, le 23 Mars 1316. Tschudi.

(133) Il donna ces héritages aux plus proches parens du côté paternel. Dipl. 1318. Tsch.

(134) Au camp de Merriden, 29 mars 1316; devant Côme en 1327; à Pavie, comme Empereur, en 1328.

dans l'état où ils se trouvoient sous Henri de Luxembourg (135). Le commerce rede-
vint libre au moyen de cette trêve, sur-tout
lorsque Werner de Honberg y eut accédé
(136). La belliqueuse jeunesse de Schwitz alla
servir sous la bannière du duc (137). Cepen-
dant les chefs continuèrent d'entretenir les
pallissades (138). Cette précaution étoit d'au-
tant plus sage, que l'on ne voyageoit pas
toujours sûrement de Morgarten à Wallens-

(135) Suspension d'armes, 19 Novembre 1318.
Tsch. Lorsqu'il parle de dommages antérieurs à la
guerre, il ne peut entendre que celle du commen-
cement de 1308. On ne sait pas si Louis avoit in-
féodé ces cours à quelqu'un, ou s'il permit de n'a-
voir aucun égard au diplôme de la note (132).

(136) Tschudi.

(137) Ann. Neoburg, 1320. Léopold avoit *pluri-
mam militiam acerrimorum peditum de Sweicz*. C'est
le plus ancien exemple d'expéditions faites sans per-
mission par les jeunes gens de Schwitz. Mais il se
peut aussi que l'auteur de cette chronique ait pris
le mot Sweicz dans son acception moderne, et qu'il
ait désigné les habitans du Thurgau et de l'Aargau.

(138) Vente d'un communal pour se procurer de
l'argent à cet effet. 1322. Tsch.

tadt (139), et que les sentences d'excommunication de l'abbaye d'Einsidlen nourrissoient les germes du ressentiment. Le duc promit lui-même de ne point considérer comme des infractions à la trêve les mauvais traitemens que le peuple feroit éprouver aux porteurs de ces insolentes formules.

Les Suisses consentirent pendant six années consécutives (140) à la prorogation de cette trêve (141). Ils la rompirent enfin, après la bataille de Muhldorf, quand Léopold, inconsolable de la captivité de Frédéric, et dévoré d'un ressentiment farouche, (142) entreprit de se venger de Louis, qui demanda des secours aux Waldstettes. Ils prêtèrent à Bekenried, près de Rutli, entre les mains du gouverneur Jean, comte d'Aarberg, le serment d'être aussi dévoués à l'Empire que

Les Suisses
mêlés
dans la
guerre de
l'Empire.
1323.

(139) On avoit besoin d'escorte. Ibid.

(140) Ch. de 1319. Tsch.

(141) A compter de Décembre 1318 à Septembre 1323.

(142) Alb. Argentin, il voulut se tuer après l'affaire de Muhldorf.

leurs ayeux (143), tant que l'Empire ne les abandonneroit pas. Louis confisqua pour la seconde fois les cours et les justices que les ducs possédoient dans leur territoire (14). Le pays de Glaris même osa refuser à Léopold d'armer contre Schwitz, et conclure avec ce canton une alliance de trois ans (145). Ses habitants alléguèrent que leurs anciens devoirs ne les obligeoient à marcher que pour défendre les biens de l'abbaye de Sekingen. Toute innovation en ce genre leur étoit odieuse. Le duc envoya des étrangers administrer leur pays à la place des Landammans qu'ils choissoient eux-mêmes. Il imposa l'obligation de marcher contre les Suisses au comte Jean

(143) La Ch. est de 1323.

(144) Dipl. de 1124. *Communicato consilio principum ac coss. et aliorum fidelium; omnes curtes, jura ac bona, ut nullus deinceps dictar. Vallium inhabitator, incola aut homo quilibet coram Leopoldo, suis fratribus, vel ipsorum judicibus, sed in nostro et S. Imperii judicio super quaquacunque causa debeat stare juri.* Tsch.

(145) Ch. de 1323.

de Rapperschwyl (146), tuteur du comte Werner de Honberg le jeune, Seigneur de March. Jean, soit qu'il se crut trop foible, soit que le pays de March fut las de la guerre (147), ne fit aucune expédition remarquable. Léopold lui-même ne fut heureux que dans des escarmouches, où sa valeur pouvoit l'emporter sur des troupes peu nombreuses (148).

Victime précoce de cette même impétuosité qui avoit empreint d'une éternelle horreur la vengeance exercée contre les meurtriers de son père, il emporta au tombeau le regret de voir décliner les prospérités de sa maison. Après sa mort, le duc Albert son frère renouvela la trêve avec Schwitz. Les habitans des Waldstettes accompagnèrent ensuite Louis dans son expédition de Rome 1326.

(146) Le comte dit expressément qu'il lui a donné son bien pour cela. Ch. de 1323.

(147) Tsch.

(148) Chron. Neoburg. *In rapinis valdè prosperabatur. In terra Elsacie, suecie et suevie pro majori parte dominium exercebat.*

(149). Située entre les biens patrimoniaux de la maison d'Autriche et les vallées voisines de l'Italie dévouées au parti des Guelphes, cette peuplade n'en demeuroid pas moins attachée aux Empereurs contre les Papes, avec ce courage inébranlable qui avoit maintenu son indépendance. Quand Louis eut encouru l'excommunication, les paysans des Waldstettes demandèrent aux prêtres lequel ils préféroient, de continuer leurs fonctions ou de se voir chassés du pays. Le Pape lui-même, en apprenant que le clergé avoit opté en faveur du premier parti, jugea que sa conduite étoit prudente, quoique blâmable.

1328.
Ils sau-
vent Zu-
rich.

1330.

Dix-sept ans après la mort de Henri VII et la division de l'Empire, Jean, Roi de Bohême, accommoda la querelle de Louis de Bavière avec Albert et Othon, ducs d'Autriche. On vit alors ce qui n'arrive que trop souvent dans les traités de paix des grandes puissances. La fin de la guerre expo-

(149) De là les lettres de protection de la note (134).

sa les petits à plus de dangers que la guerre elle-même. Il falloit indemniser les ducs de la dépense de leur dernier armement , et l'Empereur leur engagea les villes libres et Impériales de Rheinfelden , Schaffouse , Zurich et St. Gall , d'autant plus volontiers que dans la guerre précédente , les trois premières avoient penché pour la maison d'Autriche , ainsi que Rodolphe , évêque de Constance , et curateur de l'abbaye de St. Gall. Or une ville Impériale étoit l'égale des princes ; une ville princière leur étoit assujettie ; et tandis que la prospérité de celles-ci dépendoit des hazards , des vues et des passions d'un seul homme , l'avantage des autres dépendoit d'elles-mêmes et de la fortune de tout l'Empire. Les Zuricois virent dans toute son étendue le péril qui menaçoit leur liberté. Pleines du sentiment de leur dignité qui s'étoit beaucoup accrue , depuis que la mort de Berthold de Zœringen les avoit délivrés de toute domination étrangère , animés du même courage à l'aide duquel leurs pères s'étoient conservés libres contre la Souabe , Regensberg et l'Autriche , ils prièrent les

Waldstettes d'envoyer , conjointement avec eux , une ambassade à l'Empereur , afin de détourner une si grande infortune. Les bourgeois étoient résolus à défendre vigoureusement la patrie. De pauvres religieuses qu'ils nourrissoient (150) dans les églises , prioient Dieu jour et nuit pour le maintien de la liberté. Le peuple des Waldstettes , se rappelant sa bonne intelligence avec Zurich , songeant à la facilité qu'il y avoit d'y débiter ses marchandises , quand la maison d'Autriche lui interdisoit le commerce avec Lucerne , et tremblant pour la sureté de toutes les franchises , si l'on se permettoit d'engager cette ville inaliénable (151) , fit partir des ambassadeurs avec les siens.

La cour étoit alors campée à Regensbourg. Les envoyés y trouvèrent des bourgeois de St. Gall , en proie aux mêmes frayeurs. Quoiqu'on ne pût douter de la franchise ina-

(150) Vitoduranus.

[151] Elle n'avoit point encore fait renouveler par Louis sa lettre de protection.

liénable de la ville de Rheinfelden (152), elle étoit plus enclavée dans les biens de la maison de Habsbourg. Il étoit de même presque impossible à Schaffouse de sauver sa liberté. Le comte Jean de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg et de Rapperschwyl d'une part, en sa qualité de Landgrave du Klekgau (153), et de l'autre, Eberard, comte de Nellenbourg, comme administrant, au nom des ducs, une partie de l'Autriche antérieure (154) exercèrent, pour ainsi dire, leur domination jusque sur le territoire où la ville est située. Mais une raison encore plus forte mettoit son indépendance en péril. C'étoit la mésintelligence intestine des bourgeois et de Jean de Thurn, abbé du couvent de Tous-les-Saints

[152] Pour toutes *possessiones bona ac proventus ad dominium Rinvelten pertinentium*. Dipl. de Henri, 1225, Herrg.

[153] Ch. de 1325, *ibid.*

[154] V. le traité du baron de Thurn de Gesselen avec Léopold, 1318. Tsch.

[155] Waldkirch, chronique de cette ville, 1331. mss.

1331.

(155), & la multitude des biens que cette abbaye et la noblesse possédoient dans les terres des ducs. L'Empereur récompensa l'inviolable fidélité des Waldstettes en accédant à leur demande en faveur de Zurich. Il honora dans les envoyés de St. Gall la célébrité de leur abbaye ; mais Rheinfelden et Schaffouse , Brisach et Neuchâtel opposèrent une résistance infructueuse (156), et passèrent sous la domination Autrichienne (157).

Leurpre-
mière ex-
pédition
en Italie.

Peu après avoir conclu la paix avec Albert et Othon , l'Empereur fit une alliance avec eux. Ce fut alors que la bannière d'Uri traversa les solitudes élevées du St. Gothard , le pont du Diable , la vallée d'Urseren , les sources du Tesin et de la Reuss , et les Alpes qui avoisinent l'Italie. Elle étoit suivie d'une troupe nombreuse d'Underwaldiens et de

[156] Schaffouse étoit composé en 1299 de 376 maisons. Registre de Berthold , camerier de l'abbaye de Tous-les-Saints.

[157] Brisac et Neuchâtel furent substitués à Zurich et à St. Gall.

de Suisses , auxquels se joignirent deux cent Zuricois ; tous allèrent dans la vallée Leventine , combattre les paysans de ce lieu qui étoient soutenus par Azzo Visconti.

La vallée d'Urseren est située au delà du ^{Urseren} pont du diable , séjour terrible , où la nature a rassemblé un abyme profond , des murs de rochers monstrueux , et des multitudes de cataractes. Là un chemin escarpé conduisoit jadis sur un roc , maintenant divisé par une large fente , et autour duquel la terre déploie sa plus riante parure. On n'y aperçoit que verdure égayée par des fleurs de toute espèce. La Reuss y fait mille et mille détours. C'est là que se trouve le bourg d'Urseren , dont les troupeaux couvrent les collines d'alentour. Au dessus du village s'élève un bois antique et inviolable (158) , qui lui sert de rempart contre les avalanches. La vallée entière est environnée d'un désert aride. La plupart des biens de ce canton

[158] Il est réellement défendu d'y porter la hache , sous peine de mort.

avoient été donnés par les Empereurs à l'abbé de Disentis, couvent de la Rhétie. La maison de Rapperschwyl avoit eu le gouvernement Impérial des hommes libres d'Urseren. Il avoit passé, après l'extinction de cette famille, à un partisan de l'Empereur Albert, Henri, Baron d'Hospital (159), qui demouroit dans une forte tour, bâtie sur une colline de la vallée. Pendant la guerre de l'Empereur Louis, les habitans d'Uri, non sans éprouver de la résistance et de la perte (160), avoient installé et maintenu (161) contre ce Seigneur qui étoit leur ennemi, le gouverneur impérial, Conrad de Moos. Moos étoit leur compatriote, et il avoit beaucoup contribué

[159] Fils de celui qui périt à Morgarten.

[160] 1321. Les circonstances sont diversement rapportées; mais comme le seigneur de Moos demeura gouverneur, et comme l'abbaye de Disentis se liguait à cet effet avec Uri (Bucelin. Rhet.) contre l'Autriche, il faut qu'Uri l'ait emporté.

[161] Dipl. de Louis, 1321 *Cunr. de Moos nobis, imperio, reig; publicæ fructuosa impendit obsequia; il nomme Hospital irretitum crimini lesæ majestatis.* Tsch.

à la construction de leur Eglise (162), ainsi que Walther Furst et d'autres citoyens respectables. La vallée d'Urseren avoit depuis longtems le droit de se conserver neutre dans toutes les guerres de ses voisins, et d'accorder un libre passage à chacun. Mais cette petite peuplade, à raison de sa pauvreté, n'avoit pu empêcher les rocs et les neiges de détruire en peu d'années le passage du Saint-Gothard.

L'Italie commence près d'Aïrolo, à l'endroit le plus élevé de la vallée de Livine. De la rive des lacs qui envoient à l'Océan la Reuss, et le Tesin à la Méditerranée, on descend par des sentiers roides et tortueux dans une vallée oblongue et de peu d'étendue. Aussitôt l'on se sent réjouï par la température d'un ciel plus doux. Un gazon vivace règne dans toute la vallée et sur les deux montagnes, qui servent de premiers échelons à des sommets effrayans. Sur celle qui re-

Vallée
Leventine

[162] Acte de fondation de l'église d'Altorff. 1317.
ibid.

garde le lever du soleil , plusieurs petits villages s'élèvent sur trois rangées les unes au dessus des autres. D'arbre en arbre et le long des routes , les vignes sont enlacées en festons à la manière des anciens. Au milieu de la vallée , le rocher nud de Platifers semble barrer toute issue , et le Tesin se précipite , en écumant avec bruit , dans un fond ténébreux qu'il remplit de vapeurs. A force de travail les hommes sont venus à bout d'y frayer un chemin. L'on ne tarde pas à revoir le beau paysage qu'on avoit commencé d'admirer ; mais bientôt on le perd de vue une seconde fois. C'est ainsi que par des alternatives de prairies , de forêts et de villages bien bâtis , le Tesin conduit jusqu'à Poleggio , extrémité de la vallée de Livine.

La contrée qui s'étend derrière le Saint-Gothard et la Haute Rhétie étoit alors soumise aux dominations rivales de Côme et de Milan. Après les guerres des Empereurs , ces deux villes , comme Athènes et Sparte , après la guerre de Perse , étoient devenues les métropoles de deux grandes confédérations , dont les membres s'étoient attachés à l'une

ou à l'autre , suivant la fortune des partis. Les Gibelins et les Guelphes , le sénat et le peuple , les familles riches et anciennes des gouverneurs , et des sociétés nombreuses de chefs de parti , célèbres par leur jugement ou par leur intrepidité , entretenoient dans les villes et dans les campagnes l'énergie de la nation , pendant qu'ils aspiraient tous à s'emparer de la puissance souveraine. Tels étoient à Milan les Tarre et les Visconti , et à Côme , les Vitani , les Rusconi , et d'autres dont l'histoire , écrite avec le talent des anciens , prouveroit que nos pères n'avoient ni moins d'esprit ni moins d'éloquence que les Grecs , tant dans l'art militaire que dans la politique. Chiavenna , situé vers le haut du lac de même nom , dépendoit de la ville de Côme. Jadis , sous l'administration de Tignaca Paravicini , de la faction des Vittani , les seigneurs Fontarella , Lavizzari et S. Benedetto avoient cédé pour de l'argent les châteaux de cette ville (163). Les seigneurs

(163) Sprecher , Pallas , 1309.

d'Aequa et de Quadrio avoient défendu la Valteline au nom des capitaines du peuple de Milan, contre ceux de Côme qui avoient beaucoup souffert dans cette expédition (164). Les Vittani étoient seulement venus à bout de prendre et de détruire l'ancienne forteresse de Cosio (165). Le gouverneur de Mazzo leur avoit paru dévoué avec tout l'attachement d'une amitié partielle. Dans la partie supérieure des montagnes, où l'Adda prend sa source, Bormio, en sureté derrière les remparts naturels de La Serra, s'étoit détaché de Côme pour se donner à l'évêché de Coire (166). On ne savoit lesquels des Rusconi et des Visconti, étoient décidément les maîtres du fort de Lugano et de l'ancien château situé dans le passage de Bellinsona. La vallée Leventine dépendoit de Milan; ses habitans étoient sujets du chapitre de cette ville. Soit par amour

[164] Ib. 1292.

[165] Ib. 1305. Elle tenoit pour les Rusconi.

[166] Ibid. 1300. Je ne cite qu'un seul auteur; quand tous les autres s'accordent avec lui.

du vol , soit par l'effet de leurs ressentimens particuliers , ils attaquoient les marchands qui traversoient le défilé. De là vint que le gouverneur Moos arma le Canton d'Uri pour venger la vallée d'Urseren , et qu'Uri intéressa sans peine Zurich dans cette guerre , qui avoit pour objet la sureté du commerce (167).

Quand les Suisses furent descendus dans la vallée , la tour bâtie près d'Aïrolo et de Quinto par les anciens Rois Lombards ne leur opposa aucune résistance , et Faïdo , le principal village , n'osa se défendre contr'eux. Des secours venus de Milan , les joignirent près de Giornico , et sur le champ , Franquino Rusconi accourut de la ville de Côme , pour traiter d'un accommodement. Quelques mois auparavant , l'arrivée subite de Jean , roi de Bohême , dont on ignoroit les projets , avoit semé la terreur dans toute l'Italie , et l'on avoit rendu les Rusconi garans de la tranquillité du passage. Le traité fut conclu à

(167) M. Schinz , Hist. du commerce , pag. 96.

Côme par le baron Jean d'Attinghausen ,
chevalier, Landamman d'Uri (168).

Expédi-
tion de
l'Ober-
hasli.

1332.

Peu de tems après cette expédition, les
Underwaldiens entreprirent de sauver la li-
berté de l'Oberhasli, menacée par les trou-
bles auxquels deux factions ennemies livroient
tout l'Oberland.

Oberland.
Kibourg.

Hartman, comte de Kibourg, étoit seigneur
de plusieurs villages de l'Aargau supérieur, situés
dans les montagnes, près du lac de Thun et dans
les vertes plaines qui s'étendent depuis Thun ,
superbe château bâti sur un rocher, à l'en-
droit où l'Aar quitte le lac du même nom ,
jusqu'à l'entrée des vallées de l'Oberland.
De ce nombre étoit Berthoud, Landeshut
et une foule d'autres propriétés allodiales.
Après sa mort prématurée, ces biens furent
administrés au nom d'Eberard et d'Hartman ,
ses enfans mineurs. Léopold , desirant s'at-
tacher ces jeunes gens, leur donna le fief
du Landgraviat de Bourgogne, dans l'Aargau

[168] Ch. de 1331. *Franchinus de Rusconibus ,
curtatis et districtus Comensis generalis vicarius ac
defensor.*

supérieur qui lui avoit été cédé par le comte Henri de Buchegk [169]. Ils reconnurent en retour la suzeraineté de l'Autriche, à Wangen et pour d'autres portions de leur patrimoine (170). Thun et Berthoud, gouvernés par de sages coutumes (171), renfermoient un assez grand nombre d'habitans, qui avoient aggrandi leur enceinte (172). Des avoyers du comte (173), assistés de douze conseillers (174), y prononçoient les jugemens et les amendes (175), suivant un codé municipal qui étoit respecté du comte lui-même. Ses freres d'armes et les officiers

(169) Lettre d'inféodation, 1314.

(170) Par exemple à Herzogenbuchsee. Les lettres où les comtes sacrifient ainsi leurs droits, et où le Landgraviat leur est promis, sont de 1313.

(171) Franchises de Thun, 1316. Renouvellement de la coutume de Berthoud, la ville neuve est expressément distinguée de l'ancienne.

(173) Ibid. Il les place de *consilio et voluntate civium*.

(174) *Consules, jurati, seniores*, dans les deux documens de la note (171).

(175) *Emendabant*; ibid. delà le mot *amende*.

de sa cour étoient composés d'une noblesse nombreuse, riche et ancienne.

La comtesse Elisabeth, veuve d'Hartman, laissa une trop grande autorité à Senn de Munsigen, gentilhomme du voisinage. Le comte Hartman, son fils aîné, qui n'aimoit point son frère, ne négligea rien pour s'assurer l'attachement de Munsigen. Le comte Eberard, prévôt d'Amsoltingen (177), chanoine

[176] La coutume de Berthoud, 1316, est revêtue des signatures suivantes : Porta (Therberg), Aarwangen, Roormoos, Senn (au nombre de quatre), Sumiswald, Hanns de Hallwyl, Teitigen ou Dietigen (2), Kerrenried, Winterbourg, Erloffweiler et Mattstetten. La lettre de 1320, en faveur d'Interlachen, et concernant les ornemens d'église de Thun, est signée de deux Wadischwyl, de Signau, de Philippe de Kien, en qualité de *nobiles* ; de Strættingen, de deux Burgistein et de quelques-uns de ceux que je viens de citer, en qualité de chevaliers. Jean Senn, deux Signau, deux Grunemberg et Stein signèrent la lettre d'Anastasia, rappelée dans la note (171) et datée de Buchegk.

[177] Statuts d'Amsoltingen. Cette anecdote a ceci de particulier que les historiens sont d'accord relativement à ses résultats, et se contredisent telle-

de Strassberg et de Cologne , étoit allé à Bologne s'instruire dans les sciences d'alors. Seize marcs d'argent formoient sa dépense annuelle. Comme on ne se pressoit pas de

ment dans ses détails , que Tschudi attribue l'emprisonnement à Eberard , tandis que Matthias de Neuchâtel le met sur le compte d'Hartman , et que , suivant l'un , c'est Eberard , et Hartman , suivant l'autre , qui fut d'un caractère turbulent et porté pour la maison d'Autriche. J'ai suivi Matthias [dont Mr. Sinner a fait connoître la relation , dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berne] , parce que son recit conforme aux documens ne semble pas non plus s'éloigner du cours ordinaire des choses. Je ne vois pas bien clair dans quelques circonstances , qu'il seroit trop long de vérifier ; mais l'ensemble du recit de Matthias offre assez de justesse. On peut conclure de la lettre de bourgeoisie Bernoise de 1311 , que les deux comtes n'étoient pas encore âgés de quatorze ans. Leur père étant mort en 1301 , je placerois en 1298 la naissance d'Hartman , et celle d'Eberard en 1299 , car la même lettre porte que l'un et l'autre devoient atteindre cet âge avant 1316 ; et la présence de l'un des deux à la bataille de Morgarten , s'accorderoit assez avec cette supposition.

les lui faire parvenir, il vint réclamer sa portion d'héritage. Ses parens tournèrent en dérision sa demande, et le traitèrent comme un jeune homme incapable de soutenir ses droits. Une nuit qu'il étoit couché près d'Hartman, à Landshut, château situé à quelques lieues de Berthoud, dans un paysage riant et bien arrosé, son frere le chargea de liens, dénudé comme il étoit, et l'envoya à Rochefort. Rochefort est un château du pays de Neuchâtel, et Hartman étoit gendre de Rodolphe, comte de ce pays. Eberard fut obligé d'accepter pour arbitre entre son frère et lui, le duc Léopold d'Autriche. Léopold prononça qu'Hartman demeureroit seigneur de tout le patrimoine, et qu'Eberard habiteroit le château de Thun, mais que, sur deux cent marcs que rapportoient ses bénéfices, il en donneroit les trois quarts à Hartman, pour acquitter les dettes de leur maison. Le prisonnier donna les mains à cette sentence. Toute la noblesse de la Seigneurie de Kibourg fut invitée à venir célébrer à Thun la réconciliation des deux freres. Après le banquet, Senn et Hartman s'applau-

dissoient hautement du succès de leurs menées; " je crois, dit Hartman, que mon frère auroit besoin d'un tuteur, pour signer notre accommodement. „ Cette réflexion lui parut une allusion très-ingénieuse à l'état d'Eberard, à son inexpérience et à sa candeur. Mais comme Eberard avoit beaucoup d'amis parmi les Vavasseurs [178], ce propos les choqua, ainsi que beaucoup d'autres du même genre, et quelques-uns mirent l'épée à la main. Il s'éleva tout-à-coup un tumulte affreux. Les convives furieux se précipitèrent les uns sur les autres, et le hazard voulut qu'Hartman fut tué dans les ténèbres, sur l'escalier de la tour. On ignore si ce meurtre fut l'ouvrage d'Eberard, ou de Jean de Kien, seigneur de Worb. Quelqu'un jeta son corps par une des fenêtres du château, au moment que tous les habitans de Thun accouroient en armes, attirés par le bruit extraordinaire qu'ils entendoient; plusieurs

[178] Il avoit avec lui *aliquos dominii servitores*.
Matthias.

prirent la fuite : on retint les autres. Eberard ayant fait fermer les portes , envoya des députés à Berne , et promit d'être à perpétuité bourgeois de cette ville (179), de lui donner une partie de ses biens [180], et de lui céder le fief de Thun. Les Bernois s'y rendirent aussitôt, et n'eurent pas de peine à s'en emparer. Le comte fut confirmé dans la domination de ses ayeux , et les habitants jurèrent de secourir les Bernois au besoin [181] Eberard convint de donner aux Bernois un marc d'argent par forme de contribution

[179] Outre son droit de bourgeoisie de cinq ans, consenti en 1311, on connoît son alliance avec Jean de Bubenberg le jeune : *ob amorem J. de B. amici sui specialis*. Il confirma en 1326 une vente du couvent de Cappelen.

[180] Heimberg , Sigriswyl , Griessisberg.

[181] La copie que je me suis procurée du traité de Thun avec Berne , est sans date ; ainsi je ne rejette point l'hypothèse qui , contre l'opinion générale , recule l'époque de cette acquisition ; mais il est singulier qu'on ne trouve par la suite aucune trace de l'acquiescement de ce devoir féodal.

annuelle [182]; et ils firent fabriquer une balance de ce métal, en mémoire de ces évènements. Mais ils se trompèrent en croyant qu'Eberard étoit hors d'état de perpétuer sa maison. Car après avoir régi ses biens pendant quarante ans avec autant de vigueur que de prudence, il laissa quatre fils, [183] qu'il avoit eu d'Anastasia de Signau, héritière des comtes de Waldegk, dont la famille venoit de s'éteindre [184], dans la splendeur des dignités ecclésiastiques [185] et des qualités les plus recommandables [186].

[182] Cette contribution des bourgeois externes s'appelloit *Udel*.

[183] En un mot, dit Matthias en terminant son récit, *Leo crevit ex agno*. Il mourut avant l'année 1367; à la vérité A. L. de Vatteville place sa mort en 1371, mais il est nommé comme défunt dans le document de la diète tenue en 1367 dans le Sissgau par le Baron Hanns de Thengen.

[184] Berthold mourut en 1353; mais Buchegk avoit été abandonné plutôt aux héritiers, le comte Eberard et Burkard Senn de Munsigen.

[185] Matthias étoit électeur de Mayence et Berthold son frère, évêque de Strasbourg.

[186] L'éloquence de Berthold empêcha que Char

Les Bernois n'avoient point de terres dont ils fussent Seigneurs, quoiqu'ils eussent donnés de l'argent sur le château de Laupen ; la ville de ce nom jouissoit de toute sa liberté [187] ; mais leur nombreuse milice les rendoit si formidables, qu'après une guerre violente, Senn lui-même aspira au titre de bourgeois de leur ville [188], et que le baron de Bremgarten dont l'ancienne famille étoit sur son déclin [189], abandonna l'Oechtland

les IV, roi de France fut appelé à l'Empire. Mr. Schmidt, T. III, p. 496. Holtzinger, Hist. Ecc. T. II, p. 145.

[187] Laupen forma en 1310 une alliance avec Fribourg, la même année qu'avec Berne. Elle ne réserve que l'Empire et *quibus protegendî commissi fuerimus ex parte S. I.* dans une lettre de 1313, Laurent Munzer, avoyer de Berne, donne *viris prudentibus et discretis*, l'avoyer et la commune *villæ Laupen, cum obsequio et amore*, des renseignemens sur divers articles de la coutume de Berne.

[188] En 1311, Tsch.

(189) Elle vendit en 1307 Toffen et Bremgarten à la maison des chevaliers de S. Jean de Buchsée ;

l'Oechtland d'où le chassa la terreur de leurs armes. La méfiance et la haine vinrent troubler du vivant d'Eberard, la bonne intelligence qui avoit longtems régné entr'eux et la maison de Kibourg (190), parce qu'ils eurent l'air de le traiter en vassal. Eberard saisit l'occasion qui se présenta de séparer ses intérêts des leurs, dans une circonstance où sa qualité de bourgeois l'obligea de marcher avec eux au secours de Gerard de Wippingen, Evêque de Bâle, contre le comte de Neuchâtel (191).

en 1331 elle lui donna Wolen; les seigneurs d'Egerton héritèrent du reste. Vatteville, mss.

(190) Elle étoit au point que suivant l'acte de combourgeoisie de 1311, Kibourg n'entreprit aucune guerre où il avoit besoin de secours, sans que Berne se mit de la partie. Il n'existe pas une seule trace d'animosité contre Berne, de la part d'Eberard I ou d'Hartman I. ou du vivant d'Hartman II.

(191) Je m'écarte de Tschudi en plaçant cette histoire sous la date de 1324, et sous l'épiscopat de Gerard, au lieu de celui de Jean, 1^o. parce qu'elle convient mieux aux dispositions hostiles de Gerard qu'à celles où se trouvoit Jean de Châlons. La mai-

Un parent de ce comte (192), lors de l'élection de Gerard, avoit nommé un autre Evêque. Le Pape avoit soutenu Gerard (192) et depuis ce moment, l'évêque et le comte avoient été ennemis. Tantôt l'un demandoit plus, tantôt l'autre accordoit moins que l'Eglise n'avoit droit d'exiger. Gerard attiroit par des franchises tous les bourgeois de la Neuve-Ville au Val-de-Ruz, sur laquelle l'Evêché formoit des prétentions (193), dans la Neuve-Ville que lui-même avoit fondée

son de Neuchâtel étoit en 1325 dans la meilleure intelligence avec la sienne. 2°. Parce que j'ai de la peine à croire que Kibourg ait pris deux fois les armes contre Neuchâtel, dans cette même année 1325, où sa propre sœur lui avoit vendu son héritage. V. not. (201) 3°. Parce que l'évêché de Bâle ne put faire de telles entreprises ni en 1325, ni en 1326, vu les troubles dont il étoit alors agité. Probablement la prise d'armes contre Neuchâtel força l'Evêque Gerard d'engager Liestal dans le Sissgau au chevalier Ulric de Ramstein. Doc. de 1323. Brukner, p. 981.

(192) Hartman, de la branche de la maison de Neuchâtel qui prenoit le nom de Nidau. 1311.

(193) Cette ville ne subsiste plus.

près du lac de Bienne sous Schlossberg. (194). Il y eut un armement qui ne termina rien (195). On plaida ensuite dans les règles, et Léopold adjugea au comte les domaines qui étoient en litige (196). Mais Rodolphe, comte de Nidau, ayant acquis (197) la ville (198) de Buren, Gerard en prit occasion d'assiéger Landeron, avec l'aide des Bernois. Landeron est situé sur la langue de terre ma-

[194] 1312. Watteville, hist. de la confédération Helvétique.

[195] En 1318, selon Tschudi; mais ce doit être en 1315, car la sentence de Léopold est de 1316.

[196] Lignières, Crissier &c. Rodolphe confirme en 1333 à l'abbaye de Trub, ce qu'elle possédoit à Landeron et *Crissiez*, *in vinoblis Crissie*.

(197) Confirm. des franchises de Buren par Rodolphe en 1324; il avoit Strassberg dès 1318; il acheta Balm en 1327; il se peut que les Strassberg lui aient cédé vers 1324 la ville de Buren, et les limites et les droits de ces possessions étoient si embrouillés, que Gérard put aisément trouver un prétexte.

[198] Elle avoit le même code que Fribourg. Il lui avoit été donné en 1288 par Henri de Strassberg.

récageuse qui se prolonge entre les lacs de
 Bienne et de Neuchâtel. Louis, fils du comte
 de Neuchâtel, surprit l'évêque et le mit tel-
 lement en déroute, que les milices de Berne
 et de Kibourg, campées d'un autre côté,
 n'eurent pas le tems de venir à son secours.
 Berne voulut tirer vengeance de l'affront de
 ce siège inutile. Elle choisit pour cette expé-
 dition Thyver, où le terrain étoit plus ferme
 autour de Landeron. Les assiégés trouverent
 le secret de s'emparer de ses machines (199)
 à l'aide de longues perches, garnies de cro-
 chets de fer. Les Bernois tinrent un conseil
 de guerre à ce sujet; on y découvrit que
 Walther de la maison des Senn de Munsigen,
 étoit cause de ce mauvais succès. Il fut dé-
 capité; mais on l'inhuma conformément à sa
 naissance. Aussi-tôt après cette exécution,
 Berne appella sous les murs de Landeron
 tous ses bourgeois externes et tous ses alliés
 de l'Oberhasli et des Waldstettes. Il exis-
 toit une ancienne alliance entre Berne et

(199) Elles s'appelloient des chats et ressembloient
 aux tortues des anciens.

les Suisses (200). Mais le comte Eberard rendit tout cet appareil inutile. Soit qu'il fut las de la guerre, ou que ses dépenses lui devinssent à charge, il prétexta que sa liaison avec l'Autriche ne lui permettoit pas de joindre ses armes à celles des Waldstettes. Catherine sa sœur, veuve du comte Albert de Werdenberg, vendit avec son consentement au comte Rodolphe de Nidau, d'une maison ennemie des Bernois, sa propriété de l'Iselgau, qui étoit le théâtre de cette guerre (201). Enfin, à la mort de Gérard, quelque désir qu'eut le Chapitre d'avoir pour Evêque l'archiprêtre Hartung Monch, le pape nomma à l'Evêché de Bâle

(200) On ignore la date de cette alliance, rappelée dans le document de cette sommation, qui est de l'année 1323.

[201] Doc. de 1325. Elle vend depuis Bâren dans le pays plat jusqu'à l'embouchure de la Sil, et depuis la montagne jusqu'à la Neuve-Ville. Ses droits à Nidau étoient l'objet le plus considérable. Elle n'avoit point de prétention sur l'Isle qui est au milieu du lac. Declarat. de sa mère Elizabeth, 1314.

Jean de Châlons. Dans cette même année le comte Rodolphe renouvela à Beatrix de Vienne, tutrice du jeune prince de Châlons (202), pour Neuchâtel, pour d'autres châteaux voisins, et pour toutes les vallées qu'il possédoit dans le Jura (203), l'hommage qu'il avoit fait à son père et à son grand-père, (204). Berne s'abstint de prendre les armes à cette occasion.

L'infortune de Frédéric et l'excommunication de Louis sembloient mettre en danger l'ordre public. Afin de prévenir l'anarchie, les villes de la Haute Allemagne (205), les

[202] *Dame supérieure et juge de fief.*

[203] Hommage de 1311 au haut baron et puissant monseigneur Châlons, pour Val-de-Nirvil, de Ruz de Vault, le château de Neuchâtel, celui du près du pont de la Sil, Val-Travers, Boudry, Boudrevilliers, Rochefort, Vaulmercul [Vaux marcus].

[204] *Ibid.* Pour raison de l'Empire et par le commandement du Roi Raoul d'Allemagne. Châlons est son garant vis-à-vis de l'Empire. Rodolphe de Neuchâtel, commençant à vieillir, céda en 1325 à son fils Louis l'administration du comté.

[205] Mayence, Worms, Spire, Strasbourg,

Waldstettes, Eberard et Berne firent ensemble une alliance pour maintenir la paix dans leur territoire. Mais sans qu'il y eut de rupture ouverte, il se développa un germe de mésintelligence entre Berne et Kibourg, soit que la bourgeoisie, fière de son indépendance, se relachât dans ses assemblées de la considération qu'elle témoignait partout ailleurs à Eberard, qui ne regardait pas comme ses égaux chacun de ses membres pris individuellement; soit qu'une prévention mal-fondée lui persuadât que la chose étoit ainsi. Après la mort de Léopold [206], il ne fit aucun scrupule de se lier d'amitié avec les Waldstettes [207], au point que non-seulement il leur garantit le passage du Brunig,

Bâle, Fribourg en Brisgau, Zurich, Berne, Soleure, Constance, Lindau, Überlingen. 1327. T.

(206) La maison de Kibourg avoit fait en 1318 une alliance avec lui contre les Waldstettes. T.

(207) Alliance des magistrats et paysans de Schwitz, Uri et Unterwald avec le haut Seigneur, Eberard comte de Kibourg; avec le sceau de nos Waldstettes, 1327, le premier jour de Septembre.

tandis que les Waldstettes lui garantissoient à leur tour la sureté deses possessions, mais même que ces cantons lui donnèrent plus de part dans leurs affaires intérieures, que les peuples libres n'en doivent jamais accorder à des princes, s'ils veulent consulter leurs véritables intérêts.

Il existe une différence éternelle et fondée sur la nature entre les maximes des princes et celles des républiques. Il se peut que dans les commencemens, la prudence ou la probité empêchent un prince d'abuser de cette participation ; mais , lorsqu'une fois la glace aura été rompue , qui répondra que ses successeurs ne porteront pas leurs entreprises encore plus loin ?

Les habitans des Waldstettes , d'autant moins susceptibles de défiance, qu'il n'y avoit pas beaucoup de disproportion entre la puissance d'Eberard et la leur , convinrent dans le traité que si un de leurs cantons violoit les conditions de leur ligue , le comte aideroit les autres à réduire le canton rebelle. Lorsqu'ensuite Berne , Bâle , Zurich , S. Gall

et six autres villes [208], renouvelèrent l'alliance pour le maintien de la paix, la mauvaise humeur des Bernois, ou la répugnance qu'avoient les Suisses à former de longues alliances, furent cause que ni les Waldstettes ni le comte n'entrèrent dans cette confédération. Enfin, Eberard se tourna absolument contre Berne. Jean Senn, bourgeois de cette ville, avoit eu le malheur de tuer le frère du Seigneur de Diesenberg, qui se disposoit à tirer vengeance de ce meurtre. Les Bernois ayant mis le siège devant son château, Eberard offensé de ce qu'ils n'avoient pas recours à sa médiation, s'éloigna de leur camp et alla se faire recevoir bourgeois de Fribourg [209].

(208) Strasbourg, Fribourg en Brisgau, Constance, Lindau, Überlingen, Ravensbourg. V. le doc. 1329, Tschudi.

(209) En 1324. Le baron Pierre de Thurn tenoit cette hypothèque impériale du baron Othon de Grandson, qui l'avoit acquis en 1310 pour 1500 marcs. Il existe un doc. de 1324, portant confirmation des

Système
des Ber-
nois.

Il est aisé de voir , que sans l'influence des ducs , bientôt Fribourg ne pourroit maintenir son alliance (210) , et que Berne cesseroit bientôt d'être en bonne intelligence avec les autres villes. Quand la fortune se fut déclarée contre Louis de Bavière , Berne , feignant un respect profond pour l'excommunication dont il étoit frappé , essaya d'envahir la souveraineté des terres de son voisinage qui relevoient de l'Empire. Déjà , peu après le malheur de Frédéric et avant l'excommunication de Louis , ayant obtenu de ce dernier la permission de racheter le gouvernement de Laupen , de Pierre de Thurn , à raison de l'attachement de ce Seigneur pour la maison d'Autriche , les Bernois avoient entrepris par deux fois de chasser Jean , baron de Weissembourg , parce

franchises de Laupen par l'avoyer , le conseil , les deux cens et la commune de Berne.

(210) Ceci est tiré de l'acte de vente , cité not. 224. Jean de Weissenbourg avoit deux neveux , fils de son frere qui ne vivoit déjà plus , savoir Rodolphe et Jean , dont le second étoit encore mineur en

que sans être effrayé de l'excommunication , il demeurait fidèle à Louis de Bavière qui l'avoit fait gouverneur de l'Oberhasli. Au-delà des montagnes du Nieder-Simmenthal qui appartenoient à ce Seigneur, au pied de celles qui forment les premiers étages des Alpes , étoit situé sur un rocher baigné par la Sense , le château Impérial de Grassbourg , dont les fortes murailles donnent encore aujourd'hui une idée lugubre des mœurs des habitans de cette solitude. Les hommes libres de Guggisberg , montagne voisine, relevoient de ce château Henri de Luxembourg ayant reçu dans son expédition de Rome , de la part d'Amedée, comte de Savoie , plusieurs bons offices auxquels ce prince n'étoit pas tenu envers lui , lui assigna quatre mille marcs d'argent sur Grassbourg , Morat , et une tour située près de la Broye dans l'Helvétie romane (213). Pendant la

1325. Lettre à l'occasion de Rothenfluh , 1331. Leur sœur , sa nièce , avoit épousé le comte de Thiersstein.

(213) Lettre du comte Edouard , 1328 ; par la-

détréssé de Louis, les Bernois, sans toucher aux revenus d'Aymon de Savoye, qui étoit leur allié (214), formèrent une alliance avec le Landamman et les habitans de Guggisberg, et ne reconnoissant point d'Empereur, réservèrent seulement la souveraineté de l'Empire (215). Ils ne laissoient point d'hostilités sans vengeance, et prenoient assiduellement les armes pour défendre leurs co-bourgeois et leurs alliés. Ce fut avec une double satisfaction qu'ils ravagèrent et détruisirent les châteaux d'Illingen (216) et d'Ergenssach, tant parce

quelle il vend Grassbourg au chevalier Wilhelm de Duens, bourgeois de Fribourg, pour 4900 livres, sauf le rachat dans dix ans. Ch. de Jacques de Duens, qui ne signe plus de Grasebor. Le Comte Aymon avoit repris la lettre de l'Emp. Henri.

(214) Alliance de dix ans d'Aymon avec Berne, 1330, avec cette seule exception qu'il pouvoit aider le comte de Neuchâtel dans ses guerres contre Burkard de Bechbourg.

(215) Doc. de 1330.

(216) Voilà pourquoi dans les registres d'Escuvileur, cette expédition est appelée *irruptio Illigensis*. Elle est de 1324, avant Pierre de Thun et vers 1312,

que c'étoient des biens héréditaires de la maison de Neuchâtel, que parce qu'ils étoient confiés au Seigneur de Thurn. Ils marchèrent sous la conduite d'Othon de Gisenstein, pour aider aux habitans de Soleure à détruire le château de Wildenstein (217). Ils offensèrent ouvertement la maison de Gruyères, attaquée par Jean de Crambourg, leur ancien avoyer, qui s'étoit mis en possession du fort de Vanel, situé au milieu du pays de Sanen, qui appartenoit à cette maison (218). Ils armèrent aussi sous l'avoyer Werner Munsser, pour délivrer leurs co-bour-

Nicolas d'Endlisberg avoit la garde du château. Doc. du comte Pierre de Gruyères, 1312, lorsqu'il étoit gouverneur pour sa sœur Agnès, veuve de Nicolas. Nonobstant ces raisons, Illingen demeura au seigneur de Thurn. V. C. 7.

(217) Aussi en 1324.

(218) Ch. du C. Aymne de Savoye, 1331, à l'occasion de la guerre universitatis omnium nobilium et civium de Berno. L'affaire de Vanel fut portée devant la cour féodale de Savoye: cette sentence fut rendue dans la tour de Vevey en Dec. et fut ratifiée à Berne en 1336 par le curé Theobald.

geois, Othon Lombard de Mullinen dans l'Oberland, du comte Pierre de Gruyères, du Seigneur de Thurn de Gestelen, et de Jean de Weissenbourg, qui le tenoient assiégué (219).

Récapitulation.

Le Seigneur de Weissembourg, possédé dans le Nieder-Simmenthal, seigneur engagiste d'Uspunnen, gouverneur de l'Oberhasli; le seigneur de Thun, héritier de Frutigen, par Elisabeth d'Eschenbach (220); le comte Pierre de Gruyères, seigneur opulent, soutenu par des alliés redoutables, chéri de son peuple, et de qui les domaines s'étendoient à travers les vallées des Alpes, depuis le haut Simmenthal (221), jusqu'au ter-

(219) En 1331.

(220) Ch. de Jean de Thurn de Gestelen au nom d'Elisabeth son épouse, en faveur de Rodolphe de Scharnachthal à l'occasion d'un bien situé derrière Frutigen, transporté à Interlachen, par Arn. de Wadischwyl, 1314.

[221] Acte d'acquisition de Laubegk et Mannenberg par Henri de Struetlingen et Mermetta de Gruyères, en 1331, pour 2300 livres de Lausanne.

ritoire de Lausanne (222), et de la Savoye ; une noblesse naturellement belliqueuse, qui forte par son union, ne pouvoit être vaincue que par sa mal-adresse, comme il étoit arrivé dans l'expédition du Valais (223), lorsque toute la fleur de l'Oberland, environnée par des troupes plus habiles, avoit péri le même jour dans la plaine des Soupirs ; cette foule de seigneurs, ennemis des Bernois, & le comte Eberard qui n'étoit plus leur ami ; les sujets de Berne, goûtant les douceurs de la prospérité (224), et déjà fatigués de

[222] Traité de paix conclu avec Lausanne par le comte Pierre. — Perrod de Vanel et Jean de Montsalbans, fils de son frère, pour assoupir une injustice commise par les habitans de Treyrn envers Pierre de Rupe châtelain de Bulle, et ce qui en résulta, 1333. Second traité, 1338.

[223] Le sujet n'en est pas connu. Ses auteurs furent Wadischwyl, (sans doute Jean) Rinken-berg, Thurn, (Jean, suivant toute apparence,) Pierre de Weissembourg, Strassberg et Kibourg, 1318. La plaine est au bord du Rhône au-dessous de Leuk.

[224] Les Weissembourg font en 1325 une vente de biens situés à Weiler entre Weissembourg et

la servitude (225); d'un autre côté, un sénat magnanime, toujours prêt à frapper quiconque offensoit la république dans la personne d'un bourgeois; en un mot deux partis, moins divisés par la cause de l'empereur ou du pape, que par l'intérêt de la liberté et du pouvoir; voilà le tableau que présentait l'Oberland, quand les Underwaldiens y marchèrent au secours des habitans d'Hasli.

Jean de Weissembourg, probablement lorsque les Bernois l'attaquèrent relativement à l'Empereur, avoit exigé au nom de l'Empire, de fortes contributions du pays d'Oberhasli. Les habitans, ne pouvant souffrir cette innovation, se plaignirent aux Underwaldiens. Ceux-ci, qui n'étoient point accoutumés à séconder l'injustice, écoutèrent leurs plaintes, et leur proposèrent d'aller un jour tous ensemble assiéger le château d'Uspunnen, où demeuroit le Baron. Ils convinrent

à

Erlembach à treize habitans d'Erlenbach et de Ringoltingen.

[225] Franchise de Sanen, relativement à la main morte et au fromage de Mai, 1312.

à cet effet d'un instant précis où ils devoient se réunir. Les Underwaldiens promirent d'arriver par les sentiers des montagnes, du côté de l'étroite vallée d'Habcheren, pendant que ceux de l'Oberhasli viendroient par les montagnes, du côté de l'occident, vers Interlachen et près du lac de Brienz. Les derniers, avides de tenter un exploit glorieux pour sauver leur pays, se mirent joyeusement en marche. Dévancés par le bruit de leur armement, ils arrivèrent trop tôt sur la langue de terre où le château étoit situé. Le baron sortit pour les combattre. Dix-huit d'entr'eux furent tués et cinquante des principaux conduits prisonniers à Uspunnen. Le reste reprit tristement le chemin de la vallée. Leurs amis ne virent pas cette précipitation de bon œil, parce qu'ils ne vouloient point entreprendre une guerre déclarée avec le gouverneur Impérial. La détention des prisonniers avoit déjà duré deux ans, lorsqu'enfin Werner, Landamman d'Oberhasli, de l'ancienne (226)

(226) Elle se trouve comptée plus haut, parmi celles
Tome IV.

et chevaleresque (227) famille de Resti, prit la résolution de s'adresser aux Bernois. Il les pria, en mémoire de leur antique amitié, d'armer leurs bras courageux pour leurs voisins plongés dans la plus horrible détresse. A cette même époque, Weissembourg paroissant, il est vrai, agir au nom de l'Empereur, sous la protection duquel étoient ordinairement les Lombards des villes (228), accorda la sienne à un de ces hommes, transfuge de Berne, et à qui lui-même devoit de l'argent. Ce fut un motif de plus aux Bernois d'entreprendre et de presser l'attaque d'Uspunnen. Le baron fit sauver le Lombard, ou-

les qui vinrent du nord, avec les premiers ancêtres de ce peuple.

(227) En 1296, Pierre de Resti, chevalier, refuse un droit sur l'Eglise de Hasle à Meyringen. On trouve aussi en 1320 le nom de Werner, lorsqu'il reçoit de W. de Wadischwyl la dime d'Eschlon.

(228) Il est assigné 120 marcs sur les revenus que produisent à l'Empereur la douane et le *Cawerschin* de Berne, au comte Hugues de Buchegk, qui s'engage à servir Henri de Luxembourg avec cinq *Dextrariis hominibus*, en Italie, 1312.

vrit les portes de son château, rendit la liberté aux prisonniers, et reçut pour le gouvernement de l'Oberhasli, la même somme qu'il avoit donnée à l'Empereur. Par la constitution de ce pays, la haute justice s'exerçoit au nom de l'empire; il lui payoit une contribution annuelle de cinquante livres en retour de sa protection, et le peuple choisissoit son Landamman (229). Le seul article où elle différoit de celle des autres terres impériales, c'est que dans les guerres de Berne, les habitans furent tenus de marcher sous sa bannière (230). Les clefs de Wimmis, château fort du baron, furent appendues dans la principale rue de la ville, en présence de tout le peuple, et lui-même, avec tous ses châteaux (231), se rendit bour-

(229) Ch. de l'avoyer et du conseil des 200 et de la commune, le lundi avant la St. Laurent, 1354. Ils appellent les habitans d'Hasli leurs confédérés.

(230) Les autres vassaux de l'Empire ne prenoient les armes avec le gouverneur, que lorsqu'il s'agissoit de défendre leur pays.

(231) Quand les Bernois s'emparoiént de quel-

geois de Berne, et se soumit à la constitution de la république. Des deux côtés, on pensa qu'il étoit plus sûr de vaincre par les bons procédés.

Alliance
des 4 Wal-
dstettes.

Un an après l'expédition de Livine, la même année qui fut témoin de la malheureuse tentative des habitans d'Hasli, les Waldstettes résolurent d'admettre un quatrième canton dans leur confédération, ce qui n'étoit jamais venu dans l'esprit de leurs ayeux.

La postérité de Rodolphe de Habsbourg s'étoit tellement écartée de ses principes, que les ducs faisoient tout le contraire de ce qui rend un prince cher à ses sujets. Les habitans de Lucerne et de Glaris, qui, suivant une coutume presque générale, ne devoient le service militaire que dans l'enceinte de leur pays, avoient si vaillamment secondé les ducs dans leur dernière expédition contre l'Empereur, que Jean, roi de

ques châteaux, ils n'envahissoient point les domaines qui en dépendoient et ne faisoient que démanteler les forts.

Bohême, l'un des princes d'alors qui entendoit le mieux l'art de la guerre, avoit marqué beaucoup d'admiration, en voyant leur habileté dans le maniement des armes, et particulièrement celle des habitans de Glaris (232). A la paix, on ne leur donna point la solde qui leur avoit été promise. Les effets de cette guerre qui ne les regardoit pas, tels que l'inimitié de toute la contrée pastorale qui s'étendoit au bord du lac des Waldstettes et dans le passage du Saint Gothard, la nécessité de fortifier les tours et de prolonger le mur de cloture (233), enfin la perte inévitable d'une nombreuse jeunesse dans plusieurs entreprises malheureuses, avoient déjà été très-préjudiciables aux marchands, aux ouvriers et à tout le peuple de Lucerne. Quand les Vavasseurs des ducs, les nobles de la ville, et les membres du conseil, qui, après six mois d'activité, choi-

(232) Vitoduranus, 1330.

(233) 1316. Explic. historique des tableaux et du pont de la chapelle.

sissoient eux-mêmes leurs successeurs , sans la participation de la bourgeoisie (234) se rendoient à la cour pour les affaires de leurs fiefs , ils songeoient plus à gagner les bonnes

(234) Traité d'Aix entre les ducs et Lucerne, 1330. Il y est dit que l'Avoyer prêtera serment pour les droits du seigneur et ceux de la bourgeoisie; que les bourgeois pourront posséder des cases destinées à la fabrication des fromages et des prairies (ceci regardoit les pacages des montagnes), et qu'ils auroient un usage dans la forêt , comme avant que Ruoda fut gouverneur de Rotembourg. Jean de Bramberg étoit alors Avoyer. Doc. de l'union tant du conseil (où se trouvoient deux Littan, le père et le fils , Wissenwegen; Conrad de Moos; Werner de Gundoldingen,) que de la Bourgeoisie. V. les choses remarquables de Lucerne , ouvrage de Mr. de Balthasar , ouvrage digne d'être lû , p. 3. On voit assez clairement , 1^o. que les membres du conseil étoient portés pour les ducs; ils se plaignent de la tournure étrange que prennent les affaires , et de l'absence des Seigneurs près de qui ils trouveroient des secours et des avis (alliance de 1328). 2^o. que le parti opposé eut le dessus en 1330; l'avis unanime fut de résister , mais bientôt la majorité pensa qu'il étoit plus avantageux de céder.

graces du souverain, qu'à travailler pour les intérêts de leurs compatriotes. Une nouvelle fâcheuse vint augmenter la fermentation des esprits. On disoit que les ducs avoient témoigné de l'humeur, en apprenant que les habitans de Lucerne osoient taxer au dessous de sa valeur la monnoye de Zoffingen; ils avoient été en effet contraints d'adopter cette mesure, attendu qu'ils ne pouvoient engager personne à la prendre. On ajoutoit que les ducs avoient cassé leur arrêté par un acte de leur puissance souveraine, et qu'en outre, se fondant sur les dépenses considérables que nécessitoient les besoins du moment, ils avoient, par la même autorité, haussé l'impôt sur les vins (235).

A la réception de ces ordres que le peuple d'alors n'avoit pas encore appris à entendre avec patience, on s'assembla tumultueusement dans plusieurs parties de la ville, en gémissant à haute voix sur le danger qui menaçoit l'antique Lucerne. Enfin la com-

(235) *Umgeld.*

mune prit la résolution de faire demander aux Waldstettes une trêve de vingt ans. Elle crut pouvoir se passer de l'approbation des ducs. Elle se rappelloit que parmi les droits qu'ils avoient achetés de l'abbaye de Murbach, et dont elle leur laissoit l'usage, *il n'étoit point stipulé que le Seigneur eut celui de ruiner Lucerne par des guerres désastreuses et par une administration tyrannique.* Les Suisses, partageant ses idées à cet égard, acceptèrent sa proposition. *L'on étoit alors persuadé qu'un prince ne peut pas tout ce qu'il veut; et que la société humaine n'avoit point sacrifié à quelques individus tous les droits qu'elle tenoit du ciel.* Cette entreprise des bourgeois inspira aux principaux de la ville la résolution de faire arrêter ceux qui montroient le plus de hardiesse, en faisant venir des troupes de l'Aargau sous le prétexte du service des ducs. Pour exécuter ce projet, le seigneur de Ramschwag, châtelain de Rotembourg, manda trois cent cavaliers, qui s'approchèrent de la ville pendant la nuit. Mais les bourgeois, rendus vigilans par le danger manifeste auquel les exposoit leur démarche, ou prévenus par un de ces amis de la bonne cause, tels qu'il

s'en rencontre toujours dans une grande multitude, gardèrent les portes, n'en permirent l'entrée qu'au châtelain et à quelques personnes de sa suite, et bientôt tout le peuple fut sur pié, et prêt à repousser la force par la force. Il ne resta à Ramschwag que la ressource des représentations ; et il trouva dans le peuple beaucoup d'hommes fermement résolus à remplir l'offre qu'ils avoient faite aux Waldstettes. A son départ, il fut accompagné de quelques habitans qui ne se croyoient pas en sureté parmi les bourgeois, ou qui vouloient montrer leur dévouement aux Seigneurs. L'autre parti n'en eût que plus de courage. Peu de tems après, le peuple s'assembla pour délibérer sur le salut de la ville et des générations à venir, et décida de tâcher d'être admis à perpétuité dans la confédération des Suisses. Il y avoit vingt-cinq ans, que ceux-ci avoient conquis leur liberté, lorsque cette proposition des habitans de Lucerne fut discutée dans les Waldstettes. L'opinion générale fut que les trois cantons ne devoient pas craindre de recevoir dans leur alliance cette ville dénuée d'appui, et les Lucernois devinrent leurs alliés.

Aucun de ces hommes généreux ne perdit de vue l'équité. Ils confirmèrent les droits, les devoirs et les justices des ducs; l'administration de la ville, dans la même forme que le conseil et les bourgeois en avoient été chargés sous la maison de Habsbourg, et toutes les coutumes des vallées Suisses. Les quatre cantons déclarèrent dans leur traité: „ Qu'aucun justiciable ne trouveroit de faveur dans leurs tribunaux respectifs en vertu de leur alliance; que chacun obéiroit à ses juges; que si un criminel étoit condamné à mort dans l'un des quatre cantons, et que sa sentence fut communiquée officiellement aux trois autres, il seroit proclamé comme tel dans tous, et ne recevroit ni logement ni subsistance d'aucun confédéré. Si, par un de ces évènements auxquels les hommes ne sont que trop exposés, il survient de la mésintelligence entre les trois vallées, les Lucernois, dans le cas où ils ne pourroient accommoder le différend, seront tenus de secourir les deux cantons qui seront du même avis. Il est intimé aux races futures, que si un ennemi de l'intérieur ou du dehors

employe la violence contre un canton, dès que les juges de ce canton font serment que l'attaque est de nature à nécessiter le secours des confédérés, les offensés peuvent réclamer l'appui de chacun des autres cantons, et ceux-ci, aux frais de chacun d'eux, doivent les secourir avec loyauté, sans retard de leurs armées et de leurs biens. Si jamais quelqu'habitant de l'un des quatre cantons, viole cette alliance, tous doivent le regarder unanimement comme un parjure et un scélérat (236). ”.

(236) J'extrais simplement de chaque confédération, ce qu'elle a de particulier. Je dois cependant transcrire le commencement de celle-ci. „ Article I. Nous habitans de Lucerne, avons réservé et réservons aux très-nobles ducs d'Autriche, nos seigneurs, les droits et devoirs dont nous sommes légitimement tenus envers eux, et les justices qu'ils possèdent dans notre ville. ” Quoique ce document ait été imprimé plusieurs fois, un célèbre auteur Allemand dit en termes exprès dans un ouvrage qui est entre les mains de tout le monde, que l'alliance avec Lucerne fut conclue, sans qu'on y réservât les droits de la maison d'Autriche. A quoi servent donc les docu-

Guerre
à ce sujet.

L'Autriche antérieure abjura toute liaison avec les confédérés. Le parti des ducs obligea les Lucernois de demeurer dans l'enceinte de leur muraille (237), et ceux qui avoient

mens ? — On trouve au surplus dans Felix Faber le trait suivant : Le gouverneur de Rotembourg envoya chercher de la viande par son valet. Le boucher coupa la main à cet homme , pendant qu'il lui montrait le morceau qui lui plaisoit le plus. Le châtelain voulut se venger , et ce fut le motif pour lequel Lucerne entra dans la confédération des Waldstettes et détruisit Rotembourg. Cette dernière catastrophe n'eût lieu qu'en 1385 ; d'ailleurs tout ce conte paroît bien misérable , si on le juge d'après les sentimens exprimés dans l'acte d'alliance , et d'après l'ensemble de l'histoire.

(237) Vitoduranus. Cet auteur prétend que les Waldstettes commencèrent les hostilités. Cette opinion est directement contredite par la nature de cette guerre, puisqu'ils n'avoient aucun projet de conquête, et par la nature du pays , qui avoit besoin des étrangers. Mais on conçoit qu'elle a pu s'établir , lorsqu'on pense combien il est difficile de distinguer le véritable oppresseur, dans les guerres même qui ont lieu de nos jours.

des biens hors de leur territoire, en perdirent le revenu. Cette perte échauffa dans leurs cœurs le désir de la vengeance. Indignés des ravages et des incendies qui désoloient les environs de leur ville, ils prirent enfin les armes contre l'Aargau. Ramschwag, châtelain de Rotembourg, en fut instruit; les guerres civiles sont fécondes en trahisons. Un jour qu'il les vit marcher sans ordre des bords de la Reuss sur la hauteur qui conduit à Buchenas, il tua tous ceux qui s'éloignoient de la bannière. Mais deux cens hommes de Schwitz ayant descendu sur le champ le lac de Zug, au bruit de cette rencontre, le courage des Lucernois ranimé par ce renfort, tira une triple vengeance de l'ennemi (238). Ni l'incertitude de l'issue que

(238) Rhan, écrivain laborieux et qui eût un libre accès à tous les papiers de la chancellerie des Confédérés à Zurich et à toutes les autres richesses diplomatiques de cette ville, diffère de Tschudi, par rapport au nombre de ceux qui périrent des deux côtés; mais cela vient seulement de ce qu'ils n'ont pas puisé dans les mêmes sources; car d'ailleurs son témoi-

pouvoit avoir cette guerre, ni la crainte de sa durée, ni la puissance formidable de la maison d'Autriche, ni un ouragan que l'on fit passer pour le présage d'une grande calamité, ne furent capables d'ébranler la résolution du peuple.

Conjuration de
Lucerne.

Les principales familles formèrent alors le projet de faire périr à la faveur de l'obscurité, les partisans des Waldstettes, et de livrer la ville aux princes, lorsque toutseroit rempli de sang, d'épouvante, de tumulte et de gémissemens. Les conjurés s'assemblèrent en armes, à une heure convenue, le dernier juin, veille de St. Pierre et St. Paul, dans un lieu solitaire, voisin du lac, sous la voûte d'une chambre où buvoient ordinairement les tailleurs. Le hazard voulut qu'un enfant se trouvât sous cette voûte, et entendit leur conversation. Ils l'aperçurent; mais la scélératesse absolue est aussi rare que la vertu parfaite; ces mêmes hommes qui

gnage est conforme à celui de Tschudi sur des points beaucoup plus importans.

complottoient le meurtre d'une multitude de bourgeois, ne purent se résoudre à tuer un enfant, et ne songeant pas même à s'assurer de lui, ils se contentèrent de lui faire jurer qu'il ne parleroit point à leurs ennemis. L'enfant se glissa dans la chambre des bouchers où il y en avoit quelques-uns qui s'amusoient à jouer, et raconta près du poêle ce qu'il venoit de voir et d'entendre, et la défense qui lui avoit été faite d'en parler. On informe sur le champ de cet avis le magistrat et les bourgeois. Les auteurs de la conspiration, trop heureux de s'évader en secret, furent trouvés munis de leurs armes, ou reconnus à une manche rouge qui leur servoit de signe de ralliement, et on les mena en prison. Des messagers furent expédiés la même nuit dans les Waldstettes; ils en ramenèrent un secours de trois cens hommes, et les conjurés perdirent la supériorité qu'ils avoient eue jusqu'alors. Le gouvernement passa des mains d'un petit nombre de familles à un grand conseil formé de trois cent bourgeois notables (239). La suprême autorité, réla-

(239) D'abord trois cent, ensuite cent. V. l'ouvr.

tivement aux contributions , à l'achat et à l'aliénation des terres , aux alliances , à la guerre & à la paix , demeura à la commune qui les possède encore aujourd'hui. Graces à la médiation bienfaisante des Waldstettes , il n'y eût personne d'exécuté. Personne ne fut même exclu de la liberté générale ou des emplois (240). Cette conduite généreuse donnoit lieu d'espérer que la reconnoissance guériroit

cité à la not. (233) L'élection continua d'avoir lieu de la manière dont il est dit quelque chose, not. (234) , mais dans un tout autre esprit, comme cela étoit naturel.

(240) Ils ne conservèrent point leurs places , et ne furent nommés à aucune ; mais on ne voit nulle part que leurs descendans ayent été l'objet d'une exclusion odieuse , comme il est arrivé en d'autres pays , dans les mêmes circonstances. Il est à propos d'observer que Tschudi raconte ces faits d'après l'acte d'union des conjurés , et qu'il tait leurs noms , suivant en cela l'exemple de sagesse et de bonté que donnèrent alors les Waldstettes. Son récit est d'après la chronique de Diebold Schilling le prêtre et celle d'Eterlin.

guériroit la douleur des conjurés et que la crainte dompteroit leur ressentiment. L'ambition et la richesse habitent plus souvent ensemble que la richesse et le courage.

L'Autriche antérieure étoit toujours fermée ^{Guerre de Rhétie.} aux Suisses. Ils osoient à peine se hasarder à porter leurs denrées au marché de Zurich, quand tout-à-coup une foule de nouveaux ennemis leur fit craindre de voir interrompre toutes leurs communications avec l'Italie. ^{Vatz.} Jean Donat, Baron de Vatz, étoit le Seigneur le plus puissant de la haute-Rhétie. Il seroit difficile d'y nommer un canton qui ne lui appartint, dont il ne fut l'avoué (241), ou qui

(241) Nous allons rappeler ses principales seigneuries en suivant l'ordre de leur situation : Tavetsch, près du Rhin antérieur, à l'endroit où étoient les *actuatii* de Strabon ; près du Rhin de derrière, tout le Rhinwald ; à droite *via mala* conduit à Schams ; près du bas-Rhin, le château fort de Bärenbourg, l'ancienne Tuis des premiers prêteurs de la contrée. Lugnez, pays des véritables Rhétiens ; plus loin en descendant, Schloewein près des Limites de Glaris ; en avançant davantage vers le Rhin antérieur la vaste juridiction de Laax, ainsi nommée peut-être

n'eût avec lui des relations d'alliance (242) : guerrier courageux , il avoit montré sa valeur à la journée de Scampfs dans l'Engadine (243), et dans une autre affaire qui eut lieu près de Filisur, dans sa terre de Bargun , lorsque soutenant avec les Waldstettes les intérêts de l'Empereur Louis de Bavière, il défit tellement le vicaire de l'évêché de Coire (244), la maison de Montfort, et toute la

de l'Empereur Louis; entre les deux bras du Rhin, Heinzenberg, Tschapina et Saffien dans le canton de Domleschg, le château d'Ortenstein, l'ancien et le moderne Sins; près de là le château de Vatz, Belfort, Alvenen jusqu'au Bargun; autour et au-delà de ce mont aride, le pays de Davos; de l'autre côté, où sont situés Courwal et Hohentruns, à peu de distance des limites des trois ligués Grises, l'ancien château de Strassberg, duquel dépendoit Courwal, Schanfick, et enfin au nord est le Rhætigau (Prætigau), où sont Servis, Solavers, et Castels; Marschlinz et Meyenfeld.

(242) Ræzuns. Sprecher, Pallas, 1322; l'Engadine &c.

(243) D'après la chronique & la tradition.

(244) Sigfried, l'Evêque étoit âgé et chériffoit le

milice venue du Thurgau pour combattre sous ses ordres, que dans la terreur de leur fuite, plusieurs soldats allèrent périr au sein des neiges sur des montagnes inconnues (245); homme pareil aux tyrans de l'antiquité, qui se jouoit de la vie de ses sujets (246), qui laissa des prisonniers mourir de faim dans des tours inaccessibles à la lumière, et qui osa comparer au chant des oiseaux, les cris, les hurlemens de leur désespoir et

repos. Il choisit pour vicaire le comte Rodolphe de la maison de Montfort.

(245) Vitoduranus. Henri de Rœzuns étoit à la tête des milices de Vatz; Henri de Montfort conduisoit l'ennemi, (Pallas, L. C.) Montfort étoit situé près de Morgarten. L'intérêt de Louis put armer (ou excuser) les Waldstettes. Guler, Rætia, p. 146, B. Augsburg 1616.

(246) Un jour, après avoir fait boire copieusement trois de ses serfs, il obligea l'un de passer la nuit à courir les chemins, l'autre à se promener de long en large dans la chambre, et laissa dormir le troisième; le lendemain il les fit ouvrir en sa présence pour voir lequel avoit le mieux digéré. Campell; mss.

de leur agonie (247); d'ailleurs, versé dans la jurisprudence Ecclésiastique et civile (248), il avoit terminé avec une fermeté rare, en insultant à la confession, une carrière parfaitement remplie, selon ses maximes (249), et comme le dernier de sa race, on l'avoit inhumé avec le casque et le bouclier. Frederic, comte de Tockenbourg et Rodolphe, comte de Werdenberg, qui avoient épousé ses filles, Cunégonde et Ursule, avoient partagé ses domaines (250).

(247) Après la victoire de Filissur. Sprecher, Palas. Il faut observer que sa vie ne fut point assez agitée, pour que des ennemis aient pris plaisir à mettre sur son compte ces histoires revoltantes. Et ne sont-elles pas dignes d'un siècle, où Ugolin mourut de faim dans la tour de Pise, où Barnabé Visconti lançoit de gros chiens contre ses compatriotes?

(248) Vitoduranus.

(249) Ibid. Il mourut en 1330.

(250) Tokenbourg eut Meyenfeld, le Prätigau avec Sewis et Castels, Schaufig, Davos, Belfort, Strassberg, Courval, Marschlins et Solavers; par conséquent la

Mais la nombreuse noblesse du pays ; comme si cette mort eut rompu la digue qui retenoit son audace , s'étoit jettée sur les terres du voisinage (251) ; et , probablement à l'instigation d'Albert et de Rodolphe de Werdenberg (252), Martin de Sax , abbé de Disentis , le baron de Belmonte , celui de Montalte , les Seigneurs de Flums , d'Ilanz , de Grub , de Langenberg , de Lax , et Maffei , gouverneur de Palenza , disputèrent à qui serviroit le mieux le ressentiment de la maison d'Autriche , en nuisant aux Waldstettes ,

meilleure partie des terres inférieures. Werdenberg hérita d'Ortenstein , de Sins , de Schlewis , de Laax , d'Hohentruns , de Tuis , d'Heinzenberg , de Saffien , de Tschapina , de Schambs , de Bœrenbourg , du Rheinwald et de Vatz , qui formoient la partie haute de l'héritage. Ce partage deviendra remarquable par la suite.

(251) La guerre de Disentis est de 1333 ; il n'y a point de traité de paix avant 1339.

(252) Arrangement de Hugues , Henri et Albert de Werdenberg avec la maison d'Autriche , 1314. Autre de Rodolphe et d'Hartman , 1324.

du sommet de leurs Alpes, et de la source du Rhin, dans les passages, les vallées et les prairies. Tandis que chacun d'eux s'acquittoit de cette mission, selon son pouvoir, l'abbé de Disentis ordonna aux habitans de la vallée d'Urseren de fermer le Saint-Gothard aux Suisses. Ils représentèrent que conformément à leurs anciennes franchises, ils devoient rester neutres dans toutes les guerres intestines. L'abbé arma tous ses sujets. De son côté, Uri fit avancer sa bannière dans le mont St. Gothard. Il se donna une bataille dans laquelle les gens de l'abbé furent complètement défaits, et contraints de laisser entre les mains de l'ennemi, le juge de la contrée voisine, qui leur servoit de chef (253). Franchino Rusconi déclara pour lors avec l'assentiment de Beccaria, podestat de Côme et du conseil de cette ville, où Beccaria s'é-

(253) Campel dit que les habitans d'Urseren furent les agresseurs ; mais il convient lui-même qu'il n'est pas suffisamment instruit. Les renseignemens de Tschudi sont plus exacts.

toit emparé du gouvernement (254) ; déclara, dis-je, Urseren et les quatre Waldstettes exempts de douane, tant dans sa ville que dans le passage de Bellinzona (255). L'abbé Martin étant venu à mourir, et Turing d'Attinghausen l'ayant remplacé, la noblesse et Albert de Werdenberg lui-même reconnurent que ces guerres de la haute Rhétie étoient plus funestes à toute la contrée qu'avantageuses aux barons (256) ; et par l'entremise salutaire du baron Jean d'Attinghausen, Landamman d'Uri, homme cher aux petits comme aux grands, ils conclurent avec

(254) Document de 1335 : *Dominus et miles magnificus et potens, capitaneus generalis, dominus communitatis et populi cumensis, Beccarius de Beccaria, imperatorius miles, legum doctor et potestas cumensium, et deputati consiliis communitatis.*

(255) *In burgo Breinzona* est une faute de copiste, dans l'ouvrage de Tschudi.

(256) On voit par le §. 3 de la note suivante que Thuring étoit un peu plus porté pour les Waldstettes.

les Waldstettes une paix également favorable aux deux partis (257).

Paix. Peut-être les ducs, Albert et Othon, étoient-ils épuisés par la guerre de Bohême (258) et celle qui l'avoit précédée. Peut-être aussi qu'Albert fut touché de la circonspection et de la justice qui présidèrent à la confédération des Lucernois (259). Ils ne firent point

(257) Documens 1^o. de la paix de la noblesse, 1339; 2^o. de celle d'Albert le vieux, comte de Werdenberg et d'Hohentrums; 3^o. Contre-lettre des Waldstettes, où Jean d'Attinghausen frère de Turing est singulièrement loué de la conduite qu'il a tenue. Au reste, comme Disentis paroît nommément dans la paix publique de 1333, et qu'il n'est fait mention d'aucune expédition dans les années suivantes, il paroît que les hostilités cessèrent peu de tems après l'expédition d'Urseren, quoiqu'il n'y ait eu d'accommodement à leur égard que vers la dernière année de la paix publique, qui finit en 1338.

(258) en 1332.

(259) Nous le nommons 1^o. Parce que les historiens de la Suisse se plaignent principalement d'Othon, 2^o. Parce qu'il étoit *vivacitate sensuum sagacior* qu'Othon. Ann. Leob. 1330.

marcher de troupes dans l'Autriche antérieure et se contentèrent de provoquer une paix publique, durant laquelle on parla favorablement de la confédération. Cette paix embrassa toutes les possessions de la maison d'Autriche en Alsace et dans la Souabe, toute la partie de la Rhétie située en deçà des Alpes, le St. Gothard (260) où sont les Waldstettes, l'Oberland, l'Oechtland jusqu'au Jura, et depuis Montbeillard jusqu'à Mulhausen (261). Non-seulement chacun étoit

(260) Nous devons observer que ce mot est pris ici dans toute l'étendue de l'ancienne acception, suivant laquelle il comprenoit tout ce qui est renfermé depuis le Rhin jusqu'aux sources de l'Aar et du Rhône.

(261) Hasli et Frutigen en paroissent exclus. Berne, qui y étoit compris, avoit-il formé dès 1333, la résolution qu'il exécuta en 1334 par rapport à la première de ces vallées. Le baron de l'Helvétie romane n'y est pas admis non plus, tandis que celui de Vevey s'y trouve compris jusqu'au lac d'Okti (ce mot signifieroit-il le lac d'Uechti? ou celui de Neu-châtel, joint à ceux de Morat et de Bienne?) Depuis Schutteren, il cesse d'en être, et y rentre en-

tenu en cas de surprise, de poursuivre tant à pied qu'à cheval, et d'arrêter ceux qui la troubleroient; non-seulement on devoit employer des médiateurs ou la force pour calmer les troubles civils; mais le conseil de chaque ville, et, dans les Seigneuries, les gouverneurs, assistés de sept propriétaires nobles et bourgeois (262), furent autorisés à déterminer les cas où l'on appelleroit le secours des confédérés. Il en fut de même de tous les pays qui étendirent insensiblement le cercle de cette paix.

1334. Quant à la confédération des Lucernois, qui avoit occasionné la guerre, il fut présenté à l'Empereur une requête où l'on disoit entr'autres choses: „ La ville de Lucerne

suite. Zurich, Bâle, Soleure, St. Gall, Constance, Henri de Furstemberg, Rodolphe de Nidau et Eberard de Kibourg y sont associés.

(262) Les derniers étoient en plus petit nombre. Egbert, avoyer de Schaffouse (Schaffouse étoit depuis 1330 dans le parti de la maison d'Autriche) maître Berthold de Brisac, Cardeur, Jean Meunier de Neuchâtel.

avoit été tranquille et soumise pendant six cens ans. De quel droit les Suisses se sont-ils permis d'unir leurs armes à celles d'un peuple égaré, et de protéger des sujets dans leur manque de foi envers leurs Seigneurs, comme s'ils étoient leurs confédérés ? Pourquoi Unterwald et Schwitz, malgré de vaines promesses qu'ils font sonner bien haut, ne remplissent-ils pas leurs obligations envers la maison d'Autriche ? " Les confédérés répondirent au dernier article, que la guerre avoit seule interrompu ces devoirs, que les ducs avoient à Lucerne et chez eux des droits qu'ils reconnoissoient, mais qu'il existoit à Lucerne *une loi qu'aucun prince ne pouvoit enfreindre, savoir les franchises qui dans le principe avoient engagé le peuple à se relâcher de son indépendance naturelle. Ces franchises violées, il étoit permis à tout homme de venir à leur secours.* L'Empereur choisit neuf arbitres de Bâle, de Zurich et de Berne, villes comprises dans la paix publique. Ces arbitres confirmèrent l'alliance, comme n'étant repréhensible sous aucun rapport, et stipulèrent une trêve durant laquelle il étoit défendu aux Lucernois

de réclamer la dépense du dernier armement qu'ils avoient fait pour les ducs, et de refuser leur monnoye. D'un autre côté, des plénipotentiaires de l'Empereur et de la maison d'Autriche (263) devoient examiner les droits que cette maison croyoit avoir dans les Waldstettes, et les fixer d'après les témoignages et les documens; après quoi ils seroient confirmés par l'Empereur. Tout cela fut exécuté (264).

(263) Ceux de l'Empereur étoient le comte Berthold de Griesbach, et le comte de Nellenbourg; ceux de la maison d'Autriche, Hanns Truchsesse de Diessenhofen, Hanns d'Aarwangen, chevalier.

(264) Le duc Othon lui-même rendit ses bonnes grâces aux Lucernois, en oubliant les guerres antérieures. Doc. de Winterthur, en automne, ap. m de Balthasar, L. C. Vitoduranus prétend que les Waldstettes n'exécutèrent pas la sentence; mais ce qui prouve contre lui, c'est que dans la multitude des négociations postérieures, Albert ne les accusa jamais de cette infidélité. A en juger par la somme que donnerent en 1309 pour le rachat des droits de la maison d'Autriche, Art et Steinen où elle en avoit beaucoup plus qu'à Schwitz, ils étoient bien peu

La paix publique calma aussi la guerre par laquelle le ressentiment du comte de Kibourg avoit éclaté contre Berne. Du château de ^{Etat des choses dans l'Oechtland.} Condamine (265) les nobles de Wippingen, Vavasseurs du comte, et bourgeois de Fribourg, pilloient les troupeaux des bourgeois de Berne, qui païssoient dans la forêt voisine. Comme ils étoient protégés non-seulement par leur seigneur et leurs co-bourgeois, mais encore par Louis de Savoye, qui leur fournissoit des troupes de l'Helvétie Romane, le Sénat fit prendre les armes à tous les ha-

considérables dans les Waldstettes. Dans le traité de 1304, la contribution annuelle de Schwitz est évaluée à treize livres.

[265] Probablement (car nous voyons que Louis de Savoye étoit pour eux) ce prince ou son père avoient acquis le fief de ce château Impérial avec ou sans le consentement de l'Empereur, après que les Seigneurs de Wippingen se l'étoient approprié au commencement du siècle. Une charte de Rodolphe de Wippingen (*ob decimam de contaminam de Chesales*) atteste que cette famille étoit possessionnée à Condamine, dès l'année 1275.

bitans, et revendiqua l'appui de Jean Senn de Munsigen, Evêque de Bâle, de la ville de Bâle, du comte Pierre d'Aarberg de la maison de Neuchâtel, du Baron Othon de Granson, d'Aymon, comte de Savoye, de Soleure, de Thun (266) et de Bienne, tous alliés et co-bourgeois de Berne. Personne ne surpassoit Burkard de Bennwyl (267) ingénieur de cette ville dans la science de ces machines qui ébranloient et abattoient les murs. Les Bernois détruisirent le château fort, situé dans le défilé de Condamine (268),

[266] La ville ; ceci prouve sa liaison particulière avec Berne. L'Evêque amena soixante casques ; Bâle en envoya le même nombre. Parmi les guerriers de l'Evêque se trouvoient le comte Jean de Frobours son Vavasseur pour le Sissgau, et Gunther d'Eptingen à la suite de Jean de Frobours. Ch. de 1334, Bruker pag. 1142.

(267) Les chroniques le nomment simplement maître Burkard. Son nom se trouve en entier dans une charte de Hauterive de 1329, dans le traité de paix du comte Aymon, relativement à Vanel, &c.

(268) Ses ruines subsistent encore aujourd'hui.

et bravèrent , avec autant de bravoure que de fierté , ceux qui voulurent tirer vengeance de cette expédition. Berne et Soleure prirent Landshut au comte de Kibourg , pour le faire repentir de leur avoir tué beaucoup de monde , au moyen d'un stratagème , lorsque leur infanterie marchoit contre lui. Peu de châteaux firent une aussi belle résistance que les paysans d'Herzogenbuchsee qui appartenait à ce seigneur. Ils se retirèrent avec tous leurs effets dans un cimetière élevé et très-fort , et combattirent jusqu'au dernier sur les tombeaux de leurs ancêtres , ou du haut du clocher de l'Eglise (269). A cette époque , Laurent Munzer qu'une confiance sans exemple de la part des bourgeois de Berne (270), avoit fait proroger trois ans de suite , dans la dignité d'avoyer , fut destitué , parce que ,

L'usufruit fut ôté aux seigneurs de Wipplingen ; ils conservèrent la propriété jusqu'en 1501.

(269) Tschudi, 1332. V. ci-dessous en 1499 un exemple de la manière de défendre les clochers.

(270) A. L. de Watteville, mss.

trop ami de la paix ou trop attentif aux conseils de la prudence, il ne séconda point l'ardeur du peuple, un jour que les Fribourgeois marchèrent contre Velp.

Berne montra dans cette guerre autant de vigueur que de résolution. Dès qu'un courrier entroit au Sénat, et qu'on entendoit sonner le tocsin; contre qui faut-il marcher? s'écrioient les bourgeois, et aussi-tôt les ponts contenoient à peine la brillante jeunesse qui se hâtoit de franchir les portes. Tantôt le bannerêt des volontaires s'avançoit avec son bataillon (271), et du haut des murs d'Aschi, d'Halten, de Strættingen ou de Schœnberg (272), les soldats des Seigneurs, ayant la corde au col (273) supplioient qu'on leur
fit

(271) 1351, 1332. Les différens corps de la milice sont cause que l'on trouve six bannerets dans un document de 1334, quoiqu'il n'y eût que quatre divisions de la bourgeoisie.

(272) Tschudi, 1332; il appelle Schœnberg Scænenfels.

(273) Coutume en 1318 les soldats de Kerro de Kerrenrieb.

fit grâce de la vie. Tantôt l'on voyoit paroître et disparoître un Vavasseur de Kibourg. La milice sortoit à sa rencontre, en garde contre les ruses de guerre, et le bon ordre de sa marche épouvantoit l'ennemi qui se tenoit vainement en embuscade. Ainsi furent défaits Gœtz de Wildestein, et Kriech d'Aarbourg (274), à l'exemple de Stulinger de Regensberg, qui périt au milieu des Bernois, percé de mille coups, homme courageux, bienfaisant, hospitalier et pieux (275), que ses amis regrettèrent vivement. Les chevaliers ne trouvoient pas une mort moins glorieuse dans les combats d'alors que n'avoient fait Tlepoleme, Euphorbe ou Sarpedon devant Troye. Cependant il arriva au comte un renfort de soixante casques qui lui furent envoyés par l'Impératrice Agnès, et qu'elle soldoit elle-même. Ce trait honora sa prudence; en faisant pressentir que la guerre al-

(274) Tschudi 1333. Aarbourg étoit depuis l'année 1299 un château de la maison d'Autriche.

(275) Vitoduranus. Il n'assigne pas la date de cet événement avec assez de précision.

loit ainsi reprendre une nouvelle activité, elle parvint à négocier la paix. Par une sorte de dédommagement de la destruction de tant de châteaux et de la mort de tant de chevaliers, Berne mit en liberté Rodolphe Lindenach, Hanns de Buchsée, et Conrard de la famille de Senn, qu'une bravoure irréfléchie avoit livrés aux Fribourgeois. La paix publique fut conclue peu de tems après.

A Genève. Dans le cours de l'année qui la vit commencer, Philippe VI, roi de France, accommoda les différends des comtes de Savoye et de Genevois. L'esprit de parti qui est sur-tout remarquable dans la république de Genève, ne laissoit jouir paisiblement ni les comtes, ni l'Evêque de leurs droits seigneuriaux, ni les bourgeois de leur liberté. Outre l'Evêque et l'Amman (276) de son tribunal, le Vidomme, quatre Syndics élus tous les ans par le peuple, et un conseil de seize notables dont quatre étoient choisis par chaque Syndic parmi les principaux bourgeois (277), avoient

(276) *Officialis*.

(277) Des plus apparens de la ville; Roset, mss.

chacun leur juridiction. Toutes ces juridictions étoient trop circonscrites, trop morcelées et trop peu distinctes pour assurer la tranquillité. Mais leur concours étoit indispensable, lorsqu'il s'agissoit de rendre des ordonnances (278) ou de condamner à mort un bourgeois (279). Cependant l'Evêque se rappelloit toujours que ses prédécesseurs avoient été plus puissants que lui, avant que les comtes de Savoye fussent en possession du Vidommat, et le comte de Genevois regrettoit toujours cette dignité. Les deux comtes avoient des châteaux dans la ville. La plupart des bourgeois étoient partisans de la maison de Savoye; c'étoient eux qui l'avoient appelée (280); ils lui garantissoient

Si l'on y joint les quatre Syndics de l'année précédente, il en résulte un conseil de vingt-quatre membres.

(278) Les criées se faisoient au nom de toutes.

(279) Les syndics jugeoient ceux que le Vidomme tenoit en prison; et celui-ci les faisoit exécuter à moins que l'Evêque ne leur fit grace.

(280) Doc. du tr. de 1285.

la durée de son pouvoir. D'un autre côté, l'Evêque, Aymon du Quart, Amedée comte de Genevois (281), et Guillaume, Seigneur de Gex (282), qui ne faisoient pas difficulté de tenir leurs fiefs de l'Eglise (283), se fortifioient par leur amitié réciproque, en bâtissant des châteaux (284) et en formant des alliances (285).

(281) Spon place en 1304 son alliance avec l'Evêque Aymon. Suivant Roset, il fit hommage pour Baleyson, ce qu'il avoit derrière Thiez, Rumilly en Albanois, les Echelles, Montfaucon, les pêcheries de l'Arve, le Rhône depuis la Randa jusqu'à la Clause, Ternier, et les dépendances du château de Châtillon.

(282) Fils de Simon, et neveu de l'historien Joinville.

(283) Hommage de Gex, 1305, pour Avison et le marchié de Jaiz, liquel est le *di lons* (le lundi), la marchié de Divone laquelle est le *di mars* et marchié de S. Jean de Goveillies liquel est le *di mesere*. Spon.

(284) Amedée de Genevois bâtit Gaillard en 1304, *ibid.*

(285) Même avec Louis de Savoye dans le pays de Vaud, frère du comte de Savoye. Roset, 1305. Doc. sur le droit de battre monnoye, 1308.

Amedée, comte de Savoye, avant l'expédition d'Italie, se croyoit à peine en sureté par la transaction qui accordoit au Vidomme les petites amendes et le tiers des grosses (286), qu'Amedée de Genevois, cédant à son impatience, permit au comte Entremont, son Vavasseur, de se déclarer pour le dauphin Hugues. Le dauphin, substitué aux droits de Pierre de Savoye (287), étoit Seigneur de Faucigny, et, comme il n'arrive que trop souvent entre des puissances voisines dont les limites ne sont pas déterminées, il existoit une haine invincible entre lui et la maison de Savoye (288). Le comte de Savoye mit le siège devant le château d'Entremont. Il le tenoit bloqué depuis cinq semaines, lorsqu'Amedée de Genevois parut au bord de l'Arve, et demanda une confé-

(286) Traité du 11 Juillet 1307. Roset.

(287) Dont la petite fille Anne avoit épousé Humbert de la tour d'Auvergne, Chorier. Pierre tenoit Faucigny de sa femme; Guichenon.

(288) V. Dans Guichenon ses guerres presque continuelles, dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

rence à la ville de Genève. Aussi-tôt le parti Savoisien courut aux armes, et l'attendit dans la cour de l'Eglise de St. Pierre, comme on attend un ennemi. L'Evêque Aymon le laissa entrer dans la ville avec le Dauphin Hugues. Ils traversèrent le bourg-de-four; mais le parti Savoisien profita mieux de l'avantage du poste, qu'il n'avoit fait quatorze ans auparavant. Il s'avança en si bon ordre de l'isle du Rhône et des hauteurs de la ville, que l'ennemi eut peine à s'échapper, non sans une perte considérable, qui affoiblit extrêmement son parti (289). Amedée de Genevois étant venu à mourir, son fils Guillaume abandonna tout-à-fait le peu de bourgeois qui tenoient encore pour sa maison (290). Il vit ses antagonistes excommuniés par l'Evêque de Genève et par l'Archevêque de Vienne, pour avoir chassé le premier de la

(289) Il périt cent trente-deux de ses gens. Deux Bosselets furent pendus. Spon.

(290) Explic. du tr. de paix de 1297 à 1308; *ibid.* V. aussi Guichenon.

ville, sous prétexte qu'il avoit abusé de son pouvoir (291). En peu de tems, la plupart des amis de la maison de Savoye quitta la ville, où l'excommunication dont ils étoient frappés leur faisoit craindre la fureur du peuple (292). Aymon du Quart, dans une assemblée générale de la commune (293), qui se soumit au châtement qu'il voudroit lui imposer (294), fut reconnu prince de Genève contre l'autorité duquel les Syndics ne pouvoient rien entreprendre. Mais cette même assemblée, en confirmant le comte de Savoye dans la possession du Vidommat (295), favorisa ses prétentions à un tel point, qu'il ne fut pas même permis à l'Evêque de faire

(291) De les avoir trop assujettis; Roset.

(292) Spon. 1309.

(293) Assemblée dans St. Gervais au son de la trompette et de la grosse cloche. R. 1309.

(294) Elle a consenti à bâtir à ses fraix les halles du Molard. Spon.

(295) Roset, d'après le traité du comte de Genevois.

une alliance contre lui ou contre les siens (296).

L'issue des divisions de Genève ne fut si malheureuse , que parce qu'elles étoient fomentées par l'esprit de trouble, au lieu de prendre leur source dans un sentiment fondé sur la droiture. Ceci eut lieu peu de tems avant l'arrivée de l'Empereur Henri de Luxembourg, auprès duquel Amedée de Savoye jouissoit d'un crédit distingué, à raison de leur parenté et des importans services qu'il lui avoit rendus, dans la suite, pendant l'épiscopat de Pierre de Faucigny (297), après une guerre désastreuse, occasionnée par un meurtre que les Genevois commirent sur un sujet de Wilhelm, comte de Genevois (298), Edouard et Aymon, comtes de Savoye, Princes doués des agrémens de la figure, belliqueux et dont on vantoit d'ailleurs la bonté, entrèrent à main armée dans la ville, sous les auspices du Vidomme, Hugues de Feuil-

(296) Discours de l'Evêque Pierre, 1319. Spon,

(297) de 1311 à 1342.

(298) Roset, 1311.

lant, aux acclamations des bourgeois, et à la grande terreur de l'Evêque, montèrent le Bourg-de-four, et prirent le château du comte de Genevois; ce dernier, retenu par une guerre du Dauphin; avoit négligé de faire hommage à leur père (229). Tous les pays fortifiés ou non, qui, dans les troubles innombrables de Genève, ont été si souvent occupés par les milices des diverses factions, passèrent au pouvoir de la maison de Savoye. Le peuple entier, comme s'il eût moins appréhendé les princes de Savoye qu'un Evêque dénué de force, ou comme s'il eut préféré la nouveauté à la liberté, suivit l'exemple du Vidomme. Ce fut en vain que Pierre de Faucigny sollicita, pria, menaça de l'excommunication; il ne lui resta d'autre parti que la fuite; et Amedée, comte de Genevois, fils de Wilhelm, qui avoit confié à l'Evêque le château dont nous venons de parler, exigea de lui des dédomma-

(299) Guichenon, vie d'Amédée et d'Edouard; Spon, 1320. Le Vidomme que Roset nomme de Salins, est appelé Feuillant par Guichenon, et Spon lui donne le nom de Filins.

gemens ; des arbitres arrangèrent les choses de manière qu'Amedée reçut de l'argent , et que le comte de Savoye demeura en possession du fief de l'Evêché (300) et d'un Vidommat plus paisible. Quelque tems avant l'incendie , qui consuma le palais épiscopal et plusieurs grandes maisons de la ville haute , Philippe VI appaisa le reste de mésintelligence qui subsistoit entre le nouveau Dauphin Humbert , son vassal (301), Amedée de Genevois et Aymon comte de Savoye.

Cette mesure ramena la tranquillité dans Genève , située sur les deux rives de l'extrémité du lac Léman, entourée de fauxbourgs spacieux (302) et couverts de vignobles (303).

[300] V. le traité , Spon. 1328.

[301] Homme-lige. Guichenon , 1330. Wilhelm de Genevois étoit mort en 1320 ; son fils Amedée III vécut jusqu'en 1367.

[302] On sait que le fauxbourg St. Victor s'étendoit jusqu'à Frontener.

[303] Roset fait souvent mention de ceux de St. Victor à l'article des guerres. Il cite ceux de Saint Gervais à l'année 1320. Un document de Cuno abbé

Le dernier des Joinvilles étoit seigneur de Gex (304).

La ville de Nion se félicitoit de jouir des franchises de Moudon , qu'elle-même avoit ^{Dans le pays de Vaud.} choisies (305). La dot de Cathérine de Savoye , épouse de cet Azzo Visconti dont les biens étoient situés dans la vallée de Livine , près des Waldstettes , avoit été assignée sur ce pays (306). Aubonne étoit échu par héritage au grand baron (307) Othon de Grandson. (308). Les limites de cette seigneurie

de Bonmont prouve que l'on recueilloit dès l'année 1273 beaucoup de vin à la Côte.

[304] Hugard , fils de Guillaume.

[305] L'acte qui les lui accorde est de 1293 , signé du comte Amedée.

[306] Elle consistoit en 10000 florins d'or sur Nyon et Monts , 1333. Guichenon , vie de Louis XI.

[307] Il est appelé monseigneur dans le contrat de mariage du noble baron le comte Jean de Bourgogne , 1275 et *princeps illustris* dans un document de 1355. V. le chap. 3.

[308] Par son mariage avec la fille du comte Humbert d'Alaman.

ne touchoient plus dans le Haut-Jura la montagne souvent disputée qui marquoit celles du territoire de St. Claude (309), ni les confins de la vallée du lac de Joux, dans laquelle Aymon de Lassarra ne cessoit d'enrichir une abbaye solitaire, où son père étoit inhumé (310); mais Grandson, dont la seigneurie héréditaire se prolongeoit le long du lac de Neuchâtel et dans le Jura (311), étoit tou-

[309] En 1208 Berthold de Zæringen avoit inféodé à Gerik, Jaques et Pierre Seigneurs, d'Aubonne le terrain qui s'étendoit depuis le mont de *marchia super Montrichier* jusqu'au mont de *Salla*. Traité d'Amédée de Villars comte d'Aubonne, 1301. En 1279 et 99 eurent lieu à l'occasion de St. Ciergue les documens cités dans le premier livre, n. (304) du Chap. 17. Il existe de 1320 un acte par lequel St. Ciergue est rendu à l'abbaye.

[310] Donation par Etienne de Vianaz, seigneur de Bocelenges et Marguerite de *joriis*, dame de *Serrata* son épouse, et Aymon de *Serrata* fils qu'elle avoit eu d'un premier lit, 1307.

[311] Pierre de Grandson, seigneur de Belmont, possédoit en 1319 Ste. Croix qu'Amédée de Villars (doc. de la not. 309) possédoit encore en 1301. Car

jours puissant par l'étendue de ses domaines, par sa nombreuse milice (312) et par ses alliances (313). Il donna six mille florins pour faire bâtir une chartreuse sur ses terres (314). Son voisin, le baron de Montfaucon, le surpassoit à peine en considération. Ce dernier, redoutable aux oppresseurs [315], étoit comte héréditaire de Montbeillard (316), et parent de la maison de Bourgogne (317);

il se plaint à cette époque de Hugues de Châlons, qui fortifie Franc-chatel, dépendance de Ste Croix.

[312] V. les preuves, chap. 3.

[313] Guichenon, Dunod. La femme d'Othon, cité dans la note suivante, étoit de la maison de Savoye.

[314] Fondation de la chartreuse, *in sancto loco* (la Lance) 1320, par Othon, oncle de Pierre dont il est parlé not. (311). Il donna aussi *quoddam pratum suum, jure domini imperialis clausum*; le droit de pâcage *in singulis juriis et montibus suis*; plusieurs *terragia*. Il renonce en outre *juri ingratitudinis*.

[315] Dunod, 1336.

[316] Ce comté rentra dans la maison de Montfaucon, par le moyen d'Agnès, fille du comte Renaud, épouse de Henri. Dunod.

[317] Contrat de mariage de la dmle de Mont-

il mérita des éloges, par le soin qu'il prit de transformer des villages ouverts de l'Helvétie Romane en villes libres et bien fortifiées [318].

Moudon, fier d'être la capitale des possessions de Louis de Savoye [319], Moudon où s'assembloient les Etats du pays, flattoit

faucou avec le comte Jean de Bourgogne, 1275.

[318] Avant 1275, il fit entourer de murs le village d'Orbe. Il avoit coutume d'obliger ses vassaux à bâtir aussi. [Lettre du sire de Chavornay, 1278] dans un document de 1351, Gerard de Montfaucon donne *bastia sua seu burgo d'Echallens* les franchises de Moudon. [Pierre de Cheseaux, chevalier et un Goumoens avoient vendu à Montfaucon en 1273 et 1279 leurs droits sur Echallens. Lorsque, dans une affaire relative au village de Goumoëns, on obligea les témoins de s'énoncer en langue romane, „ pour ce que nous Jean de Châlons n'entendons pas bien latin „, le document porte „ a fait crier Ville-Franche li comte Renaudoz“. [Traité de 1305]; ainsi avant le mariage dont il est fait mention, not. [315], le comte de Montbeillard avoit des droits en ce pays.

[319] Acteo de désunin, 1330.

son Seigneur sans nuire à sa liberté, [320], ce bien dont toutes les villes étoient également jalouses [321]. Depuis que Gerard de Wippingen avoit échangé l'Evêché de Lausanne pour celui de Bâle, il y avoit regné beaucoup de dissensions sous les Evêques Pierre d'Oron et Jean de Roussillon. Cette mésintelligence avoit été causée par différentes guerres des habitans avec Louis de Savoye [322], Montagny [323] et Gruyère [324]. Le clergé étoit tombé dans une pauvreté insupportable, moins par une suite de

[320] Contre-lettre de Louis, 1328, lorsque Moudon lui donna *six gr. tournois par focage*.

[321] V. not. [305]. C'est ainsi que Louis accorda aussi en 1293 ces franchises au village de Grand-Court. Ruchat mss.

[322] Traité entre l'Evêque & Louis, 1316. Leur limite respective devant Morges est fixée à la rivière de Venoge.

[323] Sentence des commissaires de Louis, 1331, *sabadi* (samedi) après l'assomption.

[324] Traité de paix avec le comte Pierre et avec Perrod de Vanel et Jean de Montsalvans, 1333; second traité, 1338.

la cherté des denrées, ou à raison des incendies et des procès dont il avoit été la victime, que parce que l'Evêque avoit triplé les taxes sur les bénéfices, déjà doublées par le pape Jean XXI [325]. Jean de Roussillon eut peine à s'exempter de donner satisfaction à deux Vavasseurs [326], à qui il avoit probablement fait tort dans leurs serfs et dans leurs biens, durant la guerre de Montagny. Les chevaliers revêtus des pleins pouvoirs de Louis de Savoye, siégeants à cheval dans le marché de Morges, jugèrent de l'avis des hommes éclairés, que ces gentils-hommes, étant sortis un jour du château sur le pont-levis, la lance au poing, avoit donné sujet de les regarder comme ennemis (327).

Cependant l'autorité d'Amedée, comte de
Savoye

[325] Appel de tout le clergé de ce diocèse, de leur Evêque au Pape, en 1322.

[326] Jacques de Chantonay et Henri de Villarzel.

[327] Doc. de la not. [323]. Ils offroient de le prouver par le témoignage de douze chevaliers, et vouloient être crus sur parole, suivant la loi du pays et les usages militaires.

Savoie, de ses fils et de ses descendans, domina toutes les autres dans l'Helvétie Romaine, depuis le lac de Genève, jusqu'à ceux de Neuchâtel et de Morat, jusqu'à l'ancien territoire de Fribourg (328), jusque dans Sanen et le Valais; il exigea du Valais, à l'exemple de ses ayeux dans les premiers tems de la prospérité de leurs armes (329), la souveraineté depuis le lac Léman jusqu'au passage des Alpes Pennines, souveraineté que Charlemagne avoit conférée (330) à l'Evêché de Sion (331). L'abbé de St. Maurice dont le comte de Bourgogne reconnoissoit la suzeraineté pour sa ville de Salins (332), com-

Dans le
Valais.

[328] *Les vicilles terres, la vieille république.*

[329] Il se fondoit sur ce que l'Evêque Landry avoit vendu les droits regaliens au comte Amédée, frère de Pierre. Not. [331].

[330] Charte entre Amedée et l'Evêque Boniface. [Elle peut être de 1301] Dans les archives de Sion, un compromis y est stipulé. *Amedée non est prosecutus contradictionem.*

[331] D'autres avoient aussi les droits régaliens dans ce canton.

[332] Lettre de Mahault, comtesse Palatine, à re-
Tome IV.

L

paroissoit devant le juge Savoisien (333), pour son fief (334) et sa justice d'Ollon (335). Le comte de Savoye y étoit Seigneur et Vidame (336). La milice d'Ollon et de Bex (337) étoit à ses ordres. Graces à sa bienveillance, Aelen qui commençoit à fleurir, jouissoit en liberté sous sa protection de ses riantes collines et de ses campagnes fécondes

ligieux homme et honnête monsieur, par la grace de Dieu, abbé de St. Maurice, 1327.

[333] La charte de 1297 entre l'abbé et Jordana de Cossonay est signée d'Aiguebelle, juge dans le Chablais et *Gebenensio*. Celle de 1312 par laquelle il est constaté que Girod de Thuris tient de l'abbé tout ce qu'il possède à Ollon, et l'investiture de la *Vicedonissa* Isabelle, veuve de Rupe, en 1315, est signée de Berlio Delamare.

(334) V. les Doc. de 1297 et de 1312.

[335] L'abbé pouvoit juger à Ollon huit fois par an, *maniera bona et clamas ibi emergentes*. Doc de 1315.

(336) Echange entre l'abbé et le comte Aymon, 1332. Le comte Edouard avoit acquis la Vidamie.

[337] Ibid. Toutes les fois que *mandata fuerint cavalcata*, le vidame choisit *in alio et Bacio* un nombre d'hommes proportionné à celui des feux.

(338). Il lui accorda des marchés (339); remit ou abrogea les impôts [340] et fixa les amendes [341]. Ces bienfaits éternisèrent en ce lieu l'amour qu'on y portoit à son nom. De même qu'il avoit respecté les franchises des paysans, comme les limites de sa puissance [342], ses ordonnances salutaires servirent de loi aux seigneurs qui vinrent après lui. (343). Lorsqu'il profita de la faveur de Henri de

[338] Ch. qui donne aux habitans d'Aelen les franchises dont jouit Ville-Neuve, 1314. Dans une autre, elle est appelée Ville-Franche.

(339) Deux fois par an et un marché tous les samedis. Ch. de 1314.

(340) Il leur remet la taille qui s'élevoit à 108 s. 4 Den. *Mauricienses*, et les *mesneides* (Reisengelder). Il leur abandonne le bien des étrangers morts, *ibid.*

(341) *Ibid.* pour l'adultère, pour les blessures, pour fausse mesure et fausse balance, on payoit 60. s. et 24 den. au Vidame ou maire (métral) pour une *clama.*

(342) Procès entre Aelen et Leysin, 1327. Les paysans de Leysin soutiennent qu'Amédée n'a pas eu le pouvoir d'ordonner quelque chose qui leur soit préjudiciable.

(343) C'est pour cela que les habitans d'Aelen les ont fait imprimer.

Luxembourg pour faire rentrer dans sa maison les droits que l'empire avoit sur Morat, [344], et peu après, l'avouerie de Payerne [345], les bourgeois de Morat jouissoient d'une grande considération [346], et les droits de l'avoué étoient trop bien déterminés à Payerne [347], pour que le prévôt eut quelque chose à craindre de la forteresse du comte (348), ou pour que l'abbé de Chegny, dont relevoit le prévôt, dut s'allarmer de son alliance avec un prince aussi puissant [349]. Payerne étoit le meilleur marché des

(344) 1310.

(345) 1314. Guichenon rapporte le traité passé entre le comte Amedée et le prévôt Nicolas.

(346) *Dominus benedictus civis de Mureto*, dans un acte d'achat de la prévôté de Montchenweiler, 1324 etc.

(347) Les fiefs et les biens de l'église, au prévôt; les autres, à lui et au comte, les prés communs. Ce qui *in missia et villia albergatum fuerit*; seulement à l'église, les biens du comte Pierre, communs; *cride*, au nom de tous les deux. Doc. cité not. (345).

(348) Le comte pouvoit bâtir *domum fortem*. *ibid*.

(349) Celui-ci s'engageoit à l'aider, au besoin contre le prévôt. *ibid*.

pays adjacens [350], et les gouverneurs impériaux traitoient d'amis [351] ses principaux bourgeois.

L'Helvétie gagnoit en effet de plus en plus ^{Agriculture.} aux relations commerciales de l'Italie, de l'Allemagne, de la France et de la Flandres ; l'industrie animoit les corporations bourgeoises, et les couvens étendoient l'agriculture jusque dans les montagnes les plus sauvages. Pour contribuer à ses progrès, Gerard de Corbière fonda dans une vallée de sa seigneurie un monastère (352) doté des franchises les plus amples (353), qui défricha les

(350) Ce fut à cause de cela que les Gorzani, *cives et mercatores artenenses* s'y fixèrent. Lettre d'Othon de Strassberg, 1303.

(351) Le même Othon écrit à Olivier Charlet et Hugues Mallet *amicis suis charissimis*, qu'à leur considération, et à celle de ses autres amis, l'empereur lui a accordé *officium Balivæ*, 1310.

(352) Val-Sainte. Acte de fondation. *Vallis omnium sanctorum, in ogo prope Charmey.*

(353) Il n'étoit pas permis d'entrer armé sur son territoire. Il avoit droit d'azile, *qualecunque sit delictum*. Act. de fond. 1295.

collines boisées (354) des environs. Ce fut aussi dans cette vue que Pierre de Gruyère affranchit de tous services et voyages (355) la chartreuse située dans la part-Dieu (356) au-dessous de Moleyson, que sa propre mère avoit fondée (357). A la vérité, plusieurs fondations de ce genre (358) n'avoient d'autre principe que la seule dévotion ; de riches chevaliers ne connoissoient d'autre moyen de perpétuer leur mémoire dans le pays, que d'ordonner qu'au jour de leur mort, on régâlât tous les ans un monastère, et qu'on distribuât des aumônes à tous les pauvres du voisinage (359). Les plus anciennes fa-

(354) Il lui donna *totam jurim et loca sita intra jurim*. Il pouvoit *jurim adigere ad culturam et facere terras arabiles*. (*juris*. la joux.)

(355) *Servitus et servitium*. Act. de fond. 1307.

(356) *Pars Dei* *ibid*.

(357) Willermette de Grandson, veuve du comte Pierre.

(358) Comme *Filia Dei* près de Romont, fondé par les filles de *Villâ et consodalibus*. Permission de l'Evêque de Lausanne, 1268.

(359) Lettre d'Humbert de Ferney, chevalier,

milles sont redevables aux fondations, de la connoissance de plusieurs de leurs ancêtres (360). En général les moines défrichoient de leurs propres mains (361) des campagnes stériles (362); ils tenoient des écoles (363); ou pratiquoient de bon cœur les vertus hos-

1256, par laquelle il ordonne de *pittanciare* tous les ans le jour de sa mort 366 pauvres avec du pain et du fromage tirés de Hauterive, dans sa maison de Romont. V. avec combien d'exactitude Ulric d'Aarbourg détermine l'emploi de 60 sols, le jour anniversaire de son décès. Chart. du prévôt Jacques de Rheinach. 1314.

(360) Les papiers de l'abbaye de Hauterive en fournissent assez d'exemples pour les maisons d'Aifry (avrie, de *Aprilibus*) et de Praroman.

(361) V. l'accommodement fait par l'Ev. de Lausanne entre Hauterive et *curatis ecclesiar. Dicte domus.* 1268.

(362) *Novalia.* Sentence entre Beronmunster et Malter, seigneurs ecclésiastiques de Pfeffikon. 1316.

(363) De grammaire. Statuts d'Amsoltingen, 1310. Sire Hugues le tondeur, prêtre, est cité dans un accord de Beronmunster avec Reinach, 1302. Les tondeurs servoient de chirurgiens.

pitalières (364), quelque gênés qu'ils fussent par l'avarice de leurs supérieurs (365) et par la tyrannie de leurs avoués.

Com-
merce.

On fabriquoit des étoffes à Berne et à Fribourg, avec la peau & la laine des troupeaux [366], sous des réglemens convenus entre les principaux bourgeois [367]. Ainsi pendant que Venise et l'Angleterre exportoient leurs laines, [368] faute de savoir les mettre en œuvre, ces villes avoient un commerce

(364) Inféodation de l'Eglise d'Ochheim à l'abbaye de Beronmunster, 1294.

(365) Ils étoient tenus de donner *cathedraticum* et *sacrum*, *bannales seu leges*, *archipiescopalia*, *episcopalia*, *archidiaconalia*.

(366) Hauterive donne des pelisses d'Agneau à Guill. de Cottens. Ch. de Berthold, Ev. de Lausanne. 1219.

(367) Ordonnance des deux cent de Berne. 1307. Vatteville, mss.

(368) Tarif de douane de Louis de Savoye, pour Cletas (les Clés), Voitebuz, (Vittebeuf) Lignerolles, Cossonay, Morges, Nion. *Balla lana venetorum*, *Angleterre*, *Lombardie*.

considérable d'étoffes [369]. La teinture [370] leur étoit connue, ainsi qu'aux Flamands [371]. Presque tout le reste du commerce de cette partie de l'occident consistoit en fer (372), en chevaux, en bétail, en oiseaux de chasse [373] On tiroit de Genève les productions méridionales et les épiceries [374]. Dans l'E-vêché de Genève, on donna cours à la monnoye que Louis de Savoye faisoit frapper à Nyon (375), en concurrence avec celle de

(369) Il y a dans le même tarif un article sur cet objet : *Glassia quadrata continet octo pecias panni, glassia longa quæ 6; culcitra garnita; glassia gri-forum.*

(370) Ordonn. des Bernois 1316.

(371) Il est parlé dans le tarif ci-dessus d'étoffes teintes de Flandres.

(372) Ibid. *Pro billiono chalybis.*

(373) Ibid. *Pro falcone, austurco, gilfando (gerfaut) tercelleto. Pro dextrario, magna equâ et bestiâ equinâ.*

(374) Des figues, des raisins secs, des amandes, du sucre, du gingembre, du poivre, du safran. Ibid.

(375) *Apud Nyvidunum* ch. de 1308, Spon. Let. de l'Emp. Albert.

l'Evêque, qui passoit seule auparavant. Mais ou la police monétaire ou la balance du commerce n'étoit point en faveur de l'Evêque, car il fut obligé de s'approprier des prébendes pour soutenir sa monnoye [376]. On avoit déjà trouvé le meilleur préservatif contre de pareils évènements dans l'Evêché de Constance. On y avoit entièrement défendu le commerce des espèces [377], et tellement resserré celui de l'argent (378) qu'il n'étoit permis à qui que ce fut d'avoir un trébuchet (379). Si l'on retranche les fabriques de foye de Zurich, les toiles de St. Gall, les étoffes de Berne et de Fribourg, et les commis-

[376] Il prit trois ans de suite les revenus de la première année de chaque doyenné, cure, ou prévôté vacantes. Ch. de l'Evêque Martin, 1300, Spon.

[377] Ch. de l'Evêq. Henri II, 1240.

(378) Que quiconque veut acheter de l'argent, le prenne chez le directeur des monnoyes. ib.

(379) Que ni Juif ni Chrétien *habeat stateram in domo*, mais seulement le directeur des monnoyes. Ibid.

sions de quelques autres villes, ce pays n'étoit pas encore mûr pour le commerce en grand. Plus actifs que beaucoup d'autres peuples dans les métiers de tout genre, ses habitans avoient besoin de liberté et d'ordre civil pour prendre le rang qui convient à sa situation parmi des Etats plus vastes et plus riches.

On sait que plusieurs corporations bourgeoises ont ardemment désiré la liberté, ou l'ont défendue avec courage. Les habitans de Soleure pratiquèrent une vertu plus rare, dans un siècle dont les mœurs légitimoient toute espèce d'entreprise, dès qu'elle avoit un ennemi pour objet. Hugues, comte de Buchegk, avoit reçu de l'Empereur Henri la dignité d'avoyer de cette ville, à titre de fief [380]. Quelques années après, Soleure dans la rivalité des Empereurs, embrassa le parti de Louis de Bavière. Et le duc Léo-

Huma-
nité,

(380) Pour cent marcs; le document est de 1313. Peut-être étoit-ce pour la dette mentionnée dans la note (224).

pold mit le siège devant ses murs avec une armée considérable. A la même époque, des pluies terribles inondèrent le pays, & gonflèrent tellement les eaux de l'Aar, que non-seulement elles détruisirent tous les instrumens du siège, mais que les ponts qui joignoient les diverses parties du camp, coururent le plus grand danger. Dans cette extrémité, Léopold, après les avoir fait charger de pierres, ordonna à ses troupes d'avancer : mais bientôt il tomba une pluie effroyable, et le fleuve donna tout-à-coup une telle secousse aux ponts, qu'ils furent rompus. A ce spectacle, les sentimens de la fraternité universelle l'emportèrent dans le cœur des assiégés, sur l'animosité de la guerre. Ils se hâtèrent, à leurs propres risques, de courir avec leurs bateaux au secours de leurs ennemis. Ils donnèrent à la plupart d'entr'eux l'hospitalité dans leur ville; ensuite ils les renvoyèrent à leur camp. Le duc, accompagné de trente de ses principaux chevaliers, demanda d'être introduit dans Soleure. Il donna aux bourgeois une bannière, en récompense de leur conduite généreuse

qui avoit désarmé sa haine. Ce fut de toutes ses expéditions celle qu'il termina le plus heureusement [381]. Cet événement eut lieu huit ans avant que la ville achetât du comte de Buchegk le fief de la place d'avoyer [382].

Une grande partie de la chrétienté apprit Religion. avec plaisir qu'un nonce du pape ayant commencé à Bâle les procédures de l'excommunication contre l'empereur, les bourgeois lui avoient notifié qu'ils le conduiroient sur leur place publique, près de la grande église, au lieu le plus élevé de leur ville; qu'ils le précipiteroient dans le Rhin, et l'y tueroient à coups de flèches [383]. La violence caractérisoit les mœurs de ce siècle. Toutes les ordonnances de Berne sont moins

(381) Tschudi et Hafner, 1318. L'abbé Hermann a traité cette histoire dans la forme dramatique, sous le titre de *Soleurre délivré*.

[382] 1325, pour 200 marcs. Pantaleon de Gebes-trass fut élu avoyer.

[383] 1330. Vitodur. Il vouloit *processus quosdam frivolos ibi promulgare*.

dirigées contre le défaut de bravoure [384] que contre l'abus de la force [385]. Arnaud de Bresse avoit ébranlé depuis deux cents ans dans le Thurgau l'influence du clergé; des gens qui ne connoissoient d'autre réfutation que des buchers, avoient pris le parti de faire brûler vifs de pieux [386] incrédules du village de Schwartzembourg, et cette conduite ne contribuoit pas à rendre les prêtres plus respectables dans l'Oechtland [387]. Les cordeliers inspiroient une

[384] La coutume de Bienne de 1305 prononce à peine une amende de moitié aussi forte contre celui qui quitte la bannière pendant la marche de l'armée, que contre celui qui tire le couteau contre un bourgeois.

[385] J'ai devant moi les coutumes de Bienne de 1296, 1300, 1305, 1310. Elles sont redigées dans le même esprit que les autres.

[386] Je les désigne ainsi, parce que, bien qu'ils fussent peut-être dans l'erreur, plus jaloux d'obéir à Dieu qu'aux hommes, ils n'appréhendoient pas la mort.

[387] Cette atrocité fut l'ouvrage d'un frère prêcheur, nommé Humbert. Tschudi, 1277.

hardiesse inouïe jusqu'alors au peuple de Bâle et de quelques autres villes [388]; ces moines, dirigés par d'habiles supérieurs, ne craignoient pas de porter atteinte au crédit du chef de l'église [389]. Les principaux bourgeois prirent cet ordre dans une telle affection, qu'à Mulhausen, ville libre [390] et alliée de Bâle [391], le reste du clergé devint jaloux de leur libéralité envers des hommes qui avoient renoncé à tous les biens de ce monde [392]. Le haut clergé

(388) Avant ce messenger, l'émeute d'une faction couta également la vie à un *officialis*, *vir valde conditionatus*. Vitodur. Dans l'Autriche antérieure, les Kæzer, nom d'un parti, prirent les armes contre leurs persécuteurs. Catal. abbat. Giunic. ap. Pez Script. T. II.

(389) On conçoit les controverses de leur tiers-ordre, et les services rendus par Okam à l'Empereur.

(390) L'Evêque de Strasbourg avoit entièrement aliéné en 1308 les droits dont il jouissoit dans cette ville, Geogr. de Fuesslin. T. III.

[391] Traité d'alliance de 1323, lorsque Gæssman monch, chevalier étoit Bourguemestre de Bâle.

(392) Accord des cordeliers avec l'Eglise de St.

voyoit diminuer son ascendant. La concurrence des élections livroit Saint-Gall à des conflits perpétuels d'autorité [393]. L'administration tyrannique et haïe [394] n'avoit de force pour résister ni aux rebellions intestines ni aux ennemis du dehors [395]; et les bourgeois, ainsi que les vassaux [396], empiétoient chaque jour sur les droits de l'abbaye. Le pape profita de ces mésintelligences et de son plein pouvoir; il nomma au siège abbatial Herman, baron de Bonstetten [397].

Un

Etienne de cette ville, au moyen de l'Evêq. de Bâle. 1324. Fuesslin.

(393) Tschudi, 1318, 1330.

(394) Comme celle de Henri de Ramstein, de 1301, à 1318.

(395) Comme sous Hildebold de Werdstein, de 1318 à 1330. Voyez Tschudi, 1324. La lettre d'engagement à Henri de Griessenberg (doc. de 1327) pourroit aussi appartenir à cette époque.

[396] Tschudi, 1327.

(397) Lettre du Pape Jean XXI. aux vassaux de l'abbaye, 1334.

Un trait des habitans de Zurich ne fournit pas moins de lumière que la conduite des Bâlois à l'égard du nonce, sur la manière dont le peuple étoit alors disposé dans l'Helvétie. Cette ville, puissante par le courage et l'énergie de ses habitans, portée à vivre en paix avec les villes ses alliées [398], amie de l'Autriche [399], soigneuse de ne blesser dans ses alliances les droits de qui que ce fût [400], exempte de vues obliques, mais intrépide dans les guerres entreprises pour l'intérêt de la bourgeoisie [401], ou pour l'honneur et la sureté de ses murs [402], demeura fidèle à Louis

(398) Alliance avec Bâle, 1311; avec Schaffouse et St. Gall, 1312; Bâle 1321; Constance, Lindau et Uberlingen, 1325; le comte de Rapperschwyl, 1334.

[399] Tschudi, 1319.

(400) Cela se voit sur-tout par le traité de 1325.

(401) Guerre contre le baron d'Hewen. 1319, Tschudi.

(402) La guerre de 1334, où furent détruits Schlât dans l'Elgau, Freyenstein sur l'Irchel, Hohentuffen sur le Rhin, et Schœnenwerde sur Dictikon. *ibid.*

après en avoir reçu la confirmation de ses franchises. L'excommunication fut lancée contre elle, et frappa d'interdit ses couvens et ses églises ; mais cette disgrâce toucha si peu les bourgeois, que, jusqu'au dix-huitième siècle, il n'y eut à Zurich de service divin que par le moyen des cordeliers (403).

Résumé
général.

Pour peu que l'on réfléchisse aux efforts des Waldstettes pour la liberté de leur pays et des peuplades voisines, à l'esprit belliqueux des Bernois, au courage et à la prospérité de Zurich ; et que, d'un autre côté, on ait devant les yeux l'Autriche et la Savoie, puissances redoutables, instruites par la résistance, et actives à gagner du terrain ; les progrès de l'industrie, l'agitation continue occasionnée par les guerres de seigneur à seigneur ; la fermentation naissante des opinions religieuses, enfin la situation

[403] Bullinger. *Holting. Spec. Tigur. Bucel. Constant.* tous, 1331. Nous verrons cependant par la suite que le prévôt du grand chapitre, et l'abbesse demeurèrent dans la ville et vécurent en bonne intelligence avec les bourgeois.

de l'empire , on verra sans surprise un changement notable s'effectuer dans la constitution de Zurich , un péril imminent menacer la ville de Berne , et les Waldstettes prendre part à ces événemens.

CHAPITRE II.

Changement de la constitution intérieure de Zurich(1).

1325 — 1337.

Ancienne
constitu-
tion.

DANS la plupart des villes & des peuplades de l'antiquité, ce fut un sage qui établit des loix, régla les mœurs, et par ce double moyen y fit régner le bon ordre et prévint leur destruction. Chez nos ayeux (2), les statuts et les constitutions ne furent point le résultat d'un plan médité, l'amour de la gloire ne présida point à leur rédaction. Ils s'introduisirent peu-à-peu, suivant les conjonctures, sous les auspices de l'honneur et de la bonne-foi, et d'après les avis des citoyens éclairés

(1) J'ai cru devoir présenter cette révolution avec quelque détail, parce que son histoire est applicable à beaucoup d'autres du même genre. Aucune n'a été développée avec autant de soin & d'authenticité. D'ailleurs il est peu de villes où le véritable esprit des corporations bourgeoises se soit aussi bien conservé jusqu'à ce jour.

(2) Depuis le douzième siècle.

(3). L'accroissement des besoins [4] et des richesses, et le mélange des peuples ont allumé des passions inconnues jusqu'aux tems modernes, et tout a changé de face. A présent nos institutions prises en général, sont plus recommandables par leur vétusté que par leur excellence; mais, dans les républiques, un changement total et subit est si dangereux au sein d'une telle fermentation, que les patriotes les plus zelés et les plus intelligens ont mieux aimé conserver les formes anciennes, et se sont contentés de leur donner une nouvelle vie, en les appuyant sur de meilleurs principes [5].

(3) Le *Miroir de Souabe* (Schwabenspiegel) donne cette idée des coutumes des villes.

(4) Cet accroissement de besoins fut occasionné par les nouveaux débouchés, offerts au commerce dans le quinzième siècle, & par les découvertes qui signalèrent cette époque. Toute notre économie politique ne repose-t elle pas sur un certain nombre de plantes dont les unes étoient alors plus généralement usitées, & dont les autres n'étoient pas connues des anciens?

(5) On sent les abus anciens, on en voit la cor-

Le gou-
verne-
ment Im-
périal.

Anciennement l'administration de Zurich étoit entre les mains du gouverneur impérial, de la bourgeoisie, du conseil tiré de son sein, de l'avoyer et des juges ecclésiastiques [6]. Le gouverneur qui étoit nommé par le chef de l'empire, n'entroit au conseil que lorsqu'il y étoit appelé [7]. Dépositaire de la haute justice, il avoit rarement occasion de l'exercer, graces à l'extrême douceur du code criminel [8], douceur dont les bourgeois avoient trouvé le modèle chez leurs ancêtres [9], et que la juste appréhen-

rection; mais on voit encore les abus de la correction même. On laisse le mal si l'on craint le pire; on laisse le bien si l'on est en doute du mieux. *Montesquieu.*

[6] La souveraineté appartenoit à l'empereur & au peuple; le pouvoir exécutif, au gouverneur dans les affaires criminelles, à l'avoyer dans les affaires civiles qui regardoient les successions & la propriété, au conseil dans tout le reste.

(7) *Richtbrievae der burgere von Zurich.* Bibl. Hel. vet. Ire. partie, tome 2 p. 32.

(8) Il ne prononce que des amendes dans les cas les plus graves.

[9] V. L. I. Ch. 9. sur la loi des Allemands.

sion d'une influence étrangère leur rendoit encore plus précieuse.

Le conseil accordoit le droit de bourgeois<sup>Le peu-
ple.</sup> sie, du consentement de tous les citoyens [10]. Il falloit, pour l'obtenir, prêter serment d'aider, pendant au moins dix années, la ville et ses habitans de ses avis, de sa bourse et de ses armes [11], déposer une somme ou fournir caution, pour assurer que l'on acheteroit ou que l'on feroit bâtir une maison, et durant les six premiers mois, ne point exposer la commune à se trouver compromise dans une guerre particulière (12). Dès qu'un postulant étoit admis, chaque bourgeois devenoit son appui envers et contre tous (13). On envoyoit au besoin des messagers pour le bien de ses affaires (14), et tous les moyens de la commune étoient em-

[10] *Richtbr.* p. 30.

[11] Cette loi est de 1304.

[12] Loi de 1304.

(13) Personne ne donnoit de secours à son ennemi, ou ne lui vendoit de marchandises. *Richtbr.* p. 17.

(14) Deux fois gratuitement, les autres fois à ses

ployés à lui rendre service. Ainsi chacun trouvoit dans ses concitoyens et dans la commune la garantie de la sureté et de la prospérité individuelles et générales, et l'union sincère de tant d'hommes intègres et courageux donnoit de la dignité à la bourgeoisie. La commune étoit convoquée au son de la grosse cloche (15) dans la place nommée le Lindenhof, située au lieu le plus élevé de Zurich, sur le terrain de l'ancien palais (16). Là elle délibéroit en plein air, alloit aux voix, et décidoit ce qu'il falloit demander à l'Empereur pour l'avantage de la ville; quel Empereur elle devoit reconnoître, en cas de rivalité; s'il convenoit d'accepter la protection d'un seigneur (17), d'entreprendre

dépends. Statut de 1315.

(15) *Richtbr.* p. 35. Un statut de 1316, fait mention de cette cloche.

(16) Il étoit encore entouré d'un fossé à cette époque. *Richtbr.* 45.

[17] Statut de 1291. *Richtbr.* 44. Cette coutume étoit encore si usitée dans les tems postérieurs qu'il est dit dans le traité de 1325, que, pendant les deux années de cette alliance, aucune des villes qui y participent, n'acceptera le patronage d'un seigneur.

une guerre, d'ajouter au recueil des statuts (18) une nouvelle ordonnance sur le prix des denrées (19), sur les poids et mesures (20), sur un privilège de la bourgeoisie, ou d'en faire une loi générale, en appelant le clergé à sa confection. De quatre mois en quatre mois, tous les bourgeois ayant l'âge requis (21), étoient convoqués pour l'élection du conseil, et tenus d'y concourir, sous peine d'être déchus de leurs prérogatives (22).

Le conseil étoit composé de douze chevaliers et de vingt-quatre bourgeois (23). Il se partageoit en trois divisions, dont chacune exécutoit pendant un tiers de l'année,

(18) C'est un ramas indigeste de statuts arrêtés à diverses époques. D'autres codes y sont rappelés, et l'on y déclare même qu'il ne porte aucune atteinte aux ordonnances impériales.

(19) La fixation de la taxe du vin est un des plus anciens droits qu'exerce à Genève le conseil général.

(20) L'aune qui servoit de modèle étoit suspendue à un pilier de la maison où s'assembloit le conseil.

[21] Seize ans.

[22] *Richtbr.* passim.

[23] Silbereisen parle dans sa chronique d'un con-

les loix de la commune. Ses membres gouvernoient sans inspirer de craintes à leurs concitoyens, tranquilisés par le serment qu'ils avoient fait de n'agir que pour l'honneur et l'utilité de la ville. Tous les bourgeois juroient de le soutenir, ensemble et individuellement. Il n'étoit pas permis de comparôître devant lui avec plus de trois défenseurs. La même punition qu'il infligeoit aux coupables, il la faisoit subir à ceux qui les avoient protégés. La bonne intelligence étoit recommandée à ses membres; celui qui avoit le malheur de la rompre, étoit destitué comme parjure. Celui qui deshonoroit la dignité de juge en recevant des promesses ou des cadeaux, étoit puni par le bannissement (24).

seil plus ancien, composé de douze membres, et mi-parti de chevaliers et d'ecclésiastiques. La chose n'est pas dénuée de vraisemblance, mais les documens n'en fournissent aucune preuve.

(24) Les défenseurs qui parloient devant le tribunal de l'avoyer, étoient également tenus de refuser les présens. Statut de 1332. Hugues Krieg qui se rendit coupable de cette prévarication, et qui maltraita

Une loi (25) défendoit d'admettre la médiation d'un homme puissant ou d'un étranger, en faveur d'un bourgeois coupable. Le conseil pouvoit diminuer le taux des amendes, sauf un petit nombre de cas déterminés, où il falloit prendre l'avis de la totalité des bourgeois, ou au moins d'une centaine d'entr'eux, convoqués à cet effet. L'intention des législateurs avoit été que la loi ne dépendit d'aucune influence étrangère, et que les magistrats ne dépendissent que de la loi. S'il est glorieux et utile de la proposer, il ne l'est pas moins de veiller à ce qu'elle soit maintenue, et de même qu'un Etat ne sauroit être libre, s'il ne se défend par ses propres forces, c'est un gouvernement injuste que celui dans lequel les ressentimens ou l'ambition d'un chef de parti peuvent l'emporter sur l'autorité des juges.

ses adversaires de paroles, fut deux ans sans plaider. Registre de la bourgeoisie, 1336. Ces défenseurs n'étoient point des avocats, mais des conseils proprement dits.

[25] C'étoit une loi générale. *Richtbr.* 80.

Durant plusieurs siècles , le conseil exerça le pouvoir souverain , sans autre appui que l'amour des loix , qui étoit gravé dans tous les cœurs. Quelques familles , telles que les Shœfli , les Biber , les Bilgeri , les Hœmmerli , les Muller , les Schwartz , les Wyss , les Brun (26) , dont bien peu descendoient de l'ancienne noblesse , et dont la plupart étoient redevables de la considération publique à leur industrie héréditaire , et de la connoissance des intérêts de Zurich à l'expérience de leurs ayeux , se transmettoient , pour ainsi dire , sans interruption , les places du conseil , (27) sans exciter de jalousie. Ceux qui les composoient se gardoient bien de changer la moindre chose à leurs antiques mœurs. Ils conservoient les noms modestes de leurs

[26] *Henricus Tribunus* , *Rud. Monetarius* (les Munzer allèrent ensuite se fixer à Berne) *Purchardus niger* , *Purc. albus* , *Udalv. Castus* (Biber) , trois *Schipphilini* (Schœfli) , se trouvent nommés dès 1153 , dans un document de Werner , margr. de Bade. *Tables de Zurlauben* , p. 49.

(27) *Chronique de Silbereisen.*

pères, même lorsqu'ils achetoient des terres seigneuriales. Quoique seigneurs et chevaliers, ils ne rougissoient point du commerce. Cette conduite augmentoit l'attachement que l'on avoit pour eux; les gouvernemens municipaux reposent en entier sur les mœurs domestiques et bourgeoises. Les habitans de la campagne et les étrangers paroissent devant le conseil, et remplis de confiance dans ses lumières et dans les loix de Zurich, ils se soumettoient volontiers à ses jugemens (28).

Il s'assembloit dans un édifice voisin du pont (29). Le gouverneur y tenoit aussi ses audiences, et l'avoyer, choisi par l'abbesse, y siégeoit tous les matins, depuis l'heure où sonnoit la cloche du conseil, jusqu'à celle du diner (30). Ni le gouverneur, ni l'avoyer, etc.

(28) Voyez dans le *Richtbr.* combien peu ce gouvernement étoit rigoureux pour les gens de la campagne.

[29] Statut de 1332.

[30] Un chevalier et deux bourgeois étoient chargés de percevoir les amendes dans l'après-midi.

l'avoyer ne pouvoient faire exécuter leurs sentences qu'après avoir obtenu la sanction du conseil. Dans les procès qui avoient lieu entre les bourgeois et les gens d'Eglise, la commune et les deux chapitres confioient les fonctions de juges ecclésiastiques à trois chanoines d'âge compétant (31) et suffisamment instruits.

Loix de
salut pu-
blic.

Les bourgeois faisoient consister leur force dans une tendance unanime à un seul et même but. Voilà pourquoi, à l'exemple de leurs ancêtres, une grande commune leur paroisoit la forme de gouvernement la plus désirable. Aussi, quoiqu'ils eussent formé quelques corps de métiers, institutions par fois avantageuses (32), ils réglèrent que quiconque établiroit une tribu, une maîtrise, ou une société, payeroit une amende de dix marcs d'argent (33), et que sa maison seroit

[31] Ils devoient être âgés de plus de vingt-ans.

[32] Le commerce n'étoit alors ni assez étendu ni assez sûr, pour qu'il ne fallut pas assurer le débit par des corporations.

[33] Vers le tems de l'Empereur Rodolphe, dix

abbattue. Ils craignoient avec raison que chacun ne renfermât sa patrie dans les bornes de sa tribu, et que, dans le lieu de leurs assemblées, les sociétaires ne se laissassent entraîner à toutes sortes d'innovations, par des hommes audacieux et adroits. Les peines prononcées contre ceux qui attaqueroient à main armée les chapitres, les portes, les tours et les édifices publics, prouvent combien d'entreprises hardies nécessitoient les précautions les plus sévères. Deux bourgeois qui avoient une querelle ensemble, étoient tenus de quitter la ville. Les murailles étoient bien entretenues, les tours suffisamment garnies de Vedettes (34) et tous les postes gardés avec soin. Le fossé avoit la largeur & la profondeur convenables. On ne laissoit bâtir au-delà des portes ni fauxbourg ni château (35). La ville n'avoit rien à craindre des

marcs étoient le prix d'une maison. Waser *sur les maisons de Zurich*. p. 117.

(34) Il est fait mention de six vedettes avant que Brun augmentât leur nombre en 1340.

[35] Permission donnée à Eberhard Muller de bâtir sur le fossé extérieur. 1346.

ennemis du dehors, non-seulement parce que l'art des sièges n'étoit point encore réduit en principes, mais encore parce que ses habitans étoient remplis de courage. La mort seule triomphe de l'homme courageux, tandis que son industrie se rend maître de toutes les choses inanimées. L'imprévoyance d'un boulanger ayant causé l'incendie de toute la partie orientale de la ville entre le lac et la rivière, désastre qui se renouvela en peu d'années dans beaucoup d'autres villes, il fut défendu de clore les fours avec des portes de bois; et tous les ans les administrateurs de la police des incendies (36) examinoient si les maisons étoient assez couvertes de gazon ou de tuiles. Plusieurs commençoient à bâtir en pierres (37). La loi ne l'ordonnoit pas, elle se contentoit de le recommander. Il est juste que le gouvernement veille à ce qui intéresse la sûreté générale.

(36) Il y a dans la plupart des villes des inspecteurs pour prévenir les incendies.

[37] Les murs avoient trois pieds d'épaisseur.

rale. Les particuliers ne sont que trop sujets à perdre de vue un péril incertain et éloigné, lorsqu'il nécessite des dépenses actuelles et certaines (38).

On levoit dès cette époque de petites ^{Finances} sommes pour le trésor public, et leur emploi étoit réglé par une économie scrupuleuse. Les chevaliers et leurs fils (39), les vassaux et les agens de chapitres étoient exempts des contributions qui se payoient à l'Empereur; les autres bourgeois en acquittoient leur part, suivant qu'elle étoit fixée par le conseil, d'après l'évaluation de leur fortune. Les prélats les plus distingués (40), lorsqu'ils jouissoient du droit de bourgeoisie, étoient imposés pour les réparations et les besoins

[38] *Richtbr. passim.*

[39] Les fils de chevaliers étoient tenus d'embrasser l'état de leur père, avant leur trentième année.

[40] Statut de 1316, les abbés de St. Blaise et d'Einsidlen perdirent leur droit de bourgeoisie, parce qu'ils ne contribuoient pas à ces charges publiques.

de la ville. Il y avoit des taxes ordinaires qui se percevoient sur le débit du vin, sur le commerce du blé, sur le sel, sur les moulins, sur le passage, l'importation et l'exportation du bétail (41) de plusieurs denrées (42) et diverses marchandises (43), sur la pesée et le monnoyage de l'or et de l'argent, et sur les biens des Juifs (44) ou des bourgeois qui abandonnoient leur privilège. La consommation ne pouvoit pas être une source fort abondante de revenus. Elle n'embrassoit pas encore beaucoup de superfluités, et d'eût été une conduite aussi vexatoire qu'imprudente d'assujettir le nécessaire à des charges considérables (45). Pour

[41] Urdorf, Dietikon, Schlieren et Spreitenbach, (doc. de 1341) étoient exceptés de ces péages. C'étoit probablement à cause du péage qu'il étoit si expressément défendu [Richtbr. 41] de construire un pont entre Zurich et Bade.

[42] Le beurre, le petit-lait, le suif &c.

[43] Comme les étoffes de Malines, de Louvain et de Bruxelles.

[44] Statut de 1335.

[45] A dater de ce siècle, la consommation du sel fut pourtant soumise à de lourdes taxes.

la contribution sur les fortunes (46), ainsi que dans la repartition des amendes (47), on s'en rapportoit à la parole et au serment des intéressés, confiance sage et louable dans les pays libres. Les magistrats les plus foibles retenus par la crainte du peuple, y sont au moins des économes intelligens et intégres. Aussi les imperfections des finances sont moins funestes dans les républiques que dans les monarchies. C'est par là que commence la ruine de ces dernières. Les républiques ne sont en danger qu'au moment où la vertu y succombe à la tentation de s'enrichir aux dépends de l'Etat.

Les meurtriers expioient leur crime par la confiscation de leurs biens, le bannissement et la perte de tous les avantages attachés au droit de bourgeoisie, même lorsqu'ils avoient tué un proscrit dans l'enceinte pri-

Loix
pour la
sûreté
person-
nelle.

(46) Ordonnance de 1370.

[47] Chaque division du conseil, donnoit, en sortant de fonctions, 40 livres aux couvens et aux pauvres.

vilégiée des châteaux. Les étrangers étoient livrés à la justice [48]. Pour un meurtre qui n'avoit pas été commis à dessein, on payoit vingt marcs, et la moitié seulement, quand le mort n'avoit pas une maison à lui, suivant l'obligation imposée à tout bourgeois. On apprécioit doublement la vie d'un bourgeois, parce qu'il vivoit aussi pour les autres. Les assassins étoient arrachés avec violence des lieux habités par les gens d'Eglise. Un membre même du conseil n'osoit, en pareil cas, entrer chez un bourgeois [49], que celui-ci n'eût formellement refusé de livrer l'homicide. Une maison bourgeoise étoit plus sacrée que la demeure d'un prêtre. Le port d'armes étoit défendu, et l'on punissoit doublement ceux qui avoient des armes cachées [50]. Le ressentiment d'une offense, le desir de venger un ami, s'enflammoient

(48) Statut de 1335. *Richtbr.* 17.

[49] Statut postérieur à l'année 1304.

(50) *Richtbr.* 30. Statut de 1314, contre les couteaux trop pointus; quiconque cache un couteau dans sa ceinture, payera dix livres d'amende; qui le

alors avec trop de promptitude , pour qu'il ne fut pas à propos d'écarter les moyens d'attaque. Quiconque insultoit de paroles un bourgeois , étoit mis à l'amende sur le champ et avant même qu'il y eut des plaintes portées contre lui : l'objet de cette loi étoit de prévenir les vengeances personnelles. Lorsqu'un coupable , après avoir entendu sa sentence , éclatoit en injures contre les juges , ceux-ci se levoient de leurs sièges , & s'abste- noient de leurs fonctions , jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu satisfaction [51]. Chaque bourgeois , par l'énergie des sentimens , par le zèle de ses amis , par le nombre de ses affidés , étoit précieux comme ami , redou- table comme ennemi , disposé à tout entre- prendre , et libre de toute sujettion ; et les qualités de chaque individu distinguoient la masse du peuple.

A l'égard des successions et des propriétés , on avoit réglé que , sa vie durant , tout pere Loix
concer-
nant les
propriétés.

cache dans son haut de chausses , vingt-livres &c.

(51) Statut de 1304.

de famille seroit maître de son bien, et qu'à défaut d'héritiers mâles, les fiefs seroient donnés aux filles [52]. La commune avoit arrêté divers statuts, propres à soutenir la réputation de ses manufactures (53); ce genre d'industrie est la première ressource des villes populeuses et qui n'ont point de territoire. Il y avoit dans Zurich des lieux assignés pour la vente des comestibles [54], et l'on avoit pris toutes les précautions nécessaires contre l'avidité des revendeurs (55). Par la loi relative aux vignobles, il étoit défendu de renvoyer un vigneron (56) tant qu'il conservoit les plants en bon état. Il l'étoit aussi de frelater le vin du pays (57), et de rester au ca-

(52) *Richtbr.* 49. à Sparte les filles héritoient de même d'une partie des terres. *Aristot. Politiq.*

(53) *Richtbr.* 55, 61, 73, 77, 82.

(54) Statut de 1331, 1335 &c.

(55) Statut de 1332, *Richtbr. passim.*

(56) *Richtbr.* 50. Il y a aussi une déclaration du conseil qui défend de planter des arbres entre les vignes.

(57) On le frelattoit avec de l'alun ou de la chaux. *Richtbr.* 47.

baret trop avant dans la nuit (58). On étoit enfin venu à bout de fermer les maisons de prostitution (59). Les plus petits objets trouvoient place dans le code civil; les bourgeois observoient avec plaisir des loix qu'eux-mêmes s'étoient imposées (60).

La confiance et la cordialité régnoient dans Mœurs; les mœurs de la bourgeoisie. On se voyoit fréquemment; les citoyens aimoient à boire les uns avec les autres, et à jouer ensemble aux dés ou au trictrac [61]. L'amitié a des charmes inexprimables pour des âmes indépendantes; et, comme cela devoit être dans toutes les républiques, les mœurs étoient simples et uniformes. Le magistrat le plus

(58) Ibid. 77.

(59) Auparavant les femmes de mauvaise vie et leurs hôtesses étoient tenues de porter des coëffes rouges. La maison de débauche de la place fut fermée en 1323.

(60) Il y avoit par exemple, un statut pour défendre de jeter de l'eau dans les rues, pendant la nuit.

(61) *Richtbr.* 48.

distingué n'osoit pas inviter (62) à ses nêces plus de vingt mères de famille [63], et n'y faisoit venir que deux hautbois, deux violons et autant de chanteurs.

Religion. Tous les ans, le mercredi de la pentecôte, les chanoines et les chanoinesses des chapitres, les frères prêcheurs, les cordeliers et les augustins portoient les reliques des Saints et célébroient la grand-messe dans la place publique, sous une tente dressée par les bourgeois. Ensuite on donnoit à chacun des ordres monastiques quatre pains et quatre poissons et l'on distribuoit des aumônes (64). Quatre écuyers étoient entretenus aux frais de la commune, toujours prêts à marcher, dans le cas où il se feroit une expédition en Palestine (65). Depuis l'après-midi du jour qui précédoit le jeudi saint (66), jusqu'au

(62) Ibid. 32.

(63) Ibid. 72.

(64) Cette solennité avoit pour but d'engager les saints à protéger le territoire où Zurich étoit situé.

(65) *Richtbr.* 66.

(66) Ce jour s'appelloit *der Krumme Mittwoch*, le mercredi tortu.

moment du samedi saint où l'on sonnoit les vigiles de Pâques, il étoit défendu à tous les Juifs de se montrer aux fenêtres ou dans les rues, et de faire du bruit (67) dans leurs maisons. Même en tout autre tems, quoique protégés (68) du conseil (69) et de la commune (70), on vérifioit à leur égard la malédiction de Moyse (71), le gouvernement par l'abjection où les retenoit son mépris, et le peuple par une infinité de tours plus méchans les uns que les autres (72). Il y avoit à Zurich une multitude d'écoliers et de laïques, qui,

(67) Statut de 1317.

(68) Ordonnance de 1324; autre de 1345.

(69) Par une ordonnance de 1323, un Juif est tenu de payer dix marcs pour s'être trouvé à un baptême. Par une autre de 1322, deux filles sont admonestées, pour s'être laissé faire des enfans par des Juifs. Ailleurs de pareils crimes étoient punis par la mort et les bûchers.

(70) On leur avoit accordé une étale particulière pour la vente de leur viande.

(71) Exod. 28, 37.

(72) Document de 1345.

depuis plusieurs siècles (73), en vouloient secrettement au culte extérieur de l'Eglise, culte trop souvent exagéré, et auquel on attachoit trop d'importance. Ils péchoient cependant eux-mêmes par des idées étranges sur l'Etre Suprême (74), et sur les hautes prérogatives de ceux que les sacremens avoient régénérés (75). Leur imprévoyance ou leurs prétentions à cet égard scandalisoit souvent les foibles. Le gouvernement avoit soin de prévenir ce scandale (76).

Minne-
singers.

Les habitans de Zurich connoissoient toujours les premiers toutes les nouvelles productions de l'esprit, toutes les opinions des

(73) *Les Constitut apostol.* au commencement du quatrieme siècle, imposent des obligations insupportables.

[74] Ils croyoient qu'il existoit dans toutes les créatures, qu'on devoit s'en tenir au culte intérieur, Vitoduran. 1339.

(75) Parce qu'ils étoient exempts de péché.

(76) Ce fut peut-être à cause de cela que le frère Berthold fut chassé de Fribourg. Ordonnance de 1306. Document de 1341 et autres.

autres peuples, graces à l'affluence des étrangers dans leur ville, et au séjour qu'ils y faisoient (77), graces au loisir dont ils étoient redevables à leur aisance, enfin graces à l'habitude des relations sociales. Une gloire méritée a fait survivre aux noms d'une foule vulgaire de seigneurs et de magistrats, celui de Roger Manesse, l'ami de quiconque aimoit le beau et le bon (78), dans quelque rang qu'il fut placé. Les Minnesingers passaient des jours rians et paisibles dans sa maison à Zurich, ou dans son château de Manegk (79). Il laissa un recueil de vers choisis dans les ouvrages de plus de cent quarante Poëtes [80], dont les chants, à

(77) Ils y étoient attirés par le commerce et l'amitié, par l'avantage que possédoit Zurich d'être la principale ville placée au milieu des châteaux d'une noblesse nombreuse, et parce qu'elle étoit un azile pour ceux qu'on avoit mis au ban de l'Empire.

(78) Je me contenterai de nommer l'Evêque Henri de Klingenberg et Albert son frère. *Echantillon de l'ancienne poésie Souabe*, Zurich, 1748.

(79) Il l'avoit acheté d'Eschenbach. V. Tschudi 1304.

commencer depuis Henri de Veldegk (81) et Walther de Wogelweide (82) avoient fait les délices de la cour, transformé en aziles fortunés des Muses, les citadelles féodales répandues dans le champêtre Thurgau et sur les montagnes de l'Oberland, plus élevées que l'antique Parnasse; dompté le farouche orgueil des barons, comme la lyre d'Orphée domptoit jadis les hommes encore sauvages, ou, dans la bouche d'Hadloub (83); charmé à la fois la bourgeoisie de Zurich, les seigneurs et les prélats les plus puissans. Ce fut dans cette contrée que Conrad de

(80) Aux grands services rendus par Bodmer à la littérature allemande, il a joint celui de publier ce recueil.

(81) M. Muller a fait imprimer son Eneïde à Berlin en 1783. Veldek florissoit vers la fin du douzième siècle.

(82) Contemporain de Veldek, né dans le haut Thurgau.

(83) Bourgeois de Zurich, il vivoit au commencement du quatorzième siècle.

Mure (84) et Boner (85), deux chanoines, composèrent des fables ingénieuses; qu'un esprit familier initioit le baron de Regensberg aux mystères de la philosophie, durant le calme des nuits, dans la tour solitaire de son château (86); que Wolfram d'Eschenbach chanta les aventures merveilleuses de Guillaume d'Orange (87), & Rodolphe,

(84) Chantre du grand Chapitre, et son premier écrivain. Il mourut en 1281. Outre un *Fabularium de divensis poetarum fabulis*, et un poëme intitulé *Laudes de b. virgine*, il doit avoir célébré en vers rimés les actions de l'Empereur Rodolphe I. On lui donne le titre d'*eximius poeta laureatus*. Hemmelin; Bibl. Helvet. Hist. Eccl. d'Holtinger. T. II. A. 1243, 1259, 1281 et pag. 629.

(85) L'*Edelstein* de Boner a été rendu public en 1782 par M. Oberlin. Ce sont des fables dont la diction est pure et correcte. Boner les composa pour le Baron Jean de Rinkenbergh qui demouroit dans la partie de l'Oberland, dépendante de Berne.

(86) Vitodur 1328. Adelaide, veuve d'Olrigh de Regensberg, avoit un fils appelé Lutold, qui fut pere d'Olrigh et de Walter. Document de 1318.

(87) Mr. Casparson a commencé en 1782 une édi-

vassal de Montfort, l'histoire encore plus belle de Guillaume d'Orléans (88). Le chant des Nivelons, ouvrage d'un de leurs compatriotes, auroit pu devenir l'Iliade de l'Allemagne (89). Ce fut là que des chansons amusantes consolèrent le noble Schenk de Winterstelten, lorsque du faîte de l'opulence, il fut tombé dans une extrême pauvreté (90); Jacques de Wart, lorsqu'au sein d'une infortune non méritée, il repassoit dans son souvenir les poésies de son père (91), et Hadloub lui-même, après que son orgueilleuse dame eut dédaigné ses ta-

tion belle et soignée de ce poëme. On est redevable à Mr. Muller de Berlin, de celle de Percival, autre poëme d'Eschenbach. Ce poëte vivoit au commencement du treizième siècle.

(88) De très-beaux fragmens de Guillaume de Brabant, qui m'ont été communiqués par Mr. Casparson, m'ont donné une grande idée de ce poëme.

(89) V. les annonces de Gottingue, année 1783.

(90) Tschudi, 1288 Henri de Winterstetten composa aussi des vers. V. le Recueil de Manesse.

[91] *Echantillons* etc. p. 119.

lens (92), sa tendresse et l'appui dont l'honoroient auprès d'elle ses illustres amis (93). Les hommes que je viens de citer, & avec eux les comtes de Tokenbourg, de Honberg, de Habsbourg & de Neuchatel [94], Albert Marschall de Rapperschwyl, Stettlingen, Singenberg, Landenberg, Tellikon, Trostberg [95], et quantité d'autres, tant seigneurs que bourgeois, s'occupoient à chanter l'amour, ou à blâmer la corruption des mœurs, en vaudevilles satyriques.

On remarque dans leurs ouvrages de l'agrément, de la hardiesse, souvent même

(92) Il se déguisa en pèlerin et lui attacha pendant la messe sa déclaration d'amour sur sa robe. *ibid.*

[93] Landenberg et Regensberg, l'Evêque de Constance, les abbés d'Einsidlen et de Peter Hausen, l'Abbesse du chapitre, Manesse et plusieurs poètes distingués intercédèrent vainement pour lui.

[94] Frederic de Tokenbourg, Werner de Honberg, Jean de Habsbourg, Ulric et Rodolphe de Neuchâtel.

[95] V. Le recueil de Manesse.

du vrai sublime. Une vive sensibilité les anime d'un bout à l'autre. Leur vieux langage est simple, noble, et souvent plus harmonieux que l'allemand de nos jours. Ils pèchent moins par la disette des mots, que par le défaut de savoir. Mais ils secondèrent le premier développement des arts agréables ; ils contribuèrent à répandre sur la vie les charmes d'une innocente volupté, jusqu'à l'époque où les troubles de l'Empire & l'ambition nouvelle des habitans des villes détruisirent le commerce, et le goût du beau. La scholastique et la théologie, et en dernier lieu le venin de l'imitation vinrent ensuite obscurcir le génie des Allemands, et le retinrent bien au-dessous de l'élan qui lui étoit naturel. L'ignorance couvrit alors une grande partie de la Suisse, où les savans qui s'y trouvèrent, écrivirent sans s'inquiéter de leur pays, et seulement pour leurs pareils [96].

Zurich

[96] Depuis Conrad de Mure jusqu'à Hemmerlin, c. à. d. durant l'espace de cent cinquante ans, le grand chapitre n'a produit aucun écrivain. Helvet. Bib. T. I.

Zurich, dont l'ancien état vient de nous occuper, s'étoit agrandie peu-à-peu. Bâtie avec le bois du Silwald (97), autour de ses deux Moutiers ou Chapitres, dans un site des plus rians, à l'endroit où s'élevoit jadis le *Turicum* des Helvétiens, cette ville placée entre des pâturages et des communaux (98), libre et bien fortifiée, sembloit être la souveraine de tout le pays (99). Une industrie savante, un commerce florissant, l'abondance, le véritable civisme, et la gloire plus rare des lumières, la mettoient fort au-dessus de tout ce qui composoit le Thurgau et l'Aargau. Elle étoit alliée par des traités honorables, et par le droit de combourgeoisie, avec les ducs d'Autriche, la principale noblesse des campagnes, et toutes les villes

Coup-
d'œil gé-
néral.

(97) Cela se voit par le *Richtbr.*, et la nature des choses le vouloit ainsi.

(98) Voy. le statut de 1317, relativement au communal; et d'autres, par exemple, celui de 1348, pour les pâturages.

(99) *Nobile Thiuregum.*

Tome IV.

ou régions qui s'étendent depuis le mont S. Gothard jusqu'au Mein. En un mot, la Suisse voyoit en elle une république puissante, heureuse et digne d'être proposée pour modèle.

Change-
ment dans
le gouver-
nement.
1335.

Lorsqu'Elizabeth de Mazingen étoit abbesse du couvent des Dames, et le comte Krafft de Tokenbourg, prévôt du grand Moutier, cent dix-huit ans après la mort de Berthold de Zæringen, dernier seigneur de Zurich; trois cent quatre-vingt-dix-neuf ans après celle de l'empereur Henri I, fondateur des corporations bourgeoises, les magistrats de cette ville se divisèrent en factions, effet de la négligence qui s'étoit depuis long-tems introduite dans leur conseil. Plusieurs des moins puissans se plaignoient “ de ce que le
 „ bien public étoit sacrifié à des motifs
 „ d'intérêt personnel, de haine ou d'affec-
 „ tion particulières. Les barons incorporés
 „ dans la bourgeoisie, n'ont plus, disoient
 „ ces mécontents, de sûreté pour leurs ma-
 „ noirs. Les bourgeois n'en ont plus pour
 „ leur honneur, leurs biens et leur vie, non
 „ plus que la ville pour les revenus com-

„ muns. Les conseillers, investis d'une puis-
 „ sance énorme, écoutent avec dédain, et
 „ souvent même n'écoutent pas les indigens.
 „ Ils jugent avec auteur, quand et comment
 „ il leur plaît. Ils refusent de rendre compte
 „ des deniers publics, et ne se font pas scru-
 „ pule de prononcer des jugemens arbitraires
 „ sur les fiefs qui relèvent de l'Empire, au
 „ détriment des seigneurs les plus respec-
 „ tables (100)”. Rodolphe Brun sur-tout,

(100) Je ne puis dire que l'on trouve dans les statuts
 antérieurs de quelques années, des traces de cet esprit
 oligarchique, ou de corruption quelconque de la part
 du gouvernement. D'un autre côté, il est sûr que les
 conseillers abandonnèrent tout-à-fait en cette occa-
 sion, le soin de leur propre défense. Ils paroissent
 avoir été plus imprudens que pervers. Leurs manières
 les rendirent probablement plus odieux que leurs
 actions, et plusieurs des reproches qui leur furent
 adressés, regardent des abus qu'ils trouvèrent établis.
 L'affaire du fief impérial eut lieu contre Godefroi
 Müller. Voy. le dipl. de l'emp. 1332.

homme riche (101), dans la force de l'âge (102), et qui étoit lui-même membre du conseil, représenta à plusieurs bourgeois, „ que la liberté de leur ville gémissoit sous „ une tyrannie insupportable; que sa pré- „ dilection pour ses concitoyens opprimés „ le faisoit haïr de ses collègues; que l'in- „ dustrie, le courage et le nombre mettoient „ encore l'avantage du côté de la bourgeoi- „ sie; que la gloire de sauver la justice et „ la liberté appartenoit à ceux qui n'avoient „ rien à craindre; qu'une assemblée générale „ gouverneroit bien mieux Zurich que les „ individus opulens et fiers, en qui résidoit „ l'autorité, et que s'ils étoient résolus à „ maintenir l'indépendance de leur patrie, „ il étoit prêt à les seconder au péril de son „ honneur, de sa fortune et de ses jours”. Un grand nombre qui avoit sur le cœur la réception hautaine de quelques conseillers;

(101) Schœnenwerd lui appartenoit; il avoit le patronage de l'église de S. Pierre. On trouve ses fils possessionnés à Tallwyl et à Wyningen.

(102) Il étoit né vers l'an 1285.

d'autres à qui une contribution sembloit inutile, parce qu'elle leur étoit onéreuse; quelques-uns qui n'ayant pas été jugés à leur gré, croyoient l'avoir été injustement; ceux qui n'espéroient rien de l'ancien gouvernement, et qui attendoient tout d'un nouveau régime. Des jeunes gens hardis, qui aimoient toute sorte d'entreprises pour le seul plaisir d'entreprendre; d'autres qui desiroient avoir le spectacle d'une révolution; enfin tous les esprits susceptibles de l'attrait qui accompagne les engagements mystérieux, se rangèrent du parti de Rodolphe Brun. Les magistrats ne furent point informés de ces mouvemens. En pareil cas, on jouit de sa discrétion même.

La section des quatre premiers mois sortoit d'exercice. La commune s'étant assemblée en grand nombre, au commencement de Mai, sur la place, la seconde section parut, s'attendant à être confirmée. Un homme du peuple s'avança tout-à-coup, et demanda " que l'on rendit compte de l'emploi des „ deniers publics depuis quelques années". Les chevaliers Manesse et de Glaris, Jean

Stagel et Jean Schœfli, membres de la seconde section et amis de Rodolphe Brun, se levèrent pour appuyer la demande des bourgeois. Leurs collègues étonnés, ne sûrent opposer à ce tumulte imprévu, que des maximes vagues contre le danger d'innovations. Ils appellèrent les deux autres sections à leur secours. Quelques conseillers dirent "qu'il „ falloit châtier les auteurs de ce soulève- „ ment"; d'autres firent diverses propositions. Brun connoissoit leur foiblesse, et fidèle au système que doit suivre tout démagogue dans les commencemens d'une insurrection, il vouloit éviter jusqu'à l'ombre de la violence. On permit enfin aux magistrats de se retirer pour délibérer sur la demande de la commune. Les hommes en place dont la vie presqu'entière s'écoule dans le lieu de leurs fonctions, ont rarement une connoissance suffisante des caractères de ceux qu'ils gouvernent. L'expérience dont ils se glorifient n'est que l'habitude des formes. Les conseillers de Zurich, envisageant cette affaire comme un orage passager, résolurent de temporiser, jusqu'à ce que l'effervescence

populaire se refroidit. Ils étoient incapables de mesures vigoureuses.

Après avoir observé leurs petits artifices pendant six semaines, Rodolphe Brun fit répandre le bruit "que les conseillers se „ jouoient de la commune". Le jour de S. Jean Baptiste, la multitude des bourgeois, dirigée par ses instigations, accourut de tous les quartiers sur le pont inférieur, près duquel le conseil étoit assemblé. L'insurrection éclata aussitôt d'une manière si terrible, que la frayeur de la mort saisit la plupart des conseillers. Henri Biber et Jean Müller, tous deux chevaliers, se déclarèrent avec Hanns Krieg, en faveur de la bourgeoisie. Huit membres de la seconde division du conseil, Burkard d'Hottingen et Hanns Bilgeri, membres de la première, sept de la troisième et vingt-un de leurs amis, montèrent à cheval et s'enfuirent de la ville à toute bride. Ainsi fut expulsée la totalité du gouvernement, sans autre effort que des menaces faites à propos. Tout le peuple jura de punir les coupables, et confia l'administration aux membres du premier tiers.

Au bout de quelques jours, il y eut aux Cordeliers une assemblée extraordinaire de la commune, où chacun fut invité à déduire ses griefs. On passa verbeusement en revue toutes les fautes, tous les abus de l'ancien gouvernement. Il fut ensuite arrêté à la pluralité des voix "d'exiger les comptes de
 „ toutes les sections du conseil, d'infliger
 „ à tous les coupables, suivant leurs mérites, des peines infamantes, corporelles ou
 „ pécuniaires, soit à titre de réparation, soit
 „ pour effrayer ceux qui oseroient marcher
 „ sur leurs traces; de changer la forme du
 „ gouvernement, de confier jusqu'à nouvel
 „ ordre l'autorité souveraine à Rodolphe
 „ Brun et de lui prêter serment". Rodolphe choisit pour assesseurs ses amis Roger Manesse (103), Henri Biber, Jean d'Hottingen et Jacques Brun. Les autres membres du

(103) Fils d'Ulrich, fils du Roger Manesse à qui nous devons le recueil des Minnesingers. Claire d'Hoertenberg étoit son épouse. Reg. d'Uster. son fils eut nom Roger comme lui. Reg. de Zurich. 1376.

gouvernement cherchèrent à se mettre en sûreté, et abandonnèrent Zurich à leur ennemi. Il les avoit accusés d'un égoïsme qui les rendoit indifférens au bien de leur patrie, et cette conduite de leur part justifia ses inculpations. Ils perdirent leur dignité, parce qu'ils n'en avoient pas d'autre que celle que donnent les emplois.

Trois semaines s'étant écoulées, vingt-quatre des conseillers et bourgeois fugitifs, qui étoient au nombre de trente-huit, inquiets pour leurs maisons et pour leurs biens, sollicitèrent un sauf-conduit et la faveur d'être entendus. Ils comparurent devant l'assemblée générale, séante aux Cordeliers, le premier dimanche du mois d'Août. On ne voit point que parmi tant de magistrats si long-tems respectés, un seul ait eu le secret de réveiller la vénération et l'amour naturellement attachés à une constitution qui datoit depuis des siècles, ou qu'un seul en ait appelé à sa vie antérieure. Ils parlèrent en hommes qui craignoient de perdre leurs maisons et leurs jardins, Rodolphe Brun savoit que c'étoit là l'objet de leurs appréhen-

sions, et ces biens qui les captivoient leur furent conservés; mais on leur ôta la faculté de les aliéner en tout ou en partie. Ils furent taxés à des amendes, dispersés, bannis en divers lieux, depuis les limites de l'Italie jusqu'en Alsace (104), et déclarés, ainsi que leurs enfans, incapables de participer à l'administration. Ils ne pouvoient accepter nulle part le droit de bourgeoisie sans la permission de Rodolphe Brun. Celui d'entreux qui, dans le terme fixé, romproit son bannissement d'un seul jour, devoit le subir de nouveau en entier (105).

(104) Henri Biber en Rhétie, avec la faculté néanmoins de servir en Italie; Hanns Schœfli de l'autre côté du Wutach, dans le bailliage administré au nom des ducs d'Autriche; Hanns Futschi dans l'Aargau ou dans la Bourgogne, mais avec défense d'aller à Berne ou à Soleure; Henri Stœri, entre le Rhin et l'Ill; Nicolas Bilger, dans les Waldstettes ou à Sion etc. Ch. de jugement scellée et jurée, 1336. Le jeudi après Ste Marguerite.

(105) Ils ne pouvoient pas non plus retourner chez

Les quatorze qui n'étoient point revenus furent dépouillés de tous leurs biens et bannis à perpétuité, sous peine de mort. Ainsi finit l'ancien gouvernement de Zurich.

Rodolphe Brun, dictateur de la république de Zurich, convoqua toute la bourgeoisie dans le couvent des Cordeliers, vers les derniers jours de l'an treize cent trente-cinq (106); et le peuple arrêta à l'unanimité

Nouvelle
constitution.

eux sans la permission du bourguemestre, même après l'expiration du tems de leur exil. Ils renoncèrent à tous les droits qu'ils avoient eus à Zurich, comme membres du conseil, ainsi qu'à l'honneur d'y siéger à l'avenir. Ils reconnurent que les nouvelles institutions seroient plus avantageuses à la ville que leur forme de gouvernement, et ils promirent amitié à leurs fondateurs. Charte du serment de banissement.

(106) Le document cité dans la note suivante place six mois plus tard la date de cet événement. Mais il n'en faut rien conclure. Il existe d'autres chartes où le bourguemestre et le conseil sont expressément mentionnés avant la date de ce serment. Il se

sous ses auspices la constitution nouvelle, dans la forme suivante (107) : " Le chevalier Rodolphe Brun, assisté d'un conseil choisi parmi les chevaliers, les bourgeois et les artisans, sera, sa vie durant, suprême administrateur de Zurich, en qualité de Bourguemestre. Tous les bourgeois âgés de vingt ans et plus, même au-dessous de cet âge, si le bourguemestre l'exige, prêteront serment deux fois l'année, au bourguemestre et au conseil, de les aider de leur personne et de leurs biens. Ce serment impliquera une obéis-

peut que les lettres de confirmation n'ayant pas été obtenues plutôt. Vraisemblablement, dans le cours de cette année et des deux suivantes, il y eut beaucoup de négociations qui ne sont pas venues jusqu'à nous.

(107) Ce qui suit, à l'exception d'un petit nombre de passages que j'ajoute en les tirant des ordonnances subséquentes, ou par forme d'explication, est la substance du premier acte assermenté de la ville de Zurich [*Der erste gesch worne Brief*], daté du mardi avant sainte Marie Madelaine, 1336.

„ sance sans réserve dans tout ce qui ne
 „ sera point préjudiciable à l'Empire et aux
 „ Moûtiers, sur-tout à l'égard du bourgue-
 „ mestre, tant qu'il vivra. De son côté,
 „ le bourguemestre fera serment de rendre
 „ la justice en toute équité, et d'exercer
 „ pour le bien de la ville, une autorité
 „ vigilante, à l'aide de tous les moyens
 „ qui seront en son pouvoir. Tous les che-
 „ valiers et tous les bourgeois vivant sans
 „ métier, formeront une connétablie ou so-
 „ ciété militaire (108). Ils porteront la ban-
 „ nière de la ville, et défendront le bour-
 „ guemestre et la république, par tout où
 „ besoin sera. Le bourguemestre nommera
 „ annuellement deux chevaliers ou écuyers,
 „ et quatre chevaliers ou bourgeois, sui-
 „ vant son bon plaisir, lesquels éliront treize
 „ conseillers parmi les membres de la con-
 „ nétablie, dont six chevaliers et sept bour-
 „ geois. Tous les gens de métier seront
 „ répartis en treize tribus, sous autant de

(108) Voy. Du Cange, au mot *Comes stabuli*,
constabularius.

33 bannières. Chaque tribu sera composée
 33 d'un maître et de compagnons. Le pre-
 33 mier sera élu, sous serment, par les der-
 33 niers, à la pluralité des voix. Il devra être
 33 artisan, ancien bourgeois, domicilié dans
 33 la ville, homme de naissance légitime et
 33 libre (109), homme d'honneur, proprié-
 33 taire, prudent et éclairé. Au bout de six
 33 mois, on choisira pour lui succéder, un
 33 autre membre de la tribu, du même
 33 métier, ou d'un autre, si la tribu en com-
 33 prend plusieurs. Le bourguemestre déci-
 33 dera en faveur du plus digne (110) tous
 33 les différens relatifs à ces élections (111).
 33 Tous les tribuns prêteront serment au

(109) Conseillers et bourgeois, 1337. Suivant le droit allemand, les bâtards et les serfs ne pouvoient pas être juges.

(110) Le plus habile et le meilleur. Ces mots forment encore aujourd'hui l'énonciation, déjà ancienne alors, des qualités requises.

(111) L'élection est nulle, quand les voix sont également partagées.

bourguemestre.

„ bourguemestre. Le conseil sera formé de
 „ ces tribuns , des conseillers tirés de la
 „ connétablie , et du bourguemestre. Si
 „ Rodolphe Brun venoit à mourir, et que
 „ Henri Biber et Roger Manesse, Hanns
 „ d'Hottingen et Jacques Brun ou l'un de
 „ ces quatre, fussent encore vivans, son
 „ successeur sera pris parmi eux. L'autorité
 „ d'un conseil durera depuis le jour de S.
 „ Jean Baptiste jusqu'au jour de S. Jean
 „ l'Évangéliste , et depuis cette dernière
 „ fête jusqu'au retour de la première. Quinze
 „ jours avant chacune de ces époques ,
 „ les tribus s'assembleront pour élire de
 „ nouveaux tribuns. Rodolphe Brun choi-
 „ sira les six électeurs , et participera avec
 „ eux à l'élection des conseillers. Le jour
 „ de S. Jean , à minuit , lorsqu'on sonnera
 „ matines, les anciens conseillers se retire-
 „ ront, et le nouveau conseil prendra les
 „ rênes du gouvernement. Les deux con-
 „ seils jugeront les crimes commis de leur
 „ tems, et, sans distinction d'époque, les
 „ procès pécuniaires ou de désobéissance
 „ aux loix. Leurs membres ne feront point

„ remise des amendes, et n'accepteront ni
 „ rétributions ni présens, sous peine d'être
 „ chassés de leurs emplois et bannis à per-
 „ pétuité. Le bourguemestre pourra, lors-
 „ qu'il le jugera nécessaire, appeler à son
 „ choix pour délibérer avec lui, deux ou
 „ trois membres sages et instruits du conseil
 „ non gouvernant”.

Cette constitution fut acceptée pour tou-
 jours, “ sans préjudice pour l'empereur
 „ Louis, et pour l'Empire romain”. Elle fut
 confirmée l'année suivante, “ le mardi après
 „ sainte Marie Madeleine, avec le bon vou-
 „ loir, le sceau et la signature d'Elizabeth,
 „ par la grace de Dieu, abbesse du cou-
 „ vent de Zurich, et avec le sage conseil,
 „ la signature et le sceau du vénérable sire
 „ Kraft, comte de Tokenbourg et de tous
 „ les chanoines du grand Moûtier”.

Les tribus de l'antiquité, chez les Athé-
 niens, les Romains et les Francs (108), étoient

(108) Φύλας, *tribus*; la division trop peu connue,
 d'où les tribuns tirèrent leurs noms chez les Francs.
 Il est souvent fait mention dans les documens de

des divisions militaires. Les Jurandes furent instituées, lorsque le premier partage des professions eut trop resserré le cercle du commerce pour qu'il ne fallût pas garantir le débit. A Zurich, chaque artisan étoit, en qualité de bourgeois, compris dans une tribu; comme artisan, il pouvoit être de plusieurs jurandes, attendu que souvent un seul homme exerçoit plusieurs métiers. Les hommes seuls étoient admissibles dans les tribus; les femmes pouvoient être reçues dans les jurandes (109). Voici à-peu-près la manière dont on procédoit à l'élection des tribuns [110]: Celui qui sortoit de charge

cette charge subordonnée aux comtes. Je ne veux pas dire que les anciennes tribus n'eussent pas d'autre objet; mais leur première destination fut militaire.

(109) Les femmes étoient admises dans la tribu des merciers, mais en tant que cette tribu étoit jurande.

(110) Les choses se passoient ainsi dans la tribu des forgerons. Il existe à peine quatre anciens procès-verbaux de tribus.

s'adjoignoit deux particuliers. Les membres de la tribu, après avoir juré de garder le secret, proposoient l'un après l'autre à ces trois citoyens, dans un lieu retiré, un tribun de leur choix, et celui en faveur duquel un plus grand nombre de voix s'étoit réuni, devenoit tribun. Le nouveau tribun prenoit six membres de la tribu pour conseillers ; car c'étoit un usage anciennement pratiqué dans le conseil, de convoquer une centaine de bourgeois, afin de prendre leur avis sur les affaires épineuses [111]. Quelquefois aussi le tribun et ses six conseillers choisissent six autres membres de la tribu, et ces treize élisent le nouveau tribun [112]. D'ordinaire, le tribun et les six accommodoient ou jugeoient les querelles des artisans de la même tribu [113]. Les tribuns assembloient

(111) *Richtbrieve*, S. 35. Les six ont fini par former le grand conseil.

(112) Il en étoit ainsi dans la tribu des merciers.

(113) Il n'est point parlé de cela dans les actes des tribus des boulangers et des meuniers. Le gou-

leurs tribus respectives, ou bien, après un intervalle de trois mois, elles avoient le droit de s'assembler elles-mêmes. Les membres des corps de métiers, et ceux des tribus, contribuoient ensemble pour leur communauté [114], pour leurs pauvres, pour des banquets, pour le vin [115], ou pour l'entretien perpétuel des cierges sur l'autel qu'avoit fondé la tribu. Leur armement étoit sous l'inspection du tribun [116]. Ils assistoient en personne, ou ils envoyoient leurs femmes au mariage ou à l'enterrement d'un membre de leur tribu [117]. Toute la bour-

vernement pouvoit s'être réservé le droit d'arbitrage, par rapport à des professions si importantes. Leurs affaires étoient d'un intérêt général.

(114) Par exemple, l'argent pour exempter du jeûne des quatre-tems.

(115) Un statut des forgerons porte, que la moitié des amendes sera versée dans la caisse de la tribu, et l'autre moitié dépensée en boisson.

(116) Chaque tribun tenoit un registre d'armes, et notoît combien il avoit de chaque espèce d'armures.

(117) Ch. de la note 117. Dans la tribu des mer-

geoisie offroit l'image d'une confédération de quatorze communes, dont chacune avoit une constitution particulière, sa juridiction, ses revenus communs et ses armes. Dans le conseil, chaque métier étoit représenté par les tribuns, et Brun les favorisoit pour dominer les membres de la connétablie. Si ces derniers étoient plus riches, les premiers étoient plus puissans.

Esprit de
la nouvel-
le consti-
tution.

A compter de cette époque, l'influence de la façon de penser des artisans, fit baisser le prix de toutes les matières écruës que vendoient les paysans, et augmenta celui des objets fabriqués. Le besoin que divers métiers avoient les uns des autres, ne mettoit pas toujours un frein au renchérissement de telle ou telle branche d'industrie, parceque le plus souvent c'étoient les riches qui étoient les consommateurs. L'exporta-

ciers, les pauvres membres de la tribu, qui mouroient dans la circonférence d'un mille, étoient honorablement inhumés dans une paroisse : on faisoit dire des messes pour les absens.

tion de toutes les matières premières , l'importation des matières ouvrées , et toute concurrence d'ouvriers étrangers , furent insensiblement défendues. Dans les premiers jours de la nouvelle administration , quelques particuliers , gens éclairés , ou seulement bons patriotes , soit par amour pour le peuple , soit pour éprouver les nouveaux administrateurs , soit par haine contr'eux , ou dans l'intention de les diviser , demandèrent la permission de commercer librement dans le pays sur le pain , le vin , le cuir et les autres denrées de première nécessité , achetées des marchands les mieux fournis et les moins chers. Le gouvernement répondit à cette proposition , que quiconque oseroit la renouveler , seroit banni de la ville pour cinq ans , et puni soit corporellement , soit d'une amende de dix marcs (118). Ces restrictions , la diminution de fortune et de considéra-

(118) Délibérations des conseillers et bourgeois ,
1336.

tion des principaux bourgeois , retardèrent et empêchèrent la prospérité générale , sans que les tribus en eussent l'intention ; mais l'intérêt personnel a la vue courte. Les partisans bien intentionnés des tribus , les peres de famille laborieux ne doivent point en porter le blâme ; il tombe tout entier sur Rodolphe Brun et sur les membres de la connétablie. Brun abandonna la puissance à ceux que leur état et leur éducation appelloient aux soins domestiques. Les membres de la connétablie , par la mollesse de leur résistance , au commencement de ces troubles , méritèrent le mépris et les passe-droits qui leur échurent en partage.

Elle est
confirmée.

L'Empereur, Louis de Bavière, informé
 „ que les conseillers de Zurich avoient été
 „ chassés de leur patrie pour avoir attenté
 „ aux droits féodaux de l'Empire, conjuré
 „ en secret (119) contre leurs concitoyens ,

(119) Prétexte ordinaire , et le plus souvent accusation gratuite de ceux qui veulent renverser un gouvernement.

„ et commis des injustices insupportables ;
 „ et qu'ensuite les magistratures avoient été
 „ renouvelées , (120), sous la réserve de la
 „ suprématie impériale , dans toute son in-
 „ tégrité ” , ne fit aucune difficulté de con-
 firmer ce changement (121).

Le comte Jean , de la maison de Habs-
 bourg , seigneur de Lauffenbourg et de Rap-
 perschwyl , qui avoit hérité de la Marche
 située près de Schwitz , du chef de Werner
 de Honberg , son neveu ; et qui , conformé-
 ment au desir qu'en avoient depuis longtems
 les ducs d'Autriche (122) , avoit reconnu la

Guerre
avec Rap-
perschwyl

(120) Les nouveaux gouvernans donnèrent eux-
 mêmes à cette entreprise le nom de *renouvellement*.
 Il y avoit déjà eu , disoient-ils , des tribus à Zurich.
 On ne fait pas en quel tems , mais la chose est vrai-
 semblable , car le *Richtbrieve* n'auroit pas défendu
 avec tant de sévérité ce qui ne feroit venu à l'esprit
 de personne.

(121) Lettre de l'Empereur , 1337. Elle est imprimée , ainsi que le document de la note 107 , dans la Bibliothèque Helvétique.

(122) Ils l'avoient sans doute harassé d'assises pro-

tenir d'eux à titre de fief (123), ainsi que Wartenberg, près de Bâle, s'étoit fait recevoir bourgeois de Zurich, sous le dernier gouvernement [124], et avoit eu à se louer de ses bons offices. Il avoit plus compté sur eux que sur la bonne volonté de Rodolphe Brun, et que sur les principes et les armes des nouveaux conseillers, plus faits, suivant lui, pour dénouer les cordons de ses souliers que pour tout autre emploi. En conséquence, il accueillit les magistrats fugitifs; il crut ne pouvoir demeurer indifférent à cette révolution, attendu que le Bourguemâitre obtiendrait sans peine le consentement des tribuns, et, par leur entremise, celui du conseil, pour former des entreprises contre les princes voisins. Ceux d'entre les bannis qui ne se soumirent pas, demeu-

vinciales, probablement en vertu de prétentions sur d'autres biens, ou comme avoués des abbayes, dont il tenoit des fiefs.

(123) Document de 1330.

(124) 1334, Tschudi. En 1328, Zurich l'avoit cautionné pour 85 marcs. Charte de dédommagement.

rèrent à Rapperschwyl et dans les châteaux adjacens. Ceux dont les biens étoient confisqués, engagèrent le produit des terres de leurs ennemis. Des amis de l'un et l'autre sexe fortifioient leur parti dans Zurich. Le bruit courut sur ces entrefaites (125), que l'on avoit voulu incendier cette ville, à dessein de s'en emparer. Le Bourguemaître fit exécuter quelques bourgeois, et profita de cette occasion pour accroître sa puissance. Quiconque voulut habiter Zurich, fut tenu de lui prêter serment, à raison de sa vie et de ses biens; quiconque abandonnoit la ville sans sa permission, encourut le bannissement à perpétuité. Il fut défendu aux amis, aux parens, aux fils même, de se trouver ensemble d'abord plus de cinq, ensuite plus de trois [126]. On fut incarcéré, lorsqu'on alla dans les rues sans lumière après que la

(125) *Vitoduranus*. Les documens sont en défaut sur le degré de certitude de ce bruit.

(126) La première défense est de 1337, la seconde de 1339.

cloche du soir avoit retenti pour la première fois ; et mis à l'amende , lorsqu'on ouvroit sa porte à quelqu'un passé le second coup de cloche [127]. Une punition corporelle et pécuniaire fut décernée contre ceux qui , soit de nuit , soit de jour , ne marcheroient pas en armes à un signal donné. Dans tous les cas , le Bourguemaitre eut le droit de se servir de tous les chevaux [128].

1337. Ce fut alors que s'alluma entre Zurich et le comte Jean , une guerre dans laquelle fut blessé Rodolphe Brun [129]. Jean de Habsbourg eut en même tems à soutenir une autre guerre , relativement à Grynau , château peu distant de l'endroit où commence le lac de Zurich , contre Diethelm , fils de Frédéric , comte de Tokenbourg , et neveu

(127) Ce second coup de cloche devoit durer le tems qu'il falloit pour faire un demi-mille. *Richtbr.* L'ordonnance du Bourguemaitre est de 1337.

(128) Ibid. L'amende étoit d'un marc.

(129) *Vitoduran*. Je ne suis pas parfaitement sûr de l'époque.

du prévôt du grand Moûtier [130]. Un traité obligeoit les habitans de Schwitz à secourir le comte Diethelm. Les Zuricois résolurent, en se réunissant à eux, d'assiéger Grynau de tous les côtés à-la-fois, et de s'en emparer. Brun remonta le lac, et se joignit à Diethelm. Leurs troupes prirent ensemble leur repas en si grand nombre, qu'il resta peu d'espérance à l'ennemi, et qu'eux-mêmes se figurèrent n'avoir rien à craindre. Jean de Habsbourg, en qui une beauté mâle accompagnoit une valeur à toute épreuve, se douta de leur sécurité. „ Si vous êtes courageux”, dit-il à sa petite armée, „ Dieu pourra vous „ donner la victoire, comme il l'a souvent

(130) Les seigneurs de Rapperschwyl avoient, en 1187, abandonné ce lieu à la maison de Tokenbourg, à titre de dot. Je ne sais sous quel prétexte Rodolphe, père du comte Jean, posséda Grynau et le lui transmit, ni pourquoi l'on ne trouve point de traces de guerres avec la maison de Tokenbourg, antérieures à l'époque où la mésintelligence de ces deux familles vint si à propos pour le Bourguemaitre.

donnée au plus petit nombre ". A ces mots , il se précipita du fond d'un bois où il étoit campé sur le Buchberg , et surprit l'ennemi. Les Zuricois se sauvèrent en désordre et avec perte dans leurs barques ; Diethelm fut fait prisonnier.

Le Bourguemaître , fort inquiet de l'impression que cet échec pouvoit produire sur les esprits , excita les Zuricois à la vengeance. Ils firent faire volte-face à leurs barques , et prirent terre en bon ordre , quoique transportés de fureur , en même tems qu'un détachement de Schwitz se joignoit au comte de Tokenbourg. Jean de Habsbourg combattit avec intrépidité à la tête de son armée ; mais il succomba à la multitude.

Se voyant à la dernière extrémité , il appella à son aide Alinger , son ami , jeune chevalier universellement aimé. Le comte périt , et Alinger , après avoir entrepris de le venger , tomba mort à ses côtés , en demandant inutilement la vie. Les habitans de Rapperschwyl , furieux de la mort de leur seigneur , qu'ils chérissoient tendrement , hâcherent le comte Diethelm par morceaux

[131]. L'Empereur Louis, et Albert, duc d'Autriche, arrangèrent un traité de pacification avec Jean, Godefroi et Rodolphe, jeunes comtes de Rapperschwyl [132]. Les bannis furent taxés à six cents marcs d'argent pour les biens qu'ils avoient engagés. La ville leur rendit leurs possessions. L'animosité de ce malheureux parti fit rompre ce traité; ses propriétés furent confisquées de nouveau, et il paroît que les maisons des émigrés furent données aux tribus (133). Leurs intérêts abandonnés de plusieurs, trouvèrent encore quelques appuis; une grande partie d'entr'eux demanda la paix, ou se soumit.

(131) *Vitoduranus*. Tschudi. Cette atrocité fut commise le 21 Septembre. Plusieurs veulent qu'Alinger n'ait pas demandé la vie; mais Homère lui-même peint souvent ses héros tout autres que Platon ne les souhaite.

(132) A Augsbourg, 1338. (s'il n'y a pas un peu d'erreur dans cette date.)

(133) 1339. Ce doivent être les maisons des tribus.

Gouver-
nement
de Brun.

Rodolphe Brun, attentif à toutes leurs fautes, les mit soigneusement à profit. Il ne chercha point à se réconcilier avec eux, et porta une certaine dignité dans toute la conduite qu'il observa à leur égard. Enfin, par la médiation de Frédéric, duc d'Autriche, et de plusieurs villes voisines, un accord fut conclu à Kœnigsfeld (134). Les bourgeois n'en gardèrent pas avec moins de vigilance l'hôtel-de-ville de Zurich. Quatre hommes faisoient patrouille la nuit dans les rues; trois autres alloient en observation dans les campagnes voisines; deux veilloient sur les tours de St. Pierre et du grand Moutier (135). Tous étoient tenus par serment de dénoncer les actes de négligence. La perte de la vue étoit le supplice prononcé contre quiconque dispensoit, pour de l'argent, un bour-

(134) Accord, 1340, le lundi après la fête de Ste. Agnès. Les villes sont Constance, Lindau, St. Gal, Ravensbourg, Veberlingen, Fribourg en Brisgau, Schaffouse, Rheinfeld, Lucerne, Zofingen, Aarau.

(135) Ordonnance de 1340.

geois de monter la garde [136]. On assigna au bourguemaître une garde formée d'un nombre choisi de valets sûrs et fidèles (137), avec soixante marcs d'argent, uniquement destinés à les solder à son gré [138].

Après avoir inutilement rappelé les Prêtres que l'excommunication avoit fait sortir de la ville quelques années auparavant, il ne s'abassa point à les flatter. Tandis qu'il enjoignoit aux *Beguines* et aux étudiants de témoigner le respect convenable aux moines et au clergé séculier [139], il expulsa, sans le moindre scrupule, les prêtres qui avoient plus de déférence pour les ordres du pape que pour la volonté de la républi-

(136) Hanns Kusi fut menacé de ce châtement.

(137) Ses douze valets étoient plus attentifs à sa sûreté qu'à leur propre vie. *Vitoduran*.

(138) Ces soixante marcs étoient pris sur le bien et les cens de la ville. 1340.

(139) Toute espèce d'honneur et de révérence doit être portée au clergé séculier et régulier. Ord. de 1341. Il accommoda le procès survenu entre Beatrix de Völlhausen et Fida de Klingen, pour la dignité d'Abbesse du Frauenmunster. Doc. de 1342.

Tome IV.

Q

que [140]. Il eut aussi la sagesse de ne pas souffrir que qui que ce fût prît en secret la communion des mains de ces réfractaires [141]. En même tems, comme il ne falloit pas que les autres fussent récompensés de leur obéissance par le mépris, il fit proclamer que quiconque mourroit sans avoir reçu les derniers sacremens, ne seroit point inhumé en terre sainte [142].

Alliances. Il observa une fidélité inviolable envers les alliés de Zurich, et se montra toujours prêt à attaquer ceux qui les offensoient. Il seconda les agens de l'Autriche, lorsqu'ils s'emparèrent du haut Landenberg; et il détruisit, avec leur consentement, le fort de

(140) Vitoduran. Tschudi. 1339.

(141) Ord. de 1341. Ils avoient appris trop de secrets au moyen de la confession, et prescrivit à plusieurs personnes des réserves illicites.

(142) Ibid. Ceci pouvoit regarder ceux qui ne se confessoient pas volontiers aux prêtres d'un certain parti, ou ceux que des opinions mystiques engageoient à se séparer du service divin.

Schauenbourg (143), où ses ennemis tenoient conseil contre lui. Il aida aux villes du lac de Constance à prendre d'assaut le château des Meyer d'Altstelten (144), qui leur portoit préjudice. Il remplit et renouvela les anciens traités d'alliance (145) avec St. Gall, Constance et Schaffouse, et avec l'Evêque et la ville de Bâle. A cette époque, les conseillers de St. Gall furent aussi à-peu-près exclus des fonctions publiques (146); et la puissance excessive des chefs du gouverne-

(143) D'autres placent cet événement neuf ans plus tard. Tschudi, 1340. Schauenbourg étoit proche d'Eigg.

(144) Vassaux du comte Albert de Werdenberg. Vitodur. 1337. Tschudi, 1338.

(145) Alliance de Zurich, St. Gall et Constance, 1340; alliance avec Schaffouse (la première étoit de 1312), 1345; renouvelée en 1346, 1347, 1348, 1349; alliance avec Bâle et avec l'Evêque Jean, 1345.

(146) Convention additionnelle de St. Gall, 1347, portant que si, durant cette alliance, il ne se trouvoit plus de conseillers à St. Gall, les bourgeois qui seroient élus, auroient la même autorité dans les affaires relatives à l'alliance.

ment [147] les fit chasser de Constance et de Winterthur.

Schaffouse.

L'animosité des partis remplissoit Schaffouse de trouble et de sang. Leur furie alla jusqu'au meurtre [148], et les honnêtes bourgeois furent réduits à faire sonner l'alarme. On avoit vu un riche habitant de Schaffouse égorger, par esprit d'avarice, son beau-frère venu de Bâle, au milieu de la joie des nûces, dans les bras de sa nouvelle épouse. Un autre avoit assassiné son valet, Zurichois de

(147) Tschudi, 1343. *Vitodur.* même année. *Prepotenza*, *υβρις* fut de tout tems l'objet des plaintes générales. On ne trouve point de preuves diplomatiques de l'influence de Rodolphe Brun sur ce qui arriva à Winterthur, mais bien, que peu de tems avant l'expulsion des grands, il prit part dans cette ville même à une guerre qui se faisoit contr'eux. Doc. de tous les conseillers, 1342.

(148) *Vitoduran.* 1339. En 1335, sentence de Rodolphe d'Aarbourg, relative au procès occasionné par deux massacres qui avoient eu lieu entre la noblesse et la bourgeoisie. Chron. de Schaffouse, par Waldkirch.

naissance, pour l'avoir soupçonné d'une intrigue amoureuse avec sa femme; après quoi, l'ayant coupé en morceaux, il avoit successivement porté ses membres dans le Rhin. Ce dernier forfait demeura impuni, jusqu'à ce que Rodolphe Brun, par son ascendant personnel, engagea le gouvernement de Schaffouse à conseiller la fuite au meurtrier [149]. Cette ville souffroit avec défiance la suzeraineté de l'Autriche [150], quelque

(149) *Vitoduran.*

(150) Dans la charte d'alliance de 1346, il est pris des précautions contre une ampliation de services et de taxes. Dans celle de 1347, Schaffouse réserve bien l'Autriche; cependant il est dit: si nous ne consentons pas volontiers, (que nos confédérés prennent les armes contre l'Autriche.) On est surpris de voir, dès l'alliance de 1345, que la réserve en faveur *des illustres princes, nos gracieux seigneurs, les ducs d'Autriche*, ne soit pas stipulée, sans que l'on fasse mention d'autres Seigneurs, *qui, est-il dit, peuvent être alors nos Seigneurs légitimes*, comme si l'on eût prévu ou désiré un changement. (Quelquefois néanmoins on trouve le nom de *légitimes Sei-*

flatteurs qu'eussent été ses commencemens (151). Schaffouse étoit habité par une noblesse altière et nombreuse, et par une bourgeoisie aussi susceptible que passionnée.

Dans les premières années de leur nouveau gouvernement, les Zuricois formèrent les alliances suivantes : ils accordèrent le droit de combourgeoisie aux chevaliers de St. Jean, des maisons de Wœdischwyl (152) et de Biberstein (153), à l'abbé de Favers [154], à

gneurs appliqué à ceux avec qui une ville est en paix. Zurich, dans la même alliance, excepte aussi *nos seigneurs qui seront alors nos légitimes seigneurs*, après que l'Empire a déjà été nommé; et dans l'alliance avec Bâle en 1345, les Zuricois appellent les comtes de Rapperschwyl *nos Seigneurs*. Au surplus, ceci peut n'être qu'une simple formule.

(151) Il est question de franchises que les ducs lui accordèrent. Alliance de Zurich et de Schaffouse, 1345.

(152) Sous le commandeur Hertagen de Rechberg, 1343.

(153) Du tems de Rodolphe de Butikon, commandeur, 1349.

(154) 1362, Jusqu'à ce jour.

un chevalier de Thengen [155], & à Lutold, seigneur de Krenkingen [156]. Il y a ceci de remarquable, à l'égard du dernier, qu'il promit de donner au serment qu'il prêtoit à Rodolphe Brun, le pas sur celui qu'il prêtoit à la République [157].

On vient de voir comment un seul homme désarmé, par le seul ascendant du courage et de la ruse, presque sans effusion de sang, renversa avec rapidité, sous prétexte de tyrannie, un gouvernement qui subsistoit depuis plusieurs siècles; et s'investissant tout-à-coup d'une puissance inouïe, acquit dans le peuple la réputation de libérateur de l'Etat et de père des indigens. Il s'atta-

Observations.

(155) 1338.

(156) 1344. Dans la chartre d'alliance avec Schaffouse, il a la dénomination d'arbitre (*Obman*).

(157) Cela étoit bien conçu. Un ami des ci-devant conseillers pouvoit, en les servant, croire ou prétexter qu'il travailloit pour le bien de la ville : le serment prêté au bourguemaître lioit à la nouvelle constitution.

cha les membres de la connétablie au moyen des dignités du conseil; les gens de métier, en leur donnant une considération qu'ils n'avoient pas, et à la faveur des tribus; les tribuns, à l'aide de son parti, et par le droit qu'il avoit de juger les élections litigieuses; tous, jeunes et vieux, riches et pauvres, contents ou mécontents, par le serment le plus auguste, quelques-uns par l'admiration, d'autres par l'attachement ou la reconnoissance, plusieurs par l'espérance ou la crainte que leur inspiroient pour eux, pour leurs parens, pour leurs amis ou pour leur postérité, ses artifices et sa hardiesse, soutenus d'une autorité qui devoit durer autant que sa vie. Après qu'il eut atteint le but de ses souhaits, les jouissances de l'ambition assouvie ne lui firent point négliger, comme à la plupart de ses pareils, le soin de fortifier son pouvoir contre des entreprises semblables à la sienne. Sachant par expérience combien il est aisé d'exciter des mouvemens dans une multitude, il partagea la bourgeoisie en tribus, sur lesquelles il se ménagea la plus grande influence. Cette institution n'auroit

pas aussi bien répondu à ses desseins, s'il eût dispersé dans les tribus les anciennes familles opulentes de la connétablie. Leur politesse et leurs dépenses auroient gagné beaucoup d'artisans, et elles auroient fourni des tribuns redoutables. Les premiers tribuns, élus dans les professions mécaniques, portèrent dans leur emploi la politique qui s'apprend dans les boutiques de tailleurs et de cordonniers, savoir, l'adresse d'employer des matières premières, achetées au plus bas prix possible, et de vendre le plus cher possible les objets de leur fabrication. Dans tout le reste, ils rendoient au Bourguemaître, qui les avoit créés, l'obéissance qu'ils lui devoient. La science du gouvernement n'est pas, à beaucoup près, aussi aisée que le métier de tailleur; et cependant le tailleur, qui ne se seroit pas cru un bon maréchal-ferrant, se croyoit un sénateur habile, parce que le Bourguemaître le lui persuadoit ainsi. C'étoit une raison de plus pour qu'il adoptât toutes ses autres opinions; aussi étoient-elles constamment déclarées les meilleures à la pluralité des voix. Voilà com-

ment s'opéra la décadence des anciens chevaliers et des nobles, tandis que les artisans s'élevèrent à leur place, et que le soin de leur plaisir fut le moyen le plus sûr de parvenir à l'autorité. Il est assez vraisemblable que l'admiration du peuple éblouit le bourgeois maître Brun, comme tant d'autres chefs de parti, et que son ame étoit dépourvue de cette élévation avec laquelle Timoléon, Solon et Lycurgue, sacrifièrent leur puissance individuelle à une gloire impérissable. *Mais il est pour les républiques, dont le gouvernement oublie trop souvent ses devoirs et ses bornes, dans la jouissance publique d'une grande autorité, il est, dis-je, certaines entreprises salutaires, qui ne sont hasardées que par un excellent citoyen, ou par un profond scélérat. Le bien et le mal se confondent dans leurs secousses; des événemens nouveaux, comme il est arrivé à Zurich, atténuent ou font disparaître le mal dans la suite des générations; l'objet capital, l'énergie des principes républicains, s'entretient par le mouvement.*

CHAPITRE III.

Danger imminent de la République de Berne.

1338—1349.

AVANT l'époque où les Bernois achetèrent des barons Othon de Grandson et Jean de Weissembourg, au profit de leur république [1], les hypothèques impériales de l'avouerie de Laupen et de l'Oberhasli [2], contens de la liberté dont ils jouissoient, ils fortifioient, par des alliances de combourgeoisie, la considération qu'ils avoient ac-

Descrip-
tion de
Berne.

(1) On a remarqué plus haut, que les franchises d'Hasli et de Laupen furent garanties par l'avoyer, le conseil, les deux-cents & la commune.

(2) Ils avoient trois hypothèques impériales, Laupen, Hasli, et des droits dans la ville même, dont elle racheta une partie du comte Hugues de Buchegg. Charte de confirmation de Charles IV, Nuremberg, le samedi après St. Valentin. 1348.

quise dans les pays voisins. Ils n'avoient ainsi qu'un petit espace à défendre, et comptoient une multitude de défenseurs; ils n'avoient point de territoire où l'on pût leur porter préjudice, et ils voyoient devant eux de vastes possessions à acquérir. Il vaut mieux pour une cité indépendante, qu'elle ait un grand nombre d'alliés libres (3), que des sujets retenus par la contrainte. Ceux-ci lui inspirent des allarmes; les premiers élèvent son courage. La guerre se faisoit continuellement par nécessité et par devoir, avec autant d'allégresse que d'ardeur et de vigilance, pour la ville, comme pour les bourgeois externes; et les plus grands efforts étoient prodigués dans les nécessités urgentes.

Deux professions partageoient la vie de la

(3) Ce que les Romains appelloient *nomen latinum* ressembloit aux bailliages; les *Socii* étoient les seigneurs et les villes qui avoient le droit de bourgeoisie. En général, le titre d'alliés est une qualification ordinaire dans les anciens tems; et certes, elle est plus digne de la constitution des peuples libres, que celle de sujets.

noblesse, l'agriculture et les armes. Quatre métiers occupoient les mains du peuple, la boulangerie, la boucherie, l'art du tanneur (4) et la forge (5). Les draps étoient leur seule branche de commerce.

Les bourgeois n'honoroient pas seulement dans le gouvernement la solennité de la justice, mais encore ce génie de domination qui ne se laisse point aborder par la crainte. *L'avoyer et le conseil n'examinèrent point si les lois leur prescrivoient d'assembler la commune, mais ce qui, dans tous les tems et dans tous les dangers, étoit préférable pour l'honneur, l'utilité et la conservation.*

(4) L'ordonnance pour les tanneurs fut écrite dans le livre de la bourgeoisie sous l'avoyer Jean de Bubenbergh le jeune, en présence du conseil et des deux cents. 1332.

(5) Ces quatre métiers étoient les quatre anciennes tribus, dont l'époque est ignorée. La société dite *beym affen* peut leur avoir été ajoutée. Elle étoit composée des carriers & des tailleurs de pierre. (Chart. de 1347). Elle se forma probablement à l'occasion de la bâtisse de la n. 12.

En effet, ils n'appréhendoient rien de la bourgeoisie. Leurs yeux vigilans étoient ouverts sur les forces des puissances étrangères, sur la maison d'Autriche, sur les grands barons. C'étoit contr'eux que leurs délibérations étoient dirigées. Une jeunesse belliqueuse attendoit avec impatience que, d'après l'arrêté des chefs du peuple, le tocsin sonnât, et que la bannière de la ville se déployât à l'entrée des rues. Alors on se mettoit en marche avec ordre, sous la conduite de l'avoyer ou des bannerets. La troupe faisoit retentir les airs des chansons qui célébroient ses précédens triomphes (6), et contemploit avec plaisir ses armes victorieuses. Un panache élevé flotloit d'un air menaçant sur les casques des jeunes chevaliers. Ils jouissoient avec allégresse de tout ce que

(6) Tschudi, préférable pour cette partie même de l'histoire de Suisse à la chronique de Berne, par Stettler, donne, sous l'année 1338, comme une occasion naturelle de guerre, le chagrin que ces chansons, causoient à la noblesse.

l'intrépide liberté, un courage à l'épreuve, les succès militaires, la prospérité de la patrie, et la vigueur du jeune âge, peuvent ajouter à la noblesse des sentimens [7].

Telle étoit la ville de Berne, presque aussi étendue alors qu'aujourd'hui (8), excepté qu'elle comprenoit dans son enceinte beaucoup de jardins (9), et qu'une de ses rues étoit habitée par les Juifs (10); encore bâtie en bois et sans autre (11) ornement remar-

(7) Voyez ci-dessous le combat et l'expédition de Laubek. Je laisse de côté, pour plus de concision, les preuves qui sont rapportées en leur lieu.

(8) La dernière extension, lorsqu'on enferma dans la ville la rue de l'hôpital, est de 1347.

(9) On trouve dans une charte de 1300, Golatta, bourgeois de Berne. On connoît encore le pré de Golatta (*Golatenmatte*); en 1320, il est fait mention des jardins attenant la Schinkengasse; en 1344, de treize jardins dans la ville neuve; en 1347, on voit des jardins près de la Schowlanzgasse, dans la nouvelle ville extérieure.

(10) La rue des Juifs. Charte de 1328.

(11) On peut encore citer à la rigueur la grande image de notre Seigneur dans l'Eglise de la paroisse. Charte de 1344.

marquable que le gros mur qui soutenoit la place du Moûtier (12); habitée et gouvernée par une multitude de familles nobles [13], ou

(12) Des Pfumment, Tschudi, 1334. *Fundamentum muri cameterii*, chron. de Bern., aujourd'hui la plate-forme. C'est un ouvrage semblable à la construction, encore existante en grande partie, à l'aide de laquelle Salomon rendit la colline de Moria propre à recevoir le temple. A Berne, non plus qu'à Jérusalem, tout l'ouvrage voûté n'est pas dans l'intérieur de la bâtisse. De grandes voûtes, fondées les unes sur les autres, et qui se prolongent jusqu'à l'inclinaison que les collines auroient sans cela vers l'Aar et le Cédron, ont rendu ces deux constructions propres à l'usage auquel les architectes les destinoient.

(13) Outre celles que je nomme ailleurs, ou qui seront nommées dans ce chapitre, je citerai seulement les de Kirn; de Scharnachthal (charte de l'île au milieu du lac, 1284); Belp, Rumligen, Stein, Schwanden, Mattstetten; les nobles de Balm, tous nommés dans des chartes du tems de la guerre de Laupen. Le Biderbe (l. i. c. 17.) de 1289 mérite bien que je ne passe pas sous silence Jean de Gruyères *dictum Wala*, bourgeois de Berne, qui possédoit sur le Belperberg, les dîmes laïques et *omnem servitu-*
égales

égales à la noblesse (14), et dont une partie s'est perpétuée jusqu'à nos jours [15]; précieuse aux empereurs, lorsqu'elle daignoit seulement les reconnoître (16); chère au peu-

tem, dictam Ehhafte; charte de 1344. (*Wala* pa-
roît signifier vaillant, galant; *biderb* est plus mo-
derne.

(14) Berthold, de l'ancienne noblesse de Raron,
épouse sans scrupule Verena Munzer, fille de Werner,
(charte de 1347) qui étoit avoyer.

(15) Rodolphe de Diesbach, dont il existe une
charte de vente de 1257, pour des biens situés dans
l'Heimberg, fut la source des nobles bourgeois et
des chefs de l'Etat qui se sont illustrés sous ce nom:
Nicolas de Graffenried étoit en 1325 gouverneur d'Olti-
gen; Christina Tormanina, femme de Tubingen,
charte de 1336; Frisching, 1373. Je ne veux point
dire que ces familles et d'autres ne possèdent
des documens plus anciens; je cite ceux qui se sont
offerts à moi dans les tems de cette guerre. On trouve
déjà le nom de Graffenried du vivant de Rodolphe de
Habsbourg, celui de Thormann sous Albert d'Autriche;
il est fait mention de Charles Manuel en 1347.

(16) Ils reçurent honorablement en 1295 l'empe-
reur Adolphe, en 1309, Henri VII, avec une suite
de plus de mille chevaux; et ce même prince sé-

ple des campagnes; inébranlable au milieu de ses ennemis; semblable à Rome dans les beaux jours de sa liberté, par sa vertu, ses principes et le bonheur de ses armes (17).

1338

L'année que l'empereur Louis de Bavière convoqua la grande diète de Francfort, pour discuter l'affaire de son excommunication, et que l'assemblée des princes de l'empire eut lieu à Rense, au commencement de la guerre de cent ans des rois d'Angleterre contre la maison de Valois; cent quarante-sept ans après la fondation de Berne, les comtes et barons de l'Uechtland, de l'Aargau et de presque toute la petite Bourgogne, formè-

journa plus de dix jours à Berne en 1311. Chron. de Bern.

(17) Depuis Romulus jusqu'à la prise de Veïes, les conquêtes des Romains, dans un espace de 360 ans, furent moins considérables que celles des Bernois dans leurs 360 premières années. Mais la ville de Rome ne fut pas resserrée par la puissance prépondérante des grandes monarchies modernes, et elle subjuguait des Etats vieillisans, lorsque sa propre vertu étoit, pour ainsi dire, dans sa fleur.

rent le projet de détruire cette république. Berne n'avoit point de protecteur. C'étoit l'empereur lui-même qui lui suscitoit ce danger; ses plénipotentiaires étoient mêlés dans toutes les mesures de ses ennemis. Elle étoit entièrement délaissée de presque tous ses alliés. Si l'heure de sa destruction avoit sonné à cette époque, tout ce qui compose son territoire, celui de Fribourg, de Solcure, et de plusieurs autres villes, comprenant plus d'un demi-million d'hommes, seroient aujourd'hui dans une situation toute différente. A peine exista-t-il une époque aussi critique, ou dont les suites fussent d'un intérêt aussi majeur, pour toutes les villes et régions qui formoient alors la Confédération Helvétique.

Soit par l'esprit de rapine qui déshonoroit ^{Première} les mœurs de ce siècle, soit par une inimi- ^{cause de} tié particulière (18), les serfs du comte Ro- ^{la guerre.}

(18) Il est vraisemblable que cette violence eut lieu contre trois habitans de Cerlier, dont l'incorporation dans la bourgeoisie de Berne l'avoit offensé. V. ci-dessous.

dolphe de Nidau, de la maison de Neuchâtel, prirent des voitures de blé, appartenantes à des protégés de Berne (19). Le comte Rodolphe avoit acquis beaucoup d'expérience militaire dans les *feudes* des grands, et dans la guerre contre les Infidèles (20). Les petites villes de Cerlier et de Nidau tenoient de lui des franchises [21], et il les avoit fait entourer de murailles [22]. Ses cousins, le vieux comte Rodolphe (23), qui demouroit à Neuchâtel, et Louis, son fils, renommé pour sa bravoure; le comte Pierre, héros

(19) *Ann. Leobicens.* 1339.

(20) Peut-être en Espagne. Vitoduranus lui attribue ce renom.

(21) Charte des franchises de la ville de Cerlier, 1339. Charte confirmative de la veuve Verena, même année. Conrad, de la maison de Nidau, étoit alors gouverneur de Cerlier.

(22) Reconnoissance pour Nidau à l'évêque de Bâle. Ce fut alors qu'il entourra cette ville de murs et de fossés.

(23) Il y a parmi les Minnesingers un comte Rodolphe de cette maison. Morceaux d'ancienne poésie Souabe.

éprouvé dans les tournois [24], seigneur d'Aarberg; le comte Gérard, qui réunissoit la propriété de Valangin dans le Jura, à celle de Willisau dans l'Aargau [25]; en un mot, toute la maison de Neuchâtel jouissoit à la cour de Bourgogne, de Savoie [26] et d'Autriche [27], et auprès de l'empereur Louis de Bavière, d'une considération attachée à sa mouvance féodale, à ses relations de parenté, à son service militaire et à d'autres rapports.

Vers le même tems, le comte Eberard de Kibourg, ennemi irréconciliable des Bernois, porta des plaintes à l'empereur de ce que Berne refusoit de prendre la monnoie qu'il

Seconde
cause.

(24) Il fut vainqueur dans la seconde journée du tournoi de Chambéry, en 1348. V. Guichen. Sav.

(25) Accord entre Aimón et Gerard pour gouverner conjointement, 1339.

(26) Mariage d'Alienor avec Rodolphe de Neuchâtel. L. I. C. 18.

(27) Rodolphe de Neuchâtel excepte Fribourg dans son alliance avec Bienne, 1336.

faisoit frapper de son consentement. Louis, que les Bernois persistoient à ne point reconnoître pour leur Seigneur, sous prétexte de l'excommunication papale, et peut-être par haine de toute espèce de sujettion, l'écouta favorablement, et montra ainsi qu'il étoit disposé à châtier Berne.

Son véritable motif.

Tous les seigneurs de la maison de Neu-châtel, le comte Eberard de Kibourg, Pierre de Gruyères, comte du Pays-d'en-Haut (28), et plusieurs seigneurs de l'Uechtland, de l'Aargau, s'assemblèrent dans le château de Nidau. Malgré l'alliance qui unissoit Berne et Fribourg, il s'y rendit des envoyés de cette dernière ville, chargés d'ordres rigoureux; car Fribourg étoit livré à l'influence des grands. Ceux-ci arrêterent: " Que les of-
 „ fenses sans nombre auxquelles ils étoient
 „ en butte, avoient une origine commune;
 „ que Berne vouloit dépouiller la noblesse
 „ de sa supériorité, et la réduire à la condi-

(28) Oncle de Pierre de Vanel, et de Jean de Montsalvans. Charte de 1340. Il mourut en 1344.

„ tion du peuple ; qu'ainsi l'on espéroit en
 „ vain contenir son audace par des attaques
 „ isolées , & qu'il falloit , avec un grand con-
 „ cours de forces , détruire cette ville de
 „ fond en comble ”. Ils confirmèrent tous
 cet arrêté par serment , et ils chargèrent des
 préparatifs le comte Gérard de Valengin ,
 gouverneur impérial de cette partie de la
 Bourgogne (29). Pendant ces préparatifs ,
 ils fermèrent aux Bernois toutes les issues
 du commerce. A la nouvelle de cette ligue ,
 à l'aspect d'une seule ville , qui alloit être aux
 prises avec l'empire et tous les grands des
 pays voisins , une attente , mêlée du plus vif
 intérêt , s'empara de tous les esprits.

Berne ne chercha point de protecteur ,
 mais ses habitans ne se livrèrent point à une

Délibéra-
 tion des
 Bernois.

(29) Fuesslin , auteur qui n'écrit point à la légère ,
 lui donne le titre de gouverneur impérial (descript.
 de la terre. Prem. part. p. 222). Ce qui rend la chose
 vraisemblable , c'est d'un côté la marche des affaires ,
 de l'autre , le nombre de trois cents casques , qu'il
 auroit eu peine à rassembler dans ses propres sei-
 gneuries.

Diète.

chaleur aveugle. Le conseil, présidé par l'avoyer Jean de Bubenbergh l'ainé, décida, avec sa dignité accoutumée, "de satisfaire aux réclamations équitables, et de repousser la force par la force". On offrit aux seigneurs une entrevue qui eut lieu à Berthoud. Le comte Gérard commença par exiger l'obéissance envers l'empereur Louis, et demanda trois cents marcs d'argent, à titre d'indemnité pour les frais de plusieurs réquisitions inutiles. Le comte Eberard de Kibourg, qui, dans un moment de détresse, avoit hypothéqué aux Bernois les revenus de Thoun, demanda qu'ils en acceptassent le rachat, et déclara qu'il ne permettrait plus à ses vassaux d'entrer dans la bourgeoisie de Berne. Le comte Rodolphe de Nidau se plaignit que la bourgeoisie des Bernois portoit les sujets à l'insubordination envers leurs seigneurs, et que c'étoit dans cette vue qu'ils s'étoient incorporé trois habitans de sa ville de Cerlier. Pierre, comte de Gruyères, demanda que, puisque le seigneur de Weissembourg, que sa maison avoit souvent protégé à grands frais, s'étoit fait recevoir bourgeois de Berne,

il fût tenu de payer ce qu'il devoit à la maison de Gruyères; il estimoit cette dette à huit mille livres, monnoie de Berne. Les Fribourgeois, avec qui il étoit allié par un traité de combourgeoisie, le soutinrent dans cette prétention. Ils annoncèrent pour leur part, que l'empereur leur alloit le rachat de l'hypothèque de Laupen. Après beaucoup d'autres propositions, la députation de Berne déclara : "Qu'aussi-tôt que Louis de Bavière
 „ seroit réconcilié avec le saint siège, Berne
 „ l'honoreroit comme le chef de l'empire ;
 „ qu'elle rendroit l'acte d'hypothèque de
 „ Thoun, si le comte la remboursoit; qu'elle
 „ employeroit cet argent à solder les prétentions du comte de Gruyères, quoiqu'il
 „ y eût bien des observations à faire sur l'intérêt que l'on exigeoit du seigneur de
 „ Weissembourg; que, ne reconnoissant
 „ pas la suzeraineté de Louis de Bavière,
 „ elle regardoit comme non venu son ordre relatif à Laupen; qu'elle s'étonnoit de
 „ s'entendre reprocher ce que les empereurs
 „ et les rois (des Romains) lui avoient permis depuis sa fondation, et ce que prati-

„ qu'oient les seigneurs eux-mêmes, le droit
 „ d'admettre à sa combourgeoisie, à titre de
 „ protection, et non de révolte, des hom-
 „ mes qui n'étoient pas serfs ; qu'au surplus,
 „ personne ne lui demanderoit en vain paix
 „ & justice ; qu'il n'y avoit rien qu'elle ne
 „ sacrifiât de bon cœur à la paix, la justice
 „ exceptée ". Mais cette déclaration ne pro-
 duisit aucun effet. L'ennemi fut mettre le
 tems à profit. Les Bernois mandèrent Fri-
 bourg à une diète qui se tint à Blamatt. Ils
 comptoient sur le souvenir de leur commun
 fondateur, ainsi que sur l'amitié qui avoit
 long-temps subsisté entre les deux villes, sur
 les secours réciproques qu'elles s'étoient four-
 nies dans leurs guerres respectives. Leurs en-
 voyés ne rapportèrent de cette diète aucune
 espérance d'amitié ni de paix : Berne ne
 douta plus qu'elle ne fût entièrement dé-
 laissée.

Arme-
 ment de
 l'ennemi.
 1339.

Frédéric, duc d'Autriche, reçut à Lenz-
 bourg la nouvelle de l'entreprise de la no-
 blesse. Frédéric, jeune encore, puisant l'a-
 mour du travail, la prévoyance et l'affabi-

lité [30] dans les instructions de Nicolas d'Egensbourg, curé de Baden, homme de bonnes mœurs & rempli de sagacité [31], donnoit à ses sujets l'espoir d'un excellent prince. Il enjoignit sur le champ au comte Henri de Furstemberg de se mettre en marche à la tête de cent casques, et à tous ses agens de l'Aargau de faire prendre les armes aux habitans de ce canton. Le comte Rodolphe de Nidau requit aussi l'assistance de tous ses compagnons d'armes d'Alsace & de Souabe (32). Le bruit de ces armemens se répandit dans les Alpes Savoyennes & dans la Bourgogne; car la république de Berne, le courage de ses chevaliers, ses victoires, la prospérité de ses citoyens, et la noblesse, la valeur et l'expérience de ses ennemis,

(30) *Industrius*, chron. Neoburg. *providus et gratus*. Ann. Leob.

(31) Il avoit été notaire du duc Othon, et desservant de paroisse dans la Stirie; *vir moralis et perspicax*. Ann. Leob. 1337 et 1339.

(32) Tiré d'un manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Berne, et qui paroît être du même tems que Sinner. V. le catal. des mss. de cette bib. T. 2.

étoient célèbres dans tous les pays circonvoisins. Sept cents seigneurs avec des casques couronnés, douze cents chevaliers bien armés [33], près de trois mille hommes de cavalerie, et plus de quinze mille gens de pied [34], se réunirent contre Berne. Tous les jours les paysans contoient dans la ville les détails de leur marche, l'état de leurs forces & leurs paroles menaçantes. Toute cette partie de la Bourgogne étoit en mouvement; ceux qui avoient de l'attachement pour Berne se livroient à l'inquiétude [35],

(33) *Galeati*. Chron. de Berne. Le mss. cité dans la note précédente, emploie une expression très-juste pour l'armure d'alors : *ferreis muris armati*.

(34) 30000, suivant Stetler, qui aime les gros nombres; 24000 suivant la chron. de Berne; 16000 suivant le mss. de la note 32, qui cependant met 1000 cavaliers de plus; 15000 fantassins et 3000 chevaux, suivant Tschudi, qui d'ordinaire est l'opposé de Stettler.

(35) *Cives licet de montium clausuris considerent, tamen occisorum amicos* (après la bataille) *non modicè metuebant*. Ann. Leob. La journée de Berthoud prouve que ceci auroit pu se dire avec autant de justesse de l'époque antérieure.

et la foule des grands, yvre de confiance, aux excès d'une amère dérision.

Antoine de Blankenbourg, gouverneur de Laupen, ayant demandé de prompts ren-
 forts, le sénat, formé du conseil et des principaux bourgeois, convoqués par Jean de Buben-
 berg, réfléchit combien il étoit nécessaire de ne laisser voir des indices de frayeur ni à l'ennemi ni au peuple. L'avoyer de Buben-
 berg se leva, et les mains tendues vers le ciel, il jura, en attestant Dieu et les saints, "de sacrifier ses biens & sa vie pour
 „ la défense de Laupen". Les membres du conseil et tous les notables firent le même serment. Ils arrê-
 tèrent ensuite que " tous
 „ les pères qui avoient deux enfans mâles,
 „ en enverroient un à Laupen; et que de
 „ deux frères, il en partiroit toujours un,
 „ quand bien même le père ne vivroit plus ".
 Six cents hommes, armés à la hâte, se mirent en marche sous le commandement de l'an-
 cien avoyer, Jean de Buben-
 berg le jeune. Rodolphe de Muhleren, banneret, portoit la bannière; ils avoient avec eux Pierre de Kratigen et Jean Neukom, conseillers de

Arme-
 ment des
 Bernois.

guerre ; et Burkard de Bennwyl, avoué de Rigisberg [36], ingénieur de la république. Ils se réunirent dans Laupen à Antoine de Blankenbourg, résolu, conformément à leur devoir, de défendre ce lieu jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Il ne s'agissoit pas seulement de la ville de Laupen ; il falloit

(36) A proprement parler, la charte de vente de cette avouerie, que lui cède Nicolas d'Esche, est de 1340. On trouve, par rapport à ses droits : 1°. Une charte de Rodolphe de Rumlingen, 1318, lorsque ce seigneur la possédoit ; cette charte porte, qu'il n'obligera plus les gens de l'avouerie au service militaire. 2°. Un prononcé de Philippe de Kien, Berthold de Rumlingen, et Ulrich de Gisenstein, 1330, où l'on statue combien Esche peut exiger. 3°. Une enquête sur les droits, 1343. Les droits sont, la justice criminelle, les amendes, les logemens, les voitures, la garde des bergers et des limites, en nomination de l'ammann et du sergent, les voyages, les redevances sur les vivres, la chasse, le droit de pacage, les vacances des biens, les mutations, et d'autres moins importans. Les avoués sont : 1°. Rumlingen, 2°. d'Ulm, de Fribourg, 1326 ; 3°. Esche, 1330 ; 4°. Bennwyl, 1340. 5°. Krauchthal, 1354 ; 6°. Erlach, 1436.

empêcher le découragement de se répandre dans le peuple.

Cependant les hostilités commencèrent. Les Bernois, sans recourir à la médiation de personne, envoyèrent des troupes devant Aarberg. Il en est des peuples comme des individus. Leur résolution une fois prise sur un péril extrême, la crainte ne trouve plus d'accès dans leurs conseils. L'âme remplie des sentimens les plus courageux, n'aperçoit devant elle que la victoire ou une mort glorieuse [37]. Mais sur la nouvelle que les ennemis rassembloient leurs forces en toute diligence, et marchaient vers Laupen, l'armée s'éloigna d'Aarberg, & reprit le chemin de Berne.

Les conseillers et les bourgeois délibérèrent sur les moyens de faire lever le siège de Laupen. Chaque jour de nouveaux ennemis venoient se réunir à ceux qui étoient devant cette ville. Chaque troupe, conduite par le baron ou le comte à qui elle appartenoit, étoit reçue avec des cris de joie, et

L'ennemi
se renfor-
ce.

(37) *Deliberata morte ferocior. Hor.*

les seigneurs s'exerçoient aux jeux de la chevalerie. Déjà le camp renfermoit les comtes de Valengin, d'Aarberg, de Neuchâtel, de Nidau et de Gruyères, Montagny avec cent casques, Furstemberg avec l'élite des hommes de l'Aargau, Jean Senn de Munsigen, évêque de Bâle [38], Jean Rossillon, évêque de Lausanne, Philippe de Gaston, évêque de Sion, et plusieurs autres. Jean de Savoye, fils unique de Louis, baron du Pays-de-Vaud, envoyé par son père, afin de travailler à une pacification, se présenta d'abord à l'armée de la noblesse, et de là se rendit à Berne, avec une suite de cent casques. Cette tentative amicale

(38) D'autres nomment l'évêque de Geneve, Pierre de Faucigny. J'aime mieux suivre la chronique de Berne, eu égard aux affaires particulières qui retenoient ailleurs ce prélat. Jean Senn, auparavant allié des Bernois, pouvoit s'être détaché d'eux pendant les querelles qu'il eut avec Bienne en 1338. Cette circonstance explique aussi pourquoi, malgré le traité d'alliance avec Bienne, renouvelé en 1336, pour dix ans, on ne trouve nulle part des traces de secours envoyés à Berne par cette ville.

n'eut

n'eut point de succès; mais les seigneurs n'omirent rien de ce qui pouvoit engager ce jeune prince à consacrer à la défense de ses amis le même bras avec lequel il avoit combattu en Flandres pour le roi de France, accompagné d'un cortège moins nombreux [39]. Il oublia malheureusement les ordres de son vieux père, et demeura dans le camp. La noblesse se retrancha derrière ses charriots.

Forcés, par la proximité du grand jour, d'où dépendoient la liberté et le sort de leurs descendants, à remettre tous leurs intérêts dans les mains d'un seul chef, les Bernois étoient dans le plus grand embarras pour le choisir. Plusieurs d'entr'eux connoissoient la petite guerre; aucun ne se sentoit assez de talens et d'expérience pour la guerre dans les formes. Si l'on ne fait l'application des grands principes, tout dépend à la guerre du hazard ou du nombre. Dans une armée bien commandée, quarante mille hommes

Général
des Bernois.

(39) En 1336, avec un chevalier et douze cavaliers. Guichenon.

sont équivalens à un seul, dont l'âme unique fait mouvoir tant de corps. L'indécision des conseillers et des bourgeois de Berne leur fait plus d'honneur qu'une victoire. Chez les peuples où l'art militaire est ignoré, chaque officier acquiert bienôt la plus grande considération, par son habileté dans la pratique journalière, s'il ne la doit pas uniquement à son titre, ou au nombre d'ans qu'il a inutilement passés à la guerre [40]; il décide de tout avec suffisance, parce qu'il ne sait pas que, s'il se trouve à peine entre les grands hommes un homme plus important qu'un bon général d'armée, il n'y en a guère non plus qui se rencontre moins aisément [41].

(40) Voyez les *Réflexions du roi de Prusse sur les changemens à faire*, etc. où il les compare aux mœurs du prince Eugène.

(41) Dans les constitutions militaires les plus célèbres de notre siècle, ce qui veut dire, de tous les siècles, il y a dans de très-grandes armées deux ou trois généraux renommés pour l'observation des grands principes. Ces principes sont d'une telle simplicité, que ceux qui les connoissent le moins, s'y croient les

Tandis que l'avoyer de Bubenbergh et son majestueux sénat de héros, de chevaliers et de braves citoyens, qu'ils avoient souvent menés à la victoire, étoient dans cette irrésolution sur le choix d'un général, on vit entrer à cheval dans la ville de Berne Rodolphe Châtelain d'Erlach [42], chevalier, fils aîné [43] d'Ulrich Châtelain d'Erlach, sous le commandement duquel plu-

plus habiles. Ceux-là sont les plus éloignés de les connoître, qui vexent le peuple des campagnes, en l'accablant de minuties coûteuses et pénibles, qu'ils recommandent comme des secrets de la science militaire.

(42) C'est ainsi qu'il est nommé (*de Erliaco*) dans la charte d'Anne de Kien pour sept *scoposas* à Worb, 1309.

(43) On voit par le partage de 1316, qu'il avoit deux frères, Burkard et Cuno (Cuno fut chevalier de l'ordre Teutonique; charte de la réception du commandeur provincial Berthold de Buchegk, 1315; ses frères promettent de lui obtenir un bénéfice, par le moyen de leur cousin Hartmann, de la maison de Nidau, prévôt de Soleure). Werner étoit patron de l'église de Grossbonstetten, fondation déjà ancienne de la maison d'Erlach.

sieurs vieillards se souvenoient d'avoir triomphé quarante ans auparavant à Donnersbühl de la ligue des nobles.

Erlach descendoit de ces gentilshommes qui posèrent les fondemens de Berne, et qui la gouvernoient depuis son origine. Il étoit dans l'âge [44] où le corps jouit de toute sa vigueur, où l'esprit possède toute sa maturité. Il aimoit l'économie rurale; son père lui avoit laissé des terres en différens lieux [45], et il avoit acheté d'autres biens, tant

(44) Il étoit certainement d'un âge mûr, puisqu'en 1309 fut rédigée la charte citée dans la note 42, charte souscrite par Anne sa sœur, épouse de l'avoyer d'alors, Philippe de Kien. On trouve une charte datée de 1326, par laquelle il donne sa fille Melchtilde au couvent de Fraubrunnen. Il paroît avoir eu au moins 52 ou 54 ans en 1339. Il y avoit vingt-quatre ans qu'il étoit chevalier.

(45) Dans la charte de la note 43, on donne à son frère Burkard des biens situés à Jægistorf et à Munchringen. Cuno (charte de réception de 1315) donna des biens à l'ordre Teutonique. Je ne sais pas si c'est le même Cuno qui vendit en 1354 au couvent de Gottstatt, le fief qu'il possédoit à Neuchâtel.

de l'avoyer de Bubenbergh [46], que du comte Pierre d'Aarbergh [47]. Il étoit en même tems vavasseur de Nidau, tuteur du jeune comte, et bourgeois de Berne. Vou-
lant accorder son penchant avec la fidélité qu'il devoit à son suzerain, il représenta à son pupille, que s'il prenoit part à la guerre de la noblesse contre les Bernois, il porte-
roit à ses affaires un préjudice manifeste, et difficile à réparer. Le comte lui permit d'al-
ler grossir l'armée de ses co-bourgeois. Il

Puisque les cadets étoient si richement pourvus, quelle ne devoit pas être la portion de l'aîné? Le père étoit sûrement seigneur de Richenbach. Rodolphe conserva des fiefs à Lauterbrunnen, à Wengi, et à Unterseen, jusqu'à la charte de désistement de 1318, en faveur de l'abbaye d'Interlachen; et nous trouvons ci-dessous d'autres traces de ses possessions dans les Alpes. Il est appelé *Vogt* (*Advocatus*) de Cerlier, dans la charte de 1318.

(46) Vente des marais entre Reichenbach et Niederlindenach, 1330, à-peu-près un mois après la victoire de Laupen.

(47) Vente de la métairie d'Horden, avec des serfs, etc. 1336.

lui paroïssoit indifférent, comme il le lui dit à lui-même, " de perdre un homme sur deux
 „ cents casques et cent quarante chevaliers
 „ dévoués à sa cause ". Aussi, en prenant congé de ce seigneur, Erlach lui parla en ces termes : " vous avez dit, Mr. le comte,
 „ que j'étois un homme ; je montrerai que
 „ je suis tel en effet ".

Dès que la vue de Rodolphe eut réveillé dans tous les esprits le souvenir de la victoire de Donnerbuhel, des acclamations unanimes le portèrent au grade de général, et l'avoyer lui remit la bannière de la république. Pour lui, se tenant debout, il adressa aux bourgeois un discours, dont voici le sens : " J'ai assisté avec vous à six batailles,
 „ où le plus petit nombre a constamment
 „ triomphé. L'exactitude de la discipline est
 „ un moyen assuré de vaincre ; de même que
 „ la multitude n'est d'aucun secours contre
 „ des dispositions savantes, ainsi la bravoure
 „ est inutile sans la discipline. Vous, artisans, vous qui n'obéissez pas volontiers
 „ [48], vous êtes des hommes libres ; mais

(48) Il est difficile d'expliquer par quelle combi-

„ vous ne demeurerez tels qu'en apprenant
 „ à obéir à ceux à qui vous devez l'obéis-
 „ sance. Je ne crains pas l'ennemi. Avec
 „ l'aide de Dieu et la vôtre, je résisterai à
 „ cette attaque; nous chasserons l'ennemi
 „ comme du vivant de mon père; mais je
 „ ne veux pas être votre général, si vous
 „ ne me déferez l'autorité absolue ". A ces
 mots, la commune agit à l'instar des anciens
 Romains. Chacun leva aussitôt la main, et
 prit Dieu et les saints à témoin qu'il obéi-
 roit en tout au chevalier d'Erlach, sans au-
 cune résistance.

Bubenbergh et Blankenbourg tenoient fer-
 me à Laupen, quoique vivement pressés.
 Ils repoussèrent plusieurs fois les assiégeans.
 En vain les invita-t-on à se rendre; en vain
 les murailles furent-elles ébranlées par des
 boucs et des buffles [49], minées par les

nation d'événemens les gens de métier de Berne,
 comme ceux de Zurich en 1336, de Mulhausen en
 1347, et de beaucoup d'autres endroits, hazardèrent
 aussi de se juger eux-mêmes, s'ils ne s'arrogèrent
 pas le droit de juger leur concitoyens.

(49) Le béliet des anciens.

travailleurs recouverts par des chats, et sans cesse assaillies de grosses pierres, lancées par des catapultes [50]. Le blocus entièrement formé, il étoit à craindre que le retard des secours n'épuisât les provisions des assiégés. Tandis que Berne se hâtoit d'armer, que les bourgeois externes accourroient de toutes parts, que les habitans du Simmethal inférieur et de tous les districts de la marche de Weissenau [51], se disposoient à marcher sous la conduite de Jean de Weissembourg, et que l'avoué Cuno de Rinckenberg & les paysans de l'Hasli s'avançoient des vallées supérieures, le baron Jean de Krambourg [52], ancien avoyer [53], se hâta de passer le mont Brunig pour se rendre dans les Waldstettes.

(50) *Bladen* en allemand. La plupart des glossaires sont trop en défaut sur cet article.

(51) Nom de la région supérieure dans l'ordonnance des campagnes, 1347.

(52) Henri son frère paroît dans une charte de l'abbaye de Frienisberg, 1332.

(53) Il étoit avoyer en 1328. Doc.

Le terme de l'alliance des Waldstettes et de Berne étoit expiré. Jean de Krambourg <sup>Secours
des Wald-
stettes.</sup> étant arrivé dans Underwald, et les deux Landammans ayant convoqué le peuple, il lui représenta, "que la liberté de ses ci-de-
 „ vant confédérés, de ses amis, les bourgeois
 „ de Berne, dépendoit d'une seule journée,
 „ où toutes les troupes de leur république
 „ devoient livrer une bataille décisive à leurs
 „ ennemis, dont les forces surpassoient de
 „ beaucoup les leurs. Cher seigneur de
 „ Krambourg, lui répondirent les Under-
 „ waldiens, c'est dans les périls que se mon-
 „ tre la véritable amitié. Retournez à Berne.
 „ Dites à vos concitoyens que le peuple des
 „ Waldstettes leur fera voir quels sont ses
 „ sentimens". Aussitôt des messagers s'em-
 barquèrent sur le lac. Jean d'Altingausen se
 hâta d'assembler la commune d'Uri, et Weyd-
 mann [54] les habitans de Schwitz. Tell vi-
 voit encore dans le canton d'Uri (55); et

(54) Le traité de 1340, entre Underwald et Interlachen, constate qu'il étoit Landamman.

[55] Il vécut jusqu'à la sécheresse de 1354.

Schwitz possédoit encore son ancien Landamman, Werner Stauffacher, alors très-avancé en âge [56]. Les Waldstettes armèrent sans délai neuf cents braves, qui, passant le Brunig et descendant les vallées, parurent bientôt à Muri, non loin de Berne. Ils traversèrent cette ville, et allèrent camper devant la porte d'en-haut.

Soirée de
la veille de
la bataille.

Cependant Erlach assembla le conseil de guerre, auquel il appella leurs capitaines. Tandis que l'on délibéroit sur le moment où l'armée se mettroit en marche, et de quelle manière on livreroit bataille, ces nouveaux venus dirent qu'il falloit se hâter et combattre jusqu'à la dernière goutte de sang. De tous les alliés de Berne, les habitans de Soleure furent les seuls qui lui donnèrent des témoignages de fidélité. Quoique menacés par l'armée Autrichienne, ils envoyèrent à son secours quatre-vingt cavaliers

[56] Tschudi, 1341. Son père ayant été Landamann 82 ans auparavant, ce n'est pas trop hasarder que de le supposer très-vieux.

bien armés. Diebold Baselwind [57], un prêtre séculier, harangua les troupes. "L'en-
 „ nemi, leur dit-il, est fier de sa multitude.
 „ Mais Dieu châtie l'orgueil, et bénit le
 „ courage. St. Vincent et St. Urs [58] con-
 „ quirent le ciel [59] en risquant leurs jours
 „ à l'appui d'une cause équitable. Dans une
 „ guerre aussi juste que celle où l'on com-
 „ bat pour la patrie, la victoire appartient
 „ à ses défenseurs, puisqu'on gagne le ciel
 „ en mourant pour la patrie [60], et que
 „ Dieu même conserve à la liberté et à la

[57] Une délibération de l'avoyer et du conseil de Sulz, charte de 1310, fait connoître sa famille. Elle nomme Henni, Heinz et Inbelunge, fils de Henri Baselwind, probablement son père. Du reste, on retrouve le prêtre D. Baselwind, en 1359, dans le traité des chevaliers Teutoniques et des seigneurs de Grossbourg. Il étoit mort en 1364. Ch. du pr. Gunther de Strasbourg.

[58] Patrons de Berne et de Soleure.

[59] Hâc arte Pollux, hâc vagus Hercules
 Enisus, arces attigit igneas. *Horat.*

[60] Qui meurt pour la patrie
 Reçoit pour récompense un trône dans les cieux. *Gleim.*

„ gloire celui dont les jours sont épargnés ". Les deux sexes implorèrent jour et nuit l'assistance divine par des vœux, des aumônes et des processions solennelles. Le délai fut court ; au milieu d'une nuit, le général donna le signal du départ.

Marche. L'armée se mit en marche à la clarté de la lune. Elle étoit composée de neuf cents hommes des Waldstettes, de trois cents hommes de l'Hasli, de trois cents du Simmethal, de quatre mille, tant bourgeois domiciliés que bourgeois extérieurs de Berne, et de quatre-vingt casques de Soleure [61], ayant à leur tête Baselwind, qui tenoit dans ses mains l'hostie consacrée. Les femmes et les enfans suivirent des yeux du haut des murs leurs époux et leurs pères, jusqu'à ce que l'armée cessa d'être aperçue dans un terrain inégal et boisé. L'avoyer Bubenber

[61] La chronique de Berne évalue à peine cette armée à 6000 hommes ; cependant elle ne compte que 1200 hommes des Waldstettes, de l'Hasli et du Simmethal. Tschudi compte aussi à-peu-près 6000 hommes.

et quelques-uns des anciens du sénat, prêtant une attention mêlée d'inquiétude à tous les avis des vedettes [62], à tous les messagers de l'armée, demeurèrent au conseil, afin de pourvoir, à tout événement, à la sûreté de la ville. Pendant toute la journée, les femmes et les enfans, en proie à l'anxiété, furent en prières devant les autels des églises, et dans les chapelles des grandes familles.

Erlach, après avoir eu la précaution de faire reconnoître le pays, conduisit l'armée dans le plus grand ordre. Vers midi, il prit sa position à peu de distance de Laupen, sans toutefois être aperçu de cette ville, sur une hauteur d'où il discernoit l'ennemi, et couvert d'un bois sur ses derrières. Plusieurs chevaliers étant sortis des rangs pour caracoller devant l'ennemi, il s'éleva, comme dans les batailles des héros de la Grèce, une conversation assaisonnée de railleries ou de bravades. Jean de Makenberg, avoyer de Fribourg, voulut soutenir que les Ber-

L'heure
d'avant la
bataille.

(62) On s'attendoit à une irruption des Autrichiens par l'Aargau.

nois avoient parmi eux des femmes déguisées. " Vous le saurez aujourd'hui", lui cria Cuno de Rinckenberg. Un habitant de Schwitz dit à haute voix : " nous sommes prêts „ quiconque a envie de combattre , peut s'avancer " ! De son côté, le comte Rodolphe de Nidau disoit aux seigneurs impatiens de leur oisiveté : " Cet ennemi se trouvera toujours assez tôt". Il avoit, en parlant au duc Albert d'Autriche , comparé une armée de Berinois à une forêt d'aiguillons. Le comte de Nidau ne craint point d'ennemis , lui répondit Albert. " Aujourd'hui Nidau et jamais , „ s'écria Rodolphe , faisant allusion à ce „ propos ; je perdrai mes biens et ma vie ; „ mais je les vendrai chèrement [63]". Le banneret Fuelistorff fit une prédiction semblable ; et comme on lui reprochoit d'avoir peur : " mes mains, dit-il, ne laisseront point „ pencher la bannière qui m'est confiée ,

(63) Cet entretien eut lieu, suivant toute apparence, lorsqu'Albert, peu de tems avant cette époque, se rendit à Kœnigsfeld, et *negocia terræ disputabat* avec Agnès. Ann. Leob. 1337.

„ jusqu'à ce que je tombe moi-même. Pour
 „ vous, vos bravades ne tourneront point
 „ à votre satisfaction”.

Erlach, à la tête de beaucoup d'hommes <sup>Tactique
d'Erlach.</sup> inexpérimentés, ne jugea point convenable d'opposer des évolutions difficiles à la tactique des ennemis. Ces sortes d'évolutions ne servent qu'à jeter le désordre dans une troupe novice. Il s'occupa uniquement d'inspirer à son armée le plus d'ardeur qu'il étoit possible, pour accroître ses forces à l'infini, et pour déjouer toute la science de l'ennemi par de vaillantes attaques. Dans toutes les batailles qu'il avoit commandées, son usage étoit de faire observer exactement la discipline, de marcher droit à l'ennemi, et de ne jamais reculer. Telle étoit sa tactique, adaptée au caractère des Suisses, à la nature du pays, et au genre de nos guerres (64).

C'est une branche importante et trop négligée de l'art militaire, non-seulement d'ap-

(64) Cette remarque s'expliquera, naturellement dans le dernier livre.

propre, comme on le fait, le petit nombre de ces principes éternels et généraux aux différentes armes usitées dans chaque siècle; mais, comme cela se pratiquoit peut-être mieux chez les Romains, de les réduire en un système national [65], d'après les données de chaque pays et de chaque peuple. Les rois et les magistrats souverains des peuples, qui ne sont ni Prussiens, ni Autrichiens, ni Français, n'obligeroient plus leurs soldats à suivre la tactique Prussienne, ni celle de l'Autriche ou de la France; ils en donneroient à chaque nation une qui lui seroit propre, la plus naturelle, et par conséquent la seule vraie.

Ordre de
bataille.

Dès qu'Erlach fut arrivé près de l'ennemi, il ordonna que, suivant leur désir, les guerriers des Waldstettes et de Soleure contiendroient la cavalerie qui se disposoit à gagner la hauteur, et à prendre ensuite les Bernois en flanc ou en queue. Lui-même se

(65) Le maréchal de Saxe a suivi cette idée, quoique brièvement, dans ses *Réflexions sur la manière de faire la guerre en Pologne*.

tint prêt à recevoir l'infanterie , à laquelle les Bernois devoient opposer une phalange étroite et serrée. Il choisit , pour seconder ses intentions secrètes , l'élite des jeunes gens les plus dispos , dans les tribus des tanneurs et des bouchers (66). “ Où sont maintenant , dit il , les jeunes gens pleins de feu , qui chaque jour à Berne , parés de fleurs et de panaches , sont les premiers à toutes les danses ? L'honneur de la république est aujourd'hui dans vos mains. Ayez les yeux sur la bannière et sur Erlach ”. A ces mots , animés d'un courage inouï , “ nous combattons près de vous , s'écrièrent-ils ” ; et sortant des rangs , ils accoururent se placer autour de la bannière.

Le signal donné , les frondeurs descendirent les premiers au-devant de l'ennemi. Ils

Bataille.

(66) Il doit être superflu de dire une fois pour toutes , même aux étrangers , que dans les tribus qui prennent leur nom d'un métier , il s'en falloit de beaucoup que tous les membres de la tribu l'exercassent , et que le plus souvent ceux qui l'exerçoient , en formoient le plus petit nombre.

firent trois décharges , rompirent ses rangs , et se retirèrent. De lourds chariots de fer roulèrent avec fracas (67) dans les brèches qu'ils venoient de former. Les conducteurs de ces chars combattoient avec d'autant plus de furie , qu'ils ne pouvoient leur faire rebrousser chemin. Cependant l'inexpérience de l'arrière garde (68) lui fit prendre le retour des frondeurs pour un commencement de fuite , et elle gagna le bois à toutes jambes. Cette déroute fut remarquée ; elle excitoit divers mouvemens dans les esprits. Le général en ayant été informé , prit une contenance assurée et joyeuse , et s'adressant au

(67) Les historiens des guerres de la Suisse gardent tellement le silence sur les chars de ce genre , qu'on pourroit les regarder comme une invention de Burkard de Bennwyl , renommé pour ces sortes d'ouvrages , et croire que lui seul l'employa. Mais ce point , que l'époque de ces traditions rend invraisemblable , auroit besoin d'être scrupuleusement discuté.

(68) Elle étoit de deux mille hommes ; ainsi elle composoit au moins un tiers de l'armée , suivant le manuscrit , qui me paroît suspect dans ce calcul , pour plusieurs raisons.

reste des troupes : " Amis, leur dit-il, la victoire est à nous. Les lâches nous ont tous abandonnés " ; et sur le champ, tandis que les chariots de guerre faisoient leur devoir, suivi de ses jeunes gens d'élite, et tenant en main la bannière de Berne, il fondit avec une force irrésistible dans le plus épais de l'infanterie ennemie. L'avoyer de Makenberg fut tué. La bannière de Fribourg échappa de la main mourante de Fuelistorff, qui rendit noblement le dernier soupir au milieu de quatorze de ses parens et d'une multitude de ses concitoyens, car les Fribourgeois furent ceux qui se battirent avec le plus d'acharnement (69). Mais la plupart des détails de cette mémorable journée sont enterrés dans l'oubli, par une fatalité com-

(69) Au premier coup-d'œil, Vitoduranus semble dire le contraire, savoir, qu'ils prirent la fuite les premiers ; mais si cette fuite eut lieu, parce qu'ils résistèrent presque seuls à l'attaque des Bernois, on sait encore les noms des Fribourgeois qui périrent. Ils démentent suffisamment ce que l'on voudroit inférer du récit de Vitoduranus.

mune à presque toutes les batailles, qui n'ont point été décrites par les généraux eux-mêmes, ou dont les historiens n'ont pas entendu le récit de leur propre bouche (70). Lorsqu'enfin la résistance parut vaine, les troupes Valaisannes, dont l'exemple fut suivi par toute l'infanterie, se précipitèrent en désordre (71), et en jettant leurs armes, par deux chemins au-dessus & au-dessous de

(70) C'est un malheur véritable pour l'histoire militaire des tems modernes, que les gens de guerre ne l'écrivent qu'à l'usage de leurs pareils, et que communément les autres historiens l'écrivent sans connoître et sans aimer l'art militaire, par conséquent d'une manière inintelligible. De là vient que les descriptions des guerres de l'antiquité, conformes à la tactique, et entremêlées de passages moraux, nous inspirent un intérêt beaucoup plus vif que les batailles des modernes, sur lesquelles je possède moi-même des anecdotes méprisées par nos écrivains, et que Plutarque auroit rapportées, à la louange immortelle de ceux qu'elles intéressent.

(71) Cela arrivoit presque toujours alors, sur-tout dans les troupes de la noblesse, parce que la subordination ne pouvoit s'établir entre des chefs égaux en dignité.

Laupen. A l'heure de vêpres (72), les Bernois coururent seconder les habitans de Schwitz et de Soleure contre la cavalerie. Elle commençoit alors à se débânder. Son but avoit été d'abord d'entourer le détachement de Schwitz. Mais, suivant l'usage de ses compatriotes dans les momens d'extrême détresse, il avoit formé une phalange impénétrable. Enfin les frondeurs avoient blessé les chevaux, et jeté ainsi la confusion dans les escadrons ennemis. Rodolphe de Nidau fut tué des premiers, conformément à sa prédiction. L'on trouva le comte Gerard (73) à peu de distance de lui. Plusieurs donnèrent des regrets à Jean de Savoie, dont

(72) *Horâ Vesperarum prosperati sunt Bernenses.* Chron. de Berne. Cette expression pourroit indiquer aussi la fin du combat.

(73) Père de Jean, (Charte de 1373, lorsqu'il possédoit Valangin et Willisau) duquel étoit issu, du côté paternel, Claude, qui en 1523 reçut à Lasara l'investiture de Valangin, et de qui descendent les comtes d'Aarberg qui se distinguent aujourd'hui au service de l'Empire.

le vieux père (74) s'attendoit en vain à voir son fils unique revenir glorieusement, après avoir rempli sa mission pacifique, et qui laissa l'ennui d'un long veuvage (75) à son épouse, Marguerite de Châlons. Trois comtes de la maison de Gruyères demeurèrent étendus sur la place des élections; onze autres comtes furent trouvés parmi les morts. Le carnage qui eut lieu pendant la déroute, tomba principalement sur les simples guerriers, comme il arrivoit presque toujours (76). Un

(74) Louis de Savoie porta encore les armes après la mort de son fils; mais il fit son testament en 1340. Lunig. Cod. Ital. T. 3.

(75) Elle étoit fille de Jean de Châlons, comte d'Auxerre. Elle ne mourut qu'en 1378. Guichenon, T. 2.

(76) Parce que, faute de cavalerie, il étoit difficile de poursuivre les chevaliers. Vitoduranus évalue certainement trop bas le nombre des morts; il n'en compte que mille. Le mss. de la note 32 en mit 1500, *ut communiter dicebatur*; la chronique de Berne, qui est vraisemblablement l'ouvrage d'un contemporain, *ferè* 4000. Tschudi compte 1500 hommes de cavalerie (peut-être le mss. ne parle-t-il que de ceux-là) et 3100 d'infanterie.

baron de Blumenberg apprenant combien la journée avoit été meurtrière, et les noms de ceux qui avoient péri, dit à son écuyer : " A Dieu ne plaise que Blumenberg survive à de tels hommes " ! A ces mots, lâchant la bride à son cheval, il s'élança parmi les habitans des Waldstettes, et trouva la mort qu'il cherchoit. Toute la campagne limitrophe d'Oberwyl et de Wyden (77) fut jonchée d'armes, de chevaux et de cadavres, parmi lesquels étoient quatre-vingt casques couronnés, et vingt-sept bannières de villes et seigneurs (78). Pierre d'Aarberg prit la fuite, malgré ses jactances. Les baillis de l'Aargau (79) et le comte Eberard, qui se rendoient à l'armée de la noblesse, saisis d'effroi à la nouvelle de sa défaite, se retirèrent à la hâte, les uns dans leurs terres,

(77) *In campo juxta villas Ow. et W.* Chron. de Berne.

(78) Le nombre des casques est tiré du manuscrit de la note 32.

(79) *Advocati ducum Austriae cum hominibus quos habuerunt in Argojâ.* ibid.

les autres à Fribourg, pour secourir cette ville.

Le soir. L'armée Bernoise, après avoir poursuivi les fuyards, s'étant rassemblée sur le champ de bataille, se mit toute entière à genoux pour rendre grâces à l'Eternel d'avoir béni, selon sa coutume, la prévoyance et le courage, dans la personne d'Erlach. Erlach fit l'éloge de la subordination des troupes". Je „ n'oublierai jamais, dit-il, que je suis re- „ devable de cette victoire à la confiance „ de mes concitoyens, ainsi qu'à votre at- „ tachment héroïque, chers et loyaux amis „ et alliés des Waldstettes et de Soleure. „ Quand nos descendans entendront le ré- „ cit de cette bataille, ils chériront par „ dessus tout, comme nous faisons aujour- „ d'hui, cette amitié réciproque. Au sein „ de leurs dangers et de leurs guerres, ils „ se rappelleront la bravoure et l'union de „ leurs ancêtres". D'autres cependant avoient soin des blessés. On proclama un sauf-conduit pour ceux qui voudroient transporter les cadavres des leurs dans les sépultures de leurs familles. Le reste fut accumulé dans

de grandes fosses à l'endroit où ils avoient perdu la vie. A l'aspect de la bannière de Berne, plusieurs des guerriers qui formoient la garnison de Laupen, répandirent de ces larmes généreuses que fait couler la lecture ou le récit des grandes actions auxquelles on auroit voulu participer.

L'armée passa la nuit sur le champ de bataille, suivant l'usage. On fut debout dès le point du jour. Diebold Baselwind marcha le premier: on portoit à sa suite les bannières, les armes et les dépouilles des comtes qui avoient péri. Sur tous les visages brilloit la satisfaction de l'avoir emporté sur la force, présent aveugle du hazard, à l'aide de la vertu, qui ne dépend que de nous. Ce fut au milieu de ces pensées que l'armée entra dans la ville de Berne. Erlach, content d'avoir, pour ainsi dire, rajeuni la renommée de son père, en sauvant la république, déposa l'autorité souveraine. Les Bernois et les habitans des Waldstettes jurèrent une nouvelle confédération (80). Les premiers don-

Lende-
main de
la batail-
le.

(80) La charte de la note suivante leur donne le

nèrent aux seconds sept cents cinquante livres de deniers [81], et les dédommagèrent de la perte qu'ils avoient faite en armes et en chevaux (82), dédommagement bien mérité, puisqu'ils avoient volé au secours de Berne, sans s'inquiéter de leurs troupeaux, et sans stipuler de solde (83). Enfin, l'on décréta que ce jour seroit fêté tous les

titre de confédérés. On n'a pu trouver jusqu'à ce jour la charte d'alliance. Il est presque vraisemblable que depuis cette époque jusqu'à nos jours, la confédération entre Berne et les Waldstettes n'a jamais éprouvé d'interruption. Cela peut avoir été cause que les Waldstettes, en 1476, ne se crurent obligés à autre chose qu'à la défense de Berne et de Laupen. (*Schilling*). Lorsqu'en 1352, Berne servit contre Zurich, ce fut parce qu'il n'y avoit point de traité particulier; et il se peut qu'en 1339, les confédérés à venir n'eussent pas été réservés.

(81) Quittance des paysans d'Uri, le lundi avant la dédicace, 1339.

(82) Quittance donnée aux Bernois par les habitants d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, à Stanz, le 3 Août 1339.

(83) Le document de la note 81 montre que l'argent ne leur fut promis que devant Laupen.

ans, par une procession solennelle, afin de renouveler l'amour de la patrie, suivant la sage coutume des anciens, et pour exciter l'émulation par l'exemple de d'Erlach et de ceux qui avoient combattu sous lui.

La première expédition qui suivit la bataille de Laupen, fut dirigée contre Jordan de Bourgistein (84), dont le château étoit situé dans les collines de l'Uechtland. Les Bernois lui ôtèrent la vie et s'emparèrent de son manoir, pour le punir de ce que, trompé par un faux bruit, il s'étoit réjoui de leur défaite. Les amis des seigneurs tués cherchèrent à affamer Berne, ou à fatiguer ses habitans par des incursions. Ceux-ci, divisés en pelotons peu nombreux, mais infatigables, repoussèrent leurs attaques; et la petite guerre les vengea de leurs ravages. L'activité donne le sentiment de la force, et ce plaisir est supérieur à tous les autres.

Suite de
la guerre.

(84) Il est fait mention de son frère Conrad et de sa sœur Adelaïde, épouse de Rod. de Hallwyl, dans une ch. de Königsfeld, 1329.

Voilà pourquoi la jeunesse de Berne aimoit les exploits militaires. Aussi la longue paix du carême parut-elle insupportable à la plupart de ceux qui la composoient. Ils nommèrent cet intervalle *leurs couchés*. Lorsqu'enfin l'avoyer Jean de Bubenbergh marcha à l'attaque d'Hallwyl, lieu qui appartenoit au comte de Kybourg, les cavaliers s'y portèrent avec tant d'ardeur, qu'à son arrivée l'infanterie trouva cette petite ville déjà prise. Cette conquête procura aux Bernois la facilité d'aller toutes les semaines à Spiez, château fort de la maison de Bubenbergh, situé dans la contrée la plus riant, aux bords du lac de Thoun; et comme il n'y avoit point d'autre débouché libre aux environs, les paysans de l'Oberhasli et d'Underwald leur apportèrent à Spiez les grains du marché de Lucerne, et ceux de l'autre côté du Grimsel ou du Susten (85). Pour la sûreté de ce commerce, les habitans de Schwitz

(85) On n'a sur cet article que des renseignemens imparfaits. Le dernier défilé va du côté d'Uri; le premier vers le Valais.

ménagèrent un traité de paix entre l'abbaye d'Interlachen et les paysans d'Underwald (86).

Sur ces entrefaites, quarante habitans de Laupen firent une irruption sur les terres des Fribourgeois, qui en tuèrent vingt-deux. A cette nouvelle, Erlach résolut de venger ces braves gens d'une manière éclatante, de peur que leur défaite n'augmentât le courage de l'ennemi. La vigueur de son ame lui soumettoit tous les esprits ; son bonheur, qui ne s'étoit jamais démenti, inspiroit de la confiance dans ses vues. Tous les bourgeois le suivirent ; les grands hommes tiennent dans leurs mains les cœurs de la multitude. La jeunesse prit les armes avec joie. Personne ne connoissoit le motif de l'armement, ni le lieu contre lequel il falloit marcher. Le jour désigné pour l'expédition, Erlach fit fermer les portes de la ville. Il se mit en marche à l'entrée de la nuit, et passa la Sense avec un escadron de cavalerie, et deux

(86) Accommodement de 1340. Les Underwaldiens sont ceux de la partie d'enhaut.

bataillons d'infanterie. Il cacha son arrière-garde dans le bois du Schœnenberg, à peu de distance de Fribourg, & lui défendit de bouger de sa retraite, avant qu'il agitât son épée; il descendit ensuite du côté de la ville. Une prairie qui s'étendoit à la sortie du bois, tenta huit hommes de l'arrière-garde. Ils y menèrent paître leurs chevaux, et furent aussitôt entourés d'ennemis. Le reste de l'arrière-garde ne fit aucun mouvement. Erlach dit en apprenant ce malheur: " J'aime mieux perdre quelques chevaux „ que d'exposer le salut de tant d'hommes; „ que l'ennemi châtie leur imprudence " ! Des bourgeois de Fribourg sortirent à sa rencontre, et l'ayant vu fuir devant eux, ils le poursuivirent jusques dans le bois. Tout-à-coup il agita son épée. L'arrière-garde chargea à l'instant les derrières de l'ennemi, pendant que lui-même faisoit volte-face; il répandit une telle épouvante, que non-seulement plus de quatre-cents hommes furent tués (87), mais que plusieurs se préci-

(87) 500, chron. de Berne. 700, Schodeler. 400, Tschudi.

pitèrent dans la Sane. Quelques jours après cet acte de vengeance, les Bernois s'avancèrent jusqu'à Fribourg, et mirent le feu au fauxbourg de Galtern (88), situé en-deçà de la Sane. L'incendie ayant gagné le pont, menaçoit déjà de consumer la ville entière, qui étoit alors bâtie en bois; et déjà plusieurs bourgeois prenoient la fuite par la porte d'en-haut, lorsque le zèle de deux bons citoyens sauva Fribourg, en abattant le pont. Bientôt Burkard d'Ellerbach, bailli des ducs d'Autriche, renommé pour ses talens militaires, amena des renforts dans cette ville. Cependant depuis Aarberg jusques dans le Simmethal [89], depuis Strassberg

(88) *Munitio Friburgi, dicta Galteren.* chron. de Berne.

(89) Il est fait mention dans une charte de 1334 d'un Othon *de valle Mercurii*. Je ne serois pas étonné qu'un tabellion érudit eût ainsi désigné l'Emmenthal. J'ai aussi entendu dériver d'Hermès l'étymologie d'Hemmenthal et d'Hemmersberg près Schaffouse. --- Au reste, par une bévue des copistes, Tschudi raconte une partie de ces événemens sous l'année 1341.

jusqu'à Grossbourg, la vengeance irrésistible des Bernois s'étendit sur tous les vassaux de la noblesse coalisée. Le peuple en conclut que "Dieu étoit devenu Bourgeois de Berne", et les Bernois fondèrent une messe, pour servir de monument de la protection divine.

Tandis que leur armée étoit devant Thoun, le baron de Krambourg l'avertit d'une entreprise des Fribourgeois. Ellerbach informé du siège de Thoun, s'étoit avancé sans bruit jusqu'au Sulgenbach, qui baigne, pour ainsi dire, les murs de Berne. Dans ce péril soudain, les vieillards firent ce qu'avoient fait ceux de Lacédémone après la défaite de Leuctres. Rappellant le souvenir de leur jeunesse, ils armèrent leurs bras affoiblis par l'âge, et battirent l'ennemi, avant que l'armée fût revenue de Thoun [90]. Cette différence dans la fortune des deux partis fut cause que des hommes privilégiés par leur état, et à qui personne n'avoit le droit de

(90) Mss. de la not. 32.

rien demander (91), soutinrent la république dans ses dépenses, tandis que l'ennemi éprouvoit une telle pénurie d'argent, que les comtes de la maison de Gruyères furent contraints de vendre à leurs bergers la douane du bétail, la pesée du beurre et du fromage (92), et d'autres droits importants (93).

Au milieu d'un bonheur aussi constant, ^{Paix générale.} après la bataille décisive de Laupen, les

(91) Obligation de la ville de Berne au profit de Rigisberg, où le prévôt lui permit pour cette fois de mettre une contribution sur ses vassaux.

(92) Charte de Pierre (frère de Jean de Montsalvans, n. 28.) aux habitans de Gissenay (Sanen, au commencement, Giessinen, ancien mot, qui signifie chute d'eau) et inter duos flendruz (ruisseaux), 1341. La douane (*vende*, les vendes) étoit d'un batz par pièce de bétail. Il leur donna *dou peys*, c'est-à-dire, la liberté de peser eux-mêmes, moyennant 300 liv., mon. de Lausanne.

(93) Le comte Pierre lui-même hypothéqua en 1341 pour dix années aux habitans de Gruyères, outre les vendes, le forage, la garde du ban, avec la recette des amendes pour les crimes commis dans les bois.

Bernois ne songèrent pas à soumettre un seul village. Toutes leurs vues se bornoient à leur assurer une indépendance garantie par la réputation de leur vaillance. En effet, les possessions territoriales sont sujettes aux hazards ; le jugement et le courage nous appartiennent en propre ; ils ne suivent point les caprices du sort (94), et quiconque les possède, est libre en tout tems et par-tout. Dès que la paix fut demandée par la reine Agnès, qui demouroit à Kœnigsfeld, et par Fribourg même, non-seulement Berne l'accorda dans l'entrevue d'Ueberstorf (95), mais encore il fut établi une forme de procédure régulière pour obvier aux mésintelligences à venir.

1341

Tous les statuts de ce genre, soit que

(94) *Sperat infestis, metuit secundis.*

(95) Charte d'alliance à Ibrisdorf (le nom est écrit de cette manière), lorsque Jacques Ritscho étoit avoyer de Fribourg, et Jean de Bubenbergh avoyer de Berne; 1341. C'est dans cette charte que l'on voit pour la première fois que l'arbitre devoit être choisi dans la ville du demandeur.

l'art ou la simplicité y président, sont bons ou défectueux, suivant que les deux partis veulent de bonne foi la justice et la concorde, ou feignent seulement de les desirer. L'expérience universelle prouve qu'il n'est pas possible d'obliger à vivre en paix, sans employer la violence [96], deux Etats qui ne veulent pas s'accorder; et plus les procédures sont artistement conduites, plus elles décèlent le peu de solidité de la confédération.

Rodolphe et Jacques, fils de Rodolphe de Nidau, qui furent depuis les dignes héritiers de la bravoure de leur père [97], étoient encore mineurs. Leurs parens, de la maison de Neuchâtel, trop foibles pour défendre leur seigneurie, craignoient avec raison de la confier à un prince étranger. Ils employèrent la médiation de Jean Senn de

[96] A Dieu ne plaise que je dise ceci pour excuser les guerres civiles ! Le 3^{me}. livre montrera par quelles loix simples et respectables on pourroit éviter ce fléau de la confédération.

[97] L'histoire de Rodolphe viendra par la suite. Jacques fut tué en 1356 à la bataille de Poitiers.

Munsigen, évêque de Bâle, pour engager Rodolphe d'Erlach, dont ils connoissoient l'intégrité aussi bien que la vaillance, à se charger de la tutelle des jeunes orphelins et de l'administration de Nidau [98]. La journée de Laupen est plus éclatante; ce monument de sa vertu est plus beau. Le bonheur des armes est souvent le partage de l'adresse; l'éminente probité est seule honorée d'une pareille confiance. En un mot, Erlach a cela de commun avec plusieurs guerriers, d'avoir vaincu dans les batailles; mais je ne sache point d'autre guerrier célèbre à qui l'on ait confié volontairement et sans regret les enfans et les possessions du général ennemi tombé sous ces coups. Pierre

[98] Ceci arriva trois semaines environ après la victoire de Laupen, le 4 Juillet 1339. V. les lettres d'investiture à l'évêché de Bâle pour des jardins et des prés en litige entre Bienne et Nidau, 16 Mars 1344. Erlach prend la qualité de tuteur de *mon dit gentilhomme* de Nidau, en latin, *tutor et gubernator nobilium puerorum de N.* Charte de 1343.

d'Aarberg et Louis de Neuchâtel [99], assez grands, assez heureux pour croire à la vertu, avantage dont les plus puissans monarques furent souvent dénués, méritent aussi, sous ce point de vue, les éloges de la postérité. Enfin, il est permis de douter lequel de Berne ou d'Erlach reçut un hommage plus glorieux, lorsqu'on parut persuadé que le sénat n'exigeroit rien d'Erlach qui fût contraire à son devoir, et que la parole d'Erlach étoit sa suprême loi. La guerre de Berne et de Nidau fut terminée par un traité de paix, sous la tutelle d'Erlach. Rodolphe et Jacques vécurent sans trouble dans l'héritage de leur père, et Berne victorieuse ratifia [100] l'offre qu'elle avoit faite avant de combattre; elle prit l'engagement de ne plus

[99] Rodolphe son père mourut en 1342, dans la 58me. année de son administration.

[100] Traité de 1341. Erlach avec le conseil, Pierre d'Aarberg, Jean de Frobourg, E. de Kybourg. Ce traité devoit être renouvelé tous les ans. Ratification par Rodolphe, lorsqu'il fut majeur, à Monchenbuchsee, le 3me. jour après Pâques de l'année 1345.

accorder sa bourgeoisie à leurs serfs (101).

Excepté
avec
Gruyères La paix régna dès-lors dans ces contrées.
Seulement Berne renouvela par trois fois
ses *feudes* contre Gruyères. Le comte Pierre
ayant cessé de vivre, l'administration du
comté échut à ce même Pierre de Gruyères
(102), avec qui le Seigneur de Krambourg
eut un procès pour Vanel. Des relations
multipliées [103] le rendoient si puissant

[101] Elle ne faisoit réellement ce tort à aucun seigneur, lorsqu'il étoit en état de prouver qu'un homme étoit son serf. Il fut seulement statué en faveur des comtes de Nidau, que quatre témoins leur suffiroient pour cette preuve, tandis qu'il en falloit sept aux autres.

[102] Le comte Pierre, qui à la fin du 13^{me}. siècle laissa le Pierre dont il s'agit, et qui mourut en 1344, et Rodolphe, à qui il donna Montsalvans et Vanel. Ce dernier fut père de Pierre de Vanel et de Jean de Montsalvans. Mais Pierre, lorsqu'il mourut en 1344, laissa François, Rodolphe et Jean, mineurs. Le seigneur de Vanel fut leur tuteur.

[103] Merinette sa sœur étoit mariée au seigneur de Strætlingen; lui-même avoit épousé Catherine de Thurn. Sa tante [veuve en 1344] étoit Cather. de Weissembourg. Voyez les autres notes pour ce qui regarde ses droits seigneuriaux.

dans le Simmethal, qu'il ne se fit aucun scrupule de nourrir l'ancien ressentiment de sa maison contre le seigneur de Weissembourg, bourgeois de Berne. La plus grande partie du Simmethal étoit sous la protection des comtes de Gruyères; mais les métairies et les châteaux appartenoient aux seigneurs de Bubenbergh, de Strætlingen, de Weissembourg et autres, dont les ancêtres les avoient bâtis et réparés.

Le comte Pierre de Gruyères, accompagné des Seigneurs de Raron et de Thurn ^{1346.} Laubekstalden. [104] de Gastelen, marcha contre Weissembourg. Le Banneret Pierre Wendschaz prit le commandement des troupes Bernoises. En montant le Simmethal, on trouve sur la droite les hauteurs appelées Laubekstalden, qui retrécissent beaucoup le passage. Les Bernois s'étant dispersés pour enlever du bétail, ne tardèrent pas à recevoir le châtiment de leur imprévoyance. Pierre Wendschaz,

[104] Pierre. V. Stettler, 1345. Berne traitoit avec lui de la paix, tandis qu'il étoit avec ses ennemis. Raron relevoit de Gruyères pour Mannenberg.

entouré de toutes parts et accablé par le nombre, oublia son propre danger pour ne s'occuper que de la bannière de la république. Après une résistance désespérée, ne pouvant plus se soutenir, il rassembla ce qui lui restoit de vigueur, lança la bannière par-dessus les ennemis, et mourut consolé. Les Bernois reportèrent tristement la bannière dans leurs murs. Les paysans du Simmethal, qui combattoient pour leurs droits avec Weissembourg [105], rédigèrent à l'unanimité des loix pour leur territoire, et défendirent sévèrement qu'on laissât envahir leur autorité par des justices étrangères (106). Ces loix, à l'article des amendes, taxoient à

[105] Voilà pourquoi Weissembourg appose le sceau en leur nom. Le code de la vallée [Mars 1347] peut être regardé comme la charte d'accommodement des litiges trop peu éclaircies de l'année précédente. Il n'est point fait mention de Thurn sur Laubek parmi ceux qui y participent, mais on nomme le comte, son suzerain.

(106) Quiconque ira à des tribunaux ecclésiastiques, encourra une amende de six livres.

une livre celui qui frapport un de ses compatriotes; au quadruple, celui qui disoit des injures; et à dix livres, quiconque donnoit un démenti devant le juge [107]; distinction remplie d'équité, en ce que l'on pouvoit se défendre contre le premier, au lieu que la langue d'un insensé distille son venin sans obstacle. Le comte reçut avec joie les compagnons de ses armes victorieuses; ils se livrèrent à leurs goûts chevaleresques sur la prairie verdoyante qui s'étend devant le château de Gruyères. Les hardis bons mots du grand Chalamala, de son conseil burlesque, (108) ne furent pas mieux récompensés que leurs exploits [109].

Requis ensuite par leurs alliés de Fribourg de marcher avec eux contre le Sire de Gruningen (110), vassal de Gruyères, les Bernois

Sothan
1348.

(107) Quiconque traite un autre de coquin, ou lui dit tu mens, en présence du juge.

(108) Chron. de Gruyères.

(109) Car une donation qu'il fit au curé de Gruyères prouve que Pierre le récompensa.

(110) Des Verdes, d'Esverdes. Cette famille subsiste encore parmi les paysans de Sanen.

s'y prêtèrent de bon cœur, et s'emparèrent de son château, quoiqu'il demandât la paix. Non loin de Gruyères, s'étend un bois appelé le Sothau. Les gens du comte s'étoient dispersés dans ce bois et dans les buissons, qui environnoient la tour de Treyrn, lorsque les Bernois et les Fribourgeois surprirent le comte lui-même, avec des forces supérieures, dans le pré des chênes. Pierre combattit avec un héroïsme digne de son antique race; mais il couroit risque de succomber à la multitude des assaillans. Deux de ses vassaux, Clarimbald et Ulrich, surnommé Bras-de-fer (111), résolurent de le sauver. Ils couvrirent sa retraite de leurs corps, et, armés de grands espadons, ils tinrent tête aux ennemis dans un étroit défilé, jusqu'à ce que le comte revenant à la charge avec des troupes qu'il avoit rassemblées, les prit en flanc, et les obligea de s'éloigner, en leur tuant beaucoup d'hommes. Clarimbald et Bras-de-fer essayèrent le sang qui teignoit leurs mains belliqueuses.

(111) Son nom de famille doit avoir été *De Berne*.

Pierre leur accorda des franchises, qu'il étendit à toute leur famille; leur mémoire subsiste encore dans leur village de Willars-sous-monts [112].

Peu de tems après ces évènements, d'effroyables tremblemens de terre [113] furent suivis de cette peste sans exemple, qui plongea dans la terreur l'Europe et l'Asie, et que Jean Bocace a décrite de main de maître (114). Plus de douze mille personnes en moururent à Bâle dans un intervalle assez court; et d'après l'estimation générale, il périt un tiers des habitans de l'Helvétie

(Peste)
1349.

(112) Protocole de ce village, cité dans la chronique de Gruyères.

(113) Tschudi, sous l'année 1346, fait mention du tremblement de terre qui renversa une partie des murs de la place du grand moultier à Bâle. V. sur l'éroulement de Villach dans la Carinthie, et de quarante châteaux ou villes, tant dans cette province que dans la Carniole et la Stirie, *chron. Mellic.* 1349; *Zwetl.* 1348, *Ann. Leob.* 1347.

(114) Decameron, Giorn. 1. Ce morceau ne peut être comparé qu'à Thucydide.

(115). On vit alors de nombreuses confréries ambulantes se donner la discipline pour les péchés du monde [116]; et le fanatisme des bourgeois de plusieurs villes et des châteaux voisins [117], excité par ce nouveau ferment, dévouer une multitude innombrable de Juifs à la mort la plus cruelle et la moins méritée [118]. Dans le cours de cette

(115) Wurstisen dit, au sujet de Bâle, sous l'année 1349, que depuis Escheimer jusqu'à la porte du Rhin, il ne survécut pas trois mariages complets. *Hist. Eccl. d'Hottinger. T. 2. p. 167.*

(116) Les flagellans. *Chron. Mellic. Etterlin, Hottinger.*

(117) On voit dans Faber, *Hist. Suev.* comment le duc Albert fut obligé de livrer aux flammes malgré lui plus de 300 Juifs de Kybourg.

(118) Voyez le jugement sage et noble que Tschudi porte de ces horreurs, 1349. On sait (l'Histoire des Juifs par Ulrich est un ouvrage écrit avec soin) qu'à Bâle tous les Juifs furent brûlés dans une maison de bois. (Alb. Argent.) On connoît le jour où les Zurichois brûlèrent ceux de leur ville (Tschudi); comment à Constance un prosélyte forcé se donna, ainsi qu'à toute sa maison, une mort semblable à celle de

même année [119], les Bernois firent proclamer au sein de leur ville, et parmi les bourgeois externes, que l'élite de la jeunesse eût à chercher au-dehors de nouveaux lauriers. La mort exerçoit de plus en plus ses ravages; déjà plusieurs régions étoient transformées en déserts; plusieurs seigneuries demeuroient abandonnées, sans que l'on formât des prétentions sur elles [120]: il n'y avoit plus assez de prêtres pour porter les sacremens; les cimetières étoient insuffisans pour le nombre des morts, et la terre consacrée les contenoit à peine. Frappés de consternation, les hommes tâchoient par divers moyens de se soustraire à ce fléau destructeur. Le plus grand nombre essaya de fléchir la colère divine à l'aide

Rhazi. (Machab. 2, 14, 41), exemple qui fut suivi par tous les Juifs d'Eslingen, dans leur Synagogue. V. aussi *Ann. Leob.* Et où ces histoires de sang ne sont-elles pas décrites?

(119) Non en 1350. *Chartul. eccl. S. Theodusi de Grueriâ.*

(120) Chacun disoit: nous avons assez, pourvu que nous vivions. *Ann. Leob.*

de la piété et des macérations ; d'autres vivoient comme si, dans l'incertitude de leur dernière heure, ils vouloient auparavant épuiser la coupe du plaisir (121) ; d'autres soutenus par leur courage, et toujours semblables à eux-mêmes, suivoient gaiement et sans inquiétude les occupations de la vie, également éloignés de s'étourdir par l'excès de l'affliction ou par l'excès des jouissances. Berne pensa qu'il y auroit de la sagesse à distraire les esprits, et à les occuper. En pareille occasion, les Romains célébroient des jeux ; les Bernois marchèrent vers Laubek par le Simmethal.

Wends-
chaz est
vengé.

Le Banneret jugeant que les sensations les plus vives ne pouvoient que leur être salutaires, permit l'approche de l'armée aux filles du Simmethal, qui admiroient leur beauté robuste. Ils dansèrent au nombre de

(121) Affermayrano il bere assai, e il godere, e l'andar cantando attorno e sollazzando, ed il soddisfare d'ogni cosa all'appetito che si potesse, e di ciò che aweniva ridersi e beffarsi, essere medicina certissima a tanto male. *Boccacio.*

mille. Dans leur chansons, ils tournèrent en ridicule les frères pénitens [122], et serrant leurs danseuses dans leurs bras, ils jurèrent de battre l'ennemi. Tout-à-coup le signal se fit entendre; les soldats coururent à leurs rangs, et la prise de Laubek vengea le banneret Wendschaz. L'armée descendit la vallée dans l'enthousiasme du succès. Elle arriva bientôt devant Mannenberg, qu'elle détruisit. Comme elle approchoit des hauteurs situées derrière Zweysimmen, les paysans de Sanen se hâtèrent d'offrir toute sorte de satisfactions pour obtenir la paix. Cette expédition victorieuse, résultat d'une profonde connoissance du cœur humain, assura aux Bernois la souveraineté du Simmethal. Vers la même époque, le comte Pierre termina un autre *feude* (123), en prenant d'assaut la tour de Vanel, forteresse du pays de Sanen, dont

(122) Qui veut faire pénitence avec nous, doit prendre bœufs, chevaux, oies et porcs gras; qu'il vienne, alors et nous payerons le vin. Schodeler.

(123) Avec un seigneur de Corbeyvoz (chron. de

les murailles mantelées, et dures comme le roc, subsistent encore aujourd'hui, et dont le sommet, d'un abord difficile, est ombragé de sapins (124).

Fin de la
guerre.

Le péril imminent auquel avoit été exposée la république de Berne, déjà écarté par Erlach dans la journée de Laupen, acheva de se dissiper dans cette suite glorieuse de victoires remportées sur tous ses ennemis. L'empereur Charles IV confirma aux Bernois la possession de Laupen et les autres hypothèques impériales [125]. Fri-

Grey). J'ignore si c'étoit son co-seigneur (car, dès 1323, il étoit *condominus*, doc.) de Corbière, si leur feud eut lieu sur les bords du Jaun, et son motif.

(124) Tout ceci arriva soit pendant une maladie du seigneur suzerain, Aymon de Savoie, soit pendant la minorité de son fils Amedée, surnommé le comte Verd, soit lorsqu'ils étoient occupés aux dernières guerres contre les Dauphins, ou qu'ils faisoient la guerre en Italie, avec la probabilité de s'aggrandir plus qu'ils n'y réussirent.

(125) Diplôme, 1348, Nuremberg; jusqu'à - ce qu'un empereur, ou Buchegk, Weissembourg et Granson, rachètent ces biens engagés. Autre charte
bourg,

bourg, Soleure (126), Bienne (127), Avenches et Payerne (128), sollicitèrent et obtinrent leur alliance ou leur combourgeoisie. Ils reconcilièrent les habitans d'Avenches avec le comte Louis de Neuchâtel

de la même date. L'empereur ne donnera à personne la monnoie de Berne et de Soleure sans le consentement de ces deux villes. En outre, il promet de ne retirer ses bonnes grâces à aucun Bernois, qu'il ne soit prouvé qu'il est coupable. Confirmat. des franc. de Berne. Mayence, 17 Kal. Febr.

(126) Renouvellement d'alliance, le lundi avant St. George, 1345.

(127) Renouvellement d'alliance, 1336, 1344.

(128) Jean de Bubenbergh, *scultetus*, *consules et communitas*; du côté de Payerne, *Advocatus*, *consules et communitas*. Berne reserve scult. cons. et comm. de Fribourg. La charte de ce renouvellement d'alliance est du mois de Février 1343. L'expression suivante paroît digne de remarque: *Non obstantibus statutis quarumcunque villarum, seu etiam civitatum; omnes qui contenti voluerint esse juribus villarum et obedire civitatibus.*

[129] et les Biennois [130]. Ils accommodèrent aussi le différend qui subsistait entre Payerne et Fribourg, en observant les égards convenables à la dignité de cette dernière ville (131), quoiqu'il leur arrivât de souffrir que leurs propres intérêts fussent surveillés avec moins de scrupule. Des barons s'étant révoltés contre le comte de Savoie, ils lui envoyèrent trois cents hommes, sous la conduite du banneret Nicolas de Diessbach [132], comme pour reconnoître l'amitié que ses ayeux avoient témoignée à leur ville, lorsqu'elle ne jouissoit pas d'une aussi grande

(129) Charte de la médiation, 1344. Fribourg y participe aussi.

(130) Cette chartre est de l'année 1351; mêmes clauses que la précédente.

(131) Prononcé du 12 Mai 1349. Les Fribourgeois ne vouloient pas contracter par écrit l'engagement de forcer leurs bourgeois à respecter les droits de Payerne. Le prononcé stipule qu'ils s'y engageront de vive voix; 2^o. que si un Fribourgeois refuse justice à un habitant de Payerne, le procès sera jugé par Fribourg. *Sigillo minori communitatis nostræ de B.*

(132) Tschudi 1343.

prospérité. Dans les onze années qui s'écoulèrent depuis la coalition des grands jusqu'à l'expiration des *feudes* contre Gruyères, le territoire de Berne ne reçut d'autre extension que le village de Habstetten, acheté du baron de Thorberg, moyennant 2832 livres [133].

Après avoir exercé plusieurs fois avec beaucoup de gloire et une présence d'esprit inébranlable, la dignité d'avoyer dans les tems les plus difficiles, sans soustraire aux dangers publics, soi, sa famille ou ses châteaux, Jean de Buben^{Destinée de Buben-}berg fut accusé par ses ennemis, devant ses concitoyens, de gouverner avec un orgueil héréditaire dans sa famille, de les recevoir en prince, et de ne se charger d'aucune affaire à moins d'un présent. L'usage antique de sa maison, usage dont elle ne se départit jamais, étoit de régir Berne, qu'avoient fondée ses ayeux, sans partialité, sans flatter le peuple, d'après les

(133) Vente du château, du ban et de l'avouerie, par Berthold de Thorberg, 1343.

grands principes de ces mêmes ayeux (134). Cette raison même facilita le triomphe de ses accusateurs, et, partageant la destinée des magistrats les plus illustres des anciennes républiques, Jean de Bubenberg fut banni de la ville pour cent ans et un jour, avec ses amis les plus chers. Il se retira; il vécut à Bubenberg, manoir de sa famille. Jean, son fils aîné, habita le château de la grande baronnie de Spiez, qu'ils avoient acquise depuis peu. Henri de Bubenberg reçut de François, comte de Gruyères, l'investiture de Mannenberg (135).

Quatorze ans après, l'envie moins vigilante ayant laissé les bourgeois à leurs propres sentimens, la comparaison qu'ils firent du gouvernement de Bubenberg et de celui de ses successeurs, les rendit plus équitables. „L'avoyer et le conseil d'alors", est-il dit dans la chronique de Berne [136],

(134) Cette remarque est d'Anshelm.

(135) 1354.

(136) Il est aujourd'hui du bon ton de marquer le plus grand mépris pour cette chronique, que le gref-

„ refusèrent de souscrire au rappel de Jean
 „ de Bubenberg , sous prétexte que les

fier Justinger compila en 1421, par ordre du conseil, d'après les anciens livres, les vieilles chroniques et les renseignemens des vieillards. Elle a besoin d'être considérablement rectifiée dans les événemens reculés, où le peu d'habileté de l'auteur à l'égard des documens, fait qu'elle n'est pas très-authentique, en ce qu'il se borne à rapporter les traditions. Mais je ne puis m'expliquer à moi-même comment ce greffier d'Etat, écrivant sous les yeux du conseil, où siégeoient les descendans de Jean de Bubenberg, de Rodolphe d'Erlach et de leurs amis, avec les descendans de leurs antagonistes, ose raconter des faits si récents, tellement connus de toute la ville, qui regardoient les hommes et les familles les plus illustres, et qu'outre une multitude de témoins oculaires, tous les Bernois auroient pu contredire d'après les récits de leurs pères, s'ils n'eussent pas été véritables. Il est une époque où cette chronique commence d'acquérir une certitude morale. M. Meiners, *Lettres sur la Suisse*, T. 1, p. 171, pense très-juste à cet égard. L'un des crimes de la dernière moitié du dix huitième siècle, est de ne nous avoir laissé aucun sens pour les caractères de la vraisemblance ; et c'est un crime dont les suites sont infiniment désastreuses.

„ sentences de la bourgeoisie, rendues à la
 „ pluralité des voix, n'étoient pas suscep-
 „ tibles de changement. Les chefs du peuple
 „ ayant déclaré légal tout ce qui étoit à l'a-
 „ vantage de la ville, d'après le diplôme de
 „ l'empereur Frédéric, le greffier fit sem-
 „ blant de ne pouvoir trouver ce passage :
 „ un homme du peuple lui jetta au visage
 „ une pleine main de cerises noires ; et dans
 „ le trouble que lui causa cette action,
 „ le Handfeste échappa de ses mains, et un
 „ bourgeois en prit lecture. La multitude,
 „ qui chérissoit le nom long-tems respecté
 „ de Bubenbergh, ou son gouvernement,
 „ ou la dépense que faisoit cette opulente
 „ maison, demanda la bannière de la ville
 „ à l'avoyer Conrad de Schwartzembourg,
 „ afin de l'aller chercher honorablement ;
 „ l'avoyer la tendit par une fenêtre, et prit
 „ la fuite le jour même". Jean de Buben-
 „ berg, chevalier, ancien avoyer, avec Jean,
 „ Ulrich et Othon, ses fils, fut ramené dans la
 „ ville, précédé de la bannière, par une dé-
 „ putation de la bourgeoisie, aux acclama-
 „ tions du peuple ; et comme il étoit alors

très-vieux, on nomma l'aîné de ses fils à la dignité d'avoyer [137].

Rodolphe châtelain d'Erlach, chevalier, ^{Mort d'Erlach.} libérateur de la république, vécut en paix jusqu'à un âge très-avancé, dans l'innocente jouissance des plaisirs champêtres, à Reichenbach, contrée solitaire peu distante de Berne, sur les bords de l'Aar, où son père avoit aussi fait sa résidence. Il n'eut jamais le titre d'avoyer; et s'il participa aux dernières expéditions, connoissant la jalousie des grands et l'inconstance du peuple (138), il combattit dans les rangs des simples chevaliers [139]. Elizabeth Roch, son épouse, lui donna deux fils et une fille. Rodolphe, son fils aîné, épousa par la suite Lucie, fille de Pierre de Krauchthal [140], seigneur de Jægistorf [141]. Ulrich, son second fils,

(137) Chassé en 1348, il fut réintégré en 1362.

(138) On ne sait pas quel jugement il porta de l'exil de Bubenbergh.

(139) Par ex. contre Zurich en 1352. Tschudi.

(140) Testament de Rodolphe d'Erlach, 1404.

(141) Reconnoissance par laquelle les Erlach dé-

épousa Anne de Strætlingen , et recueillit toute la succession de Walther de Kien (142). Marguerite sa fille porta une dot de 800 livres à l'écuyer Jobst de Rudenz, d'Underwald (143). Le vieil Erlach occupoit ses domestiques à la culture des champs et des jardins. A peine une servante étoit employée aux apprêts de sa table frugale. Du reste, il étoit souvent seul dans son château, et n'avoit d'autre garde que ses chiens. A la muraille de sa chambre pendoit l'épée dont il s'étoit servi dans les batailles où il avoit sauvé la république.

clarent qu'ils relèvent de Krauchthal pour Jægistorf. 1383. Ce Pierre de Krauchthal étoit fils de Pierre, et petit-fils de Gerard. En 1310, Bricso, fils de Bricso le long, avoit vendu à Krauchthal un bien situé à Jægistorf. En 1329, Pierre, fils de Gerard, en avoit reçu l'investiture des barons de Thorberg.

(142) Charte de 1373. Ulrich et ses deux enfans moururent sans héritiers. Voyez la transaction de son frère avec sa veuve, 1384.

(143) Quittance de Marguerite à Elisabeth sa mère, immédiatement après la mort d'Erlach, 1360. L'E-

Ce fut dans cette situation que le trouva un jour l'écuyer de Rudenz. Ils prirent querelle relativement à la dot de sa fille. Le gendre contractoit des dettes, au lieu que le beau-père vivoit dans l'économie [144] qui convient à l'homme probe et au seigneur respectable. Ce dernier étoit alors un vieillard en cheveux blancs, dépourvu de vigueur et d'appui. Il reprimanda Rudenz avec la gravité de son âge; l'écuyer jetta la vue

cuyer étoit parent des barons d'Altinghusen. Tschudi, 1377.

(144) Rudenz devoit 550 florins de Florence, et pour acquiter cette dette, ses parens furent obligés de vendre le fief mâle de Wyler près du Mont-Brunig. Vente de 1361. On ne sait pas si l'Alpe, située dans le Gulpzen, près de la ville nommée in Oyen, évêché de Lausanne, fut engagée par lui ou après sa mort. Dires du prêtre de Spiez, etc. Marguerite ordonna en mourant que cette Alpe passât à Walther d'Erlach. Ce fait est constaté par une charte de 1380. On voit combien le vieil Erlach étoit ménager, par la sentence des deux J. de Bubenberget de Rumligen, dans un procès entre lui et son frère B. Burchard. 1327.

autour de lui, aperçut son épée, la détacha de la muraille, et la lui plongea dans le cœur. Les chiens le poursuivirent dans la forêt voisine, en poussant des hurlemens effroyables. A la première nouvelle de ce meurtre, il n'y eut pas un gentilhomme, pas un bourgeois notable, qui ne s'empressât de chercher le parricide. Il expira peu de tems après d'une mort dont on ne connoît pas la nature (145). Pour Erlach, un monument indestructible s'élève en son honneur dans la mémoire de ceux qui ont comme lui la grandeur d'ame de se dévouer à la chose publique. Toutes les fois que de grands périls menacent la confédération Helvétique, on rappelle aux chefs le souvenir d'Erlach; et lorsque dans les siècles futurs, il naîtra des peuples tout différens de ce que nous sommes, il brillera à côté des héros irréprocha-

(145) Dans la quittance de la note 143, Marguerite le nomme feu son époux. Son beau-frère de Rudenz fut avoué de ses enfans, et le seigneur de Grussbourg fut le sien.

bles qu'immortalisent les annales des Grecs
et des Romains [146].

(146) Il fut assassiné en 1360. Conrad de Holz étoit alors avoyer de Berne. On célébroit annuellement la mémoire d'Erlach et de tous ses ayeux, à l'époque de l'année où ses fils donnèrent deux livres pour le salut de son ame, à prendre sur leur domaine de Sulgen. Charte du prêtre séculier Gunther de Strassbourg. 1364. Il est inhumé suivant toute apparence sous le grand moûtier. Le souvenir de ses actions est son éternel mausolée. Ses fils reposent l'un près de l'autre, dans une humble église de village, sans autre épitaphe que leurs noms.

CHAPITRE IV.

Origine de l'alliance perpétuelle des huit anciens cantons de la Confédération Helvétique.

1350---1358.

RODOLPHE BRUN, chevalier, bourguemes-
tre de Zurich, parvenu à la quatorzième
année de son administration, jouissoit du
plus grand crédit, graces à la prospérité
dont le nouveau gouvernement étoit rede-
vable à l'impulsion qu'il savoit lui donner.
Cependant plusieurs de ses concitoyens le
haïssoient comme un chef de parti, dont les
entreprises audacieuses avoient fait bannir
les enfans du toit de leurs ancêtres, et les
pères du sein de leurs familles, divisé les
frères et les amis, et chassé de la république
une multitude de bourgeois riches, vaillans,
et issus des anciens magistrats. Ils l'abhor-
roient, comme ayant donné les dignités au
peuple, et s'étant donné à soi-même un pou-
voir tyrannique, fondé sur sa bassesse envers

Conspira-
tion con-
tre Brun.

les artisans , et sur une violence implacable envers tous les autres bourgeois , qu'il vexoit par des amendes , et condamnoit au bannissement ou à la mort. Le tems , ce remède universel , qui trop souvent dégénère en poison , ne leur promettoit aucun changement salutaire , tant que cet homme respireroit ; la tyrannie ne se maintient qu'à l'aide de la tyrannie. Les plus éclairés de ce parti accusoient bien plus de tous ces maux , sa désunion , son irrésolution et sa mollesse , que le bourguemestre lui-même. Ils finirent par complotter sa mort ; ils formèrent ensemble le projet de rentrer dans la possession de leur patrie , de leurs dignités et de leurs biens , décidés à rétablir l'ancienne constitution , sous les auspices de laquelle Zurich avoit fleuri et s'étoit conservée depuis un tems immémorial , et se proposant de gouverner à l'exemple de leurs ancêtres. Cette entreprise leur parut conforme aux antiques loix , [1], grande et louable ; et ils se flattèrent de

(1) Nous savons par le *Richtbrieve* avec quelle rigueur il étoit défendu d'instituer des tribus. En

mettre un terme à leurs longues infortunes, en une seule nuit.

Les bannis [2] informèrent de cette résolution tout le parti opposé à Rodolphe Brun, le comte Jean de Habsbourg-Rapperschwyl, et promirent d'annuler les dettes dont il étoit grévé envers la commune de Zurich, s'il prêtoit son appui au rétablissement des loix de cette ville. Le comte préféroit aux affaires de tout genre le plaisir de composer des chansons agréables; mais sans doute il crut devoir une vengeance éclatante aux mânes de son père, tué devant Grynau par les Zuricois. Sûrs de son appui, les bannis confièrent leur projet à Beringer, seigneur du haut Landenberg; le nouveau gouvernement de Zurich avoit aidé ses ennemis dans la destruction de son château, sans qu'il lui eût donné aucun sujet de plainte. Ils se ménagèrent ensuite le secours d'Ulrich,

général, chaque constitution permet tout contre le gouvernement qu'elle renverse.

(2) Les chroniques, sans aucune intention de les injurier, les nomment *les bandits*.

seigneur de Bonstetten [3], à l'insçu, ou contre la volonté de son cousin, Hermann de Bonstetten, abbé de St. Gall, qui aimoit la bourgeoisie; et de sa propre mère [4], très-avancée en âge, et qui vivoit paisiblement avec ses autres fils dans le château d'Uster [5]. Les liens de la parenté donnè-

[3] Je l'ai aussi appelé ailleurs Jean, d'après d'autres écrivains. Mais Tschudi, qui le nomme Ulrich, est plus exact sur ce point que la généalogie même des seigneurs de Bonstetten. Ce fait est prouvé d'une manière incontestable par la charte du traité que cet Ulrich et ses frères, Hermann, Jean et Rodolphe, conclurent avec Zurich le jour de St. Urbain 1353. Ulrich étoit arrière-petit-fils de celui qui, en 1277, fut gouverneur impérial de Zurich, petit-fils d'Hermann, qui mourut avant son père, et fils d'Ulrich, mort en 1337.

(4) Anne de Seon. Elle mourut en 1353; ce qui se concilie très-bien avec l'âge que lui donne Tschudi sous l'année 1352.

(5) Les suites de cette imprudence obligèrent Hermann, son second fils, de recevoir de Zurich l'investiture de ce château. Cependant, d'après le traité, Uster étant un fief d'Albert d'Autriche, pouvoit être ouvert à ce prince.

rent accès auprès d'Ulrich aux familles bannies [6]. L'amitié flatteuse de son cousin [7], le comte de Rapperschwyl, égara le cœur de ce jeune imprudent. Un autre de ses cousins [8], Ulrich de Mazingen, fut gagné avant ou après lui. Ils n'eurent pas de peine à entraîner la multitude de ceux qui étoient attachés à l'ancienne constitution, qui souhaitoient la chute du Bourguemestre, ou qui aimoient les innovations et les entreprises hardies. Il se trouva à peine

(6) Rodolphe son frère avoit épousé une Schæfli. (Les chartes ne font mention d'aucun de ses descendants). Ch. de 1348.

(7) Rodolphe, petit-fils de son grand-père, avoit épousé en premières nœces Jeanne de Habsbourg-Rapperschwyl; et il avoit eu d'elle Hermann, qui fut abbé de St. Gall. C'est probablement par cette raison que celui-ci donna, en 1343, l'avouerie de son abbaye au comte Rodolphe de Rapperschwyl.

(8) Gutta, sœur de son grand-père, épouse en premières nœces de Mazingen, fut mère de ce baron, et mourut en 1353 au même âge que la mère de Bonstetten.

un traître parmi sept cents conjurés [9]. On dénonce plus rarement les conspirations à la commune des petites républiques, qu'à celle des républiques puissantes, ou qu'aux souverains. On n'a pas pour un bourguemestre et pour un conseil la même affection que pour un prince; ils récompensent moins généreusement les délations; et le respect inné qui environne une majesté héréditaire, imprime en général une sorte de terreur, qui détourne d'attenter aux jours d'un individu que l'on tient pour sacré.

Vers le tems où les conjurés se proposent d'exécuter leurs desseins, Ulrich, baron de Bonstetten, entra à cheval dans Zurich, accompagné d'un nombreux cortège, sous prétexte de rendre visite à une reli-

Tentative
des conjurés.
1350.

(9) 800 selon Bullinger; 500 selon Schodeler, ce qui est sans doute une faute de copiste. Henri Grave, qui servoit parmi eux d'espion au bourguemestre, dévoila, si non la conjuration même, au moins ses préparatifs. On a les dépositions qu'il fit à son retour de Rapperschwyl. Le signe de ralliement étoit de tenir un roseau à la main.

Tome IV.

Y

gieuse du Frauenmunster, qui étoit de sa famille; mais dans le fait, pour chasser des sièges du conseil les tisserands et les maréchaux, et les renvoyer dans leurs ateliers. Vers minuit arriva le comte de Habsbourg, comme pour des affaires pressantes. On introduisit par-dessus le rempart le seigneur du haut Landenberg. On avoit gagné le garde de la tour voisine de la maison du bourguemestre; il espéroit faire entrer les forces de Rapperschwyl. Les conjurés, comme pour honorer le comte qu'ils attendoient, s'étoient rassemblés chez un aubergiste qui étoit du complot. Ils avoient dessein de décapiter le bourguemestre devant l'hôtel-de-ville; Jean Muller, Henri Biber et Jacques Brun, étoient sur-tout désignés après lui; ils auroient ensuite immolé leurs complices. Ils avoient tout à espérer de la terreur nocturne, de leur propres forces, et des habitans de Rapperschwyl, s'ils n'avoient pas oublié que, dans les grandes entreprises, il n'y a point d'accessoire à dédaigner. Ekenwieser, apprentif boulanger, dormant près d'un poêle de la chambre où ils

étoient réunis , entendit leur projet. Personne ne faisoit attention à lui. Chacun le croyoit attaché au service de quelqu'un d'entr'eux. Il sortit , et courut avertir son maître. Celui-ci vîla chez Rodolphe Brun. Aussi-tôt le bourguemestre endossa son haubert, et le boulangier alla sonner le tocsin. Rodolphe Brun se rendit pieds nuds à l'hôtel-de-ville. Son épouse, ses enfans, ses domestiques, éveillèrent le quartier en poussant de grands cris. Lorsque ces mouvemens parvinrent à l'oreille des conjurés, ils firent diligence pour donner la mort au bourguemestre. Ils le rencontrèrent en effet; mais ils ne tuèrent que son domestique, parce qu'il marchoit devant. Brun, ayant crié *peterman*, mot du guet dont ils étoient convenus, parvint à l'hôtel-de-ville, s'y jetta, poussa le gros verrouil, et par des cris terribles éveilla la bourgeoisie. Cependant un conjuré de la maison de Tokenbourg [10], en passant la Limmat,

(10) C'est Stumpf qui nous l'apprend. Une chapelle fondée en mémoire de cet événement, confirme son récit. (Hotting. Hel. hist. eccl. T. 2. p. 171.) Je ne connois point de documens relatifs à ce conte.

cette nuit même, n'avoit pu s'empêcher de parler tout bas de l'entreprise à quelqu'un qui l'accompagnait. Le marinier Buchs, qui les conduisoit, entendit leur conversation. Il fit échouer son bateau ; les étrangers se noyèrent, et il éveilla le petit Zurich au moment où le tocsin sonnoit, où Rodolphe Brun crioit de la ville qu'elle étoit trahie, mais qu'il n'y avoit rien à craindre, qu'il falloit couper le pont supérieur, et accourir à la maison commune. Tout le monde fut armé dans l'espace de quelques minutes. Les artisans se hâtèrent de joindre le bourguemestre, avec des armes de tout genre, sous la conduite des tribuns. La nouvelle de ce qui se passoit retentit dans le grand mou-tier, comme les chanoines chantoient matines ; ils abandonnèrent l'autel, et coururent en armes au lieu du combat. Chemin faisant, Roger Manesse, l'Ecolâtre, fut tué. Les femmes jetoient du haut des fenêtres des briques, des pots et des pierres. Dans toutes les rues retentissoient les cris de la plainte, de l'encouragement, du désespoir. Les conjurés étoient maîtres du marché.

Rodolphe se mit à la tête de la bourgeoisie, attentive à ses ordres. Cependant l'ennemi tint ferme. Le comte de Rapperschwyl comptoit toujours sur l'arrivée de ses forces. Berenger, seigneur du haut Landenberg, et Ulrich de Mazingen, périrent avec cinq ci-devant conseillers (11). Un homme qui fuyoit de Zurich vers Zollikon, se hâta d'ap-prendre aux habitans de Rapperschwyl qu'il

(11) Rodolphe Biber, Wyssowiss, chevalier, Ulrich Schæfli, Hanns et Henri Stæri, Jean de Glaris, Rodolphe Bilgeri, Henri Schupfer et son fils, sont nommés par Krieg (Bibl. Helv. T. 1, partie 2, pag. 138.) dans le catalogue des morts des anciennes familles. L'Ecolâtre Manesse possédoit la tour et la maison dites *Auf dorf*. Vente de 1346 (à Rüti). Hugues son frère étoit déjà mort. ch. de 1347. Berenger de Landenberg étoit petit-fils du maréchal (L. 1, ch. 18, not. 179.) Son père Hermann vivoit encore dans un âge avancé. Deux autres Hermann, l'un chevalier, l'autre ayant droit de patronage à Uster, étoient frères de Berenger. Elisabeth de Schellenberg, leur mère, étoit morte en 1340. La commémoration de Berenger est avec celle du seigneur de Mazingen, dans le registre d'Uster, où il est dit que son père *fecit multa magna opera in calicibus, libris, etc.*

n'y avoit plus d'espérance. Ils rebroussèrent chemin , et les conjurés furent réduits à leurs propres forces. Enfin , après un long combat , la détresse augmentant toujours parmi eux , plusieurs se séparèrent en secret de leur bande , ou se joignirent aux bourgeois pour éviter la mort. Le reste s'enfuit en désordre. Les blessés , en grand nombre , furent foulés aux pieds. Les bateaux enfoncèrent sous le poids de la multitude qui se pressoit afin d'y entrer. Quelques - uns se précipitèrent du haut des remparts ; plusieurs furent tués dans les rues étroites , dont ils ne connoissoient pas les détours. Jean de Habsbourg et Ulrich de Bonstetten furent faits prisonniers dans les fossés de la ville. Ainsi se termina cette nuit fameuse , dont la catastrophe eut lieu par la négligence des chefs , et parce que , dans cette terreur soudaine , le désespoir arma contr'eux la masse entière des habitans.

Punition
des Con-
jurés.

Jean et Ulrich furent mis chacun dans une chambre séparée de la tour de Wellenberg , bâtie sur un rocher du lac , à peu de distance de la ville. Tous les morts du parti opposé à Rodolphe Brun , demeurèrent pen-

dant trois jours exposés dans les rues, jusqu'à ce que les pieds des chevaux et les roues des voitures eussent entièrement défiguré leurs cadavres [12]. Le bourguemestre fit rompre ou décapiter trente-sept bourgeois ou partisans des conjurés, au nombre desquels se trouvoient plusieurs descendants des anciens magistrats [13]. Chacun d'eux fut exécuté devant sa maison, pour que le spectacle de leur douloureuse agonie, inspirant un effroi général, prévint de nouvelles conspirations contre Rodolphe Brun. Il ne se faisoit point scrupule d'employer cette excessive rigueur, parce qu'il dirigeoit le peuple à son gré, et qu'il ne comptoit pour rien le jugement de l'avenir [14]. Après avoir ras-

(12) Bullinger.

(13) Henri Schupfer, Werner et Nicolas Bilgeri, Ulrich Schæfli. V. Krieg, loc. cit. Il nomme aussi Cuno de Mazingen.

(14) La postérité, étrangère à ces sanglantes tragédies, pourroit les excuser, n'y voir qu'une sorte de compassion politique, si elles n'avoient pas été suivies de la destruction de Rapperschwyl. On parle

sasié de supplices son ame vindicative, il se mit en marche avec les forces de Zurich et un détachement de Schaffouse, et alla mettre le siège devant Rapperschwyl. D'abord il jura de maintenir ses franchises, et d'épargner la vie et les biens des habitans : trois jours après, ils lui ouvrirent leur portes, et il prit possession de la ville.

Sujet de
la guerre
avec
l'Autri-
che.

Godefroi et Rodolphe, frères du comte qu'il retenoit prisonnier, ne lui opposèrent aucun obstacle; ils ne lui demandèrent point la liberté de leur frère. Leur silence étonna le bourguemestre; il avoit cru que la paix lui seroit demandée à genoux. Il menaça de ravager tout le pays. Agnès, reine de Hongrie, retirée à Kœnigsfeld, voulant prévenir ce malheur, ménagea par trois fois une suspension d'armes. Il ne fut pas parlé de la délivrance des prisonniers. C'étoit l'époque où,

aussi, sous le gouvernement de Brun, d'un garde à qui l'on creva les yeux (ch. 2, not. 140.), et de mains coupées pour des vols de grains ou de raisins. Les loix ne furent jamais si rigoureuses avant et après lui.

d'après les traités des Zuricois avec l'Autriche, les gouverneurs de l'Autriche antérieure devoient renouveler l'alliance de six ans; ce renouvellement s'effectua. La dernière trêve s'étant écoulée sans qu'il arrivât rien de nouveau, les Zuricois, les habitans de Constance et ceux de St. Gall, entrèrent dans le pays de March, près Schwitz, forcèrent la garnison du vieux Rapperschwyl à mettre bas les armes, minèrent ce château, dévastèrent la contrée, et obligèrent les habitans de prêter serment à Zurich. Sur ces entrefaites, les Waldner, gentilshommes établis à Sulz en Alsace, quoique [15] vassaux de Jean de Habsbourg, enlevèrent des marchandises à 25 commerçans de Zurich, pour la valeur de trois mille trois cents quatre-vingt-dix-huit ducats [16]: des bourgeois de

(15) Sulz, comme tout le Mundat, étoit libre de la souveraineté originelle de la maison de Habsbourg; mais les Waldner relevoient de ces comtes pour des fiefs qu'ils possédoient à Bubendorf (Brüchner, p. 1726.) et ailleurs.

(16) Somme énoncée par M. Schinz, dans son excellente histoire du commerce de Zurich.

Strasbourg et de Bâle achetèrent ces marchandises. Les Zuricois, par forme de représailles, arrêtèrent près de leur ville cent Bâlois et soixante-dix Strasbourgeois qui alloient en pèlerinage à l'abbaye d'Einsiedlen. Cette cause fut portée devant les évêques de Bâle et de Strasbourg, les conseils de ces villes, et ceux de Colmar, Schlestatt, Brisach, et Fribourg en Brisgau, toutes associées à la paix publique de l'Alsace (17). La crainte de ruiner entièrement le commerce à la foire de Francfort, obligea les Zuricois de mettre ces pèlerins en liberté. De ce moment, le bourguemestre rechercha la paix. Dans cette vue, il députa à Lauffenbourg Hanns Amstad, bourgeois de Schaffouse. Les comtes Godefroi et Rodolphe lui répondirent, que "leur père avoit cédé aux
 „ ducs d'Autriche le fief de leur seigneurie;
 „ qu'ils l'avoient reçue de cette maison,

(17) Silbereisen. T. 1, p. 177. Il ajoute Frédéric de Tokenbourg. (Ceci pourroit confirmer l'anecdote à laquelle la not. 10 a rapport.)

„ qu'ainsi ils ne pouvoient traiter sans l'intervention du duc”. Le bourguemestre, plus versé dans les affaires municipales que dans les grands intérêts, ne s'étoit pas figuré, depuis qu'il avoit expulsé les membres du conseil, que l'espérance d'un secours éloigné pût faire mépriser un danger prochain. L'emprisonnement du baron de Neuhaus ayant alors mis fin à la guerre privée des seigneurs Autrichiens [18], et le duc Albert n'ayant plus d'inquiétude sur la tranquillité intérieure de ses Etats, les Zuricois se virent menacés d'avoir sur les bras toutes les forces de l'Autriche.

Leur ville pouvoit tenir contre les moyens d'attaques usités dans ce siècle ; mais ils ne hazardèrent pas, pour la défense de Rapperschweyl, ce qui, douze ans auparavant, avoit réussi aux Bernois à l'égard de Laupen : le bourguemestre n'avoit pas l'ame d'Erlach. Ayant

Destruction de
Rapperschweyl.

(18) *Magnum disturbium* de toute la contrée. Chr. Zwetl. utrumque. Ces deux chroniques se trouvent dans le recueil de Pez : l'une va jusqu'en 1349, l'autre jusqu'en 1386.)

rejeté, comme imprudente, l'opinion de ceux qui vouloient rendre cette ville, il se mit en marche, s'empara des principaux bourgeois, et les envoya à Zurich. Les habitans supportèrent patiemment cette injure, espérant que ces ôtages mettroient leur ville à l'abri des fureurs de la guerre. Brun détruisit ensuite le château, où résidoient les anciens comtes de Rapperschwyl; puis il fit raser les murailles dont la ville étoit entourée. Les habitans se résignèrent encore à souffrir ces attentats; une ville ouverte leur parut le gage d'une tranquillité durable. Enfin, lorsqu'ils furent privés de leurs seigneurs, de l'azyle que leur offroit le château, de leurs armes de tout genre, et de leurs principaux citoyens, un ordre du bourguemestre, annoncé au milieu des rigueurs du mois de Décembre, les chassa de cette ville qui s'étoit donnée à lui sur sa parole et son serment; mères, enfans, malades, vieillards, personne ne fut excepté; après quoi les flammes dévorèrent Rapperschwyl jusqu'aux fondemens, sans épargner la moindre cabane. Lorsque cette nouvelle parvint à Zurich,

pas un des ôtages ne fit assez de cas de la vie pour ne point tenter tous les moyens de s'enfuir; ils trouvèrent leurs enfans, leurs parens à demi morts de froid, dispersés dans la campagne parmi les troupeaux. Le bourguemestre commit cette action perfide et cruelle, parce qu'il n'avoit ni le courage de défendre Rapperschwyl, ni le talent de faire ensorte que l'ennemi ne pût s'y maintenir. Aussi long-tems que la destruction de Magdebourg souillera la gloire de Tilly, et le ravage du Palatinat celle de Louis XIV, l'atrocité de Rodolphe Brun sera l'objet des malédictions de cette classe d'hommes qui voyent à regret les calamités de leurs semblables accrues par des horreurs inutiles, et que la guerre ne légitime pas.

Cinq mois après la destruction de Rapperschwyl, quarante-cinq ans après la conjuration des trois héros des Waldstettes pour l'affranchissement de leurs cantons, dans le courant de l'année treize cent cinquante-un, ce même Rodolphe Brun tenta une entreprise, à laquelle une multitude de villes et de contrées sont redevables de la liberté dont

Zurich
entre
dans la
confédération
des Suisses.
1351.

elles ont jouï jusqu'à ce jour (19), et sans laquelle la confédération Helvétique, quelque grande, quelque sainte qu'elle fût par elle-même, et malgré la force qu'elle recevoit du courage de ses défenseurs, auroit nécessairement succombé dans la suite des tems à la ruse ou à la violence (20). Menacé des armes de l'Autriche, le bourguemestre envoya demander alliance et secours aux Waldstettes. Leurs habitans avoient senti

(19) Zurich, Glaris, Zug, les nouveaux cantons. Qui sait si, sans cela, la confédération ne seroit pas demeurée circonscrite dans les vallées?

(20) Le défaut de débouchés, de forteresses avancées, d'importance parmi les autres Etats; point de modération dans la fureur des guerres intestines; l'impudence des demandes étrangères; la trahison et la lâcheté des partis... combien d'autres causes, si la confédération ne s'étoit pas étendue, devoient par la suite réduire cette partie des Alpes, comme il est arrivé au Tirol et à la Savoie, sous la domination de quelques seigneurs, ou les replonger dans l'état sauvage, comme les montagnes des Monténègres et des Morlaques. Une grande et incontestable vérité, c'est qu'aucun des cantons confédérés ne peut se passer des autres.

depuis plus d'un siècle [21] que Zurich leur étoit nécessaire, tant pour le débit de leurs denrées, que pour leur servir de rempart. Sans avoir à redouter un danger présent, frappés de tout ce qu'ils pouvoient craindre dans l'avenir, ils résolurent de concourir toujours avec Zurich à leur utilité commune, ainsi que vingt-un ans auparavant ils avoient sollicité à la cour de l'empereur la confirmation de ses franchises. En conséquence, les plénipotentiaires des hommes libres de Schwitz, d'Uri et d'Underwald, et ceux de leurs alliés de Lucerne, se rendirent à Zurich sur la fin d'Avril; et au commencement de Mai, le jour de St. Walpurgis, ils scellèrent et jurèrent l'alliance dont voici la teneur:

“ Nous les villes et pays de Zurich (22),

(21) Liv. I, chap. 17, not. 29.

(22) La modestie naturelle aux Waldstettes déféra la préséance à ce nouveau canton, sans qu'il y eût de loi précise à cet égard. L'étendue, la prospérité de Zurich, les lumières répandues dans sa bourgeoisie, l'entouroient d'une sorte de dignité qui lui valut cet honneur. Il en fut de même de Lucerne, parce que Lucerne étoit une ville. Uri passoit devant

„ Lucerne , Uri , Schwitz et Underwald ,
 „ sommes convenus de former à perpétuité
 „ une association loyale ; et comme tout est
 „ périssable ici-bas , comme toutes les choses
 „ passagères deviennent la proie de l'ou-
 „ bli , nous nous donnons mutuellement et
 „ par écrit la garantie suivante de notre con-
 „ vention. Nous tous , confédérés , nous
 „ aiderons les uns les autres de nos personnes
 „ et de nos biens envers et contre tous ceux
 „ qui attenteront par la violence à notre hon-
 „ neur , à nos possessions et à notre liberté ,
 „ depuis la source de l'Aar jusqu'à son dé-
 „ gorgement , depuis ledit dégorgement
 „ jusqu'à l'embouchure de la Thour , le long
 „ de cette rivière jusqu'à sa source , de là
 „ en remontant par la vallée de Coire jusqu'à

Schwitz , parce que les illustres Altinghausen y rem-
 plissoient d'ordinaire la charge de Landamman. Ce
 que nos ayeux souffrirent par bonhomie , n'auroit pu
 être changé sans orgueil , ou sans en faire naître le
 soupçon ; et cette démarche n'auroit pas été vue de
 bon œil. Enfin la longue durée de cet usage l'a fait
 regarder comme sacré.

Rinkenbergl

„ Rinckenberg, jusqu'aux sources de l'Aar,
 „ au-delà du mont St. Gothard, près du
 „ Platifer et du Grimsel. Dès qu'un conseil
 „ ou une commune aura jugé, sous la foi
 „ du serment, qu'il y a lieu de requérir le
 „ secours des confédérés, il sommera par
 „ députés ou par lettres le conseil et la com-
 „ mune des villes, et l'ammann et les com-
 „ munes des campagnes. La réquisition s'ef-
 „ fectuera au besoin dans les églises [23].
 „ Chaque canton fournira sans délai sa mi-
 „ lice, à ses propres dépens et de bonne
 „ foi. Personne ne pourra se refuser à cette
 „ obligation. S'il arrive qu'un canton soit
 „ attaqué à l'improviste, nous marcherons
 „ tous sans retard, sans réquisition, pour le
 „ sauver et pour le venger. Dans les gran-
 „ des occasions, comme lorsqu'il s'agira de
 „ faire une campagne et de séjourner long-
 „ tems, nous tiendrons à la hâte une diète
 „ à Einsidlen, pour régler la manière la

(23) Le peuple a coutume, pendant l'été, d'y ac-
 courir du fond des Alpes.

„ plus prompte et la plus avantageuse de
 „ procéder à l'expédition. Celui des cantons
 „ qui requerra les autres pour un siège,
 „ supportera les fraix de l'armement. Nous
 „ fournirons et nous recevrons notre assis-
 „ tance mutuelle dans l'arrondissement ci-
 „ dessus mentionné; mais si quelqu'un de
 „ nos confédérés reçoit hors de ses limites
 „ quelque dommage de la part d'un enne-
 „ mi, et que cet ennemi vienne ensuite sur
 „ notre territoire, nous le retiendrons pri-
 „ sonnier jusqu'à-ce qu'il ait donné des dé-
 „ dommagemens. Nous réservons tous les
 „ droits de l'Empereur et du saint Empire
 „ Romain, et toutes nos anciennes alliances.
 „ Nous serons libres d'en contracter de nou-
 „ velles, à notre gré; mais la présente con-
 „ fédération y sera réservée. Nous proté-
 „ gerons la constitution actuelle de la ville
 „ de Zurich, le bourguemestre, les tribus
 „ et les bourgeois de cette ville. S'il (Dieu
 „ détourne ce malheur!) survenoit de la
 „ mésintelligence entre nous Zuricois, et la
 „ totalité ou quelqu'un de nos confédérés,
 „ nous enverrons deux notables à Einsidlen,

„ et ils en enverront deux de leur côté. Ces
 „ quatre commissaires prêteront serment sur
 „ les reliques des saints. Après quoi ils ju-
 „ geront notre différend à l'amiable , ou sui-
 „ vant la loi. S'il arrive que les voix se
 „ partagent également, ils choisiront un
 „ confédéré pour arbitre, et son gouverne-
 „ ment lui ordonnera de prononcer la sen-
 „ tence. Afin que ni jeune, ni vieux, ne
 „ puisse ignorer de cette confédération, il
 „ est arrêté qu'elle sera renouvelée et con-
 „ firmée, de vive voix, par écrit et sous la
 „ foi du serment, tous les dix ans, dans les
 „ premiers jours de Mai, ou à d'autres épo-
 „ ques, si on le desire, en présence et avec
 „ l'intervention de tous les hommes âgés
 „ de plus de seize ans. Il nous est permis de
 „ la restreindre ou de l'étendre; mais no-
 „ nobstant tout changement, et quand même
 „ elle ne seroit point renouvelée, nous ar-
 „ rêtons et déclarons que la présente al-
 „ liance conclue entre nous, sera maintenue
 „ inviolablement et à perpétuité [24].

(24) Ce traité est dans Tschudi : tout ce qu'il ren-
ferme de caractéristique se retrouve dans cet extrait.

Ce fut avec cette loyauté, cette franchise, cette brièveté, ce langage fraternel, que ces hommes vénérables prêtèrent leur serment d'alliance dans la plénitude de leurs âmes vaillantes et libres. Ils ne se mesurèrent point les uns les autres; ils mesurèrent leur courage contre la puissance de l'Autriche. Les Suisses étoient un peuple honnête et bon; ils ne se montroient jamais plus grands que dans les grands périls. Plusieurs peuples les surpassoient en éloquence et en finesse; aucun ne l'emportoit sur eux dans un jour de combat. Le bourguemestre Rodolphe Brun étoit versé dans toutes les intrigues des chefs de parti, embarrassé lorsqu'il s'agissoit de discourir, quelquefois courageux, peut-être par crainte de la mort [25]; en général, vigilant par poltronerie [26], sévère jusqu'à l'inhumanité, et vil jusqu'à la perfidie [27];

(25) V. ci-dessous la bataille de Tattwyl.

(26) Comme Octave-Auguste.

(27) V. plus haut, not. 14, et ci-dessous, à l'endroit du texte qui répond à la note 137.

individu redoutable, en ce que celui qui se permet tout, est toujours dangereux; du reste, si habile à gouverner, que, pour faire un bon magistrat, il ne lui manquoit que le courage d'être honnête homme. Il fut un second Aratus de Sicyone dans ses vices [28] comme dans ses bonnes qualités, dans quelques-uns des événemens de sa vie, et sur-tout dans ses rapports avec la confédération Helvétique. Lorsqu'Aratus releva l'innocente et paisible ligue des Achéens, par l'accession de plusieurs cités importantes, et qu'il lui fit contracter des alliances au-dehors, elle datoit presque d'autant d'années que celle des Suisses [29], si l'on compte celle-ci depuis la journée de Morgarten, où ses membres signalèrent pour la première

(28) La crainte, qui pouvoit venir du trouble de sa conscience, le rendoit méchant et cruel. La plupart des hommes sont bons ou méchans par faiblesse, plutôt que par l'effet d'une énergie interne.

(29) Aratus fit entrer Sicyone dans la ligue Achéenne 29 ans, et Corinthe, 37 ans après son origine.

fois leur énergie. La ligue des Achéens étoit beaucoup plus parfaite que celle des Suisses [30] ; mais comme elle prit naissance à l'époque où les Romains subjuguoient l'Italie, et apprennoient la science militaire des Grecs, elle ne dura point au-delà de cent trente-cinq ans, jusqu'au moment de sa destruction, qui fut la dernière journée remarquable de l'ancienne Grèce; au lieu que la bravoure des Suisses a pu long-tems se maintenir en équilibre avec celle des princes voisins; jusqu'à présent l'Allemagne n'a point subi le joug, comme l'ancienne Italie, et certaines cours sont plus attentives que n'étoient la Macédoine et Carthage, aux objets qui intéressent la sûreté générale.

Etat de
la Suisse.

Les peuples des Waldstettes, après avoir glorieusement défendu leurs pâturages contre l'abbé d'Einsidlen, leur liberté contre les

[30] Excepté la même enceinte de murailles, tout étoit commun entr'eux. Ils avoient un général de la ligue, un trésorier de la ligue, un secrétaire de la ligue, un trésor commun, les mêmes monnoies, les mêmes poids et les mêmes mesures.

gouverneurs d'Albert I, leurs défilés contre le duc Leopold, et leurs amis de Lucerne et de Berne contre une injuste violence, vivoient comme une nation digne de n'avoir point d'ennemis, et qui ne les redoute pas. Le respect qu'inspiroit l'équité de leur alliance mutuelle, leur aidait à conclure avec les étrangers des traités fondés sur la justice, et à terminer à l'amiable les guerres privées qui s'élevoient entr'eux ou entre leurs grandes familles. Ils transigèrent pour réparer les dommages imprévus que la guerre avoit occasionnés (31), et pour acquitter les cens arriérés des métairies de la maison d'Autriche (32). Conrad de Gæsgen, abbé d'Einsidlen, ayant continué de les excommunier, les habitans de Schwitz firent prisonniers Marquard de Bechbourg, chambellan de l'abbaye, et quelque tems après, Rodolphe de

(31) Accord avec Spital de Rapperschwyl, 1336. Tsch.

(32) Accord pour une métairie à Sarnen, sous Jean de Hallwyl, administrateur, par le commandeur de Hizkilch. 1338.

Zimbern, conventuel, et ne leur rendirent pas la liberté, qu'ils n'eussent juré de faire lever l'excommunication. Ils ne tinrent pas leur serment (33) ; mais Thuring, abbé de Disentis, issu de la noble famille d'Attinghausen, ayant interposé sa médiation, cette querelle fut arrangée à l'amiable sous Henri de Brandis, successeur de Conrad, et sous le landammann Conrad d'Yberg. Deux cent quarante ans après que les germes de la mé-sintelligence eurent été semés sous l'abbé Gerard de Frobourg, une assemblée respectable de prélats, de commandeurs de l'ordre Teutonique, de seigneurs et de députés des villes, des monastères et des Waldstettes, accommoda le différend, d'après les anciennes écritures et le témoignage des vieillards. On leva ensuite l'excommunication pour les morts et pour les vivans ; les premiers furent réintégrés en terre sainte, et admis aux prières des fidèles, ainsi qu'aux autres secours spirituels (34). Un différend s'éleva entre

(33) Tschudi 1341, 1344.

(34) Voyez toute la procédure et le prononcé

Schwitz et Uri, par rapport à leurs limites; mais les hommes les plus respectables [35] d'Underwald et de Lucerne l'assoupirent presque aussitôt à la diète de Bekenried.

Kydi Nagel, de Schwitz, tua Walther *im Schwitz*. Lene, à la suite d'une dispute violente; une foule de ses compatriotes et de confédérés sollicitèrent vivement le tribunal en sa faveur, et les cantons d'Uri, d'Underwald et de Lucerne, par l'organe de leurs magistrats, [36] qu'ils envoyèrent en députation, obtinrent qu'on lui feroit grace de la vie, et que son père s'engageroit, en donnant sa meilleure prairie pour caution, à le renfermer si étroitement, qu'il fût hors d'état de nuire, au jugement de trois hommes impartiaux.

d'Attinghausen dans Tschudi, sous l'année 1350, et Libert. Einsidl. p. 129 des documens.

(35) Pierre de Wisenwægen, ammann Autrichien de Lucerne, l'avoyer Pierre d'Hochdorf, Ulrich de Wolfenschiess, landammann d'Underwald, etc. Tschudi, 1348.

(36) 2 Hunwyl, 2 Waltersberg, le maire de Stanz, Godefroi de Moors, etc. Ibid. 1336.

Under-
wald.

Hunwyl et Waltersberg, gentilshommes d'Underwald, nourrissoient contre Rinken-berg, bourgeois de Berne, un ressentiment qui n'entraînoit point encore de suites sanglantes. Les Lussi oublioient que leurs pères avoient eu des ennemis à Lucerne (37).

Lucerne.

C'en auroit été fait de Lucerne, si le parti des ducs l'avoit emporté [38]. Cette ville étoit gouvernée par des hommes [39] qui aimoient leur patrie, et dont l'antique noblesse n'inspiroit point de jalousie aux bourgeois, remplis de courage contre les étrangers (40).

Uri.

Uri jouissoit paisiblement des avantages que lui procuroit le passage des commerçans sur le mont St. Gothard, attendu que non-seulement le seigneur de Moos, habitant

(37) Tschudi en parle au commencement du siècle: on n'en trouve plus de vestiges après la confédération.

(38) Comme en 1343, lorsque sept citoyens furent expulsés. *Vitoduran*.

(39) Comme Gundoldingen.

(40) Voyez ci-dessous comment les Sidler se conduisirent à l'égard d'Elser, ammann de Zug.

d'Uri, demeura avoué d'Urseren [41], mais qu'il acheta de l'empereur Charles IV l'hypothèque d'un fief héréditaire sur l'entrepôt des marchandises, le péage et les droits de l'empire [42], dans la vallée de Livinen. Outre cela, Franquino Rusconi, seigneur de Bellinzona, ne pouvoit plus s'y livrer à l'impulsion de son caractère malfaisant. Les Visconti l'avoient dépouillé de la souveraineté de Côme, et il eut peine à conserver encore pendant quelques années son autorité chancelante à Locarno [43]. Ainsi fleurissoient les Waldstettes, sous les auspices du bonheur et de la liberté.

Zurich renfermoit douze mille quatre cent soixante-dix habitans, libres pour la plupart [44], formant deux mille trois cent

(41) V. la charte rel. à l'affaire de Gepz, 1346. Tsch.

(42) L'entrepôt, la taille, l'avouerie. Ch. pour Jean de Moos, 1353. Tschudi.

(43) 6 Janv. 1355. Les Visconti y sont nommés vidames par l'empereur, Tschudi.

(44) 11850 dans la ville, dont 263 servantes, 84 valets; 620 hors de la ville.

soixante-dix ménages dans la ville, et cent vingt-quatre familles de bourgeois externes, au bord du lac [45]; masse importante par son courage et par les diverses branches de son industrie. Il régnoit parmi eux une aisance générale, l'état le plus à désirer pour une bourgeoisie; ils comptoient peu de riches. Le total de ce que possédoient les familles bourgeoises de Zurich, ne s'élevoit pas à un demi-million de livres [46]. Elles payoient plus de dix-huit cents livres à la

(45) Ce calcul est fait d'après les tables de la taxe extraordinaire de 1357, par un homme que distinguent éminemment son savoir, sa sagesse, son courage et son attachement pour la confédération et pour sa patrie. Je pourrais lui consacrer une page d'éloges, mais, sans me borner à ce cas particulier, il vaut quelquefois mieux paroître ingrat, que de remercier publiquement ceux qui nous ont communiqué des documens précieux.

(46) 439,505 L. Jos. Weli étoit le plus riche des bourgeois. Doc. de la note précédente. Je désirerois savoir si les chevaliers étoient exempts de la taxe industrielle, comme au tems du *Richtbriève*.

république (47). L'année que les Juifs furent brûlés, on annulla toutes leurs créances sur la bourgeoisie [48]. Cependant les Zuricois eurent beau accepter, à titre de Lombard, Brandan Pelleta, d'Asti [49]; ils eurent beau emprunter de leurs concitoyens sur les revenus publics (50); les besoins de la ville et du commerce les mirent bientôt dans la nécessité d'accorder aux Juifs de nouvelles lettres de protection (51). Leur commerce s'étendoit jusqu'en Pologne, en Flandre et en Italie (52). Ils n'avoient d'autre territoire qu'un bois voisin de la Sil. Ils étoient bien armés; leurs tours étoient pourvues de toute sorte de machines de guerre, d'arbalètes en

(47) 1831. *ibid.*

(48) Transaction d'Erlach, maréchal de l'empire, avec Zurich, touchant les biens des Juifs. 1349.

(49) 1349.

(50) Sur le forage, etc. Ord. des 2 conseils. 1357.

(51) Délibération des conseillers et bourgeois, 1354. L'int. par sem. étoit de 22 p. 0/0.

(52) Cela est prouvé par les ordonnances de 1342.

grand nombre, et de belles armures [53]. Ulrich de Bonstetten et Jean de Habsbourg étoient détenus dans celle de Wellenberg ; ce dernier y composa une chanson sur son infortune [54]. La vieille mère de Bonstetten languissoit dans l'inquiétude et les allarmes [55]. Godefroi et Rodolphe, frères du comte, ne faisoient point de résistance, et ne demandoient point la paix.

Commen-
cement de
la guerre.

Dans les premiers jours du mois d'Août, le duc Albert d'Autriche, fils de l'empereur

(53) Il y avoit dans la tour neuve 162 arbalètes, des espadons, des cuirasses, des cottes-de-maille sans nombre, des bannières, etc.

(54) *Je connois une belle fleur.* Il avoit pour armoiries une fleur blanche sur un champ noir. Bodmer, hist. de Zurich, 1773.

(55) Tous les biens des Bonstetten, situés entre le lac et l'Albis et sur l'autre bord, ainsi que leur patrimoine héréditaire, furent en partie occupés par quelques familles Zuricoises, en partie vendus (accord de 1353) ; et Bonstetten lui-même peut avoir été ruiné pour lors. Hermann de Landenberg, père de Beringer, s'étoit hâté d'arranger ses affaires particulières avec Zurich. Ch. Zurich ; le jendi avant St. Nic. 1350.

Albert, et petit-fils de Rodolphe I, se rendit avec un nombreux cortège à Brügk, ville située dans ses possessions de l'Eigen. Les Zuricois lui envoyèrent une ambassade et des présens ; le duc leur en témoigna sa satisfaction. Quelques jours après, il rassembla tous ses vassaux, tous ses gouverneurs et tous ses agens répandus dans le Thurgau, l'Aargau, le Sundgau, l'Alsace, le Brisgau, la Forêt-noire et la Souabe. Il leur exposa avec quelle perfidie et quelle cruauté les Zuricois s'étoient conduits envers Rapperschwyl et son territoire. On parla beaucoup de l'audace des Suisses. Les envoyés des habitans de Rapperschwyl se plaignirent hautement, et avec l'expression de la douleur. Toute l'assemblée, émue de compassion, promit de châtier les Zuricois. Alors le duc appella leurs députés, leur parla d'un ton de colère, et leur enjoignit de reconstruire Rapperschwyl, de restituer le pays de March, et de payer des dédommagemens à ses sujets et à lui. Les Zuricois répondirent que le comte Jean avoit commencé les hostilités ; qu'il étoit entré dans leur ville avec des in-

tentions coupables; que tout ce qu'ils avoient fait, ils l'avoient dû faire pour leur sûreté, et qu'ils ne pouvoient obtempérer aux demandes du duc. Albert disposa son armée à l'attaque. Zurich envoya des députés à Charles IV, et des requisitions aux Waldstettes. L'empereur promit sa médiation. Le 13 Septembre, au point du jour, les Suisses entrèrent dans Zurich bannières déployées. Au bout de quelques heures, le duc passa la Glatt avec seize mille hommes (56); il établit son quartier-général dans le moulin qui depuis a porté son nom (57). Ses troupes campées autour de Schwamedingen et d'Affholtern, s'étendoient jusqu'aux avant-fossés de Zurich.

Le duc Albert d'Autriche survivoit depuis plusieurs années à tous ses frères, fameux par leur caractère véhément et passionné. Il étoit d'une haute stature et d'une beauté

(56) 20000 fantassins, 2000 chevaux, suivant Stumpf.

(57) Herzogenmülle. Bluntschli Memor. Tigur. imposante

imposante [58]. Il avoit l'esprit éclairé par une sagacité naturelle [59], et cultivé par l'étude. Il réunit aux domaines de sa maison le comté de Pfirt, dans le Sundgau, dont son épouse hérita [60], et la Carinthie, par l'extinction des seigneurs qui l'avoient possédée jusqu'alors. Il chercha, sans y employer la contrainte, à régir ce duché suivant les statuts qui étoient observés dans la Stirie [61]. Négociateur adroit, s'exprimant avec énergie; mesuré dans ses actes d'administration, respectable par son équité [62], il étoit le père des pauvres. Dans la con-

(58) Vitodur. lui donne l'épithète de beau. Vit. Arenpeck. Il avoit une belle figure.

(59) Vitodur. savant. Arenpeck. éclairé dans la sagesse et dans l'Ecriture sainte.

(60) En 1325. Elle s'appelloit Jeanne. Le duc racheta Pfirt de l'évêché de Bâle.

(61) Ann. Leob. 1338. Fugger.

(62) Nous verrons des exemples de sa manière de négocier, Arenpeck. Sur l'énergie de ses expressions. (Voyez aussi *breviloquentiam*, Ann. Leob. ad 1335.) *ibid.* Sur les pauvres. Il recommande *communem justitiam et moderationem*. Ann. Leob. l. c.

versation, il aimoit une plaisanterie douce, et se livroit volontiers à l'enjouement [63], distraction qui lui étoit nécessaire, car depuis sa jeunesse, c'est-à-dire, depuis vingt-un ans, il étoit sujet à des convulsions terribles et fréquentes [64]. Ces attaques altérèrent si fort son humeur, que, lorsque ses projets n'avoient pas réussi, l'impatience et la douleur le dévoroient tour-à-tour. Il étoit alors âgé de soixante-trois ans.

Accord. Peu de tems après son arrivée, Frédéric, comte de Tokenbourg, Herdegen de Rechberg, commandeur de Wædischwyl, et Conrad de Berenfels, députés de Bâle, ménagèrent sans beaucoup de peine un accom-

(63) Arenpeck.

(64) On les attribuoit au poison. Ann. Leob. 1330. *Debilis bajolabatur*. Mais les princes voisins se rendoient auprès de lui, pour lui demander des conseils. Chron. Leob. 1331. On trouve dans les Ann. Leob. L'entretien secret qu'il eut en 1342 avec Jean, roi de Bohême. Celui ci, déjà presque aveugle, eut peine à trouver la porte en se retirant, et Albert alité ne put aller à son secours.

modement entre les parties belligérantes. Le duc n'avoit pas encore fait toutes ses dispositions pour soutenir une longue guerre. Il choisit pour arbitre le comte Immer de Strassberg, et Pierre de Stoffeln, commandeur de l'ordre Teutonique à Tannenfels. Les Zuricois nommèrent de leur côté Pierre de Balm, avoyer de Berne, et Philippe de Kien, chevalier. Ils consentirent qu'Agnès, reine de Hongrie, prononçât la sentence définitive. Agnès, comme pour se récuser elle-même, faisoit valoir la reconnoissance dont elle se disoit pénétrée à l'égard de Zurich, qui, durant les vengeances exercées contre les meurtriers de son père, non-seulement ne s'étoit point opposé à la destruction du château d'Eschenbach, mais encore avoit continué son commerce avec les sujets des ducs. Les Waldstettes eurent peu de confiance dans ce langage d'Agnès. Leurs habitans regardèrent aussi comme un opprobre de donner des otages au duc pour lui garantir l'exécution du jugement, et ils désapprouvèrent les Zuricois d'avoir livré en cette qualité seize bourgeois notables, sans autre

sûreté que la promesse de l'ennemi. Albert leur étoit suspect, en ce qu'il différoit de signer la réserve de leurs franchises et de leurs alliances. Ce n'est qu'après avoir conquis par des exploits signalés l'estime des princes dont la puissance surpasse la magnanimité, qu'un petit peuple se flatte d'en obtenir justice.

Le mercredi avant le jour de St. Gall, Agnès confirma à Kœnigsfeld le prononcé des juges Autrichiens. Il étoit conçu en vingt-huit articles, longuement rédigés. On y abrogeoit diverses restrictions auxquelles l'autorité des ducs étoit soumise à Lucerne et dans les cours des Waldstettes (65); on y traitoit de crimes toutes les mesures de Zurich contre les auteurs de la dernière conspiration, toutes ses guerres privées, toutes ses hostilités publiques (66). Il lui étoit en-

(65) Dans l'article où le duc se réserve toutes les justices de Lucerne, celles que la ville possédoit d'ancienne date ne sont point réservées. Dans les Waldstettes, il ne voulut plus s'astreindre à garnir ses cours de gens du pays, mais y placer qui il lui plairoit. La ch. est en entier dans Tschudi, 1351.

(66) On peut citer ce passage malignement inséré

joint de reconstruire le vieux Rapperschwyl , de restituer le pays de March , et tous les biens de la maison de Bonstetten , et de payer des indemnités de plusieurs sortes. Venoient ensuite d'autres demandes, parmi lesquelles la mise en liberté du comte de Habsbourg étoit comprise, mais en des termes si équivoques et si confus, que jamais les semences de la discorde ne furent mieux jettées dans un acte de ce genre. Les parens des seize ôtages engagèrent les confédérés à promettre de ratifier cette sentence, sous la foi du serment. L'article qui les chagrinoit le plus, étoit celui qui stipuloit que ce serment seroit renouvelé tous les ans, condition injurieuse à leur réputation de fidélité dans leurs promesses. Un tel peuple ne devoit traiter que le lendemain d'une victoire.

Les Zuricois prêtèrent le serment, et en

Mauvaise
foi de la
part de
l'Autri-
che.

dans l'Art. 3 : “ Si les Zuricois ont des franchises
„ particulières pour commettre des incursions aussi
„ coupables dans les comtés de notre seigneur, ils
„ doivent en jouir”.

firent passer l'acte au duc, avec prière de rendre les ôtages ; mais Albert refusa d'entendre leurs députés, et leur témoigna beaucoup d'humeur de ce que Jean de Habsbourg n'étoit pas encore libre. Ce reproche les frappa d'étonnement. La sentence renfermoit des clauses relatives à Elfer de Zug, à l'écuyer de Rumlang, et à d'autres particuliers, sans faire la moindre mention du comte. Le bourguemestre n'avoit pas touché ce point dans les conférences ; cette omission paroissoit être l'effet de la crainte, et l'ennemi tenta d'en profiter, à l'aide de la ruse et de l'audace. Les conseillers Autrichiens soutinrent que l'affaire du comte de Habsbourg, parent et feudataire de leur maître, étoit déjà sous-entendue dans ces paroles de la sentence : " tous serviteurs et alliés de „ la maison d'Autriche ". Dans le fait, ils ne songeoient point à prévenir les inimitiés ; leur but étoit d'obtenir le plus qu'il leur seroit possible, par la voie des négociations, où ils avoient l'avantage sur les confédérés, et de continuer la guerre, quand le duc et ses amis auroient rassemblé leurs forces. Ils

mirent les ôtages aux fers, tandis que la noblesse faisoit des irruptions sur les biens des Zuricois et de leurs alliés. Les Suisses, mécontents de ces subterfuges, irrités de ces actes de violence, crurent qu'ils étoient joués, et prirent les armes. Médiocrement versés dans l'art des négociations, ils n'avoient d'autre science que celle de la guerre.

Parmi les requisitoires du duc, il en fut adressé un à Glaris. Depuis un tems immémorial, le maire de la princesse-abbesse de Sekingen, un landammann élu par la commune, et un conseil d'hommes respectables, (67) gouvernoient le pays de Glaris, sous la suzeraineté impériale. Les contributions de la St. Jean, destinées à l'empire (68), les

Glaris est
requis

(67) Tschudi, qui étoit de Glaris, trace sous l'année 1329 ce tableau de sa constitution. Nous en avons vu plus haut les preuves diplomatiques, en remontant aussi loin que faire se peut. Il y en eut beaucoup de brûlées en 1265 et en 1337.

(68) Le duc, comme nous le verrons ci-dessous par les chartes, prouva en s'en emparant, que l'avouerie étoit un fief héréditaire de l'empire, que son père avoit donné à sa maison.

cens des pâturages, des champs et des troupeaux (69), les reconnoissances de fiefs, les amendes, les dimes, et les héritages des serfs, étoient déposés dans la cour de la cellerie (70) de l'abbesse, où ses receveurs en comptoient entre ses mains. Le peuple ne devoit de service militaire que pour maintenir le pays sous la domination de l'abbesse. La maison de Habsbourg s'étant procuré l'avouerie de l'abbaye, puis, du vivant d'Albert I, la suzeraineté impériale héréditaire, et peu de tems après le fief de la mairie, ce fut pour les Glaronnois une source de déplaisirs. En premier lieu, la réunion que firent les ducs de l'administration de Glaris avec celle de leur seigneurie de Gastern, décéla trop clairement l'intention de dé-

(69) Les taxes de Mai et de Septembre, les redevances sur les moutons, sur les taureaux, sur le beurre, sur les fromages; la dime du blé, du foin, des petites semences et des orges. M. Trümpli, dans la chron. de Glaris, distingue très-bien ces droits.

(70) Kelnhof. La métairie qui devoit fournir le cellier. Cette institution subsista sous les ducs d'Autriche et après eux.

truire les privilèges des habitans. La plupart des princes haïssent ces sortes de privilèges. Aucune forme de gouvernement ne leur paroît plus facile et plus régulière que celle où tous sont esclaves (71); en effet, il ne règne nulle part un calme aussi profond que dans les tombeaux. En second lieu, les ducs supprimèrent la charge de landammann, et donnèrent aux Glaronnois des gouverneurs étrangers [72], au lieu de ces hommes, choisis dans leur sein, qui résidoient au milieu d'eux, sous des toits aussi simples que les leurs. Ces gouverneurs habitoient le château de Næfels, et vivoient entourés de soldats. En troisième lieu, les ducs ne voulurent point renouveler les chartes qui garantissoient les franchises des Glaronnois, et que le feu avoit consumées; ils refusèrent aussi de provoquer le même renouvellement auprès de l'empereur et auprès de l'abbesse.

(71) Comme le gouvernement de la Perse à Louis XIV.

(72) Hermann de Landenberg fut le premier, en 1329. V. le catal. dans l'ouvr. de M. Trümpli.

En quatrième lieu , ils n'acquittèrent point la solde promise aux Glaronnois pour l'expédition de Colmar , à laquelle ils avoient marché volontairement , ainsi que la milice de Lucerne (73). Souvent un prince oublie les engagemens de son prédécesseur; le souvenir des traitemens qu'un peuple éprouve , se perpétue avec lui. Les hommes de Glaris étoient d'une taille avantageuse , endurcis aux fatigues de la guerre ; ils avoient pour armes des hallebardes fabriquées avec soin (74). S'ils avoient été soumis à une puissance arbitraire , des guerres privées et générales eussent tari en peu de tems les ressources de leur vallée , leurs troupeaux seroient devenus sauvages , et leurs charrues seroient demeurées à l'abandon. D'après ces considérations , quelque colère que leur témoignât le duc , encouragés par l'exemple des Waldstettes , ils se flattèrent que leur propre bravoure ou des secours étrangers adouciroient

(73) En 1330. V. le chap. 1 de ce livre.

(74) Vitoduranus.

un jour leur sort, et maintiendroient leur constitution. Ainsi, ne sacrifiant leurs privilèges, ni à l'espérance, ni à la crainte, ils conservèrent leur hardiesse et leurs sentimens d'indépendance ; et une prospérité toujours croissante fut le prix de cette résolution (75). Le chevalier Walther, de l'ancienne famille de Stadion, avoit succédé à son père (76) dans la charge de gouverneur, et des formes rigoureuses accompagnoient l'exercice de son autorité.

Les Glaronnois, sûrs de ne pas se démentir, répondirent au requisitoire du duc :
 “ qu'ils devoient le service militaire à l'abbesse de Sekingen ; qu'ils le reconnoissent pour leur chef, en qualité d'avoué de l'abbaye ; mais qu'ils n'étoient pas tenus de prendre part aux guerres de la maison d'Autriche ” ? Cette réponse fit

Il desire
entrer
dans la
confédération.

(75) Eglise neuve à Schwanden, où il n'y en avoit point auparavant. 1349 ; Tschudi.

(76) Ch. de 1344, relative à un différend des habitans de Mollis pour des pâturages de montagnes.

voir au duc qu'il n'étoit pas aimé de la plupart des habitans de Glaris; et pour n'avoir rien à redouter d'eux pendant son expédition contre Zurich, il résolut d'envoyer des troupes dans leur vallée. Il songea en même tems à semer le trouble dans les cantons d'Uri et de Schwitz, dont les vallées touchent à celle de Glaris, pour les empêcher de fournir des secours à Zurich. Dès que l'on fut instruit de ses projets, les milices d'Uri, de Schwitz, d'Underwald et de Zurich, entreprirent et exécutèrent au mois de Novembre l'invasion du territoire de Glaris, avec leur promptitude accoutumée. Les Glaronnois s'y prêtèrent de si bon cœur, qu'il ne resta d'autre ressource au gouverneur que de s'enfuir à Wesen, ville du pays de Gastern; il n'avoit, pour résister, ni des forces suffisantes, ni un parti assez nombreux. Les Glaronnois jurèrent de vivre en bonne intelligence avec les Suisses, et ceux-ci leur jurèrent en retour de veiller à ce que le duc d'Autriche ne les fit pas repentir de cette démarche. Pour mériter d'être admis dans la

confédération perpétuelle, en contribuant à leur défense commune, Glaris se joignit aux troupes des Waldstettes qui alloient renforcer la garnison de Zurich. Comme l'ennemi étoit maître des frontières, ces troupes feignirent de se disperser.

Vers le milieu de l'hyver, Walther de Stadion essaya d'envahir par surprise le canton de Glaris. Les Alpes étoient couvertes de neiges impénétrables; leurs pentes resplendissoient de monceaux de glace diversement colorés. Chaque habitant, renfermé dans sa cabane, demouroit au coin de son foyer, entouré de sa famille. Stadion s'avança du pays de March et de Gastern, par le grand chemin, où Glaris est ouvert du côté de Gastern; il étoit à la tête d'une multitude d'habitans de Rapperschwyl, dominés par la jalousie et avides de butin. Tout Glaris alla à sa rencontre dans la plaine de Rüti, qui s'étend entre Oberurannen et Næfels. Walther soutint l'honneur de sa naissance; les Glaronnois se battirent comme on se bat pour tout ce qui est cher au cœur de l'homme. Stadion périt avec plusieurs

Et s'en
montre
digne.
1352.

des siens ; le reste prit la fuite. On compta parmi les morts vingt-deux habitans de la petite ville de Wesen (77). Les vainqueurs s'emparèrent du château de Næfels, rentrèrent chez eux, contens d'avoir défendu leur patrie, et prièrent Schwitz de les recevoir dans la confédération des Waldstettes.

Acte d'alliance.

Tous les cantons confédérés formoient une association d'intrépides défenseurs des plus anciens droits de l'humanité ; ils n'étoient riches que de leur indépendance, et ne cultivoient d'autre science que celle des armes. Cet esprit dictoit leurs jugemens, présidoit à leur administration, veilloit à la conservation de leurs franchises. Ce fut ainsi qu'ils se maintinrent chez les puissances étrangères, dans la réputation, quelquefois imposante et toujours glorieuse, de ne faire qu'un seul corps d'armée, aussi brave que posté avec avantage, et simplement reparti en autant de cantonnemens qu'il occupoit de régions.

(77) Les morts furent au nombre de 150, suivant Tschudi. Stumpf n'en compte que cinquante ; mais ce doit être une faute de copiste.

Comme ils n'ambitionnoient pas la possession de Glaris, mais seulement l'amitié des Glaronnois, et qu'aucun d'eux n'avoit dessein de les traiter en peuple conquis, ils leur accordèrent volontiers leur demande. Il fut énoncé dans leur serment, "que la princesse-
 „ abbesse et le duc conserveroient leur souveraineté légitime et leurs revenus dans
 „ toute leur intégrité, et que le pays conserveroit ses franchises. Nous, hommes de
 „ Zurich, d'Uri, de Schwitz et d'Underwald,
 „ promettons de soutenir les Glaronnois
 „ dans cette prétention, et de les regarder
 „ à toujours, sans chicane et sans fraude,
 „ comme membres de notre ligue. S'ils le
 „ desirent, nous consentons à entrer dans
 „ les alliances qu'ils ont contractées avec
 „ d'autres. De peur que quelque injustice résultante de ce traité, n'occasionne une
 „ guerre pour des objets de peu d'importance, nous, hommes de Glaris, sommes
 „ convenus et promettons que, si une de
 „ nos réclamations ne paroît pas légitime à
 „ nos confédérés, nous la retirerons sur le
 „ champ, et ne lui donnerons aucune suite.

„ Si un de nous , paysans de Glaris , négoc-
 „ cie ou agit contre nos confédérés , ou
 „ contre un de leurs cantons , les juges or-
 „ dinaires de notre contrée lui infligeront
 „ une peine corporelle , et son bien sera
 „ confisqué au profit de tous les confédérés.
 „ Au cas où il surviendrait de la mésintel-
 „ ligence entre Glaris et les confédérés , en
 „ tout ou en partie , des arbitres accommo-
 „ deront l'affaire à l'amiable , ou la jugeront
 „ suivant la loi , dans les lieux indiqués
 „ (78). De cette manière , nous demeure-
 „ rons à jamais unis. Dans cette vue , les
 „ Glaronnois ne recevront dans leur alliance ,
 „ ni peuples , ni seigneurs , sans l'aveu de
 „ leurs confédérés". Autant les Suisses étoient
 loin d'exiger des Glaronnois au - delà d'un
 fidèle attachement , autant ceux-ci se mon-
 trèrent disposés à faire dans le traité le
 sacrifice de certains droits , dont l'abus étoit

(78) Einsidlen , si le différend regarde tous les
 confédérés ; Pfäffikon , s'il regarde Zurich ; Bergen ,
 Merchen , et Brunnen , s'il intéresse Uri , Schwitz ou
 Unterwald.

à craindre de la part d'une faction puissante.

Il y a généralement une chose digne de remarque, soit dans les alliances des anciens Suisses, soit dans leurs actions; c'est que de petites circonstances ne détournent pas leurs regards de la grande pensée de la liberté; ils lui sacrifioient tout. L'instinct leur enseignoit une vérité que bien des gens oublient dans les siècles les plus éclairés, savoir que l'unité de plan est ce qui importe le plus dans toutes les affaires.

Tandis que les sujets et les amis du duc assembloient leurs forces, des soldats de Basle et de Strasbourg, qui avoient assis un camp près des petits bains de la ville de Baden, troublèrent le repos des Zuricois. Rodolphe Brun, avec tout au plus quinze cents hommes [79], entreprit de châtier ces

Bataille
de
Tatwyl.

(79) Rhan. 1300, suivant Tschudi. Rhan a peut-être compris dans ce nombre les 150 dont il est parlé plus bas. La bataille de Tatwyl appartient aux derniers jours de 1351; cependant plusieurs historiens la rapportent sous la date de 1352, parce qu'ils com-

soldats avant qu'ils se renforçassent. Il les trouva informés de tous ses mouvemens & prêts à le recevoir. Il se contenta de prendre le château de Freudenau, à peu de distance de Stille [80], traversa la Limmat, marcha jusques vers Birmenstorff [81], et se dirigea sur Tætswyl. Pendant ces déplacements, les ennemis prirent leurs mesures, pour l'attaquer à l'improviste. La seigneurie de Baden est composée de plusieurs petites vallées, ceintes de collines riantes, et arrosées par la Limmat, la Reuss, l'Aar et une multitude de ruisseaux, dont les rivages sont couverts de bois. Il est facile à un général vigilant, et qui connoît le pays, de se pro-

mençant l'année au 25 Décembre. Elle eut lieu le 26.

(80) Aux environs de Brugk. Freudenau appartenait à l'abbaye de Sekingen. Ch. par laquelle l'abbesse en donne l'investiture au convent de Koenigsfeld. 1355. Tschudi.

(81) La famille Muller, de Zurich, à qui Regensberg avoit cédé l'avouerie de l'église de ce lieu, qui étoit un fief de la maison de Habsbourg, l'avoit cédé à St. Blaise. Ch. de 1347.

curer des renseignemens sûrs, assez à tems pour choisir une position avantageuse dans un terrain aussi favorable. Mais Burkard d'Ellerbach s'avança contre le bourguemestre, sans qu'il en eût le moindre soupçon. Cet illustre chef de l'armée ennemie, accompagné d'une infanterie formidable et d'une cavalerie nombreuse, étoit parti des sources de l'Etsch, et parvenu dans cette contrée, il porta à quatre mille hommes la garnison de Baden. Les Zuricois apprirent cette nouvelle à Tætowl, près de Baden, et une heure après, ils se virent sur le point d'être cernés entre les collines, et complètement battus.

Le bourguemestre, pâle, annonçant par ses gestes le trouble qui régnoit dans son intérieur, tint le discours suivant à son valet: Brun
pouvait
à sa pro-
pre sûre-
té.

“ Mon ami, notre situation me paroît des
 „ plus allarmantes. J'ose à peine te l'avouer;
 „ mais, selon toute apparence, aucun de
 „ ceux qui sont ici n'en sortira vivant...
 „ Il m'importe peu de vivre; je périrois de
 „ bon cœur avec tous nos chers concitoyens..
 „ Mais alors... tu ne l'ignores pas, c'en
 „ seroit fait de Zurich... Zurich seroit perdu

„ sans ressource. Qui ranimera le courage
 „ des bourgeois ? Qui prendra des mesures
 „ pour leur défense ? Quant à moi je
 „ te conseille... si tu es de mon avis... avec
 „ l'aide de Dieu mais prenons garde que
 „ l'on ne s'en apperçoive nous repren-
 „ drons l'un et l'autre le chemin de Zurich”.
 Ce projet arrêté, le bourguemestre se ren-
 dit sans encombre dans sa terre de Schæn-
 werd, située dans les plaines voisines de
 Schlieren. Le banneret Stuki et Roger Ma-
 nesse, après l'avoir cherché quelque tems,
 songèrent au plus pressé. Manesse courut à
 la tête des troupes que l'effroi avoit saisies.
 “ Chers concitoyens, leur dit-il, l'ennemi
 „ est devant nous, et son armée est triple de
 „ la nôtre. Tout dépend de votre adresse
 „ et de votre bravoure, mais nous ne som-
 „ mes point délaissés. Tout Zurich est en
 „ mouvement; nos compatriotes accourent
 „ à notre aide; les Waldstettes nous en-
 „ voient des secours. Jaloux de vous sau-
 „ ver, les conseillers de guerre, sachant que
 „ Rodolphe Brun connoît parfaitement le
 „ pays, l'ont député au-devant de ces ren-

„ forts pour diriger leur marche. En atten-
 „ dant son retour, ils m'ont confié le com-
 „ mandement. Allons : l'ennemi n'est pas
 „ loin. Combattez en hommes. Compagnons,
 „ vous et moi, sauvons Zurich ensemble” !
 Ainsi parla Roger Manesse, les yeux étin-
 celans de courage ; il donna ensuite saint
 Félix (82) pour cri de guerre, et attendit
 l'ennemi de pied ferme.

De tous côtés parurent les troupes d'El-
 lerbach ; de tous côtés elles rencontrèrent
 des files impénétrables de guerriers intrépi-
 des. On rapporte que Manesse fit placer à
 l'endroit où la cavalerie vint l'assaillir, plu-
 sieurs jumens qui faisoient partie du butin,
 et dont la présence, énervant la fureur mar-
 tiale des chevaux, réduisit leurs maîtres à
 l'impuissance de les gouverner. Il soutint
 avec moins de quinze cents hommes contre
 plus de quatre mille, une action de trois
 heures, qui se prolongea jusqu'au soir.

Manesse
est vain-
queur.

(82) St. Félix étoit le patron de Zurich, avec
 sainte Régule et St. Exuperantius.

Deux guerriers, nommés Holzhalb et Roust, s'y distinguèrent tellement, que Zurich leur accorda le droit de bourgeoisie; et leurs familles ont donné plus d'un successeur au bourguemestre (83). La petite armée alloit enfin succomber à la fatigue, lorsqu'on entendit crier sur les hauteurs: "Zurich et saint Felix"! Manesse répondit par un cri semblable, et releva le courage des siens. Ce moment fut le signal de la fuite des ennemis. Le détachement des hauteurs étoit formé de cent cinquante paysans des villages de Wolrau, de Richtschwyl, de Wædischwyl et de Pfäffikon, jouissant de la combourgeoisie de Zurich, et qui ne sachant rien du combat, venoient renforcer l'armée. Le cri de guerre parvint jusqu'à eux; ils le comprirent et se précipitèrent vaillamment sur l'ennemi, à l'instant où le coucher du soleil déterminoit les espérances et les craintes de

(83) Jacques et Herman Roust, qui combattirent dans cette journée, étoient de Brunnén, dans le canton de Schwitz. Le droit de bourgeoisie leur fut accordé en 1365. Hottinger. *Method. legendi.* p. 612.

chacun. La présence d'esprit de Manesse conserva plus des quatre cinquièmes de ses gens (84). Il battit l'ennemi jusques sous les murs de Baden , et retourna ensuite camper sur le champ de bataille. Le lendemain matin à huit heures , il reprit le chemin de Zurich , fit enterrer les morts devant la petite ville , puis , des fenêtres de la maison commune , il déploya six bannières dont il s'étoit emparé.

Le bruit de cette victoire glaçoit d'épouvante le bourguemestre ; mais le peuple , s'étant fait donner par force la bannière de la ville , l'alla chercher dans sa maison de campagne , le ramena en triomphe à Zurich , et le confirma dans sa charge pour tout le tems de sa vie. Il avoit fait répandre , " que
 „ quelques grands avoient conspiré contre
 „ les tribus ; qu'ils vouloient soumettre de

(84) En voyant Faber compter 300 hommes, j'attribue à une faute des copies d'Albert Müller l'évaluation visiblement trop foible de Tschudi , qui n'en compte que quarante. Tschudi compte 450 ennemis tués, Albert Müller 500, Schodler 700, Roo 600.

„ nouveau les gens de métier à l'ancienne
 „ tyrannie , et les replonger dans la fange ;
 „ que pour parvenir à leurs fins , ils avoient
 „ juré sa mort , et que par une suite de leur
 „ projet , ils soutenoient alors qu'il avoit
 „ pris la fuite ". De plus grands personnages
 que Brun n'ont pas également méprisé la
 mort dans tous les instans d'une bataille ,
 avant de s'être dit à eux-mêmes qu'il leur
 convenoit d'agir en héros. Mais plus on
 l'observe avec attention dans sa conduite pu-
 blique , où son caractère se développa de
 jour en jour , moins on se sent porté à re-
 courir aux foiblesses d'hommes qui valoient
 mieux que lui , pour faire pardonner ce qu'il
 eut de méprisable. Le peuple , ce peuple de
 qui la voix est , dit-on , la voix de Dieu ,
 accueillit ses mensonges , et lui conserva
 l'autorité ; mais Roger Manesse eut par de-
 vers lui un témoignage que le peuple ne sau-
 roit donner et qu'il ne peut ravir.

Durant un espace de cent soixante-dix ans ,
 un homme de chaque famille de Zurich , (ce qui
 formoit environ quinze cents individus ,) alla
 en pèlerinage à l'abbaye d'Einsidlen , pour

accomplir un vœu que les Zuricois avoient fait à la nouvelle du danger de leurs concitoyens (85).

Dans les premiers jours du printems, avant que le duc eût terminé ses préparatifs, les Suisses descendus dans l'Aargau brûlèrent en un seul jour Beronmunster et sept villages. Plus de mille Autrichiens, passant par la langue de terre qui sépare le lac de Zug et celui des Waldstettes, allèrent piller Küssnacht et y mirent le feu (86). Pendant qu'ils se retiroient

Action
près de
Küss-
nacht.

(85) Hotting. Hist. Eccl. de l'H. ad h. a. Il se peut que, dès avant cette époque, Roger Manesse ait vu le bourguemestre de mauvais œil. Dans les dépositions citées, note 9, Henri Manesse im Hard est en quelque sorte mentionné comme suspect. Roger Manesse n'y paroît pas non plus au nombre de ceux à qui en veulent les bannis. Après la mort de Brun, il refusa si longtems d'acquitter une dette d'Etat, contractée par rapport à ce bourguemestre, que le conseil et les deux-cent furent obligés de l'y contraindre, en le menaçant de ne plus communiquer avec lui. Reg. de ville, I, 74.

(86) Il n'est pas aisé d'expliquer comment ils en vinrent à cet excès, à moins que Zurich et Schwitz

chargés de butin , quarante-deux Suisses tentèrent de sauver ce qu'ils emportoient , en fondant sur eux à l'improviste. Dix-sept furent tués ; les vingt-cinq autres défendirent les cadavres et les armes de leurs compagnons , et regardèrent l'ennemi avec une contenance si assurée , que leur audace fit leur salut. Les Autrichiens , à qui elle parut inconcevable , prirent leur attaque pour un stratagème. Ils précipitèrent leur retraite , de peur qu'une troupe cachée ne les assaillit avec avantage dans les défilés dangereux qui sont entre le Lorez et la Reuss , et n'exposât à-la-fois leurs jours et leur butin. Il étoit d'usage dans les Waldstettes (87) , que quiconque fuyoit devant l'ennemi , étoit mis à mort , et sa postérité vouée à l'opprobre

ne fussent alliés par un traité de combourgeoisie antérieur à celui dont nous avons connoissance jusqu'à ce jour (1424).

(87) La loi des Alemanni portoit , que quiconque abandonnoit son compagnon dans une bataille , devoit lui payer la somme exorbitante de 160 *solidi*. Edit. Lindenbrog. Lex 93.

jusqu'à la troisième génération (88). Où ce n'est point un prince qui gouverne, il faut que la discipline militaire soit maintenue par la loi. La fuite est toujours deshonorante; mais la lâcheté fait tout perdre aux nations qui se régissent elles-mêmes. Peut-être les habitants des Waldstettes n'ont pas été assez économes de leur sang; mais leurs armées ont acquis, par le mépris qu'elles faisoient de la mort, la réputation d'être invincibles, l'indépendance, le bonheur et la gloire. Küssnacht fut vengé par la destruction de Habsbourg, situé sur le rocher de Ramfluh, près du lac des Waldstettes.

Tandis que la milice des Waldstettes étoit campée à Zurich, un débarquement des habitants de Zug, effectué dans le voisinage d'Art, avertit ces cantons jusqu'à quel point la ville de Zug, place forte qui s'élevoit à l'entrée de leurs défilés, pouvoit leur devenir dangereuse dans l'absence de leurs défenseurs. Zug avoit été bâti au milieu d'un

Zug.

(88) Alb. de Bonstetten, chron. 1481. msc.

territoire fertile, à une époque très-reculée, sous les comtes de Lentzbourg, ou du tems de leurs premiers ancêtres. Il forme de ce côté des Alpes l'un des points les plus extérieurs qui soit muni de tours, de fossés et de murs, dans un pays ouvert en plusieurs endroits. Les collines étoient possédées par des barons. L'agriculture fit prospérer la ville et la campagne adjacente; la principale noblesse entra dans la bourgeoisie de Zug (89). On construisit des maisons autour de l'enceinte qui existoit alors, et devant la ville, sur le bord du lac [90]. Au commencement, les paysans et les bourgeois eurent les mêmes droits et les mêmes mœurs; ils formoient ensemble une seule commune, pré-

(89) Les Hünenberg avoient des maisons dans la ville. Les barons de Wildenbourg et les Hallwyl, qui furent leurs héritiers, logeoient dans une haute tour de la ville neuve. Cette tour subsiste encore.

(90) Il est fait mention dans le registre des fêtes, de trois rues principales, de quelques-unes plus petites, de deux marchés, du district appelé Imdorf, et du fauxbourg appelé Amstad.

sidée par les comtes et les gentilshommes. Mais lorsque la jalousie qui subsistoit depuis un tems immémorial entre les barons et la bourgeoisie, se fut insensiblement dissipée, elle se reproduisit entre les bourgeois et les paysans. Ceux-ci, qui voyoient leurs pareils dans les habitans des Waldstettes, les chérissent davantage qu'ils n'aimoient leurs compatriotes. Quand les Suisses résolurent d'envahir cette contrée, tout le pays d'alentour étoit sous la domination du duc d'Autriche. Ainsi il étoit vraisemblable, ou qu'il n'auroit pas de peine à défendre Zug, ou qu'il lui seroit aisé d'en redevenir le maître. Voilà pourquoi la garnison, composée de tireurs étrangers, Strasbourgeois pour la plupart, étoit si peu nombreuse, qu'il étoit évident que le duc croyoit cette ville à l'abri d'une attaque; elle étoit assez forte pour causer des allarmes à ses voisins.

Les paysans des environs de Zug se joignent à la milice des Waldstettes, dès qu'ils la virent approcher. Six cents hommes de Zurich, deux mille des quatre cantons forestiers, marchèrent contre la ville. Ils

Devient
un canton
Suisse.

protestèrent, "qu'ils ne songeoient ni à ravir
 „ au duc son antique suzeraineté, ni à priver
 „ les habitans de Zug de la constitution
 „ sous laquelle ils avoient vécu jusqu'alors :
 „ qu'ils vouloient la tranquillité de cette
 „ frontière ; que le changement de Zug en
 „ ville ouverte lui seroit aussi avantageux
 „ qu'à eux-mêmes, et que si la place ne con-
 „ sentoient pas à se rendre, elle auroit tout
 „ à craindre de leurs armes". La ville, mal
 approvisionnée, et, selon toute appa-
 rence, livrée aux dissensions des partis
 (91), demanda une courte trêve, qui lui fut
 accordée. Elle députa sur le champ vers le
 duc, Hermann, l'un des principaux bour-
 geois. Cet envoyé fit tant de diligence,
 qu'il arriva en peu d'heures à Kœnigsfeld,
 où étoit Albert. " Le plus grand danger,
 „ lui dit-il, menace les bourgeois de Zug,

(91) Autrement elle n'auroit pas été contrainte
 de se rendre ; car les Suisses ne connoissoient point
 l'art des sièges et n'avoient point de machines de
 guerre. D'ailleurs cette vérité résulte clairement de
 tout ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre.

„ fidèles à votre domination. Ils vous con-
 „ jurent de ne pas les abandonner, et de leur
 „ faire passer de prompts secours, attendu
 „ que les habitans des Waldstettes les tien-
 „ nent assiégés d'une manière qui ne leur
 „ permet pas de résistance”. Hermann étoit
 profondément ému en peignant la crise où
 se trouvoit sa patrie. Albert, l'écoutant à
 peine, le regarda avec un mépris insultant,
 et continua de s'entretenir avec un faucon-
 nier. Cette indifférence affligea vivement Her-
 mann, et il ne dissimula point sa douleur.
 Le duc lui dit qu'il pouvoit se retirer, que
 tout seroit bientôt reconquis. D'après son
 rapport, les habitans de Zug laissèrent entrer
 dans leurs murs la bannière des confédérés;
 et stipulant une réserve confirmative de la
 seigneurie et des revenus des ducs, ils jurè-
 rent d'une voix unanime l'alliance perpé-
 tuelle, dont les bases étoient la justice et la
 liberté [92].

(92) Le 28 Juin. --- On voit dans l'*Urbarium* de
 1309 quels étoient en ce pays les droits des ducs
 d'Autriche. C'étoient entr'autres, la justice, les dîmes,

Arme-
ment du
duc d'Au-
triche.

Cependant Albert, au lieu d'entreprendre à grands frais une guerre douteuse pour les cantons de Glaris ou de Zug, conçut le grand projet de soumettre les Zuricois, en réunissant toutes les forces, tant de ses alliés que de ses propres domaines; il se flattoit, par ce coup décisif, d'anéantir la puissance et la gloire de toute la confédération. Dans cette vue, il imposa une taxe extraordinaire et considérable sur les produits des biens de tous les ordres du clergé, sur tous les curés, et sur les étrangers établis en Autriche (93). L'odieuse politique de son père, l'empereur Albert I, avoit humilié la noblesse et les hommes de tout rang; et il

certaines contributions foncières. Le cens des pêche-
ries paroît presque incroyable : 7600 poissons de dif-
férente espèce. Dans la cour d'Aegeri, le droit d'a-
voué appartenoit au seigneur, la propriété à l'abbaye
d'Einsidlen. Menzigen, avec le petit lac de Finst, dé-
pendoit aussi de la cour de Nühein, qui appartenoit
à Einsidlen. Quand la taxe étoit de 100 L., le Zuger-
berg en payoit 54, le territoire de Bar, 46.

(93) *De laneo unum aureum, de arcâ dimidium
florenum.* Chron. Zwetl. prius.

abusoit

abusoit de leur patience pour mettre en avant, tantôt des contributions générales sur les biens [94], tantôt des capitations inouïes [95]. Les impôts commençoient alors à devenir plus fréquens. Jusques-là, les princes avoient vécu des produits de leurs terres et des présens de leurs sujets, sans troubler qui que ce fût dans la sûreté de sa personne ou de ses biens. A mesure que la noblesse perdit de son ascendant, on vit de plus en plus les nations pressurées par des taxes dont elles n'avoient pas l'habitude, et obligées de fournir la solde des troupes de leurs souverains, pour des expéditions qui leur étoient indifférentes. Le prince acquit insensiblement sur toutes les propriétés une puissance sans bornes, presque incompa-

(94) *De omnibus substantiis. 2 den. par livre. Chr. Neoburg. 1343.*

(95) *De quâlibet personâ grossum denarium, exactio inhonesta et inaudita. Chron. Mellic. 1336.* Cette capitation se percevoit sur tous les paysans et paysannes, et même sur les enfans nouveaux nés, dans les biens du clergé. *Chron. Zwetl. prius, 1339.*

tible avec la prospérité du corps social ; enfin chaque Etat devint une sorte de ferme, et l'Europe admira notre siècle, où les *voies et moyens* d'attirer dans le trésor du maître l'argent de l'intérieur et celui du dehors, passèrent pour le chef-d'œuvre de la science politique. A l'époque des hostilités des anciens ducs d'Autriche contre les Waldstettes, les guerres étoient peu dispendieuses sous un rapport, en ce que les armées ne traînoient point d'artillerie de campagne à leur suite, et qu'elles étoient seulement accompagnées de quelques machines de siège d'un prix médiocre ; mais avant, et sur-tout après la grande peste de treize-cent-quarante-neuf [96], la solde des troupes étoit beaucoup plus forte que de nos jours (97).

(96) V. dans les Ann. Leobiens. ad 1348, combien l'on eut de peine, durant quelques années, à se procurer des domestiques des deux sexes.

(97) Quittance de Pierre de Goumoëns, 1347, par laquelle il reconnoît que lui et ses quatre compagnons d'armes, pour 212 jours, (depuis le 7 Fév. jusqu'aux 2 Sept.) qu'ils ont passés en garnison à Vesoul en Champagne, ont reçu pour eux cinq 390 L.

L'accroissement de la population dans la plus grande partie de l'Europe, facilite aujourd'hui les enrôlemens, et les facilite d'autant mieux, que le moindre de nos paysans connoît des besoins dont on n'avoit aucune idée à la cour du duc Albert [98]. En considérant d'une part l'énormité de la solde, qui néanmoins étoit, pour ainsi dire, la seule dépense des caisses militaires de ce tems-là, et de l'autre côté, les fraix presque incroya-

de solde, et qu'il lui a été payé en sus 280 L. D'après un autre document, de 1354, un de mes amis (voy. plus haut, note 47) calcule que, dans les guerres d'Allemagne, six cavaliers et quarante fantassins requièrent mille-huit florins en six mois. Les gens d'Eudes, duc de Bourgogne, payent à ce Goumoens 350 petits flor. pour un cheval *morey baucain*, qu'il a perdu à son service, et 70 pour deux *roncins*. (Ch. d'Othon de Granson et du duc Eudes, 1347). Le comte Jean de Frobourg fut obligé d'assurer à Gunther d'Eptingen, pour l'indemniser de la perte de quelques chevaux, 30 marcs d'argent sur le péage de Wallembourg. Brukner, p. 1442. (il est fâcheux qu'il ne précise pas le nombre des chevaux.)

(98) Le tabac, le café, le sucre.

bles des armemens actuels , qui , plus que toute autre chose , ont contribué à changer l'aspect de la république Européenne , il ne faut pas oublier que le numéraire qui étoit alors en circulation dans les Etats policés , a pour le moins décuplé [99]. Ainsi , pour peu que l'on fasse entrer en balance le sommeil de l'industrie , l'état du commerce de ces contrées , qui dans le quatorzième siècle tendoit plus à décheoir qu'à prendre de l'extension , et les ménagemens dont les princes , encore mal affermis dans leur pouvoir , étoient obligés de se servir pour toucher à l'argent de leurs sujets , on trouvera qu'au milieu d'un si grand nombre de guerres privées , si le duc Albert ne levoit qu'avec peine et pour un tems fort court des forces considérables , c'étoit parce que ses dépenses militaires lui étoient aussi onéreuses , et l'étoient encore plus à ses vassaux , que les guerres des puissances actuelles ne le sont à elles-mêmes et aux nations qu'elles gouvernent. Voilà aussi pourquoi les conquêtes

(99) Depuis la découverte du nouveau monde.

étoient déjà plus difficiles. Si de nos jours le système politique a encore un peu plus de solidité, il la doit moins à la proportion établie entre les revenus et les dépenses militaires, qu'à la situation réciproque de quelques puissances du premier ordre, assez circonspectes pour ne faire ni tout le bien, ni tout le mal qui est à leur disposition.

Albert reçut des renforts de l'électeur de Brandebourg, Louis, fils de l'empereur Louis de Bavière, de toute la maison de Neuchâtel, de la maison de Montfort, des comtes de Wurtemberg, d'Oettingen, de Fürstemberg, de Thierstein, et de Nellenbourg, Eberard de Kibourg, de Baden-Hochberg, des ducs d'Urslingen [100] et de Tek, de cinq évêques, de vingt-six comtes distingués, parmi lesquels se trouvoit le bourgrave de Nuremberg. Ses traités d'alliance lui procurèrent aussi les milices

Il va camper devant Zurich.

(100) Le château d'Urslingen étoit déjà vendu; mais le dernier duc mourut dans cette seconde moitié du quatorzième siècle. Son héritière épousa Ferdinand, duc de Tek.

des deux Fribourg, de Bâle, de Strasbourg, de Schaffouse et de Berne. Les Erlach, les Bubenbergs, les Weissembourgs, grossirent le détachement de leur patrie, déjà accru des habitans de Langenberg, de l'Oberland, de Laupen et du Hasli, auxquels se joignirent ceux de Payerne, de Morat et de Soleure [101], alliés des Bernois. Toutes ces troupes formèrent une armée de trente mille hommes d'infanterie, et de quatre mille lanciers à cheval [102], dont Albert confia le commandement au comte Eberhard de Wurtemberg (103). Trois semaines après l'alliance de Zug, il alla mettre le siège de-

(101) Krieg, loc. cit. p. 161. Les seigneurs sont, à peu de choses près, les mêmes que nomme Tschudi sous l'année 1354; les villes sont différentes.

(102) Non pas 100,000, comme on lit dans la chron. Zwettl. poster. Le nombre de 30,000 est tiré de la chron. d'Albert Muller, qui étoit gouverneur impérial à Zurich. (Roo a fait usage de cette chronique) Si Stumpf ne met que 10,000 hommes, c'est visiblement une faute de copiste.

(103) Tschudi, d'après Krieg, le nomme Egbert; Silbereisen, T. 1, p. 181, l'appelle Eberhard.

vant Zurich. Son camp s'étendoit sur les hauteurs voisines de Høngk. Les Zuricois gardoient leur ville; les confédérés étoient campés dans les retranchemens de Zurichberg.

Les Autrichiens, à la faveur d'un bois, bâtirent un pont sur la Limmat; mais pendant la nuit, les assiégés le rompirent au moyen d'un radeau qu'ils abandonnèrent au courant. Cependant l'ennemi trouva un gué, qui le mit à même d'envoyer à la provision dans les environs de Friesenberg, entre la Limmat et la Sil. Une irruption des Lucernois mit ce détachement en danger. Ceux du camp de Høngk s'en étant aperçus, passèrent le gué en toute diligence au nombre de trois mille chevaux. Les Lucernois furent battus, et s'enfuirent avec perte du côté de la Sil. Quoiqu'elle eût devant soi une campagne spacieuse et fertile, l'armée souffroit de la disette; les approvisionnemens étoient presque nuls, et l'on ne ménageoit point assez les ressources du moment. Ces multitudes d'hommes rassemblés de toutes parts, ne produisoient que peu d'effet. De pareilles armées étoient des monstres à plusieurs têtes, combat-

tant contre des héros. Elles ne s'accordoient que pour dévorer les moyens de subsistance. A armes égales, chacun de ceux qui en faisoient partie auroit triomphé de chacun de nos soldats; nos armées leur eussent peut-être fait grace, par un sentiment de compassion. L'électeur de Brandebourg sentit que ces troupes incommodes ne pourroient rien contre l'union et l'intrépidité des Suisses. Il offrit sa médiation au duc, en qualité d'ami; il la fit proposer aux Suisses par deux hommes de confiance, en qualité de fils d'un empereur qu'ils avoient constamment soutenu. Le lendemain, au point du jour, les Suisses, qui lui avoient fait passer leurs demandes, trouvèrent le pays évacué. Il ne restoit que le camp des Bernois; leur courage s'étoit indigné d'un départ aussi prompt, et leur retraite s'exécuta en plein jour. Peu leur importoit d'ailleurs que le duc triomphât de Zurich.

Paix. Au commencement de Juin, les envoyés des deux partis s'assemblèrent à Lucerne, en présence de l'électeur de Brandebourg, et la paix fut conclue dans les termes suivans :

„ Tous les prisonniers seront remis en li-
 „ berté: on se rendra mutuellement tous
 „ les pays conquis, et les biens dont on
 „ s'est emparé à titre de gage. Lucerne,
 „ Schwitz et Underwald acquitteront les
 „ droits et les revenus que le duc possède
 „ dans leur territoire. Zug et Glaris lui ren-
 „ dront l'obéissance qu'ils lui doivent, et il
 „ leur promet son amitié. Les confédérés
 „ prennent l'engagement de ne plus con-
 „ tracter d'alliance avec des contrées ou des
 „ villes qui dépendent de la maison d'Autri-
 „ che; Zurich et Lucerne, à ne plus admet-
 „ tre de paysans Autrichiens dans leur com-
 „ bourgeoisie. Le comte Jean sera mis en
 „ liberté; lui, Rodolphe et Godefroi, jurent
 „ amitié et amnistie aux Zuricois, et com-
 „ prennent dans leur serment Rapperschwyl
 „ et le pays de March. Le bailli, le con-
 „ seil et les bourgeois de Lauffenbourg, ju-
 „ rent de ne point prêter main-forte au
 „ comte, pour agir contre ce serment. S'il
 „ le viole, le duc Albert viendra contre lui
 „ au secours des Zuricois. Tous les traités
 „ d'alliance, ainsi que les franchises, droits

„ et coutumes , sont réservés ”. Les Suisses et le duc Albert souscrivirent, entre les mains de l'électeur, une charte par laquelle ils reconnurent l'acception de ce traité. Après que ces sûretés eurent été prises, le comte Jean sortit de sa prison, où il avoit été retenu pendant plus de deux ans et demi, et les seize ôtages furent renvoyés. Les Zurichois n'exigèrent du comte aucune indemnité pour sa dépense; le duc exigea de chaque ôtage neuf florins par mois (104). Ulrich de Bonstetten avoit été mis en liberté un an auparavant, par égard pour les instances de sa mère, Anne de Seon, âgée de quatre-vingts ans, et à la prière d'Hermann de Bonstetten, abbé de St. Gall, d'Anne de Bonstetten, religieuse du Frauenmunster, et de ses frères.

(104) En tout 1700 florins. Accord et union particulière du comte de Rapperschwyl avec Zurich. Av. St. Matthieu, 1352. Lettre des ôtages, dans laquelle ils assurent qu'ils obtiendront de la république le pardon de leurs amis, qu'ils nomment. Avant le jour de Zachée, 1352. Leur acquittement par Zurich, 13 Juin 1356.

De cet Ulrich et d'Adelaïde Manesse, fille du chevalier qui fut vainqueur à Tætowl, descendent les Bonstetten, dont la famille subsiste encore. Ainsi se termina la guerre occasionnée par la conjuration des bannis, que Rodolphe Brun conduisit avec cruauté, et ensuite lâchement, où le duc montra peu de dignité dans les négociations, et réunit avec beaucoup d'appareil une armée qui ne lui servit de rien; mais où les Suisses, par leur conduite à Rütelfeld, à Tætowl et à Küsnacht, par l'équité de leurs alliances, par leur modération dans le traité de paix, s'érigèrent dans la postérité un monument que l'ombre même du reproche ne sauroit atteindre.

On étoit encore dans l'hiver de cette année mémorable, lorsque les envoyés d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, cantons qui avoient secouru les Bernois à Laupen, pour sauver leur république de l'attaque des grands barons, se réunirent à leurs confédérés de Lucerne et de Zurich, et tinrent une diète à Lucerne avec les envoyés des Bernois. Là, pour empêcher qu'à l'avenir

Berne entre dans la confédération.
1353.

une alliance supérieure forçât Berne, comme dans l'été précédent, de prendre les armes contre eux, malgré sa propre volonté, ils reçurent cette ville dans leur confédération perpétuelle (105). Le traité fut conçu dans la teneur suivante : "Les trois Waldstettes, Uri, Schwitz et Unterwald, seront secourus par les Bernois, où, quand et comment ils le désireront et en auront besoin. Berne le sera de même par les Waldstettes, ainsi que les bourgeois de cette ville, et tous fiefs, hypothèques et possessions Bernoises. Les habitans des Waldstettes passeront le mont Brunig et descendront dans la vallée d'Unterseen sans dommage. S'il ne leur suffit pas de se montrer, ils iront en avant, et Berne

(105) Ce motif paroît aussi conforme à la nature des choses, qu'analogue à la date du traité. Le ressentiment de quelques Unterwaldiens contre Rinkenbergh, que Stettler donne pour raison, n'éclata que plus tard en hostilités ouvertes, et l'on en trouveroit plus de vestiges dans le traité, s'il en avoit été la cause.

„ payera un gros tournois à chacun d'eux.
 „ Les guerres générales seront aux fraix de
 „ tous. Il ne sera rien payé dans l'Aargau ,
 „ de quelque part que vienne la réquisition
 „ (106). Il ne sera rien payé, si une partie
 „ des forces combat dans l'Oberland , et
 „ que l'autre marche dans les vallées contre
 „ l'ennemi (107). Nous, Bernois, promet-
 „ tons à ceux de Zurich et de Lucerne, de
 „ leur prêter main-forte à la réquisition de
 „ nos confédérés communs. Nous, habitans
 „ de Zurich et de Lucerne, garantissons et
 „ jurons loyalement, que si Berne est atta-
 „ qué et requiert les Waldstettes, nous mar-
 „ cherons à son secours, sans retard, à nos
 „ propres fraix, comme lui portant une af-

(106) On commençoit à regarder la maison de Habsbourg comme un ennemi héréditaire.

(107) Dans ce cas, chacun devoit subsister aux dépens de l'ennemi. En général, le gros tournois étoit moins une solde qu'un viatique. Les habitans des Waldstettes ne pouvoient guère vivre de pillage dans l'Oberland et l'Oechtland, qui étoient tous peuplés de bourgeois externes.

„ ffection spéciale, dès que nous en serons
 „ requis par les Waldstettes. Les Bernois
 „ en agiront de même à notre égard. Si un
 „ différend s'élève entre les Waldstettes et
 „ Berne, on tiendra en conséquence une
 „ diète à Kienholz [108]. Si le plaignant
 „ est de Berne, il choisira dans le canton
 „ de l'agresseur un arbitre entre seize per-
 „ sonnes que le landammann lui désignera,
 „ ou qui lui seront proposées par la com-
 „ mune, au cas où il n'y auroit point de
 „ landammann. Chaque partie instituera en-
 „ suite deux juges; et les cinq hommes ainsi
 „ élus, jugeront l'affaire, sous la foi du ser-
 „ ment, à l'amiable et en observant de faire
 „ droit. Si le plaignant est des Waldstettes,
 „ il choisira pour arbitre un conseiller de
 „ la ville de Berne. Cette alliance, sauf
 „ la réserve des alliances antérieures, obli-
 „ gera tous nos descendants à perpétuité.

Différend
 à l'occa-
 sion du
 traité de
 paix,

Après avoir rendu les honneurs funèbres

(108) Près du lac de Brienz : les torrens ont em-
 porté le village et le château.

à Jeanne de Pfirt, son épouse [109], le duc exigea des habitans de Zug et des paysans de Glaris, qu'en renouvelant leur prestation de foi et hommage, ils abjurassent la confédération Helvétique. Cette mesure auroit annulé, sans que la tyrannie eût l'air d'y entrer pour quelque chose, ces anciennes franchises, que l'alliance des Waldstettes lui rendoit encore plus odieuses. La sûreté des peuplades étoit alors proportionnée à leurs moyens de résistance; lorsqu'elles étoient mal protégées ou opprimées par leurs seigneurs, elles n'avoient d'autre ressource que de se liguier ensemble. L'abbaye de

(109) La chron. Zwetl. prius, représente les funérailles de la duchesse comme un des motifs de l'empressement avec lequel la paix se conclut. Si elle mourut le 14 Décembre 1351, la chronique confond certainement la première et la seconde expédition. Mais puisque le duc Léopold naquit en 1351, (ibid. p. 110.) et que Jeanne mourut en couches, (Zwetl. *partum abortivit et cum maxima phrenesi extincta est*) on peut, quoique cela ne soit pas nécessaire, douter de l'année de sa mort.

Sekingen n'avoit pas interdit cet usage aux hommes qui s'étoient fixés dans le territoire de Glaris. Quant à la ville de Zug, le duc l'avoit abandonnée à ses propres forces. Quoique riche en fiefs et en domaines héréditaires, le duc d'Autriche n'étoit pas aussi puissant que le souverain d'un Etat qui n'est point morcelé. La situation de ses diverses seigneuries ne lui permettoit pas de réunir leurs milices, et il lui manquoit une armée permanente. Les confédérés mandèrent à Zug et à Glaris, que le traité de paix n'avoit porté aucune atteinte à l'alliance perpétuelle. Ils répondirent en conséquence au duc, qu'ils jureroient de lui être soumis, conformément aux droits énoncés dans le traité de paix. Le duc rejetta ce serment. Vers la Pentecôte, il alla joindre l'empereur à Weitra, accompagné de sept cents chevaux. Dans cette entrevue [110], ainsi qu'à la diète impériale de Worms, il accusa, devant les princes de l'empire, Zurich et tous les confédérés d'avoir excité ses sujets à trou-

(110) Chron. Zwetl. prius et posterius.

blér son gouvernement. La nation allemande qui n'a jamais reçu des loix que d'elle-même, et qui conserva toujours sa liberté en Espagne, en France, en Angleterre, en Italie, dans toutes les régions que soumit son courage, avoit long-tems supporté dans ses foyers le joug de la maison de Franconie. Quelques grands, subordonnés aux empereurs et assis à côté d'eux, dispoient à leur gré du pouvoir suprême, à l'exercice duquel participoit ailleurs la commune entière des hommes libres. Certains empereurs, effrayés de cette aristocratie, tirèrent les bourgeois de l'abaissement où ils étoient plongés; mais les princes ecclésiastiques et séculiers les dépouillèrent de la dignité impériale. Alors s'éleva entre les villes et les seigneurs une lutte intestine, qui avoit pour objet la suprématie et l'égalité, et qui ternissoit la majesté de l'empire aux yeux des nations étrangères. Le duc fut écouté favorablement: on s'intéressa à ses plaintes, on lui promit des secours. Les Suisses, les habitans de Zug et de Glaris, ne tenoient

leurs droits que de la nature [111].

L'empereur ayant fait une tournée dans le voisinage des Suisses, ils lui envoyèrent à Zurich [112] une députation chargée de tous les documens de la confédération. Leur examen prouva clairement l'innocence et la nécessité de cette ligue. En effet, elle laissoit dans toute sa plénitude l'autorité légitime du duc d'Autriche. L'empereur conseilla aux Suisses d'envoyer à ce prince une assurance itérative de leur soumission [113]; ils se conformèrent à cet avis; mais le duc ne leur fit point de réponse. Tout bien considéré, leur différend n'étoit point de nature à se terminer par des mots. Il s'agis-

(111) Au moins n'a-t-on publié aucune charte qui prouve leur concession; mais pour peu que l'on approfondisse les mœurs et les droits de l'Allemagne, on les trouve originairement établis dans toutes les familles, ou au moins chez la plupart.

(112) Ce fut dans ce voyage qu'il confirma aux Zurichois le droit de *non evocando*. Doc.

(113) L'empereur confirma aussi les chartes de franchises de 1231, 1274, 1297, 1309. Tschudi.

soit moins de quelques droits féodaux assez minces, que des limites de la puissance souveraine; et sur cet article, l'éducation, le rang, la manière de vivre, peuvent suggérer des opinions très-diverses à un prince sage, et à des peuples vertueux. La décision des querelles de ce genre dépend du soin avec lequel le plus prudent et le plus brave met les circonstances à profit. Albert vouloit affoiblir la confédération Helvétique, pour subjuguier peu-à-peu les cantons Suisses.

Il commença par accabler ses sujets d'une contribution telle qu'ils n'en avoient jamais ^{Second armement du duc.} supporté de semblable, et par prendre dix pour cent du produit de tous les vignobles [114]. Les impôts directs étoient alors d'autant plus considérables, que la simplicité des travaux ne permettoit pas de les répartir sur beaucoup d'objets. Le duc envoya ensuite des requisitoires à tous les chevaliers, à tous les seigneurs opulens et distingués de l'Autriche intérieure [115]; il fit procla-

(114) Zwetl. post.

(115) *Quasi mille galeatos.* Zwetl. prius.

mer dans l'Autriche antérieure, que toutes les milices fussent prêtes à marcher en treize-cent-cinquante-quatre. Enfin il adressa des sommations si pressantes à tous les Etats de l'empire, il y ordonna des enrôlemens si nombreux, qu'on lui supposa moins le projet de conquérir les vallées de la Suisse, que l'intention d'étaler aux yeux de l'Allemagne toute la pompe de la puissance Autrichienne (116).

Comment
cement
de la guer-
re d'Em-
pire.

1354.

L'empereur se rendit à Zurich aux environs de Pâques; et offrit son jugement aux deux parties. Le duc, qui ne pouvoit rien perdre, puisque personne ne songeoit à le dépouiller de quoi que ce fût, accepta sans réserve l'arbitrage de Charles; les confédérés réservèrent leur alliance. Plus on désapprouva cette réserve, plus ils se montrèrent résolus à ne pas s'en départir. L'Empereur impatient et irrité, déclara que leur alliance étoit nulle; que les membres du corps germanique ne pouvoient s'allier entr'eux;

(116) Hagen.

qu'ils eussent à décider sous deux jours s'ils vouloient déferer à sa sentence. Leurs députés examinèrent ensemble lequel entraîneroit le plus d'inconvéniens, de rompre leur ligue, ou d'être en butte au courroux de l'empereur. Après une mûre délibération, tandis que la cour de Charles IV, tous les conseillers et agens des ducs d'Autriche, ainsi que les bourgeois et les paysans des vallées de Suisse, qui se trouvoient alors à Zurich, attendoient l'issue de leurs résolutions avec le plus vif intérêt, ils envoyèrent au jour marqué le bourguemestre Rodolphe Brun, notifier à l'empereur, au nom de tous les confédérés, " qu'ils étoient des hommes
 „ simples, peu versés dans les affaires; mais
 „ qu'ils tiendroient ce qu'ils avoient juré
 „ [117] ". Aussi-tôt il fut envoyé des réquistaires dans toutes les principautés alliées de la maison d'Autriche, dans les Etats héréditaires de Charles IV, dans le Palatinat du Rhin, la marche de Brandebourg, à tous

(117) Koenigshoven, dont Schilter a publié la chronique.

les seigneurs et à toutes les villes de Franconie et de Souabe. Insensiblement l'Allemagne entière fut en mouvement.

Cependant les Suisses proposèrent au duc de leur vendre les droits et l'autorité qu'il possédoit dans leur territoire ; ils offroient de s'en rapporter à l'estimation de l'empereur. L'empereur lui-même avoit dessein de faire cette acquisition au profit de l'Empire. Il se proposoit, suivant son usage, d'en traiter peu de tems après d'une manière avantageuse avec les Confédérés. Enflé de l'espérance de soumettre ces peuples courageux, et de conquérir, avec le passage du S. Gothard, un cordon de frontières alors très-importantes (118), le duc refusa d'accéder à ces propositions. Vers la fin de Juin, les Suisses reçurent de Regensbourg (119) une déclai-

(118) Albert n'étoit pas encore maître du Tirol. Il avoit peu d'influence en Rhéthie. L'Italie étoit le théâtre de plusieurs guerres ; mais le S. Gothard étoit important pour le commerce de l'Autriche antérieure.

(119) Tschudi, qu'en général il ne faut pas confondre avec le reste des chroniqueurs, nous a con-

ration de guerre au nom de l'empereur ; motivée par le refus de son arbitrage. Quelques jours après, les troupes Autrichiennes passèrent la Glatt, qui étoit la limite du comté de Kibourg.

Le comte Jean de Habsbourg-Rapperschwyl ^{Le duc achète Rapperschwyl.} étoit seigneur d'un vaste territoire, mais il manquoit d'argent (120). Environné de misérables huttes, il dominoit sans gloire sur les décombres des villes et des châteaux que le bourguemestre avoit ravagés. Les suggestions du duc d'Autriche le portèrent à déclarer, qu'il ne prendroit aucune part à cette guerre. Ce prince ne borna point là ses négociations secrètes avec le jeune comte. Il profita de son dénuement et de sa ruine

servé ce document, ainsi que les autres sentences, traités et garanties dont il est fait mention dans ce chapitre.

(120) De là la vente de sa part dans le péage de Fluelen, à Rodolphe son frère, en 1361; son père l'avoit eue dans la succession de Werner de Honberg. De là aussi l'engagement d'une rente de 30 florins, pour un prêt de 350 florins, 1362.

prématurée pour le décider à lui vendre la seigneurie de Rapperschwyl. Jean de Habsbourg partagea ensuite avec ses frères, Rodolphe et Godefroi, la succession de leur père (121). Le 2 Août, au soir, les Autrichiens levèrent leur camp de la Glatt. Ils marchèrent toute la nuit; au point du jour, le comte leur remit Rapperschwyl. Tout le peuple prêta serment au duc d'Autriche. On se hâta de réparer sur des plans magnifiques, et argent comptant, les murs, le château et la ville, où l'on bâtit ces rues spacieuses qui s'étendent depuis le château jusqu'au lac. Cette acquisition soumit aux volontés du duc le pèlerinage d'Einsidlen, les débouchés du commerce, et toutes les relations des Glaronnois, de Zurich et des Waldstettes; il environnoit Zurich de ses possessions, comme comte de Kibourg et de Rapperschwyl.

(121) Les documens se trouvent dans Herrgott. Lauffenbourg devint le domaine principal de Jean, le Klekgau de Rodolphe, et la Marche qui entoure le vieux Rapperschwyl (le pays de March) échut en partage à Godefroi.

Tandis que des bords de la Glatt, il menaçoit la patrie de Rodolphe Brun, six mille hommes de Rapperschwyl marchèrent contre les retranchemens d'Obermeila, battirent la garnison, composée de trois cents hommes, dont il ne survécut que six, et s'emparèrent des retranchemens. Ils ravagèrent de fond en comble cet excellent vignoble (122), et portèrent le fer et le feu sur tous les rivages voisins.

Trois semaines après, on vit paroître l'empereur à la tête d'une armée nombreuse, ^{Guerre d'Empire.} tirée de la Bohême; Rodolphe, électeur palatin; l'électeur Louis de Brandebourg, associé presque malgré lui à cette expédition; Jean Senn de Münsigen, évêque de Bâle; Jean de Windegk (123), évêque de Constance; Ulrich de Metsch, évêque de Coire; les évêques de Bamberg, de Wurtzbourg et de Freysing, une foule de comtes et de gentils-hommes, et l'élite des forces de vingt-trois

(122) Vitodur. an. 1335, atteste que le vin y étoit bon dès ce tems-là.

(123) Ou Widlach; de la noblesse de Schaffouse.

viles voisines (124). Toutes ces troupes passèrent la Glatt, joignirent le duc, et campèrent devant Zurich, dans le territoire d'Hirslanden, près du Kœferberg, et dans les pâturages. Le tumulte régnoit dans ce camp; les soldats ravageoient la contrée, et l'armée entière marquoit le plus profond dédain pour l'ennemi. Comment en effet, quatre mille casques couronnés, plus de quarante mille hommes de cavalerie ou d'infanterie (125), tenant quatre mille Suisses assiégés, auroient-ils désespéré du succès? Les assiégés firent plusieurs sorties, tant pour ne pas laisser endormir leur vigilance, que pour chercher l'occasion d'instruire du sujet de la guerre les connoissances qu'ils avoient dans le camp.

(124) Berne étoit aussi dans ce nombre, attendu que l'empire et ses guerres étoient ordinairement réservés dans ses traités d'alliance. Il se peut d'ailleurs que les Bernois fissent volontiers cette expédition, dans l'espérance de contribuer à la paix.

(125) Comme en général les chroniqueurs aiment à compter par cent mille, Schodeler compte ici 100,000 hommes, et Hagen, si ce n'est pas une faute de copiste, 80,000.

Ces communications jetèrent dans l'esprit des Allemands des germes de réflexions inquiétantes.

On les avoit requis pour une guerre qui intéressoit tout l'empire, et pour marcher contre des vassaux rebelles. Mais non-seulement un siège long et dispendieux alloit asservir à un prince cette ville florissante; sa prise devoit encore établir en principe, que les Etats de l'empire n'avoient pas le droit de contracter des alliances entr'eux. Or les villes n'avoient que cette ressource contre l'arrogance des seigneurs voisins; et si la constitution germanique a résisté jusqu'à nos jours à l'ambition des empereurs puissans, elle n'en a été redevable qu'aux alliances mutuelles des Etats qu'elle régit. Les principaux bourgeois de Zurich se répandirent dans le camp, sous divers prétextes. Ils racontèrent, ce qu'ils savoient mieux que personne,

“ de quels humbles commencemens et avec
 „ quelle promptitude effrayante, une suite
 „ non interrompue d'entreprises audacieuses
 „ avoit élevé la maison de Habsbourg à ce
 „ haut degré de puissance; que le grand-

„ père du duc étoit encore à la solde de
 „ leur ville, il y avoit à peine quatre-vingt-
 „ dix ans; et que, dans cet intervalle, les
 „ comtes de Habsbourg avoient acquis et
 „ gardé Kibourg, Baden, Lenzbourg, le
 „ Landgraviat de Bourgogne, Lucerne, Fri-
 „ bourg, Aarbourg, Pfirt, Rapperschwyl,
 „ Beronmunster, Einsidlen, Sekingen et
 „ Glaris, de vastes possessions en Alsace,
 „ dans la Souabe, le Burgau, l'Autriche, la
 „ Stirie, la Marche Venede, la Carniole et
 „ la Carinthie; et que par-tout ils avoient
 „ étendu leur autorité beaucoup plus loin
 „ que leurs ayeux. Combien d'Etats n'avoient-
 „ ils pas menacés? Contre qui n'avoient-ils
 „ pas dirigé leurs attaques? Les bergers des
 „ Alpes eux-mêmes n'avoient pas été à l'abri
 „ de leur ambition. Pourquoi les princes
 „ de l'empire vouloient-ils sacrifier Zurich
 „ au duc Albert, à l'insatiable avidité de la
 „ maison de Habsbourg? Pourquoi les villes
 „ concouroient-elles à cette injustice?" Au
 milieu de ces représentations, Zurich, en
 signe de fidélité et de liberté impériale,
 arbora sur une de ses tours l'aigle noir en

champ d'or, qui se voyoit sur les bannières
 du Saint Empire Romain. Au même instant,
 les députés des Confédérés, une foule de
 seigneurs et de magistrats des villes, se pres-
 sèrent en tumulte à l'entrée de la tente de
 Charles, et demandèrent qu'il donnât la paix
 à la Suisse. Le vieux duc d'Autriche com-
 battoit ces sollicitations de tout son pouvoir.
 Enfin, l'empereur Charles déclara, " qu'il ne
 „ lui paroissoit pas convenable qu'un empe-
 „ reur fit la guerre à des peuples de l'em-
 „ pire, contre le vœu de la majorité de ses
 „ membres, et que, puisque l'Allemagne
 „ sembloit approuver la réserve de la con-
 „ fédération perpétuelle des Suisses, il n'a-
 „ voit plus autre chose à faire qu'à pronon-
 „ cer le jugement". Toute l'armée impériale
 se retira le lendemain (126). Le départ s'ef-
 fectua avec tant de précipitation et de désor-
 dre, que l'on ne sait quel corps plia ses
 tentes le premier ou le dernier. On ignoroit

(126) L'empereur passa la Glatt le 20 ou le 21 de
 la lune d'Août. La retraite eut lieu le 14 Septembre.
 V. Bullinger.

si le pas appartenoit au duc, qui avoit suscité cette guerre, aux Bohémiens, sujets directs de l'empereur, ou, suivant l'antique usage, à la bannière de l'écu de St. Georges, que portoit l'évêque de Constance. Cette guerre, qu'il seroit plus naturel d'appeller un simple voyage (127), entreprise, comme toutes les guerres d'empire, avec une pompe et une ostentation prodigieuses, fut conduite sans énergie, et cessa d'elle-même.

On ne
veut plus
de guerre
1355.

L'année suivante, les Suisses et les Autrichiens combattirent avec des succès divers, s'épuisant et se fatiguant mutuellement, suite naturelle de la manière de guerroyer, en usage dans ce siècle. Le comte Eberhard de Kibourg ouvrit aux Confédérés les marchés de sa seigneurie (128). Albert voyant que ses peuples étoient découragés, acheta quinze cents chevaux-légers de Louis-le-Grand, roi de Hongrie. Cette milice, qui prit naissance en Asie dans l'antiquité la plus reculée (129),

(127) Koenigshoven ne la nomme pas autrement.

(128) Traité de Berthoud, 1355; Tschudi.

(129) Des vastes plaines de Scythie, les Parthes

est remarquable en Europe, sur-tout des deux côtés du mont Crapac (130), par son aptitude à livrer bataille à l'improviste dans quelque position qu'elle se trouve, par la rapidité de sa fuite, et l'art de vaincre en fuyant. Les fleuves ne retardent point sa course; elle brave la disette, et là même où elle ne doit pas résister, elle est encore invincible. Le gouverneur Albert de Bucheim la repartit autour de Zurich, à Rapperschwyl, à Bremgarten, à Baden, à Regensburg, et à Winterthur. Elle vouloit piller suivant sa coutume; mais Zurich avoit de fortes murailles, et les Suisses avoient leurs habitations dans les Alpes. Les Hongrois furent donc réduits à piller quelques villages Autrichiens. Ils battirent les paysans, incendièrent les châteaux, coupèrent les moissons, enlevèrent le bétail dans les prairies,

l'amènèrent dans la Perse. La nature indiqua cette tactique par-tout où il y avoit des plaines, comme dans la Sarmatie et dans la Numidie.

(130) En Pologne et en Hongrie.

et la farine dans les moulins ; en un mot , ils achevèrent la ruine de ce malheureux pays. Tout ce qui faisoit partie du Thurgau ou de l'Aargau , gentilshommes ou vilains , riches et pauvres , d'un concert unanime , se hâtèrent de faire la paix , avec la participation ou sans l'aveu du duc leur seigneur , avant que tout fût ravagé. Un motif aussi impérieux surmonta enfin l'opiniâtreté du duc ; il consentit à Regensbourg , en présence de l'empereur , que la confédération des Suisses fût réservée dans la sentence.

Tentative pour
diviser les
Suisses.

Aussi-tôt Charles IV leur fit passer un modèle de la déclaration qu'ils devoient remettre pour apaiser le duc. Des conseillers Autrichiens , au lieu de porter cet acte à une diète des Confédérés , le promenèrent dans chacun des cantons. Rodolphe Brun convoqua quelques membres du conseil de Zurich , et le souscrivit au nom de sa commune. Les envoyés le quittèrent fort satisfaits , et se rendirent à Zug et à Lucerne. Persuadés que parmi des Suisses , ils pouvoient s'affranchir sans danger du masque de la dissimulation , ils

ils ne se contraignoient, ni dans leur langage, ni dans leurs gestes. Les habitans de Zug les observèrent, et fondés à soupçonner leurs intentions par ces indices extérieurs, ils remarquèrent dans l'écrit de l'empereur un mot qui pouvoit compromettre le maintien de la Confédération. Ils en firent prévenir le landammann de Schwitz. Sur le champ, la commune de Schwitz écrivit à celles d'Uri, d'Underwald et de Lucerne, " pour que la sentence ne fût acceptée nulle part, et que tous les cantons se hâtassent de nommer des députés, qui se réuniroient à Zurich ". A l'ouverture de la diète, les députés de Schwitz demandèrent la lecture de l'écrit que les Zuricois avoient signé. Il y étoit dit au nom du duc Albert (131): " Les Suisses évacueront les terres, villes, châteaux et justices appartenantes à nous ou aux nôtres, dont eux ou leurs confé-

(131) La sentence de l'empereur, l'acte dont Albert exigeoit l'acceptation signée, l'écrit additionnel des Zuricois, se trouvent dans Tschudi.

„ dérés se sont mis en possession par suite
 „ de cette guerre; ils restitueront les serfs
 „ qui en dépendent.” Les conseillers du duc
 entendoient par-là que l’alliance de Zug et
 Glaris seroit annullée. “ En cas de refus de
 „ la part des Confédérés, ajoutoit l’écrit,
 „ Zurich contracte l’engagement d’unir con-
 „ tr’eux ses forces aux nôtres. Tout procès
 „ relatif aux droits de la maison d’Autriche,
 „ sera décidé à Uznach, ou à Unterseen, par
 „ un juge qui ne sera point confédéré, mais
 „ choisi entre trois Autrichiens et autant de
 „ Zuricois, ou par la voie du sort entre les
 „ uns ou les autres. Nous, duc Albert, pro-
 „ mettons sur notre honneur assistance aux
 „ Zuricois, si quelqu’un menaçoit de les in-
 „ quiéter par rapport à cet engagement. Les
 „ alliances, les franchises et les droits sont
 „ réservés. Néanmoins l’alliance des Zuri-
 „ cois avec les confédérés, ne doit pas s’op-
 „ poser à l’exécution de cette clause. Tout
 „ acte de désobéissance attirera la disgrâce
 „ de l’empereur à ceux qui s’en rendront
 „ coupables”. A cette lecture, tous les con-
 fédérés se levèrent en tumulte; ils s’écrièrent

avec énergie, " que si, dans ce passage équi-
 „ voque, l'empereur faisoit allusion à leurs
 „ traités avec Zug et Glaris, ce prince les
 „ avoit trompés, et qu'ils rejettoient sa sen-
 „ tence. Que vouloit dire l'expression, *ses*
 „ *Waldstettes*, employée dans l'écrit ? Un
 „ empereur les avoit-il subjugués ? étoient-
 „ ils des valets ? leurs ancêtres n'avoient-ils
 „ pas accepté la protection de l'empire, sans
 „ contrainte, en hommes libres, et de leur
 „ propre mouvement ? Sommes-nous les
 „ *Waldstettes* du duc ? Il a chez nous des
 „ propriétés dont nous le laissons jouir ; mais
 „ nous sommes libres ; nous ne connoissons
 „ d'autres loix que les nôtres, loix égales
 „ pour tous, pour les hommes libres et pour
 „ les serfs. Nous avons une confiance ami-
 „ cale dans nos alliés de Zurich ; mais pour-
 „ quoi n'a-t-on pas les mêmes égards pour
 „ tous les confédérés ? Pourquoi, dans nos
 „ vallées, un juge qu'il plaira aux Zuricois
 „ et à l'Autriche de charger de nos intérêts,
 „ sans notre participation, prononceroit-il
 „ sur nos biens ? N'avons-nous pas donné,

„ il n'y a pas encore quatre ans, la préfé-
 „ rence sur tous nos devoirs présens et fu-
 „ turs à notre Confédération, gage unique
 „ de notre prospérité et de notre gloire?
 „ Sans cela, sur quoi seroit assise la perpé-
 „ tuité de notre alliance? ” Ces mots furent
 prononcés avec l'accent du courroux et de
 la douleur. Le bourguemestre répondit,
 “ qu'il étoit parfaitement innocent de cette
 „ bévue; qu'à leur arrivée, les conseillers
 „ Autrichiens avoient fait une diligence
 „ extrême, parce qu'ils avoient d'autres affai-
 „ res d'une haute importance; qu'il n'avoit
 „ pas voulu les retarder, et que par cette
 „ raison, n'étant point d'un caractère soup-
 „ çonneux, il avoit signé sans défiance; qu'au
 „ surplus, rien n'étoit désespéré; que, pour
 „ l'amour de la paix, il falloit chercher des
 „ moyens plus doux. On pouvoit députer
 „ à l'empereur, et lui exposer amicalement
 „ l'état des choses; Zurich ne pouvoit retirer
 „ sa signature; mais les liens de la Confé-
 „ dération n'en recevroient point d'atteinte”.
 Les Confédérés arrêterent enfin, d'expédier
 sur-le-champ un courier à l'empereur, et de

lui demander une explication. Ils attendirent impatiemment sa réponse jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante (132).

Un si long retard aigrissoit leur mécontentement. Tandis qu'ils s'affermissoient dans la résolution de l'emporter par la douceur ou par les armes, les Zuricois firent avec le duc (133) une alliance, par laquelle il fut stipulé qu'ils se prêteroiént mutuellement des secours dans une circonférence beaucoup plus étendue que celle de la Confédération; en effet, elle avoit pour limites le Rhône, le Jura, la Franche-Comté; elle s'étendoit jusque dans le Wasgau et dans le val de Kinsing, d'où elle gaignoit Rothwyl, l'Artenberg, et le Septmerberg dans la Rhétie. Les Zuricois laissèrent au gouverneur Autri-

1356.

(132) On peut voir comment cette affaire fut envisagée en Autriche, par ce que dit la Chron. Zwetl. poster.: *Zuricenses ab imperatore Alberto conciliantur, ita ut subdantur ei quasi proprii*. Et telle fut à-peu-près l'opinion des confédérés.

(133) On pourroit dire aussi qu'ils la renouvelèrent, attendu que l'alliance de 1350 étoit expirée. Mais les tems n'étoient pas les mêmes.

chien la décision des cas où l'on seroit tenu de remplir les conditions du traité. Ils réservèrent à la vérité les Suisses; mais après avoir juré cinq ans auparavant de donner le pas à leur confédération sur tous leurs engagements à venir, l'année précédente les avoit vus signer que leur alliance avec le duc auroit le pas sur elle.

Lorsque dans une ligue de plusieurs villes et de plusieurs pays, les uns s'adonnent préférentiellement aux armes, d'autres à l'agriculture, et d'autres au commerce, il résulte pour l'ordinaire du choc des intérêts privés, que chacun poursuit son propre avantage. C'est ainsi que les Zuricois, pour le bien de leur commerce, formèrent des alliances pareilles à celle-ci. Pour procéder légalement, nul canton confédéré n'auroit dû former d'alliance qu'après l'avoir fait consentir dans une diète à la pluralité des voix. Les bénéfices commerciaux sont infiniment au-dessous de l'avantage attaché au maintien général de la ligue. Les rois ont besoin d'argent pour payer leurs soldats; les Suisses défendent eux-mêmes leur patrie, et n'ont besoin que de

vivres. Je sais que la rupture ou la généralité des alliances particulières seroit préjudiciable à plusieurs cantons. Mais si la Confédération veut se montrer avec l'énergie et la dignité convenables dans les négociations des cours, il importe encore plus qu'il n'importoit du tems de Rodolphe Brun, qu'en pareille circonstance, tous les cantons s'unissent pour former une seule nation (134). Il en est d'un Etat comme d'un particulier: lorsqu'il veut être indépendant, il faut qu'il sacrifie à ce noble projet une foule de pechans bien-aimés et d'avantages personnels. Celui qui n'en a pas la volonté ou la force, voit la liberté lui échapper, parce qu'il en est indigne, ou qu'il est trop foible pour l'atteindre.

Enfin, Charles IV déclara, " que les Suisses
 „ devoient ne point envisager Glaris et Zug
 „ comme cantons alliés, ou s'attendre à sa
 „ disgrâce et à tout le mal que ses armes

Les Suisses font avorter ce projet.

(134) Même pour l'avantage du commerce; et il résulte de l'oubli de cette vérité, que les anciennes franchises commerciales ou les anciens usages vont toujours en dépérissant.

„ pourroient leur faire ". Les Confédérés
 assemblèrent une diète à Lucerne. Zurich
 demeura neutre au milieu de ces grands inté-
 rêts. Schwitz opina, " qu'il falloit rejeter la
 „ sentence, et s'en reposer pour les suites
 „ sur la justice divine et sur le bras des
 „ Confédérés ". Lucerne, Uri et Underwald
 tempérèrent la roideur de Schwitz. On
 convint " de l'impossibilité d'admettre la
 „ sentence, à moins que le duc n'effaçât
 „ l'expression de ses *Waldstettes*, et ne ratifiât
 „ l'alliance contractée avec Zug et Glaris ".
 Albert de Bucheim, gouverneur Autrichien
 des contrées voisines, exigea sur ces entre-
 faites le serment d'hommage des habitans de
 Zug et des Glaronnois. " Si le duc confirme
 „ notre alliance, lui répondirent-ils, ou si
 „ les Confédérés y renoncent, nous saurons
 „ alors quel serment nous devons prêter ".
 Bucheim leur fit des menaces qui les intimi-
 dèrent. La commune de Schwitz, informée
 de leurs allarmes, arrêta, " que personne ne
 „ savoit ce que feroit le duc, mais qu'elle
 „ savoit parfaitement avoir juré alliance avec
 „ Zug et Glaris, qu'ainsi elle les soutien-

„ droit avec tous les Confédérés, ou seule-
 Elle envoya sur-le-champ des députés requé-
 rir Lucerne, Uri et Underwald. Ces cantons
 parurent se porter à cette démarche avec plus
 de lenteur. La vraie prudence consiste à pré-
 voir avant de résoudre, et à ne plus différer
 quand la résolution est prise. Fidèles à cette
 maxime, les habitans de Schwitz se hâtèrent
 de marcher sous la bannière de leurs ayeux.
 Ils arrivèrent à Zug et à Glaris, les prirent
 sous leur sauve-garde et sous celle de leurs
 Confédérés, reçurent le serment des peuples,
 et leur prêtèrent serment à leur tour, forti-
 fièrent le pays, et retournèrent dans leurs
 foyers, avec l'intrépidité qui leur étoit na-
 turelle.

Bucheim voyant que la ruse et la vio-
 lence étoient également infructueuses, ne
 fit aucun mouvement. Plusieurs villes, divers
 seigneurs, sur-tout Pierre, baron de Thor-
 berg, l'un des principaux gouverneurs de
 l'Autriche antérieure, ménagèrent une sus-
 pension d'armes. Le duc Albert succomboit
 de plus en plus aux douleurs de la goutte.
 Des envoyés de Zurich s'étant rendus à

Paix.

Vienne avec Albert de Bucheim [135], Rodolphe, fils aîné du Duc, défendit que l'on parlât devant son père de la situation des affaires de Suisse : l'impatience et la mauvaise humeur le rendoient chaque jour plus à charge à lui-même et aux autres. Les envoyés apprirent des ambassadeurs impériaux qui étoient à sa cour, que Charles n'avoit pu refuser à ses instances de leur écrire une lettre sévère. Albert mourut dans la soixante-septième année de son âge, cinquante ans après l'assassinat de son père. Aussi-tôt ses conseillers furent éloignés du gouvernement [136].

Vieillesse
et mort
de Rodol-
phe Brun.

On pourroit plaindre Rodolphe Brun, de ce qu'après avoir obtenu des confédérés, dans un tems où la destruction de Rapperschwyl livroit sa République à la haine, aux menaces, à l'abandon général, une alliance

(135) Soit par rapport au traité de la note 133, soit, après la retraite de leurs confédérés, pour obtenir dans la seconde charte de la note 131, des changemens qui pussent les engager tous à la signer.

(136) Zwetl. prius. 1359.

qui lui assuroit à perpétuité des défenseurs ; il avoit assez vécu pour signer cette autre alliance avec la maison d'Autriche, que les confédérés voyoient de si mauvais œil ; mais il avoit juré secrètement au duc d'être pendant toute sa vie dévoué à son service et à celui de ses agens , de prévenir ce qui leur seroit préjudiciable , de faire concourir ses paroles et ses actions à leur avantage , et de leur être fidèle contre tous leurs ennemis. Il est vrai qu'il avoit excepté l'empereur, Zurich et les confédérés ; mais cette dernière exception étoit illusoire, puisqu'il avoit promis de ne jamais désavouer la sentence impériale , quelques représentations qu'il eût à soutenir de la part des Suisses ; de donner à la maison d'Autriche les meilleurs avis dont il seroit capable , et de garder le silence sur tout ce qui se passeroit entr'elle et lui. Une pension de cent florins , mille florins payables en dix ans sur la contribution du pays de Glaris, une place dans le conseil secret de l'Autriche , et la protection du duc [137], telles furent les condi-

(137) Cette chartre, qui n'a point encore été imprimée

tions de ce marché. Environ un an après avoir laissé ce monument de sa bassesse, mourut [138] cet homme à qui la postérité auroit accordé une place à côté de ceux qu'elle honore, en rendant justice à l'habileté, au bonheur, qui le distinguèrent dans le gouvernement de Zurich, si, par une ambition méprisable, il n'eût préféré à la véritable gloire le crédit d'un chef de faction [139].

mée, est de la saint Michel de l'année 1359. Les flor. sont poids de Florence. Il est dit, relativement à la pension, qu'elle aura lieu en reconnaissance des services rendus par le bourguemestre aux ducs d'Autriche.

(138) Le 18 Octobre 1360. Il est enterré dans l'église de St. Pierre.

(139) J'entends par *crédit*, comme on fait en Suisse, cette espèce d'ascendant, au moyen duquel un membre du gouvernement peut beaucoup pour soi ou pour les siens. Quant à Brun, il paroît que la considération dont il jouissoit à Zurich, baissa insensiblement depuis sa fuite de Tostwyl. L'affaire de la signature déplut aussi au peuple. On soupçonna qu'il se ménageoit des appuis étrangers. Aratus jouit maintenant de la gloire d'avoir réduit les ennemis de la liberté à la nécessité de l'empoisonner.

On sait par quelles mesures il renversa l'ancien gouvernement, quelle fut sa conduite envers les familles des anciens magistrats, quelle mort il fit subir à plusieurs de ses concitoyens, combien il montra d'arrogance à Rapperschwyl et de lâcheté à Tœtwyl, enfin, de quelle perfidie la cupidité le rendit coupable envers les Suisses, après qu'il les eut enveloppés dans une guerre dangereuse; et l'on ignore si cette conduite lui valut autre chose que les reproches de sa conscience. En effet, il marqua si peu sur la fin de ses jours, que divers historiens n'ont pu trouver la date de sa mort, et l'ont placée quinze ans plus tard [140]. Si l'opinion de ces historiens étoit fondée, Rodolphe Brun auroit eu la douleur de voir sa femme et son fils chassés de Zurich et de

(140) J. C. Füsslin, homme d'ailleurs versé dans l'étude des documens, adopte cette opinion. Géog. 3e. part. préf. p. 36. *Leu*, art. *Brun*, donne pour un fait certain, qu'il mourut le 1 Octobre 1375; il ajoute qu'il s'étoit démis de sa charge en 1361.

toute la confédération , pour s'être souillés de crimes exécrables [141].

Reding à Morgarten , Erlach à Laupen , sauvèrent chacun leur pays dans deux journées décisives. Si la liberté de la Suisse reposa sur une base solide , si l'héroïsme de ses habitans fut proposé pour modèle à tous les Etats de l'Empire ; sur-tout , si la confédération des huit premiers cantons , qui servit ensuite de point d'appui à la constitution du corps Helvétique , nâquit de la ligue des quatre Waldstettes , tous ces avantages résultèrent des entreprises de Rodolphe Brun. On trouve bien rarement dans l'histoire l'éclat des vertus réuni à la gloire des services importans , et les grandes choses doivent souvent leur origine à des causes imprévues ; combinaison singulière , qui a sans doute pour objet de faire remarquer aux nations que ce n'est pas une main mortelle qui tient la balance de leurs destinées. Mais combien cette persuasion varie dans

(141) V. le chap. suivant.

ses effets ! Elle devient la source d'une paresse superstitieuse , qui met en fuite l'indépendance et la victoire (142) ; elle aveugle des peuples barbares sur les motifs de leur décadence [143] ; elle inspire à de grands hommes et à des peuples judicieux [144] une présence d'esprit qui répand le plus grand jour sur leurs délibérations, et les anime d'une confiance invincible dans l'exécution de leurs projets.

(142) Les Protestans en ont souvent fait l'expérience dans le treizième siècle. Ce fut ainsi que Constance perdit le titre de ville impériale, et la liberté qui en étoit une suite.

(143) Comme les Turcs.

(144) David, Rome, Scipion l'Africain, Sylla, César lui-même.

*Fin de la première Partie du Livre second, et du
Tome quatrième.*

T A B L E

D E S M A T I E R E S

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIEME.

L I V R E S E C O N D.

CHAPITRE I. *Premier jour de l'année 1308. Bataille de Morgarten. Eternelle confédération des quatre Waldstettes, 1308-1334. Expulsion des gouverneurs, page 1. Mort d'Albert 4. Il est cruellement vengé 17. Accommodement qui termine les troubles de la Suisse 29. Troubles d'Einsiedlen 33. Election de deux Empereurs 42. Guerre qui en résulte contre les Waldstettes 42. Bataille de Morgarten 50. Expédition de Strasberg 58. Renouvellement de l'alliance des Suisses 63. Issue de la guerre 67. Les Suisses mêlés dans la guerre de l'Empire 73. Ils sauvent Zurich 76. Leur première expédition en Italie 80. Useren 81. Vallée Leventine 83. Expédition de l'Oberhasli 88. Obérland. Kibourg 88. Système des Bernois 106. Récapitulation 110. Alliance des quatre Waldstettes 116. Guerre à ce sujet 124. Conjuration de Lucerne 126. Guerre de Rhétie 129. Vatz. *ibid.* Paix 136. Etat des choses, 1^o. dans l'Oechtland 141. 2^o. A Geneve 146. 3^o. Dans le Pays-de-Vaud 155. 4^o. Dans*

le

le Valais page 161. *Agriculture* 165. *Commerce* 168. *Humanité* 171. *Religion* 173. *Résumé général* 178.

CHAPITRE II. *Changement de la constitution intérieure de Zurich* 1325-1337.

Ancienne constitution 180. *Le gouvernement Impérial* 182. *Le peuple* 183. *Le conseil* 185. *L'Avoyer* 189. *Loix de salut public* 190. *Finances* 193. *Loix pour la sûreté personnelle* 195. *Loix concernant les propriétés* 197. *Mœurs* 199. *Religion* 200. *Minnesingers* 202. *Changement dans le gouvernement* 210. *Nouvelle forme de gouvernement* 220. *Esprit de la nouvelle constitution* 230. *Elle est confirmée* 232. *Guerre avec Rapperschwyl* 233. *Gouvernement de Brun* 240. *Alliances* 242. *Schaffouse* 244. *Observations* 247.

CHAPITRE III. *Danger imminent de la république de Berne* 1338-1349.

Description de Berne 251. *Première cause de la guerre* 259. *Seconde cause* 261. *Son véritable motif* 262. *Délibération des Bernois* 263. *Diète* 264. *Armement de l'ennemi* 266. *Armement des Bernois* 269. *L'ennemi se renforce* 271. *Général des Bernois* 273. *Secours des Waldstettes* 281. *Soirée de la veille de la bataille* 282. *Marche* 284. *L'heure d'avant la bataille* 285. *Tactique de d'Erlach* 287. *Ordre de Bataille* 288. *Bataille* 289. *Le soir* 296. *Lendemain de la bataille* 297. *Suite de la guerre* 299. *Paix générale* 305. *Excepté avec Gruyères* 310. *Laubekstalden* 311. *Sothau* 313. *Peste* 315. *Wendschaz est vengé*

page 318. Fin de la guerre 320. Destinée de Bubenbergh 323. Mort de d'Erlach 327.

CHAPITRE IV. Origine de l'alliance perpétuelle des huit anciens cantons de la confédération Helvétique 1350-1358.

Conspiration contre Brun 332. Tentative des conjurés 337. Punition des conjurés 342. Sujet de la guerre avec l'Autriche 344. Destruction de Rapperschwyl 347. Zurich entre dans la confédération des Suisses 349. Etat de la Suisse 358. Schwitz 361. Undervald 362. Lucerne, *ibid.* Uri, *ibid.* Zurich 363. Commencement de la guerre 366. Accord 370. Mauvaise foi de la part de l'Autriche 373. Glaris est requis 375. Il desiré entrer dans la confédération 379. Et s'en montre digne 381. Acte d'alliance 382. Bataille de Hætswyl 385. Brun pourvoit à sa propre sûreté 387. Manesse est vainqueur 389. Action près de Küssnacht 393. Zug 395. Devient un canton Suisse 397. Armement du duc d'Autriche 400. Il va camper devant Zurich 405. Paix 408. Berne entre dans la confédération 411. Différend à l'occasion du traité de paix 414. Second armement du duc 419. Commencement de la guerre d'Empire 420. Le duc achète Rapperschwyl 423. Guerre d'Empire 425. On ne veut plus de guerre 430. Tentative pour diviser les Suisses 432. Les Suisses font avorter ce projet 439. Vieillesse et mort de Rodolphe Brun 442.

Fin de la table de la première partie du livre second et du tome quatrième.

